NAZIONALE
B. Prov.
XVIII
40
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

PROVINCIALE

Armadio XVIII

Palchetto

Num.° d' ordine 95

121

1

28

B Pue
XVIII
40

HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER,
TOME QUATRIÉME.

642161

HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER,
ROI DE FRANCE,
DIT LE GRAND ROI ET LE PERE DES LETTRES.

Par M. GAILLARD, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

TOME QUATRIÉME.

A PARIS,
Chez SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais ; vis-à-vis le Collége.

M. DCC. LXVI.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER,
ROI DE FRANCE.

LIVRE CINQUIEME,

Qui comprend tout l'intervalle de l'Armiſtice depuis la treve de Nice, juſqu'au renouvellement de la Guerre, en 1542.

CHAPITRE PREMIER.

Maladie de François I. Révolte des Gantois. Paſſage de Charles-Quint par la France.

LE Roi rentré dans le centre de ſes Etats, fut ſi dangereuſement malade à Compiegne, que pendant 1538.

1538. près d'un mois on déſeſpéra preſque de ſa vie. Ce fut, dit-on, l'effet d'une vengeance bizarre qu'un mari jaloux prit des infidélités de ſa femme (1) & des galanteries du Roi ; il voulut les punir des outrages qu'il en avoit reçus par ceux qu'il eſpéra d'en recevoir encore ; il alla chercher dans un lieu de débauche la maladie qui depuis la découverte de l'Amérique, s'étoit répandue dans l'Europe, & qui depuis la conquête de Naples, en 1494, avoit pénétré juſqu'en France, cette maladie honteuſe & funeſte, le plus terrible poiſon de la volupté, qui n'avoit déjà que trop de poiſons ſans celui-là. Il s'en guérit en employant à propos les remedes qu'on pouvoit connoître alors ; ſa femme en mourut, le Roi penſa en mourir. Son rétabliſſement ne fut qu'imparfait : il lui reſta de triſtes ſymptômes, de fâcheuſes diſpoſitions qui altérerent ſon humeur, & firent dégénérer en une aigreur

Mém. de du Bellay, l. 8.

(1) On l'appelloit la belle Féroniere. Son mari étoit Avocat.

mélancolique & corroſive la gaîté brillante de ſon caractère. On ſçut depuis qu'un ulcère ſecret étoit la cauſe de ce changement. 1539.

Le Roi recouvroit avec lenteur une partie de ſes forces, lorſque les Ambaſſadeurs de l'Empereur vinrent à Compiegne lui promettre, au nom de leur maître, l'inveſtiture du Milanès pour lui ou pour le Duc d'Orléans, & en même-temps lui faire part du projet de l'Empereur.

Ce projet regardoit les Gantois. L'expérience toujours trop peu conſultée, avoit en vain fait connoître que les Flamans étoient les plus indociles de tous les peuples, & les Gantois les plus indociles de tous les Flamans. A quelles humiliations les deux célebres avanturiers d'Artevelle, chef des Gantois révoltés, n'avoient-ils pas réduit les derniers Comtes de Flandre de la Maiſon de Dampierre! Les Princes de la Maiſon de Bourgogne, tous guerriers, tous abſolus, tous exercés dans l'art de régner, avoient ſçu réprimer les ſaillies de ce peuple indocile, & lui enlever

1539. des priviléges dont il abuſoit ; chaque révolte avoit été ſévérement punie, mais le germe n'en étoit point étouffé, on le vit fermenter avec plus de violence que jamais ſous Marie de Bourgogne, & ſous les Princes de la Maiſon d'Autriche.

La Flandre étoit la plus riche & la plus précieuſe portion de la ſucceſſion de Marie de Bourgogne, & les Flamans, s'ils euſſent voulu ſe laiſſer un peu opprimer, auroient été la plus féconde reſſource de Charles-Quint dans ſes guerres, où l'argent lui manqua toujours. Sa malheureuſe expédition de Provence, l'ayant mis dans un preſſant beſoin d'argent, la Reine Douairiere de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas, avoit obtenu des Etats de Flandre un don gratuit de douze cent mille florins, & dans la répartition les Gantois avoient été taxés à quatre cent mille. Mais les Gantois prétendoient ne pas pouvoir être taxés : il falloit obtenir leur conſentement, & l'autorité aime à ſe paſſer du conſentement des peu-

Mém. de du Bellay, l. 8.

Belcar, l. 22. n. 33.

En 1536.

Haræus. annal. Brabant.

ples. Les Gantois alléguerent leurs priviléges, commencerent par des repréſentations, finirent par la révolte. L'Empereur ſur les plaintes qu'ils lui porterent, ayant répondu qu'il falloit obéir à la Gouvernante, ils réſolurent de déſobéir & à la Gouvernante & à l'Empereur. Enhardis par l'éloignement de ce Prince, & bravant l'autorité d'une femme, ils chaſſerent les Officiers Impériaux, ſe ſaiſirent de quelques forts & de quelques châteaux aux environs de leur Ville, tâcherent d'engager dans leur rebellion Ypres, Bruges & les autres Villes de la Flandre ; ils envoyerent des Députés au Roi comme à leur Seigneur Suzerain, pour implorer ſa protection, & lui offrir de le rendre maître des Pays-Bas s'il les vouloit ſecourir. L'offre étoit ſéduiſante, le Roi ne balança pas à la refuſer. Sa probité ſcrupuleuſe crut devoir ce reſpect à la trève nouvellement conclue ; il fit plus, il avertit l'Empereur des diſpoſitions de ſes Sujets, perſuadé que l'intérêt commun des

1539.

Sleidan, Commentar. l. 12.

Rois exigeoit qu'ils ſe donnaſſent ces ſortes d'avis. Nous admirons dans l'antiquité Camille renvoyant aux Faliſques leur perfide maître d'école, lié & fuſtigé par les écoliers qu'il avoit voulu livrer aux Romains ; Fabricius rejettant l'offre que lui faiſoit Timocharès, Médecin de Pyrrhus, d'empoiſonner ce Prince, & avertiſſant Pyrrhus de ſe précautionner contre le poiſon. L'action de François I eſt bien plus admirable. Fabricius & Camille ne faiſoient que ſe refuſer à des projets atroces, à des trahiſons infâmes, dont ils ſe fuſſent rendus complices s'ils euſſent voulu en profiter. L'intérêt ſacré de la nature, ſupérieur aux intérêts nationaux, exigeoit d'eux cette conduite. Mais l'offre qu'on faiſoit à François I, étoit une de ces offres ordinaires dans les troubles politiques, & dont les Souverains ne font point ſcrupule de ſe prévaloir. Il avertiſſoit ce rival, cet-ennemi qui l'avoit toujours trompé, qui devoit le tromper encore, d'un danger que celui-ci auroit dû prévoir,

1539. *Paques, le 6 Avril.*

Val. Max. l. 6. c. 5.

Id. ibid.

& dont la prudence humaine doit toujours ſe tenir pour avertie. Cette généroſité n'eſt pas même égalée dans l'hiſtoire ancienne, par le refus que font Ariſtide & les Athéniens d'acquérir l'Empire de la Mer, en brûlant la flotte des Lacédémoniens, ſelon l'avis utile, mais coupable de Thémiſtocle. Ce refus n'étoit que juſte, celui de François I étoit magnanime. 1539.

La révolte des Gantois étoit parvenue au point de ne pouvoir plus être diſſimulée ni reſter impunie. L'Empereur jugea qu'elle demandoit ſa préſence. Mais comment arriver en Flandre ?

On pouvoit y aller par trois chemins ; par mer, par l'Allemagne, par la France.

Le premier étoit impraticable, les rebelles s'étoient emparés des ports, il n'étoit pas poſſible d'aborder. Dailleurs, l'Empereur pouvoit être jetté par les vents ſur les côtes d'Angleterre, dont le Roi étoit ſon mortel ennemi, depuis le divorce avec Catherine d'Arragon.

1539. Par l'Allemagne, le chemin eût été long & la marche lente, parce qu'on n'eût pu traverſer, ſans une eſcorte conſidérable, les Etats des Princes Proteſtans.

Il ne reſtoit donc que le paſſage par la France ; ç'eût été le plus mauvais parti peut-être ſi le Roi de France eût été Charles-Quint, mais c'étoit François I, & ſon rival le connoiſſoit bien. Il fit demander ce paſſage au Roi ſous la promeſſe ſolemnelle de l'inveſtiture du Milanès, & avec des remerciemens du généreux & utile avis qu'il lui avoit donné.

Mém. de du Bellay, l. 8. Lorſque l'affaire fut propoſée au Conſeil du Roi, les avis furent partagés, non pas ſur la liberté du paſſage que le Roi avoit bien réſolu d'accorder, mais ſur les aſſurances qu'on pouvoit prendre pour forcer enfin l'Empereur à tenir une fois ſa parole. Le Cardinal de Tournon vouloit qu'on tirât de lui une promeſſe par écrit, & c'étoit l'avis de la plus grande partie du Conſeil ; mais le Connétable de Montmorenci

rouva plus noble & plus digne de son Maître de laisser passer l'Empereur sans condition, & de s'en rapporter à sa bonne foi, comme l'Empereur s'en rapportoit à celle du Roi en passant par ses Etats. Montmorenci avoit deviné les sentimens du Roi : ce conseil étoit trop conforme à son caractère pour n'être pas avidement saisi. Sur cela les petits politiques se sont élevés contre François, ils lui ont prodigué le reproche de duperie plus durement encore qu'à Charles-Quint celui de fourberie, car ils sont toujours plus favorables au trompeur qu'au trompé. Pour Montmorenci, ils l'ont soupçonné d'intelligence avec l'Empereur, ne pouvant concevoir qu'il eût donné de bonne foi un pareil conseil. Examinons ce reproche. 1539.

L'Empereur en se mettant ainsi entre les mains de François I après tout ce qui s'étoit passé, rendoit un juste hommage à la vertu de son rival ; la confiance d'une ame forte en une ame généreuse ne pouvoit aller plus loin, il n'y avoit peut-

1539. être que François I à qui Charles-Quint pût ſe fier ainſi. Falloit-il trahir cette glorieuſe confiance, en faiſant arrêter Charles-Quint juſqu'à ce qu'il eût donné l'inveſtiture du Milanès ? Non ſans doute, ce n'eſt pas cela qu'on prétend ; on dit ſeulement qu'il auroit fallu tirer de lui une promeſſe par écrit de cette inveſtiture. Eh ! de quoi eût ſervi un pareil écrit ? François I n'avoit-il pas donné lui-même, par l'avis de ſon Conſeil, le mauvais exemple de ſoutenir après ſa priſon & le traité de Madrid, que les engagemens pris par un ennemi au pouvoir de ſon ennemi, n'étoit point obligatoires ? L'Empereur l'avoit-il oublié, & indépendamment d'un pareil exemple, n'eût-il pas bien trouvé de lui-même cette défaite plus digne de lui que de François I ? Auſſi ne manqua-t-il pas de dire à François I, » n'exigez de moi » aucune autre promeſſe que celle » que je vous fais verbalement & » volontairement. Les écrits que je » vous donnerois, n'ajouteroient rien

Mém. de du Bellay, l. 8.

» à votre sûreté. L'Europe les at- 1539.
» tribueroit toujours à la dépendan-
» ce, au défaut de liberté ; si je ve-
» nois à mourir, mes successeurs sai-
» siroient ce prétexte pour se dis-
» penser de tenir une promesse, qu'ils
» respecteront d'avantage, quand ils
» la regarderont comme un enga-
» gement d'honneur ; moi-même
» je ne pourrois me dissimuler qu'un
» Prince, de qui je n'ai point tiré
» d'écrit pour venir dans ses Etats,
» en auroit tiré de moi pour m'y
» laisser passer, & que mon frere
» auroit mieux aimé arracher cette
» investiture à ma situation forcée,
» que de la devoir à ma libre re-
» connoissance. Attendez que je sois
» arrivé dans la premiere Ville de
» mes Etats ; alors je vous donnerai
» en Souverain l'investiture dont je
» souscrirois ici la promesse en pri-
» sonnier, & ce libre ouvrage de
» la justice & de l'amitié, sera au-
» dessus de toute critique & de tout
» prétexte. »

Ce discours étoit captieux, mais il étoit sans replique après les motifs

1539. allégués autrefois contre l'exécution du traité de Madrid ; il nous ſemble qu'un écrit de plus n'auroit rien changé aux procédés de l'Empereur, & que François I fit très-bien de ne point gâter par une précaution inutile (1) autant que peu noble, un acte généreux de confiance héroïque ; moins il mettoit de bornes à cette confiance, plus il accroiſſoit le deshonneur du Prince qui ſe diſpoſoit à le tromper, & malheur à qui ne ſent pas combien François I eut d'avantage ſur ſon rival dans toute cette affaire ! Laiſſons donc Triboulet, le fou de François I, écrire ſur ſes tablettes (qu'il appelloit *le journal des fous*) le nom de l'Empereur plus fou que lui, diſoit-il, d'oſer paſſer par la France ; laiſſons-le répondre à François I, qui lui diſoit : *Que diras-tu donc, ſi*

(1) Il ne ſerviroit de rien de dire qu'on auroit dû exiger de l'Empereur cette promeſſe avant ſon paſſage par la France, & qu'alors il l'eût faite librement. Non ; le même prétexte lui ſeroit toujours reſté, c'auroit toujours été la même contrainte, on ſe ſeroit toujours prévalu du beſoin qu'il avoit de paſſer par la France.

: *le laiſſe paſſer?* — *Alors, Sire, j'efacerai ſon nom, & je mettrai le vôtre à la place.* Ce trait eſt plaiſant & hardi, mais la politique des grands Rois ne ſe regle point par les bons mots d'un plaiſant de Cour. 1539.

Pour oſer décider que François I ait été dupe de Charles-Quint, il faudroit être sûr qu'il crût aux promeſſes de ce Prince. Mais on ne peut le penſer, ſans oublier combien François I avoit d'eſprit, combien ſes vues étoient fines & perçantes, combien il connoiſſoit l'Empereur, combien de fois il avoit prédit & annoncé de loin les fourberies qu'il lui voyoit préparer. Mais s'il voyoit ſi bien tous ces piéges, que ne les évitoit-il ? C'eſt qu'ils étoient inévitables. L'Empereur avoit abſolument réſolu de conſerver le Milanès, il n'y avoit que la force qui pût le lui arracher. Du reſte, il pouvoit négocier, promettre, mentir, tromper, mais il ne ſéduiſoit point François I.

Ce Prince ayant réſolu de recevoir ſon rival en frere & en ami, crut ne pouvoir trop lui prodiguer

Sleidan, Commentar. l. 12.

1539. Mem. de du Bellay, l. 8. Beicar, l. 22. n. 33.

d'égards & d'honneurs ; il envoya ſes deux fils le recevoir à Bayonne. Le Connétable chargé de les conduire, les préſenta à l'Empereur, en le priant de vouloir bien les accepter pour ôtages ; » je les accepte, » dit l'Empereur, non pour les en» voyer en Eſpagne me ſervir d'ô» tages, mais pour les retenir au» près de moi comme mes compa» gnons de voyage. »

Qu'on ſe rappelle que trois ans auparavant Charles-Quint avoit été ſoupçonné de l'empoiſonnement du Dauphin leur frere, ou du moins qu'on avoit fait ſemblant en France de l'en ſoupçonner, & qu'on juge, ſi en ſe ſentant coupable de ce crime, il eût oſé s'expoſer à venir en France, qu'on juge ſi François I l'en croyant coupable, lui auroit ainſi confié ſes deux autres fils. Mais nous avons détruit ailleurs (1) cet injuſte ſoupçon que la haine s'étoit plutôt efforcé d'avoir qu'elle ne l'avoit eu.

Le Roi à peine guéri vint lui-

(1) Voir le chap. 8. du liv. 4.

même au-devant de l'Empereur jusqu'à Châtelleraud (1), où il lui donna des fêtes ſuperbes, ainſi qu'à Amboiſe, à Blois, à Orléans, à Fontainebleau, mais rien ne put égaler la pompe de l'entrée de l'Empereur dans la capitale, on peut en lire la deſcription dans Belleforêt; nous nous contenterons d'obſerver ici que les Princes du Sang, les Cardinaux, tous les grands de la Cour, le Parlement, l'Univerſité, toutes les Compagnies municipales, tous les Corps de Magiſtrature accompagnoient ſa marche. Le Connétable de France marchoit devant lui l'épée nue à la main comme devant le Roi. Dans toutes les Villes où l'Empereur paſſoit, il délivroit les priſonniers & exerçoit tous les actes d'autorité bienfaiſante. C'eſt le plus grand honneur qu'un Souverain puiſſe rendre dans ſes Etats à un Souverain étranger, que de lui céder ainſi le droit de faire du bien & de mériter l'amour.

1539.

1540

Sleidan, Commentar. l. 12.

Mais au milieu de ces fêtes & de ces honneurs, l'Empereur n'é-

(2) Sleindan dit que ce fut juſqu'à Loches ſeulement, qu'il place mal à propos en Berry.

1539. toit pas ſans inquiétude, il ſentoit ce que ſa ſituation avoit de délicat. Rien n'étoit indifférent à ſes yeux, rien ne lui paroiſſoit fait par hazard, il voyoit du deſſein formé par-tout : un accident, un jeu d'enfant, une plaiſanterie, tout l'allarmoit.

Mém. de du Bellay, l. 8. Belcar. l. 22. n. 33.

A Amboiſe le feu prit, on ne ſçait comment, à une tapiſſerie de ſoie, en un moment la ſalle fut ſi remplie de fumée que l'Empereur penſa être étouffé (1) : il ne dit pas ce qu'il en penſoit. Le Roi fit d'inutiles recherches pour découvrir l'auteur de l'incendie ; il fit mettre en priſon ceux ſur qui les ſoupçons pouvoient tomber, mais l'Empereur exerçant ſa noble prérogative, les fit mettre en liberté comme les autres priſonniers.

Dupleix raconte que le Chancelier Poyet (2) étant allé pour le ſa-

(1) Dupleix dit que ce fut par des parfums, & que François I auroit fait pendre le Parfumeur, ſi l'Empereur n'eût demandé grace pour lui. Le Ferron avoit dit la même choſe.

(2) Poyet avoit ſuccédé dans la dignité de Chancelier à du Bourg, qui avoit ſuccédé à Duprat. Voir ci-après le 4e chap. du liv. 5.

luer à ſon dîner, accrocha la queue de ſa longue robe à une bûche, & qu'en la ſecouant mal-adroitement, il fit tomber la bûche ſur la tête de l'Empereur, qui fut fort bleſſé, mais qui diſſimula pendant le dîner la douleur qu'il ſentoit, & n'eut rien de plus preſſé enſuite que de ſe faire panſer par ſon Chirurgien. 1539.

Un jour le Duc d'Orléans, jeune Prince gai, folâtre & très-agile, ſauta ſur la croupe du cheval de l'Empereur, & le tenant embraſſé, s'écria : *Votre Majeſté Impériale eſt actuellement mon priſonnier ;* ce mot ainſi que l'action, fit treſſaillir l'Empereur, il ſe remit pourtant & prit le parti d'en rire.

Le Roi lui dit un autre jour, en lui montrant la Ducheſſe d'Etampes, *Voyez-vous, mon frere, cette belle Dame ? Elle eſt d'avis que je ne vous laiſſe point ſortir de Paris que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid ;* l'Empereur déconcerté ſe contenta de répondre avec une froideur qu'il cherchoit à rendre ferme : *ſi l'avis eſt bon, il faut le ſuivre.* Il trembla

1539. cependant que la généroſité naturelle du Roi ne cédât enfin aux inſtances de ſa maîtreſſe, & il crut devoir la mettre dans ſes intérêts. Il imagina des galanteries ingénieuſes. Dès le lendemain allant ſe laver les mains pour ſe mettre à table, il tira de ſon doigt un diamant d'un très-grand prix, & le laiſſa tomber aux pieds de la Ducheſſe, qui lui préſentoit la ſerviette ; elle ramaſſa le diamant & voulut le rendre. L'Empereur refuſa de le reprendre, & la pria d'une maniere ſi galante de l'accepter, qu'il fallut obéir, & apparemment ménager dans la ſuite un Prince ſi magnifique & ſi habile.

Sleidan, Commentar. l. 12.

1540. L'Empereur reſta environ huit jours à Paris ; il lui tardoit d'en être ſorti par les raiſons que nous venons de dire, & qu'il ne diſoit pas ; l'impatience d'aller réduire les Gantois, lui ſervoit de prétexte. Sur ſa route, il s'arrêta à Chantilly, dès-lors un des plus beaux lieux du Royaume ; le Connétable de Montmorenci l'y traita magnifiquement, & le conduiſit enſuite juſqu'à Va-

lenciennes (1). Là il lui demanda l'exécution de ſa promeſſe. L'Empereur embarraſſé, ne voulant point encore montrer ſon infidélité à découvert, parce qu'il pouvoit être obligé d'avoir recours au Roi pour ſoumettre les Flamans, ſe contenta de répondre qu'il falloit lui laiſſer le temps de délibérer avec ſon Conſeil ſur la forme & ſur les conditions de l'inveſtiture, que d'ailleurs il étoit naturel qu'il commençât par ſes propres affaires, que la plus preſſée étoit de réduire les Gantois, après quoi ſon premier ſoin ſeroit de ſatisfaire le Roi ſon Frere ; le Connétable revint avec cette réponſe, aſſez mal content du ſuccès de ſon voyage. 1539.

Les Gantois ayant vu leur projet échouer contre la généroſité du Roi, & ayant perdu toute eſpérance d'être ſecourus, ſe ſoumirent à l'Empereur. Il entra en vainqueur dans la Ville de Gand, déſarma les habitans, abolit leurs privileges, fit mourir ſept

Mém. de du Bellay, l. 8. Belcar. l. 22. n. 38.

(1) Les Princes l'accompagnerent auſſi juſqu'à Valenciennes, & le Roi l'avoit reconduit juſqu'à S. Quentin. (Sleidan, Commentar. l. 12.)

1539. ou huit des plus séditieux, & ne pardonna aux autres qu'à condition qu'ils imposeroient eux-mêmes le joug sur leur tête, en faisant construire à leurs dépens une citadelle, dont ils entretiendroient aussi la garnison. Il eût peut-être été plus sûr pour l'autorité de l'Empereur, que cette garnison eût été entretenue à ses dépens, mais il n'avoit point d'argent, & les Gantois en avoient.

George de Selve, Evêque de Vabres, étoit resté auprès de l'Empereur pour lui rappeller ses engagemnes & tirer de lui une réponse définitive sur l'affaire du Milanès. Il la demanda avec instance. L'Empereur bien sûr alors de n'avoir pas besoin des François, leva honteusement le masque, & osa nier qu'il eût rien promis. Le Roi avoit beau s'attendre à cette infidélité, elle étoit si contraire à son caractere, qu'il ne pût s'empêcher d'en être indigné. L'Europe attentive à cet événement, dût admirer François, le plaignit peut-être, & reconnut Charles-Quint.

Mém. de du Bellay, l. 8.

CHAPITRE II.

Autres artifices & intrigues de l'Empereur.

LA facilité de réduire les Gantois n'avoit pas été le ſeul avantage que l'Empereur eût tiré de ſon paſſage par la France. Toujours occupé de combinaiſons politiques, & n'oubliant jamais que François I étoit eſſentiellement ſon ennemi, il s'étoit attaché à lui nuire autant que François s'étudioit à l'obliger. Il lui avoit nui même par ſa feinte amitié, dont il faiſoit retentir les vains témoignages dans toute l'Europe, afin de refroidir ou d'aliéner les Alliés de la France. Les Miniſtres Impériaux dans les différentes Cours ne parloient que de la réconciliation des deux rivaux, de leurs traités, de leur intelligence fraternelle. 1539.

Mém. de du Bellay, l. 8.

Le Roi d'Angleterre regardoit déjà François comme l'ami de celui qu'il regardoit comme ſon ennemi,

1539. mais auquel il n'avoit pas fait plus de mal dans le cours de la derniere guerre qu'il n'avoit fait de bien à François I.

Soliman étoit très-mécontent de François, & il avoit raiſon de l'être. François, dont le courage n'étoit pas encore bien affermi ſur cette alliance Ottomane ſi décriée dans l'Europe, ſembloit ne s'être allié avec le Turc que pour manquer à toutes les clauſes de cet engagement, & Soliman II ſe perſuadoit que tous ces Princes Chrétiens ne ſçavoient que tromper. Si pourtant François trompoit dans cette occaſion, ce n'étoit que parce qu'il n'oſoit garder ſa foi aux Infideles.

Sur cet article de l'alliance des Turcs, l'Empereur avoit un grand aſcendant ſur ſon rival, & ſi l'on peut dire que François fut la dupe de Charles, ce fut dans une fauſſe démarche où il ſe laiſſa entraîner alors. Il s'agiſſoit des Vénitiens & des Turcs.

Juſques-là un intérêt commun avoit uni les Vénitiens avec l'Em-

pereur contre les Infideles, mais les Vénitiens voyant que cette guerre nuiſoit à leur commerce & réuſſiſſoit mal, prenoient alors le parti de traiter avec Soliman. L'Empereur vouloit rompre cette négociation, afin de ne pas reſter ſeul expoſé aux armes Ottomanes ; il n'oſa pas propoſer à François I de s'unir avec lui contre les Turcs, mais il le pria de l'aider au moins à conſerver Veniſe pour alliée ; il ne falloit pour cela qu'avouer hautement devant le Sénat de Veniſe l'amitié qui ſembloit unir alors les deux Princes. François eut la foibleſſe d'y conſentir ; il ordonna au Maréchal d'Annebaut d'accompagner à Veniſe le Marquis du Guaſt que l'Empereur y envoyoit. Du Guaſt aſſura les Vénitiens de la parfaite réconciliation, de l'union intime des deux Monarques ; il dit qu'on touchoit au moment de la réunion de tous les Princes Chrétiens contre la Puiſſance Ottomane, que loin de ſonger à traiter avec elle, il falloit tenter un dernier effort, qui alloit être univerſellement ſecondé.

1539.

Mém. de du Bellay, l. 8.

Sleidan ; Commentar. l. 12.

1539. Heureuſement pour François I, les ſages Vénitiens lurent dans ſon ame, & conſulterent mieux ſes intérêts que lui-même.

1540. Pâques, le 28 Mars. » Si l'Europe entiere, dirent-ils » à du Guaſt, ſe ligue contre le » Turc, nous ne ſerons pas des derniers à concourir à cette guerre » ſainte ; mais où ſont les preuves » de la réunion des deux grands » Monarques dont vous nous parlez ? Nous voyons des procédés » honnêtes, généreux, des égards, » des honneurs, tout ce qui ſe rend » à un ennemi couvert comme à » un ami ; mais nous ne voyons » point d'affaire conclue, de droits » fixés, d'intérêts ſatisfaits. Quel » eſt donc le ciment de cette amitié que vous nous vantez ? Quel » eſt entre ces Princes le fondement » de paix aſſez ſolide pour que » nous puiſſions en faire la baſe de » nos arrangemens ? L'Empereur ſe » détermine-t-il à donner au Roi de » France ou à ſon fils, l'inveſtiture » du Milanès ? Sans cette condition » il ne peut y avoir de véritable

paix

» paix entre Charles & François, » & nous ne pouvons avoir de con- » fiance aux marques équivoques de » leur fragile amitié. » 1539.

Du Guaſt ne manqua pas d'alléguer pour preuve de cette amitié la préſence du Maréchal d'Annebaut, le concert évident de cette démarche ; mais la queſtion ſur l'inveſtiture l'embarroiſſoit, il falloit répondre, il n'avoit rien de poſitif à dire, il renverſa l'ordre des choſes ; au lieu de prouver l'amitié des deux Princes par l'inveſtiture du Milanès, il voulut prouver l'inveſtiture du Milanès par l'amitié des deux Princes. On lui demandoit un fait, il faiſoit un raiſonnement. Puiſque l'Empereur & le Roi de France ſont unis, diſoit-il, il faut bien qu'ils ſoient d'accord ſur le Milanès. Mém. de du Bellay, l. 8.

D'Annebaut plus ſincere, avoua qu'il n'y avoit aucun traité formel ſur le Milanès ; les Vénitiens n'en demanderent pas davantage, ils devinerent quel ſeroit le dénouement de cette grande ſcéne d'amitié, ils continuerent leurs négociations avec

1539. Sleidan, Commentar. l. 12. les Turcs, & conclurent d'abord une treve, enſuite la paix au mois de Mai 1540 (1).

1540. C'eſt ainſi que par la ſagacité des Vénitiens & par la franchiſe de d'Annebaut, le Roi eut le bonheur de ne point réuſſir dans une affaire directement contraire à ſes intérêts. Mais l'éclat de cette ambaſſade & d'une autre qu'il envoya auſſi au

(1) Les Vénitiens acheterent cette paix en cédant aux Turcs Napoli de Romanie & Raguze la vieille ; ils voulurent d'abord marchander, ils chargerent Badouer leur Ambaſſadeur, de propoſer d'autres conditions, & de n'offrir celle-ci qu'à la derniere extrêmité ; ſur ſes premieres offres, les Turcs lui dirent : *Vous ne dites pas tout, il n'y a point de paix à eſpérer ſans la remiſe des deux places que vous êtes chargé de nous offrir.* Badouer voyant que ſa République étoit trahie, s'en plaignit au Sénat ; on fit des perquiſitions, on découvrit & on punit les coupables. Un d'eux s'étoit refugié dans l'hôtel de l'Evêque de Montpellier, Ambaſſadeur de France, comme dans un aſyle. On envoya des Gardes viſiter l'hôtel. Les François jugeant que c'étoit porter atteinte aux privileges de l'Ambaſſadeur, fermerent les portes aux Gardes. Le Sénat toujours inéxorable en matiere d'Etat, voulut qu'on lui remît le coupable, & fit venir du canon pour renverſer l'hôtel. Le coupable fut rendu, le Sénat expliqua au Roi les motifs de ſa conduite, & proteſta qu'il n'avoit prétendu faire aucune inſulte à l'Ambaſſadeur. Cette excuſe fut agréée. (Sleidan, Commentar. l. 12.)

Pape, ſervit toujours ſon rival, en achevant de détruire François dans l'eſprit de Soliman. 1539.

Si François I. eût mérité que Charles-Quint le traitât en ennemi couvert, cet art de lui enlever ſes alliés, en ſe diſant ſon allié lui-même, & en l'accablant du poids d'une amitié perfide, pourroit n'être regardé que comme un des jeux ordinaires de la politique ; mais quelle politique déteſtable pouvoit autoriſer cet acharnement de l'Empereur à trahir ſon bienfaiteur, ſon ami, ſon frere, après un ſi grand ſervice, après un oubli ſi ſincere des injures paſſées, après un ſi généreux ſacrifice des intérêts préſens ? C'eſt une choſe bien étrange que la rage malfaiſante des politiques, puiſque les procédés de François I. ne purent déſarmer Charles-Quint, puiſqu'un ſi grand Empereur put conſentir à ſe deshonorer publiquement par l'indigne déſaveu de la parole la plus ſolemnelle, d'une parole dont l'exécution n'eût été que le juſte prix d'une conduite à

1539. laquelle l'Empereur devoit la conſervation de la Flandre.

Cependant le reſſentiment de François I. reſtoit enchaîné par les Traités ; cette baſſe fourberie n'étoit pas une raiſon de recommencer la guerre, la treve ſubſiſtoit toujours, l'Empereur s'étoit deshonoré ſans la rompre, il n'avoit porté aucune atteinte aux conditions de latreve ; la promeſſe qu'il avoit faite & violée, étoit étrangere à ces conditions, mais bientôt un attentat atroce acheva de rompre le ſeul nœud qui retenoit la colere de François I.

CHAPITRE III.

Assassinat des Ambassadeurs Rincon & Fregose.

CE Roi facile, mais clair-voyant, n'avoit pas tardé à sentir le tort qu'il s'étoit fait par ces ambassades de Venise & de Rome ; pour arrêter le succès de l'artifice, il crut devoir montrer simplement la vérité ; il résolut d'instruire l'Europe, sur-tout les Vénitiens & les Turcs, de ce qui s'étoit passé entre l'Empereur & lui. Il nomma pour cette nouvelle ambassade de Venise qui devoit réparer le tort de la précédente, César Fregose, Chevalier de son Ordre (c'étoit ce beau-frere de Rangoné que nous avons vu partager sa querelle contre Gonzague, dans le Piémont (1) ;) Antoine Rincon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fut envoyé à

1540. Mém. de du Bellay, l. 9.

1541. *Piques, le 17 Avril.*

(1) Voir le chap. 11. du liv. 4.

1541. Conſtantinople. Celui-ci devant paſſer par Veniſe, il fut reglé que les deux Ambaſſadeurs iroient enſemble juſques-là ; ils devoient traverſer le Piémont & le Milanès, mais Rincon ne pouvant à cauſe de ſon énorme groſſeur, ſoutenir la fatigue du cheval, ils réſolurent de faire leur route par le Pô.

Le Marquis du Guaſt avoit ſuccédé à Antoine de Leve dans le Gouvernement du Milanès, auquel étoit jointe la partie du Piémont, dont l'Empereur étoit en poſſeſſion. Dans le Piémont François Langei avoit ſuccédé à d'Annebaut, que le Roi avoit rappellé à la Cour pour le mettre à la tête des affaires. La France n'avoit guères alors d'hommes plus ſages, ni plus habiles que Langei ; il ſe diſtinguoit ſur-tout par la vigilance & par l'activité ; perſonne ne poſſédoit comme lui l'art de choiſir & d'entretenir des eſpions, il étoit inſtruit de tout & d'abord, ſa pénétration lui faiſoit deviner les projets des ennemis d'après leur caractère, il dirigeoit ſes

recherches ſur ce plan, ce qui les abrégeoit beaucoup, & lui procuroit toujours les avis les plus prompts & les plus certains ; on l'avoit vu ſervant en Italie, donner au Roi, qui commandoit en Artois, des nouvelles plus sûres & plus promptes ſur les affaires de l'Artois même, que le Roi n'en recevoit ſur les lieux. Sa périlleuſe ambaſſade auprès des Princes d'Allemagne, en 1536, lui avoit appris combien l'Empereur reſpectoit peu le caractère d'Ambaſſadeur, le droit des gens & la vie des hommes, quand ils nuiſoient à ſes deſſeins ; c'eſt en effet une tache dont il eſt impoſſible de laver Charles-Quint. La protection qu'il avoit accordée au Duc de Milan, François Sforce, après la mort violente de l'Ambaſſadeur Merveille, prouvoit aſſez que ce meurtre n'avoit été commis que pour lui plaire ; il avoit plus directement & plus ouvertement attenté en Allemagne à la vie de Langei ; celui-ci craignit le même ſort pour Rincon & pour Fregoſe ; ils étoient

1541.

Mém. de du Bellay, l. 9.

1541. chargés de la même commiſſion qu'il avoit remplie autrefois, d'aller déſabuſer les Puiſſances trompées par Charles-Quint. Langei n'avoit point conçu de vaines allarmes ; des avis certains lui apprirent que le Marquis du Guaſt avoit diſperſé ſur le cours du Pô & des principales rivieres du Piémont & du Milanès, des aſſaſſins auxquels il ſeroit difficile que les Ambaſſadeurs échappaſſent ; il en avertit ceux-ci, & voulut prendre avec eux des précautions pour aſſurer & faciliter leur route, s'ils conſentoient à la faire par terre. Les Ambaſſadeurs rejetterent ce ſoupçon, & ne voulurent pas croire que l'Empereur fût capable d'un pareil crime. Quelle raiſon pourtant d'en douter ſi fort après tout ce qui s'étoit paſſé ? Langei inſiſta & ne put rien gagner, il n'y eut que Rincon qui fut ébranlé, mais il finit par ſuivre ſon collegue. Langei fut donc obligé de leur fournir des barques & des rameurs. Il y avoit deux barques, l'une portoit les deux Ambaſſadeurs, dans

l'autre étoit leur ſuite. On s'embarque, on part, on néglige les avis réitérés de Langei. A quelque diſtance on reçoit un courier du même Langei, qui avertit qu'il n'y a aucune sûreté à paſſer outre, que la perte des Ambaſſadeurs eſt preſque infaillible, que Langei a reçu à cet égard de nouveaux avis plus preſſans, plus circonſtanciés; que ſi les Ambaſſadeurs veulent périr, ils ne doivent pas du moins expoſer avec eux le ſecret de l'Etat: Langei les prie de lui confier leurs papiers & promet de les leur faire tenir sûrement à Veniſe, s'ils ſont aſſez heureux pour pouvoir y arriver. Les Ambaſſadeurs, ſoit confiance, ſoit honte de montrer de la crainte, s'obſtinent à pourſuivre leur route; mais ils envoyent à Langei leurs inſtructions; ils recommandent enſuite à leurs rameurs la plus grande diligence; ils voguent toute la nuit; ils paſſent Caſal ſans aucune mauvaiſe rencontre, le lendemain ils s'avancent juſqu'à Cantaloue, à quelque diſtance de l'embouchure du

1541.

Mém. de du Bellay, l. 5.

1541. Tesin ; déjà ils s'applaudissoient d'avoir mépriſé les vaines allarmes de Langei, lorſque deux barques chargées de gens armés, coupent les deux barques des Ambaſſadeurs, ſéparent la leur de celle de leur ſuite, & s'attachant à la premiere, l'environnent & la prennent (1). Une foule d'aſſaſſins y entre. Fregoſe & Rincon reconnoiſſant trop tard leur imprudence, ne ſongent plus qu'à mourir noblement, ils mettent l'épée à la main, le nombre les accable, ils ſont maſſacrés. Tous les bateliers, tant ceux qui conduiſoient la barque des Ambaſſadeurs, que ceux qui conduiſoient celle des aſſaſſins, & qui apparemment n'étoient pas du complot, furent mis par ordre du Marquis du Guaſt dans un cachot des priſons de Pavie, afin que

Belcar. l. 22. n. 55.

(1) Beaucaire, l. 22. n. 55. dit que les Ambaſſadeurs furent aſſaſſinés par Georges d'Autriche, Archevêque de Valence en Eſpagne, fils naturel de l'Empereur Maximilien, & que ce Prélat aſſaſſin fut arrêté & mis en priſon à Lyon. Le récit de Beaucaire eſt ſi court & ſi ſec, qu'on ne peut voir s'il s'accorde avec celui des Mémoires de du Bellay, auquel on a dû ſe conformer.

le ſecret dont ils avoient été les témoins, fût enfermé avec eux; mais la barque de la ſuite des Ambaſſadeurs, avoit échappé aux Impériaux; elle avoit gagné le rivage, & ceux qui la montoient s'étoient enfoncés dans un bois, d'où ils ne ſortirent qu'à l'entrée de la nuit, pour regagner, comme ils purent, le Piémont. 1541.

Ces gens ainſi ſauvés du danger, pouvoient bien atteſter que leurs maîtres avoient été attaqués par deux barques pleines d'hommes armés, & qu'on les avoit pourſuivis eux-mêmes, fait qui rapproché des avis que Langei avoit reçus d'avance, annonçoit une expédition ordonnée par le Gouvernement Autrichien, & non un brigandage particulier; d'ailleurs, on ne ſçavoit ni qui étoient ces gens armés, ni ce qu'étoient devenus & les Ambaſſadeurs & les bateliers. Mais Langei par le talent qu'il avoit d'être informé de tout, ne tarda pas à découvrir ce qui reſtoit à ſçavoir. Il trouva le moyen de gagner le domeſtique

1541. du Château de Pavie ; ce domeſtique lima ſourdement les grilles du cachot où étoient les bateliers, & les mit en liberté ; Langei les fit tous venir à Turin. Il ſçut par eux que les aſſaſſins étoient des Cavaliers de la garniſon de Pavie ; il ſçut leur nombre, leurs noms, leur pays ; il ſçut qu'avant l'exécution ils étoient reſtés trois jours & trois nuits dans leurs barques, que pendant ce temps on leur portoit à manger d'une hôtellerie prochaine, qu'ils avoient des chevaux qui les attendoient au port de Leſtrelle ; il ſçut juſqu'aux moindres circonſtances des lieux & des temps ; il eut enfin la preuve complette que ce meurtre avoit été exécuté par les ſoins & par les ordres du Marquis du Guaſt, qui avoit écrit lettres ſur lettres au Chef de l'entrepriſe (ſans compter tous les allées & venues, tous les entretiens ſecrets), & qui avoit promis & payé aux aſſaſſins le prix de leur crime.

Mém. de du Bellay, l. 9.

Tant que dura cette information, Langei diſſimula prudemment,

il témoigna au Marquis du Guaſt la plus forte perſuaſion de ſon innocence, il lui porta ſes plaintes, il lui demanda vengeance. 1541.

Pendant qu'il lui dépêchoit de Termes (1) pour l'amuſer par cette fauſſe commiſſion & pour détourner ſes regards de l'information qui ſe faiſoit, du Guaſt donnoit de ſon côté au Comte de Landriano la commiſſion hypocrite d'aller tromper Langei par un faux étonnement & de faux regrets ſur l'attentat qu'on prétendoit avoir été commis contre les Ambaſſadeurs. » Du Guaſt, ſelon » Landriano, ne pouvoit revenir » de la ſurpriſe que lui avoit cauſée » une lettre de la femme de Fre- » goſe, qui lui apprenoit que ſon » mari avoit été aſſaſſiné; il ſçavoit » que les Ambaſſadeurs avoient paſſé » à Caſal; & il n'avoit pas douté » qu'ils ne fuſſent arrivés à Veniſe, » il donneroit ſa vie pour que cela

(1) P. de la Barthe de Termes, Gentilhomme ordinaire du Duc d'Orléans, & Capitaine de deux cent Chevaux-légers. Il fut fait Maréchal de France ſous le regne ſuivant.

1541. » fût ainſi. Quelle horrible avan-
» ture ! à quelles étranges idées
» n'alloit-elle pas peut-être donner
» lieu ! Les ennemis de la paix ne
» ſaiſiroient-ils pas cette occaſion
» de la troubler, en calomniant
» l'Empereur & ſes Miniſtres ? quelle
» douleur pour du Guaſt en particu-
» lier, que cet attentat eût été com-
» mis dans ſon Gouvernement ! Mais
» s'il n'avoit pû le prévenir, il al-
» loit le venger : il exhortoit lui-
» même Langei à le ſeconder dans
» ce deſſein. Moyennant leurs efforts
» réunis, ce myſtere odieux ſeroit
» bientôt dévoilé. Déjà par les or-
» dres de du Guaſt la Juſtice de
» Milan s'étoit tranſportée ſur les
» lieux, il étoit bien réſolu de ne
» rien épargner pour découvrir la
» vérité. »

Mém. de du Bellay, l. 9. Il pouſſa ce jeu de fauſſeté juſqu'à offrir de livrer au Pape tous ceux qui ſeroient ſuſpects de ce crime, & de ſe remettre lui-même entre ſes mains, ſi lui-même il étoit ſoupçonné. Mais qui ſçait ce qu'il eût fait, ſi on l'eût pris au mot ?

Langei répondit à tous ces men-
ſonges comme l'exigeoient les con-
jonctures, c'eſt-à-dire, par des équi-
voques polies, & cependant il con-
tinuoit les informations dont nous
avons dit le réſultat. 1541.

Au bout de quelque-temps Lan-
driano dit à Langei que le Marquis
du Guaſt étoit à la veille de décou-
vrir la cauſe du meurtre des Am-
baſſadeurs, qu'on lui en avoit in-
diqué deux, qu'il ne s'agiſſoit plus
que de ſçavoir qu'elle étoit la vraie.
L'une étoit une querelle qu'on di-
ſoit que Fregoſe avoit eue avec le
Duc d'Urbin; l'autre rejettoit l'at-
tentat ſur les Genois & ſur Doria,
ennemis de Fregoſe. Langei bien
sûr que ni l'une ni l'autre cauſe
n'étoit la véritable, engagea bien
du Guaſt à chercher laquelle des
deux l'étoit.

Du Guaſt perſuadé qu'il trompoit
Langei, voulut auſſi tromper le
Roi; il envoya le même Landriano
lui rendre compte de tous les mou-
vemens qu'il ne ceſſoit, diſoit-il,
de ſe donner, pour découvrir les

1541. auteurs du meurtre des Ambaſſadeurs. Le Roi répondit qu'il ne pouvoit croire que ſes Ambaſſadeurs euſſent été aſſaſſinés, que depuis la mort de Sforce l'Europe ne voyoit plus de ces crimes monſtrueux, qu'il croyoit plutôt qu'ils avoient été arrêtés par des gens curieux de voir leurs inſtructions, qu'il eſpéroit que le Marquis découvriroit promptement le lieu de leur détention & les lui renvoyeroit.

La ſageſſe de Langei avoit rendu inutile, comme on l'a vu, le crime des Impériaux. Leur objet étoit manqué, puiſque les Ambaſſadeurs n'avoient plus leurs inſtructions. Les Impériaux avoient eſpéré y trouver, ſur-tout dans celle de Rincon pour Conſtantinople, des choſes capables de rendre François I. odieux aux yeux de la Chrétienté, & de faire excuſer le meurtre des Ambaſſadeurs, quand même il ſeroit attribué aux véritables auteurs; mais d'ailleurs ils eſpéroient qu'au moyen des précautions qu'ils ſe propoſoient de prendre, on ne le leur attri-

bueroit pas. Du Guaſt n'ayant pu ſe ſaiſir des inſtructions, puiſqu'elles avoient été remiſes à Langei, le Conſeil Impérial imagina d'en publier de fauſſes. On fabriqua une hiſtoire. Des pêcheurs avoient, diſoit-on, trouvé dans le Pô les hardes & les caſſettes des Ambaſſadeurs; par conſéquent leurs dépêches & leurs chiffres. L'inſtruction qu'on publia pour celle de Fregoſe, propoſoit aux Vénitiens le partage du Milanès. » La portion des François » ainſi que celle des Vénitiens, de» voit être affranchie de toute Su» zeraineté de l'Empire & réunie » pour jamais, l'une au Domaine » de la République, l'autre à la » Monarchie Françoiſe, qui ne re» levoient de perſonne. » 1541.

L'inſtruction prétendue de Rincon ne tendoit à rien moins qu'à faire tomber l'Allemagne entiere ſous le joug de Soliman, auquel on indiquoit des moyens de l'attaquer, de la ſurprendre, de profiter de ſes diviſions. Cet article étoit traité aſſez adroitement dans la vue de faire

Mém. de du Bellay, l. 5.

1541. ſentir à toutes les Puiſſances Germaniques l'intérêt qu'elles avoient de s'unir avec la Maiſon d'Autriche contre le Turc qui les vouloit opprimer, & contre François I. qui les vouloit ſéduire.

François I. s'en ſeroit peut-être mieux trouvé, s'il avoit eû le courage d'adopter la politique forte & hardie, dont on lui traçoit le plan dans ces fauſſes inſtructions qu'on oſoit lui attribuer ; mais dans la vérité il n'avoit chargé Rincon & Fregoſe que d'expoſer fidélement aux Vénitiens & à Soliman la conduite de l'Empereur & la ſienne. Cependant les Impériaux accumuloient les attentats pour empêcher, s'il étoit poſſible, toute communication entre les François & les Vénitiens ; des gens chargés de la livrée du Marquis du Guaſt, arrêterent & pillérent deux Couriers François, dont l'un alloit à Veniſe, & l'autre en revenoit, tous deux chargés de dépêches. Langei s'en plaignit encore à du Guaſt, & toujours du ton d'un homme perſuadé qu'il n'y

avoit aucune part. Du Guaſt répondit que cela s'étoit fait dans un temps où il étoit allé voir l'Empereur à Trente ; qu'à cette occaſion plus de trois mille perſonnes qui l'avoient ſuivi, ſoit pour lui faire honneur, ſoit par curioſité, s'étoient couvertes de ſa livrée, qu'on pouvoit les avoir confondues avec ſes gens, qui sûrement n'auroient pas oſé s'emporter juſqu'à cet excès d'inſolence. Langei feignit de trouver cette réponſe ſatisfaiſante ; cependant la République de Veniſe ſur les terres de laquelle l'attentat avoit été commis, fit arrêter les coupables, on leur fit leur procès ; & l'on remarqua que du Guaſt, qui auroit dû, s'il eût été innocent, preſſer lui-même la République d'inſtruire ce procès à la rigueur, reſta muet & tranquille. Il fut prouvé en effet que ces gens étoient aux gages du Marquis, & qu'ils n'avoient agi que par ſes ordres ; ils n'en furent pas moins condamnés à mort & exécutés, pour avoir, par les ordres d'un maître injuſte, violé le

1541.

1541. droit des gens & troublé la sûreté publique.

Mém. de du Bellay, l. 9. Lorsqu'il en fut temps, c'est-à-dire, lorsqu'il fut juridiquement prouvé que le Marquis du Guast étoit l'auteur & de l'assassinat des Ambassadeurs & de l'enlevement des Couriers, Langei leva le masque & l'ôta au vrai coupable ; il l'accusa publiquement, & le Roi porta ses plaintes d'abord à l'Empereur, ensuite aux Etats de l'Empire assemblés à Ratisbonne. Du Guast fut fort surpris ; il croyoit avoir trompé Langei, car les trompeurs croyent aisément aux dupes & deviennent quelquefois par-là dupes eux-mêmes. Il se hâta d'envoyer à la Diete de Ratisbonne un Mémoire apologétique, qui fut pleinement refuté par Langei. Du Guast appuyoit ses foibles raisons d'un démenti & d'un défi à ses accusateurs, quels qu'ils pussent être. Langei se déclare cet accusateur, il lui rend ce démenti, il accepte ce défi, & cependant il l'accable des preuves de ses crimes.

Sleidan, Commentar. l. 14.

Dans ces manifestes du Guast &

Langei ſont l'un contre l'autre de grandes récriminations, dont la plûpart roulent ſur des entrepriſes formées, ſur des intelligences ménagées, ſur des troupes levées, enfin ſur des préparatifs de guerre qu'on affectoit de s'imputer de part & d'autre comme autant d'infractions de la treve. 1541.

Le Marquis du Guaſt pour paroître moins criminel, alléguoit auſſi des Couriers Impériaux arrêtés & dévaliſés ſur les terres mêmes de l'Empire. Ces Couriers avoient d'abord ſoupçonné des ſoldats François, ils avoient indiqué ceux ſur qui tomboient leurs ſoupçons, mais ils les avoient déchargés à la confrontation, & il étoit demeuré conſtant que ces Couriers avoient été arrêtés par des voleurs, à cauſe de la réputation qu'ils avoient d'être porteurs d'argent ; auſſi leurs dépêches avoient-elles été jettées dans un bois où on les trouva, & la plûpart n'avoient pas même été décachetées.

1541. Mais un grand grief des Autrichiens contre la France regardoit Marano. Cette place ſituée dans le Frioul, appartenoit au Roi des Romains ; elle étoit importante par le voiſinage de la Mer Adriatique, par ſes fortifications & par les marais qui la rendent preſque inacceſſible. Les habitans de cette place, las du joug Autrichien, étoient venus s'offrir volontairement au Roi de France, ils avoient ſaiſi l'occaſion du mécontentement du Roi au ſujet de l'aſſaſſinat de ſes Ambaſſadeurs ; ils lui avoient déclaré que s'il refuſoit leurs offres comme il avoit refuſé celles des Gantois, ils s'adreſſeroient à une autre Puiſſance qui ne les refuſeroit pas ; c'étoit l'Empereur des Turcs qu'ils vouloient dire. C'eût été introduire l'ennemi du nom Chrétien au centre de la Chrétienté, entre l'Italie & l'Allemagne. Le Pape, l'Empereur, les Vénitiens avoient le plus grand intérêt de prévenir cette derniere réſolution, & il étoit preſque indifférent au premier & aux derniers

Mém. de du Bellay, l. 9.

e cette place appartînt au Roi France ou au Roi des Romains. 1541.
ançois I. eut l'attention d'avertir s trois Puiſſances, que ſi dans un rtain temps qu'il leur marquoit, les ne prenoient point un parti ı ſujet de Marano, il accepteroit :s offres qui lui avoient été faites, e fût-ce que pour empêcher cette lace de tomber entre les mains les Turcs. Le ſort de Marano ni es diſpoſitions de ſes habitans l'ayant point changé, le Roi ac-:epta cette place au terme marqué, :royant par-là ſervir la Chrétienté ſans rompre la treve, qui ſuſpendoit ſeulement les hoſtilités, mais qui ne défendoit ni d'accepter des offres volontaires, comme celles de Ma-rano, ni de pratiquer des intelli-gences pour l'avenir.

Au reſte, cette acceptation de Marano, faite d'ailleurs avec tant de précautions, étoit poſtérieure à l'aſſaſſinat de Rincon & de Fregoſe. De plus, combien d'entrepriſes pa-reilles ou plutôt bien plus mêlées de violence & bien plus reſſemblan-

1541. tes à des hoſtilités les Impériaux n'avoient-ils pas faites ? S'ils avoient échoué, le mauvais ſuccès les juſtifioit-il ? Si, par exemple, leur Céſar de Naples, toujours entreprenant & toujours malheureux, avoit manqué de ſurprendre Turin (1), en étoit-il moins venu l'inveſtir pendant la nuit avec des troupes ? Avoit-il moins gagné un Gentilhomme, qui s'étoit chargé de mettre le feu dans différens quartiers de la Ville, pour faciliter aux Impériaux l'eſcalade, en occupant les habitans à éteindre l'incendie ? Ce traître avoit été arrêté, il avoit avoué ſon crime ; & avoit été écartelé.

En un mot, à ne conſidérer même que ces entrepriſes, que ces petites hoſtilités déguiſées ; c'étoient les Impériaux qui étoient les infracteurs de la treve, & il leur reſtoit de

(1) Il s'agit ici d'une autre entrepriſe que celle que le même Céſar de Naples avoit faite ſur Turin, & que Boutieres avoit fait manquer. (Voir le Chap. 11. du liv. 4.) La premiere avoit été faite pendant la guerre, la ſeconde eſt poſtérieure à la treve.

plus

plus les deux grands attentats par lesquels ils avoient violé avec la treve le droit des gens & celui de la nature, je veux dire l'enlevement des Couriers, & plus encore l'assassinat des Ambassadeurs. Du Guast étoit convaincu de ces deux crimes ; mais ne parlons que du second, il ne reçoit point d'excuse ; quelle treve, quelle paix eût pu n'être pas rompue par un tel attentat ? Du Guast en avoit même reconnu toute l'atrocité dans les lettres qu'il écrivoit au Roi & à Langei pour les tromper. Il avoit cru, en condamnant hautement ce meurtre, persuader qu'il ne l'avoit point commis, il n'avoit fait que se condamner lui-même, & il lui fut impossible d'échapper à son propre jugement. 1541.

Mém. de du Bellay, l. 9.

L'Empereur plus coupable que lui, puisqu'il l'avoit mis en œuvre, fut publiquement convaincu. Le zèle aveugle de quelques Auteurs Espagnols a osé justifier cet assassinat. Antoine de Vera demande à ce sujet si Banaïas, fils de Joïada,

Ant. de Vera, hist. de Charles V.

1514. n'alla point par l'ordre de Salomon, égorger Joab juſques dans le temple, quoique ce malheureux, pour ſauver ſa vie, embraſſât la corne de l'autel. On ne peut aſſurément citer l'Ecriture avec une plus indécente irrévérence. Les deux faits que Véra prétend comparer, n'ont pas même cette reſſemblance éloignée qui a quelquefois trompé des fanatiques. Il faut avouer que cet aſſaſſinat des Ambaſſadeurs François, eſt le trait qui fait le plus de peine dans la vie de Charles-Quint, & qui aideroit le plus à croire que le Dauphin auroit été empoiſonné par ſes ordres ; mais il avoit un intérêt d'empêcher ces Ambaſſadeurs d'arriver aux lieux de leur deſtination, & nous croyons avoir montré qu'il n'en avoit aucun pour faire périr le Dauphin.

La vengeance du Roi ne pouvoit plus être incertaine ; elle étoit plus légitime encore que celle qui avoit donné lieu à la guerre de 1535. Auſſi le Roi ne balança-t-il pas ſur ce premier point, & déclara-

t-il hautement dans ſon Conſeil qu'il ſe croiroit indigne de régner & de vivre, s'il laiſſoit impuni le meurtre de deux Sujets fidèles que le zèle & le devoir avoient conduits à leur perte. » Eh ! qui voudroit déſormais » me ſervir, s'écrioit-il, où ſeroit » la sûreté de mes Miniſtres ? Quoi ! » tous les jours on combat pour » une Province indifférente ſur le » choix de ſes Maîtres, pour des » droits particuliers, ſouvent incer- » tains, & je négligerois d'aſſurer » les droits ſacrés, les droits éter- » nels de la nature & des Nations ! » La foi publique violée, la Ma- » jeſté du Thrône outragée, le ſang » de mes Ambaſſadeurs répandu me » demanderoient vengeance & ne » l'obtiendroient pas ! » 1541.

Mém d. de Bellay, l. 9.

Mais cette juſte vengeance on pouvoit ou la précipiter ou la différer. En la précipitant, on profitoit de toute l'indignation dont le ſang encore fumant des deux Ambaſſadeurs, devoit remplir tous les eſprits. En différant, on ſe donnoit le temps de négocier auprès

1541. des diverſes Puiſſances, & de s'aſſurer d'elles par des traités. D'ailleurs, pendant l'intervalle de la treve, le Roi avoit diminué les impôts, retiré pluſieurs Domaines engagés, rembourſé des dettes conſidérables ; en retardant la guerre, il eût eu le temps de remplir ſes coffres vuidés par cette bonne adminiſtration, ſource aſſez rare de pauvreté.

Il paroît que, malgré ces conſidérations, on ſe détermina cette fois pour la diligence ; mais il reſtoit encore à choiſir entre deux autres partis, ou de regarder la treve comme formellement rompue par le meurtre des Ambaſſadeurs, & de recommencer les hoſtilités ſans aucune déclaration de guerre, ce qui eût donné le moyen de ſurprendre pluſieurs places dans leſquelles on avoit des intelligences, & dont les Commandans auroient été moins avertis de ſe tenir ſur leurs gardes, ou bien de commencer par envoyer un Hérault d'Armes déclarer la guerre à l'Empereur.

Le Roi prit ce ſecond parti, ce : peut-être une faute, mais ce : encore une préférence donnée 'honnête ſur l'utile, & le con- ſte des procédés entre ces deux inces, ne pouvoit être trop for- nent marqué. 1541.

Sleidan, Commentar. l. 14.

Sleidan raconte que le Roi étant Vincennes, un Courier vint lui porter la nouvelle d'une grande uption des Impériaux dans la cardie ; qu'auſſi-tôt ce Prince y voya le Duc de Vendôme, le ic de Guiſe, le Comte d'Aumale, Duc de Nevers avec l'élite de Nobleſſe. Que cette troupe choi- étant arrivée ſur la frontiere, trouva que la ſolitude & le ſi- ce, *mera ſolitudo, merum ſilentium.* ù venoient donc ce Courier & te nouvelle ? On conjectura, Sleidan, que le Roi qui ne loit point qu'on lui imputât renouvellement de la guerre, it tâché de perſuader au peuple les Impériaux étoient les ag- ſeurs. Ils l'étoient ſans doute, l'aſſaſſinat des Ambaſſadeurs

1541. François. Mais cette petite hiſtoire de Sleidan & la conjecture par laquelle il prétend l'expliquer, paroiſſent bien bizarres. On n'en trouve aucune trace dans les autres Auteurs, & on peut dire qu'en général Sleidan paroît plus inſtruit des affaires d'Allemagne que de celles de France.

CHAPITRE IV.

évolutions à la Cour de France. Diſgraces du Connétable de Montmorenci, de l'Amiral de Brion, du Chancelier Poyet & du Cardinal de Lorraine.

1541. LE Roi fit vers ce temps une faute excuſable, ce fut de renvoyer on Connétable & d'empriſonner on Amiral au renouvellement d'une uerre. On cherche toujours à pé-étrer les cauſes de ces fameuſes iſgraces, & on a raiſon; elles peu-ent être une ſource d'inſtruction our les Rois & pour les Miniſtres; ais comme ces cauſes ne ſont pas ujours honneur aux Rois, comme es diſgraces naiſſent auſſi ſouvent une intrigue de Cour, d'un ca-rice du Maître, d'une inconſtance, c. que d'une faute réelle des Mi-ſtres, il arrive que le Roi ſe tai-

1541. ſant par pudeur, le Miniſtre par crainte, la Cour par reſpect ou par ignorance, ces cauſes qu'il pourroit importer de connoître, reſtent inconnues ou du moins incertaines.

Belcar. lib. 22. n. 38.

On varie ſur les cauſes de la diſgrace du Connétable. Ceux qui croyent qu'il fit une grande faute, (1) en combattant l'avis d'exiger de Charles-Quint une promeſſe par écrit au ſujet du Milanès, ſe diſpenſent de chercher une autre cauſe de ſa diſgrace ; ils donnent ſeulement à l'avis du Connétable des motifs criminels, ils ſuppoſent de la trahiſon, des intelligences avec l'Empereur, & tout eſt expliqué. Mais un ſoupçon de trahiſon convient bien mal à ce grand homme, toujours fidele à ſes devoirs, toujours attaché au parti de ſes Rois, qui dans les temps les plus diffici-

Sleidan, Commentar. l. 13. *ſub fi.e & alii paſſim.*

(1) Beaucaire eſt du nombre de ceux qui condamnent Montmorenci & qui attribuent ſa diſgrace au conſeil qu'il avoit donné de laiſſer paſſer Charles-Quint ſans tirer de lui aucune promeſſe, mais il eſt trop judicieux pour accuſer Montmorenci de trahiſon. Sleidan qui eſt du même avis, ne l'en accuſe pas non plus.

, dans les tempêtes publiques, 1541.
ıs ſes diſgraces perſonnelles,
nbattit & mourut pour eux, ligué
ıtre les intérêts de ſa grandeur,
ıtre les intérêts de ſa Maiſon,
ıtre ſes propres neveux, avec les
aux (1) qui avoient éclipſé &
ruit ſon crédit, mais qui avoient
Roi dans leur parti. Comment un
jet ſi fidele à des Rois indifférens,
) qui l'avoient abaiſſé, & fidele
mi tant d'occaſions & de pré-
tes d'être rebelle, auroit-il pu
hir un Roi ſon ami, qui l'avoit
vé au comble des honneurs ?
tte idée des prétendues intelli-
ıces de Montmorenci avec l'Em-
eur, n'eſt fondée ſur rien.

Si l'on ſe borne à dire que l'avis
Montmorenci étoit l'effet d'une
ıéroſité mal-entendue, & que le
i ſe repentit de l'avoir ſuivi, on
ɔlie que le Roi avoit été de cet
; plus, pour ainſi dire, que
ntmorenci lui-même ; que cet

) Les Guiſes.
.) François II. Charles IX.

1541. avis étoit entiérement ſelon le cœur du Roi, & qu'il l'eût ouvert, ſi Montmorenci ne l'avoit prévenu. Comment pouvoit-il donc le punir d'avoir penſé comme lui, & comment s'il eût voulu le punir de cette faute eſtimable, lui auroit-il continué ſa faveur pendant près de deux ans ? Le paſſage de Charles-Quint en France, eſt de l'année 1539, & on voit par les lettres des Ambaſſadeurs & des Miniſtres adreſſées au Connétable, qu'il étoit encore dans le Miniſtere au mois de Mars 1541.

Une cauſe plus vraiſemblable de la diſgrace de Montmorenci, c'eſt ſon attachement pour le Dauphin, qui ayant fait ſous lui ſes premieres armes, ayant commandé & vaincu avec lui, le regardoit comme ſon maître, comme ſon pere, & avoit pour lui la plus tendre vénération. Le Dauphin commençoit à s'élever, à devenir en quelque ſorte le rival du Roi qui lui oppoſoit le Duc d'Orléans ; il avoit à part ſes amis, ſes favoris & preſque ſon parti ; il avoit même une maîtreſſe dont le

édit naiſſant faiſoit déjà ombrage 1541.
l'autorité toujours croiſſante de
Ducheſſe d'Eſtampes. Cette maî-
eſſe étoit la fameuſe Diane de
oitiers, fille du Comte de S. Val-
r, alors veuve de Louis de Brézé,
énéchal de Normandie (1), la
ême qui, dit-on, avoit acheté du
oi au prix de ſon honneur, la
race de ſon Pere. Les charmes
iomphant chez elle des années,
voient depuis quelque temps ſéduit
: cœur du Dauphin, plus jeune
u'elle de dix-huit ans. La Ducheſſe
'Eſtampes, pour le faire rougir de
i paſſion, exagéroit cette diſpro-
ortion d'âge, & diſoit qu'elle étoit
ée le jour que Diane de Poitiers
étoit mariée (2). Elle ſe donnoit
n double avantage par ce diſcours,
elui de ſe rajeunir & celui de vieil-

(1) Voir le chap. 6. du liv. 2. Brézé étoit mort le
Juillet 1531.

(2) Il n'y avoit guères que huit ans de diffé-
nce entre elles. Il paroît que Diane de Poitiers
oit née en 1500. Elle avoit été mariée en 1514.
nne de Piſſeleu, depuis Ducheſſe d'Eſtampes,
oit née vers l'an 1508.

1541. lir ſon ennemie. On peut juger d'après ces circonſtances ſi deux femmes, deux maîtreſſes, l'une du Roi, l'autre du Dauphin, ſe haïſſoient mortellement, & ſi cette haine s'étendoit aux partiſans de l'une & de l'autre. Montmorenci, ſoit par égard pour le Dauphin, ſoit par inclination pour Diane de Poitiers, avoit toujours paru aſſez attaché aux intérêts de celle-ci ; il s'allia même dans la ſuite avec elle par le mariage de Henri de Montmorenci, ſon ſecond fils (1), avec Antoinette de la Marck, petite-fille de Diane. Ces liaiſons, une certaine jalouſie dont le Roi n'étoit pas incapable, & qui lui faiſoit refuſer ſa confiance aux cœurs trop partagés entre ſon fils & lui, une maniere triſte & chagrine d'enviſager les objets, fruit de l'altération de ſa ſanté, telles furent les cauſes du dégoût qu'il conçut pour le Connétable. S'il étoit vrai, comme Mé-

(1) Qui fut depuis le Connétable Henri, non moins illuſtre que ſon pere.

rai l'inſinue, que le Connétable 1541.
it pouſſé l'attachement pour le
auphin, juſqu'à traverſer par des
bales l'aggrandiſſement du Duc
Orléans, en engageant l'Empereur
lui refuſer ſa niece & l'inveſtiture
Milanès, il ſeroit abſolument
excuſable; cette idée rentre dans
ccuſation de trahiſon, & nous
ons fait voir combien elle étoit
u vraiſemblable. D'ailleurs, toute
conduite de l'Empereur ne prouve-
elle pas que ſon parti étoit pris
puis long-temps de garder le Mi-
nès, & qu'il n'avoit beſoin pour
la des conſeils ni des inſinuations
perſonne ?

François traita le Connétable en
ori diſgracié, non en coupable,
ſe contenta de l'éloigner de la
ur & des affaires; Montmorenci
a porter à Chantilly les lauriers
nt il étoit couvert, & le regret
devenir inutile (1); il y laiſſoit

1) Ce fut pendant cette diſgrace qu'il bâtit
hâteau d'Ecouen. On dit que par une allu ſion
ile au nom d'*Ecouen*, mais par une allu ſiou
& noble à ſa faveur & à ſa diſgrace, il fit

1541. éclater avec une liberté hardie ſa haine pour la Ducheſſe d'Eſtampes, ſon mépris pour les courtiſans, en préſence de courtiſans même, qui venoient épier ſes ſentimens & ſes diſcours. On ne le verra plus paroître dans le Miniſtere ſous ce regne. Le Roi ſe priva du plus illuſtre des Généraux qui lui reſtoient, & de ſon plus grand Miniſtre.

Le Maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, n'avoit rien vu d'égal à la bataille de Marignan ; Anne (1) de Montmorenci, qui, comme lui étoit à celle-ci, ſe trouva de plus à un grand nombre d'autres, ſinon auſſi opiniâtres que celle de Marignan, du moins auſſi célébres & auſſi meurtrieres ; il n'y en eut aucune où il n'ait été, comme dit Brantôme, *ou pris, ou bleſſé, ou mort.* En 1512, il étoit avec le Duc de Nemours à

Brant. hom. illuſt. art. Anne de Montmorenci.

graver ſur la porte de ce Château, ces mots de l'Ode d'Horace à Dellius :

ÆQUAM memento rebus in arduis
Servare mentem.

(1) Il ſe nommoit Anne du nom d'Anne de Bretagne, Reine de France, dont il étoit le filleul.

elle de Ravenne ; en 1522, il avoit it des prodiges de valeur à la ba- ille de la Bicoque où il penſa périr ille fois. A Pavie, il avoit été fait riſonnier avec le Roi (1). Dans le ours de cette guerre de 1521, il 'étoit ſignalé par divers exploits ; l avoit mérité de commander en chef dans celle de 1536. Cette même année il ſauva la Provence par une conduite qui lui mérita le titre de *ſage Cunctateur* & de *Fabius François*. L'année ſuivante il força le paſſage de Suze, exploit rare & important, il ſoutint la gloire des armes Françoiſes tant en Artois qu'en Piémont. Sa carriere militaire ne finit point à ſa diſgrace ni avec le regne de François I. Malheureux ſans ceſſer d'être grand & vaincu ſans rien perdre de ſa gloire, il fut fait priſonnier aux batailles de S. Quentin & de Dreux. Honteux de tant de captivité, il jura avant la bataille de S. Denis qu'on ne le reverroit

1541.

(1) Mais ſans avoir aſſiſté à la bataille. Voir le chap. 9. du liv. 2.

1541. que mort ou victorieux ; il revint victorieux & couvert de bleſſures mortelles que lui attira un courage inflexible, trop ſupérieur à ſon âge & à ſes forces. Il en mourut le lendemain 12 Novembre 1567, chargé d'ans & d'honneurs.

Comme Général, nous ne voyons ſous le regne de François I perſonne qui puiſſe lui être comparé que le Connétable de Bourbon, qui l'égale & même le ſurpaſſe, & le Comte d'Anguien qui périt dès l'aurore de ſa gloire. Les Lautrec, les Bonnivet, les Brion, les Saluces, les d'Annebaut ne valent pas Montmorenci. Nous ne parlons que des Généraux de François I, & non de ceux de l'Empereur.

Pour juger de ſes talens comme Miniſtre, il ne faut le conſidérer ni ſous le regne de Henri II. où il gouverna moins qu'il n'obéit à la Ducheſſe de Valentinois, ni ſous les regnes orageux de François II. & de Charles IX. où le vieux reſpect dû à ſon nom & le ſouvenir de ſa grandeur paſſée, ne pouvoient

tenir contre la faveur des Guiſes, contre la haine de Catherine de Médicis, contre l'agitation des diſcordes civiles : il faut le voir ſous le regne de François I. dans le temps de ſa faveur. Dépoſitaire alors de toute l'autorité de ſon Maître, honoré de ſa confiance éclairée, il n'étoit ni contredit ni balancé par ce premier Cardinal de Lorraine, plus éblouiſſant par ſa magnificence que conſidérable par ſon crédit. Montmorenci préſidoit à toutes les parties de l'adminiſtration avec une égale ſupériorité de puiſſance & de lumieres. Il entendoit parfaitement les Finances, & elles furent toujours très-bien régies de ſon temps, c'eſt-à-dire, qu'il étoit économe, appliqué & juſte, car cette grande ſcience ſi approfondie depuis, ſe bornoit alors à cela, & n'en étoit pas moins difficile. Il n'y avoit point de Magiſtrat plus inſtruit que lui des loix du Royaume. Son aſſiduité au travail répondoit de l'exactitude des inférieurs. Les Sécrétaires des Com-

1541.

Id. Ibid.

1541. mandemens (1) lui rendoient compte tous les jours de leurs dépêches & de leurs moindres opérations. Il avoit acquis une ſi grande conſidération dans toute l'Europe, que l'Empereur ni aucun autre Prince n'écrivoit au Roi, ſans qu'il y eût auſſi des lettres pour le Connétable, les Ambaſſadeurs étoient toujours chargés de le viſiter en particulier; ſon étiquette étoit très-haute ; tous les Sujets du Roi, quelques diſtingués qu'ils fuſſent, les Compagnies de Magiſtrature, le Parlement même en Corps, le Chancelier, pluſieurs Cardinaux l'appelloient *Monſeigneur*. Le ſeul Cardinal de Lorraine s'étoit mis au-deſſus de cet uſage, & prenoit même le ton de la ſupériorité, il écrivoit au Connétable comme un grand Prince (2) écrit à un Gentilhomme ; Montmorenci content du crédit, lui laiſſoit quelquefois le faſte.

(1) Ou Sécrétaires d'Etat, Sécrétaires des Finances.

(2) Tous les Princes Lorrains en uſoient de même.

Quant au caractère perſonnel, le Connétable étoit ferme, fier, vrai, ſage, laborieux, d'une pureté de mœurs & d'une piété exemplaires. Sa cenſure rigoureuſe & quelquefois amere, ne pardonnoit ni les prévarications, ni les négligences, ni la licence des mœurs, ni le mépris d'aucun devoir. Officiers, ſoldats, Magiſtrats, gens de tout ordre & de toute condition, redoutoient ſon œil ſévere & vigilant, c'étoient le Caton de ſon ſiecle. Plus déplacé encore à Paris que l'autre n'a paru l'être à Rome, ils eurent tous deux les mêmes ennemis, ceux de l'Etat. Si Montmorenci fut quelquefois plus ſouple que Caton, c'eſt parce que les mœurs Françoiſes l'étoient naturellement plus que les mœurs Romaines. Un Ecrivain frivole (Brantôme), a dit aſſez ſenſément : » *Que plût à Dieu* » *fût-il encore vivant, & qu'euſſions* » *un pareil Cenſeur ſi digne que lui,* » *pour cenſurer tous nos états de la* » *France, qui eſt très-gentiment cor-* » *rompue !* » Id. ibid.

1541.

1541. Il eſt aiſé dans ce ſiécle frivole de taxer de pédantiſme un caractère ſi reſpectable ; il eſt vrai que Brantôme lui-même rapporte des traits qui annoncent dans Montmorenci de la hauteur, de l'humeur, de la dureté, & qu'en général il avoit plutôt de grandes qualités que des qualités aimables ; mais il réuniſſoit toutes celles qui font le Chevalier, le citoyen, le guerrier, l'homme d'Etat. Ses longs ſervices continués ſous cinq Rois, ſes talens, ſes vertus, ſa faveur, ſes diſgraces, ſes richeſſes, ſes victoires, ſes défaites, ſes fautes, tout en lui, juſqu'à la longueur de ſa carriere, a contribué à rajeunir, pour ainſi dire, la ſplendeur de ſa Maiſon, dont les titres de gloire commençoient un peu à vieillir.

Le plus grand détracteur du Connétable de Montmorenci, ſelon Brantôme & M. de Thou, c'eſt Paul Jove, & voici la raiſon qu'ils en donnent. Paul Jove avoit une penſion de François I. & Montmorenci ne jugeoit point qu'il l'a mé-

rité. Ce Miniſtre ayant été rappellé par Henri II, & revoyant en qualité de Grand-Maître l'état de la Maiſon du Roi, raya Paul Jove, qui, pour ſe venger, s'attacha, dit-on, à le décrier dans ſon hiſtoire. Ce fait paſſe pour vrai, mais j'avoue que je n'apperçois point dans l'hiſtoire de Paul Jove de traces bien marquées d'animoſité & d'injuſtice à l'égard de Montmorenci. 1541.

Quant à l'Amiral de Brion, dont la faveur avoit été aſſez grande pour faire ombrage au Connétable de Montmorenci & au Cardinal de Lorraine, c'eſt une erreur de croire ce qu'ont dit quelques Auteurs, qu'il fut diſgracié pour avoir interrompu ſes conquêtes dans le Piémont, en 1536, par une déférence aveugle pour les avis du Cardinal de Lorraine, qui craignoit que ces conquêtes ne miſſent obſtacle à la paix qu'il eſpéroit de conclure. Les avis du Cardinal de Lorraine n'étoient point de ſimples avis, c'étoient des ordres du Roi, ordres réitérés & très-preſſans, aux-

Arnold. Ferron. l. 8. Franciſc. Vales.

Sleidan, Commentar. l. 13.

1541. quels Brion n'obéit qu'à regret. Ni le Cardinal, ni Brion n'auroient osé compromettre ainsi les intérêts du Roi, & s'ils l'eussent osé, ils auroient été disgraciés tous deux dans le même-temps, c'est-à-dire, dans le temps de leur faute. Les causes exprimées dans l'Arrêt de condamnation, dont nous parlerons tout-à-l'heure, sont encore moins les véritables. La cause pour ainsi dire publique, fut un trait de hauteur de la part de Chabot, & de la part du Roi un de ces traits d'aigreur & d'impatience auxquels il étoit devenu sujet depuis sa maladie; mais la cause secrette fut l'amitié peut-être un peu trop tendre qu'avoit conçue pour lui la Duchesse d'Estampes, dont son neveu avoit épousé la sœur (1). Le Roi qui avoit toujours beaucoup aimé Chabot, commençoit à être plus choqué de ses succès & de son orgueil, que

Mézeray, abr. chron.

1550.

(1) Guy de Chabot, neveu de l'Amiral, avoit épousé Louise de Pisseleu, sœur de la Duchesse d'Estampes.

touché de ſes qualités aimables. Un jour dans un mouvement de colere il le menaca de lui faire ſon procès. Chabot orgueilleux & ſenſible, ne ſçut pas céder à ſon Maître : »Vous » le pouvez, Sire, répondit-il fié- » rement, ma conduite a toujours » été irréprochable & n'a rien à » craindre du plus ſévère examen. » Le Roi ſe crut bravé, & peut-être par un rival, il alla mettre ſon honneur à ſoutenir une menace qui lui étoit échappée. Le Chancelier Poyet, qui ne pouvoit ſouffrir Chabot, parce que les ambitieux ne peuvent ſouffrir les favoris, attiſa le feu, irrita e Roi, & lui perſuada qu'il ſeroit ıiſé de convaincre Chabot de pluieurs fautes, mêmes capitales. Cette ffaire étoit devenue une eſpece de ageure entre le Roi & Chabot ; e Roi ne vouloit point perdre ce ıvori, mais il vouloit l'humilier & ıi faire voir que les ſujets les plus rands ne ſont rien, quand il plaît ux Rois de retirer leur main proectrice ; il parut donc le livrer aux ɔups de ſes ennemis ; il le fit ar- 1541.

1541. rêter & mettre au Château de Melun, le Chancelier inſtruiſit ſon procès avec des Commiſſaires tirés de divers Parlemens. Le Roi ayant au bout de quelque-temps demandé des nouvelles de ce procès, le Chancelier crut bien faire ſa Cour, en diſant que l'Amiral étoit convaincu de vingt-cinq crimes capitaux. Le plus grand de ces crimes étoit d'avoir impoſé un très-foible droit d'Amirauté ſur les harangs. Chabot croyoit ce droit légitime, mais eût-il été illicite, la reſtitution & une légere amende étoient toute la peine que méritoit une faute d'un ordre ſi commun. Le Roi ſourit de ce vain entaſſement de charges, & s'indigna de cet acharnement à pourſuivre un malheureux. Il reconnut la baſſeſſe du courtiſan & l'indignité du Juge corrompu ; l'idée qu'il prit alors du caractere de Poyet, ne contribua pas peu à la diſgrace de ce Chancelier ; mais le Roi voulut profiter de toutes ces circonſtances contre l'orgueil de Chabot : » *Eh ! bien*, lui dit-il, *homme* » *irréprochable*,

Brant. homm. illuſt. art. Brion.

Le Laboureur, addit. aux mém. De Caſtelnau. t. 2. p. 614.

» *irréprochable, ſoutiendrez-vous encore* 1541.
» *votre innocence? Ma priſon*, répondit Chabot, avec modeſtie & avec » fineſſe, *m'a appris que nul ne pouvoit ſe dire innocent devant ſon Dieu ni devant ſon Roi.* » François fut touché, mais il diſſimula, il vouloit que la leçon fût entiere, il laiſſa rendre l'Arrêt; on n'eut pas honte (1) de condamner Chabot à quinze cent cinquante mille livres tournois d'amende & au banniſſement perpétuel. C'étoit le ruiner & le deshonorer, deux peines plus fortes que la perte de la vie. *Du moins*, dit alors Chabot au Roi, *la rage de mes ennemis n'a pu me convaincre d'aucune félonie envers votre Majeſté.* Le Roi alors vint à ſon ſecours, il n'écouta plus que ſon cœur & la Ducheſſe d'Eſtampes. Celle-ci n'avoit point abandonné ſon ami. Des Lettres-Patentes du 12 Mars 1542,

Paſq. recherch. de la France, l. 6. c. 9.

Sleidan, Commentar. lib. 13.

(1) Un des Juges par un mêlange bizarre de courage & de foibleſſe, marqua par un petit mot latin, tracé en caractères preſque imperceptibles, qu'il ne ſignoit cet injuſte Arrêt que comme contraint.

1541. Belcar, l. 22. n. 55. rendirent à Chabot ſon honneur & ſes biens, le rétablirent dans ſes dignités & dans ſa réputation, le déchargerent de l'amende, le rappellerent du banniſſement & impoſerent un ſilence éternel au Procureur-Général. Toute la puiſſance du Roi ne pouvoit réparer le mal que ſes Juges avoient fait; ces Lettres-Patentes ne prouvoient pas l'innocence de Chabot; elles pouvoient avoir été accordées à l'amitié, à la pitié, à la ſollicitation. Chabot le ſentit bien; auſſi n'employa-t-il ces Lettres que comme une des pieces de ſon procès, qu'il fit renvoyer au Parlement pour y être revu. Chabot fut pleinement

1542. diſculpé par un Arrêt du 23 Mars, & le 29, le Roi lui fit expédier dans ſon Conſeil d'autres Lettres (1), qui le déclaroient innocent.

Mais le coup mortel étoit porté; le ſenſible Chabot avoit ſuccombé ſous le poids de l'humiliation, il ne fit que languir juſqu'au premier

(1) Datées de Bar-ſur-Seine.

Juin 1543, qu'il mourut, laiſſant au Roi avec le regret de ſa perte & le remords de l'avoir cauſée, l'importante leçon de ne ſe point jouer de l'honneur de ſes Sujets. C'étoit un malade tué par une doſe trop forte d'un remede qui lui étoit pourtant néceſſaire, & qui donné avec modération, auroit pu le guérir. Le Roi le fit enterrer aux Céleſtins dans la Chapelle d'Orléans, (1) & lui érigea un ſuperbe tombeau; tardive & inſuffiſante réparation d'un mal irréparable. Le Maréchal d'Annebaut fut fait Amiral à ſa place. 1543.

Chabot fut vengé en partie dès ſon vivant, & pleinement après ſa mort du Chancelier Poyet ſon perſécuteur.

La deſtinée des Chanceliers ſous ce regne fut brillante & malheureuſe. Le Chancelier Duprat, de l'état de ſimple Avocat, élevé au faîte de la fortune & de la Puiſſance, comblé des faveurs de l'Egliſe & de la

(1) Chabot tenoit à la Maiſon d'Orléans par ſa femme.

Cour, avoit vu ſon crédit décliner ; mais ſon ambition n'avoit fait qu'augmenter. Déjà Cardinal, grace au Concordat, & aux négociations pour la réduction de Florence ſous l'autorité des Médicis, il porta, dit-on, ſes vues juſqu'à la Papauté à la mort de Clément VII. Il fit part de ce projet au Roi qu'il pria de le ſeconder ; le Roi dédaignant de ſervir ſa vanité, propoſa beaucoup de difficultés, & fit entendre ſur-tout qu'on ne pouvoit réuſſir qu'à force d'argent ; le Chancelier eut la maladreſſe de lever cette difficulté & de donner connoiſſance au Roi des gains immenſes qu'il avoit faits dans le Miniſtère. Le Roi ne diſſimula point ſon indignation ; depuis ce temps le Chancelier ne fit que lutter contre ſa diſgrace & qu'en ſauver les apparences. Il mourut dans ſon Château de Nantouillet, le 9 Juillet 1535. Auſſitôt après ſa mort, le Roi fit un emprunt forcé de cent mille écus à ſes (1) héritiers, qui n'eurent garde

Capelloni exemp. polit.

1535.

(1) C'eſt à cette occaſion que fut faite l'alluſion ſi connue : *Sat Prata biberunt.*

de le refuſer, trop heureux de racheter à ce prix l'immenſe dépouille qu'il leur laiſſoit.

Sa place fut donnée à Antoine du Bourg, Préſident au Parlement. Celui-ci n'eut guères le temps de développer ſes talens ni d'établir ſon crédit. En 1538, le Roi étant allé viſiter la Ville de Laon, la foule du peuple qui s'empreſſoit pour le voir fut ſi grande, que le Chancelier du Bourg qui étoit à ſa ſuite, fut renverſé de ſa mule, foulé aux pieds des chevaux & cruellement écraſé. (1)

François Duchesne, hiſtoire des Chanceliers & Gardes des Sceaux de France.

1538.

Il eut pour ſucceſſeur Guillaume Poyet, fils d'un Avocat d'Angers, & lui-même Avocat célébre à Paris. L'honneur que lui procura ſon éloquence de plaider la trop fameuſe cauſe de la Ducheſſe d'Angoulême contre le Connétable de Bourbon, fut la ſource de ſa fortune. Il fut

(1) Il ne mourut pas ſur le champ, mais fort peu de temps après Le fameux Anne du Bourg, Conſeiller au Parlement, pendu & brûlé en Grêve le 21 Octobre 1559, par une violence ſi indigne de la Religion à laquelle on prétendoit le ſacrifier, étoit ſon neveu. (Biblioth. de la Croix du Maine.)

1542. ſucceſſivement Avocat-Général, Préſident à Mortier & Chancelier. Le talent qu'il avoit & qu'avoit eu du Prat de trouver des reſſources pour remplir les coffres du Roi dans les temps difficiles, l'avoit mis dans la plus haute faveur. Il s'étoit vu au moment d'être premier Miniſtre à la diſgrace du Connétable & de l'Amiral. C'étoit où le ſort avoit voulu l'élever pour le précipiter de plus haut. La Ducheſſe d'Eſtampes ne lui avoit point pardonné l'acharnement criminel avec lequel il avoit perſécuté l'innocence de Chabot, le Roi lui-même en avoit été indigné; le parti du Dauphin n'étoit pas moins contraire au Chancelier, le Roi & la Reine de Navarre, tout ſe réuniſſoit contre lui. C'eſt quelquefois par des motifs injuſtes qu'on fait des actions juſtes. Si Poyet avoit mérité une diſgrace, c'étoit par ſa conduite inique à l'égard de Chabot, ce fut ſon attachement aux regles qui le perdit.

Les femmes ne ceſſoient de cabaler & de ſolliciter à la Cour, oubliant, ſelon l'uſage, tout ce qu'on

leur accordoit, & ne ſe ſouvenant que de ce qu'on leur refuſoit. La Reine de Navarre demandoit au Chancelier la grace d'un de ſes domeſtiques, coupable d'un rapt ; la Ducheſſe d'Eſtampes vouloit qu'il ſcellât des lettres d'évocation dans un procès qu'avoit Jean de Bari la Renaudie, Gentilhomme Périgordin, un de ſes protégés, contre le fameux du Tillet, Greffier Civil du Parlement. Le Chancelier avoit refuſé de les ſceller, ne les croyant pas juſtes. La Ducheſſe avoit renvoyé la Renaudie lui ordonner de la part du Roi & de la ſienne de les ſceller. La Renaudie ne prit que trop bien le ton de ſa commiſſion impérieuſe, le Chancelier fut indigné, il perſiſta dans ſon refus, & raya lui-même les clauſes qui lui déplaiſoient dans ces Lettres ; il lui échappa quelques réflexions libres & vraies ſur l'excès & l'abus du pouvoir des femmes à la Cour ; la Reine de Navarre, qui étoit préſente, prit pour elle ce trait de ſatyre, & ne laiſſa pas ignorer à

1542.

Belcar. l. 22. n. 55.

1542. la Ducheſſe d'Eſtampes la part qu'elle y avoit. Dès-lors la perte de Poyet fut réſolue, il fut arrêté le 2 Août 1542 (1), & transferé à la Baſtille, puis à la Conciergerie. Son génie alors l'abandonna, il reſta écraſé ſous ſa chûte ; il s'humilia juſqu'à s'avilir, il implora la protection de tout ce qui étoit puiſſant à la Cour, même celle de ce Chabot qu'il avoit ſi indignement traité. Nul ne le ſervit, nul ne le plaignit ; ſon procès fut inſtruit au Parlement de Paris, auquel on aſſocia des Juges de divers Parlemens. On accuſa Poyet de beaucoup de malverſations, (2) le Roi même dépoſa contre lui ; on le retint d'abord près de quatre ans en priſon ; il ne fut jugé

Sleidan, Commentar. l. 14.

(1) A Bourges, ſelon Ducheſne, à Argilly, ſelon le Laboureur.

(2) Le Chancelier Poyet avoit fait pluſieurs loix ſages pour l'inſtruction des procès, une entr'autres qui ordonne qu'en matiere criminelle les accuſés fourniront leurs reproches contre les témoins, avant de ſçavoir la dépoſition de ces témoins ; lorſque dans ſon procès on le ſomma de ſatisfaire à cette loi, il la trouva bien ſévère. *Ah !* dit-il, *quand je la fis, je ne penſois pas me trouver jamais où je ſuis.*

que le 24 Avril 1545 ; il entendit de bout & nue tête l'Arrêt terrible qui le deſtituoit, qui le déclaroit incapable de poſſéder aucun office, qui le condamnoit à une amende de cent mille livres, & à une priſon de cinq ans (1). Le Roi étoit ſi animé contre lui, par la douleur de la perte de Chabot, mort dans l'intervalle de la détention de Poyet à ſa condamnation, qu'il reprocha au Parlement d'avoir ménagé le Chancelier & d'avoir eu trop peu d'égard à la dépoſition d'un Roi. Le malheureux Poyet fut enfermé à la Baſtille, d'où il ne ſortit qu'après avoir payé l'amende. Ruiné & flétri, il voulut pour éviter la miſere, retourner à ſa premiere profeſſion d'Avocat, les Avocats le rejetterent (2), il traîna une

Franç. Ducheſne, hiſt. des Chancel. & Gardes des Sceaux.

(1) Le procès porte qu'après avoir entendu la lecture de cet Arrêt, il fit une profonde révérence & prononça cette baſſe amende honorable, à laquelle il n'étoit pourtant point condamné : *Je remercie Dieu de ſa bonté & le Roi de la ſienne. Dieu lui doint tenir toujours ſes affaires en bonne proſpérité, & à moi grace de faire prieres à Dieu qui lui ſoient agréables.*

(2) C'eſt du moins une tradition aſſez conſtante

vieilleſſe déplorable dans l'opprobre & dans la pauvreté, oublié ou mépriſé de la Cour & du peuple, devenu le rebut de tous les Etats, trouvant tous les cœurs impitoyables, comme il l'avoit été lui-même quelquefois.

Les Auteurs de l'Hiſtoire Généalogique diſent qu'il étoit Prêtre & Abbé de Berdoue, ainſi ſa pauvreté pouvoit ne paroître dure que par comparaiſon avec ſa fortune paſſée. Il mourut à Paris au mois d'Avril 1548, & fut enterré aux Auguſtins.

Les Sceaux pendant ſa détention, avoient été confiés à Monthelon, ils le furent enſuite à Erault, Seigneur de Chemans, puis à Mathieu de Longuejoue, Evêque de Soiſſons, qui en avoit déjà eu la garde pendant quelque temps à la mort de

---

au Palais, & elle eſt trop conforme aux maximes de ce Corps pour n'être pas vraie. Ducheſne dit qu'il *conſultoit en ſa maiſon comme Avocat*, ce qui, comme on ſçait, eſt compatible avec le déſaveu des Avocats. L'Abbé de Longuerue dit, je ne ſçais ſur quel fondement, *qu'il ne rougiſſoit pas d'aller Avocaſſer*, ce ſont ces termes, *au pilier des Conſultations*.

du Bourg ; ces trois Miniſtres n'eurent pas le temps d'avoir du crédit. Leur ſucceſſeur & celui de Poyet, après ſa deſtitution, fut le fameux Chancelier Olivier de Leuville.

Nous remarquerons à l'égard de Monthelon, un trait qui honore à la fois & ce Miniſtre & le Roi & le Connétable de Montmorenci. Le Roi ſans être vu, avoit entendu Monthelon plaider la cauſe du Connétable de Bourbon contre le Roi lui-même & contre ſa mere ; dès-lors il lui avoit deſtiné la charge d'Avocat-Général au Parlement, quand elle viendroit à vaquer. Olivier Alligret étant mort le 23 Septembre 1532, le Roi nomma en effet le 28. Monthelon pour le remplacer. Dans le même temps & deux jours avant la mort d'Alligret, le Connétable de Montmorenci mandoit au Roi qu'à propos de la maladie d'Alligret, il s'étoit informé des Avocats les plus dignes de le remplacer, & que la voix publique lui avoit nommé Monthelon. » Je » ne le connois point, dit-il, je

» ne l'ai jamais vu, mais ſi l'on » vous en dit autant de bien qu'à » moi, *je penſe, Sire, que au lieu » que pourrez être importuné de bail- » ler cet Office à autre, vous aurez » envie de prier icelui Monthelon de » le prendre.* » Il fut enſuite Préſi-dent au Parlement avant d'être Garde des Sceaux; il prêta ſerment en cette derniere qualité le 22 d'Août 1542, entre les mains du Cardinal de Tournon, à qui le Roi donna le 9 Août de la même année, une commiſſion particuliere pour le recevoir. Le 9 Septembre ſuivant, le Dauphin Henri nomma Monthelon Garde des Sceaux de la Bretagne, Province que Henri étoit cenſé poſſéder du chef de ſa mere. Poyet étoit auſſi Chancelier de Bretagne. Monthelon mourut le 10 Juin 1543. *Perſonnage d'une probité rare & qui a toujours été héréditaire dans ſa famille*, dit Mézerai. Il fut ſurnommé l'*Ariſtide François*.

Erault, ſon ſucceſſeur, fut deſtitué quelque temps avant de mourir, du moins François Ducheſne le dit ainſi,

mais on n'apperçoit aucune marque de ſa diſgrace, car lorſqu'il mourut le 3 Septembre 1544, il étoit Député pour la paix à Châlons avec l'Amiral d'Annebaut. Longuejoue remit les Sceaux au Chancelier Olivier, comme Etienne Poncher les avoit remis au commencement de ce regne au Chancelier Duprat. 1542.

Le Roi ſembloit ſe dégoûter alors de tous ſes ſes amis ou de ceux qui lui en tenoient lieu. Le Cardinal de Lorraine acheva de perdre le peu qui lui reſtoit de crédit. On étoit importuné des graces qu'il ne ceſſoit de demander pour ſoutenir ſon faſte ; l'accumulation de ſes Evêchés & de (1) ſes bénéfices de tout genre, étoit ſcandaleuſe, même pour le temps. Non content des bienfaits de ſon Maître, il obtint de l'Empereur ſix mille écus de pen-

(1) Il étoit en même-temps Archevêque de Lyon, de Rheims & de Narbonne, Evêque de Mets, de Toul, de Verdun, de Terouane, de Luçon, d'Alby & de Valence ; Abbé de Gorze, de Fécamp, de Cluny & de Marmoutier.

1542. sion sur l'Archevêché de Sarragosse, ce fut, dit-on, le prétexte de sa disgrace, ç'en fut peut-être même la cause. Un Ministre qui acceptoit de telles faveurs d'un Prince ennemi, se rendoit nécessairement suspect.

Fin du Livre cinquiéme.

LIVRE VI & dernier.

Contenant toute la Guerre de 1542. & le reſte des événemens de ce regne juſqu'à la mort de François I.

CHAPITRE I.

Nouveau ſyſtême de Guerre. Guerre du Luxembourg & du Rouſſillon, en 1542. Alliance avec la Suéde.

AU moyen de toutes ces révolutions, d'Annebaut & le Cardinal de Tournon ſe trouverent ſeuls à la tête des affaires. Hommes d'un génie ordinaire, mais ſujets zélés & bons citoyens. D'Annebaut avoit commencé à ſe diſtinguer dans la 1542.

1542. guerre de 1521. Ses exploits dans la guerre de 1536, l'éleverent au premier rang parmi les Capitaines & les Chevaliers François ; pareil à cet Empereur Romain qu'on eût toujours cru digne de l'Empire, s'il ne l'eût pas obtenu, d'Annebaut seroit compté parmi les Bayard, les Vandeneſſe & les Pontdormy, ſi comme eux, il n'eût pas commandé. Il porta dans le miniſtère une grande probité, un déſintéreſſement rare & quelques talens. Tel étoit auſſi le mérite de Tournon. Sans avoir l'élévation des Suger & des Bernard, il avoit paſſé comme eux du cloître à la Cour, & de l'obéiſſance monaſtique au Gouvernement des Etats ; mais les dignités Eccléſiaſtiques l'avoient élevé par degrés à ce comble de la Puiſſance. Il avoit ſervi le Roi dans des négociations importantes pendant ſa priſon ; il lui avoit rendu depuis des ſervices preſque militaires. Pendant la guerre de 1536, il fut chargé de veiller à la sûreté de quelques Provinces qui auroient

pu être entamées du côté du Piémont & de la Savoie. Il gouverna les affaires avec un cœur droit & des mains pures, Miniſtre irréprochable dans ſa médiocrité, s'il n'avoit eu, comme on le verra dans l'hiſtoire Eccléſiaſtique, cette piété impie & ce zèle perſécuteur qui font haïr aux ames frivoles la Religion, ſeule conſolatrice du malheureux genre humain. 1542. *Pâques, le 9 Avril.*

Un nouveau Miniſtère aime à ſe diſtinguer par de nouveaux plans. Celui de la guerre qui recommençoit, ſembloit tout tracé, il n'y avoit qu'à la reprendre où on l'avoit laiſſée, continuer les conquêtes dans le Piémont, pénétrer juſqu'au Milanés, & l'arracher à l'Empereur, puiſqu'il s'obſtinoit à ne vouloir point le céder. On dérangea tout ce ce ſyſtême; on perdit de vue l'objet principal pour des objets nouveaux & aſſez chimériques; on ſe contenta de ſe ſoutenir du côté de l'Italie, & on porta le fort de la guerre vers le Rouſſillon & le Luxembourg. On fit revivre ſur ces

Mém. de du Bellay, l. 9.

1542. Provinces des prétentions peut-être fondées, mais bien moins reconnues, bien moins faites pour attirer les regards de l'Europe que les prétentions sur le Milanès (1).

Il étoit aisé de voir que le nouveau plan étoit plus l'ouvrage des Ministres que celui du Roi, qui n'avoit cessé de tourner ses vues vers le Milanès, son patrimoine, & la Couronne particuliere de sa branche. Il ne s'étoit sans doute prêté au nouveau système, que parce qu'on lui avoit persuadé que la conquête de ces deux Provinces étant inattendue, seroit plus facile & procureroit ensuite le Milanès par un échange. Mais tous les partisans de l'ancien ministère, les amis & les admirateurs de Montmorenci, les du Bellay sur-tout, n'épargnerent rien pour engager le Roi à suivre ses anciens projets, à porter toutes ses forces du côté de l'Italie, à

(1) On rendra compte de ces prétentions sur le Luxembourg & sur le Roussillon dans une des dissertations qui seront placées à la fin de cette histoire.

faciliter par sa présence ou par l'envoi d'une puissante armée le succès des intelligences qu'ils avoient ménagées dans le Piémont & dans le Milanès. Sur-tout ils le détournoient de la guerre du Roussillon, ç'étoit, selon eux, la plus inaccessible des Provinces par où l'on pouvoit attaquer l'Empereur. Si l'on y alloit foible, on y seroit accablé, si l'on y alloit en forces, on seroit affamé; on y trouveroit les Espagnols plus redoutables sur leurs propres foyers que par-tout ailleurs, on y trouveroit l'Empereur avec l'élite de ses troupes que la tempête venoit de rejetter en Espagne, loin des côtes d'Alger, où l'Empereur avoit tenté sans succès une expédition, dont il faut développer l'objet politique. 1542.

Sleidan, Commentar, l. 14.

En général, lorsque l'Empereur avoit mis François I. dans la nécessité de lui déclarer la guerre, il ne manquoit pas d'annoncer à l'Europe quelque grande expédition contre les Mahométans, soit qu'il

1542. fût en guerre avec eux, ſoit qu'il n'y fût point. Dans le premier cas, il empêchoit François I. de s'unir à eux par l'invitation qu'il faiſoit à toutes les Puiſſances Chrétiennes & à François I. lui-même de le ſeconder dans cette guerre ſainte. Ce n'eſt pas qu'il ſe flattât d'aveugler aſſez François I. ſur ſes intérêts ou de l'allarmer aſſez par un vain ſcrupule, pour en tirer du ſecours ; mais au moins il troubloit ſes préparatifs, il ſuſpendoit ſa vengeance, il gagnoit du temps, & ce temps affoibliſſoit l'indignation, rallentiſſoit l'activité de la haine, & pouvoit amener d'autres conjonctures. S'il n'étoit pas en guerre avec les Mahométans, il la leur faiſoit tout exprès pour empêcher François I. de la lui faire ; par-là il ſubſtituoit à une guerre dans laquelle les Puiſſances de l'Europe pouvoient prendre parti contre lui, une guerre dans laquelle elles étoient obligées par honneur de le ſeconder, ou du moins de ne le pas troubler. Si François I.

s'élevant au-dessus de ces considérations, s'unissoit avec les Mahométans, l'Empereur le dénonceroit à la Chrétienté comme un ennemi public, il lui enleveroit ses alliés, & la religion servant sa politique, il engageroit peut-être l'Europe entiere dans une espece de guerre sainte où François I. joueroit le rôle d'allié du croissant & d'abjurateur de la croix. 1542.

C'étoit dans cette vue qu'en 1536, après l'outrage fait à François I. dans la personne de Merveille son Ambassadeur, Charles-Quint s'étoit engagé dans l'expédition de Tunis; c'etoit dans la même vue qu'en 1541, après l'assassinat des Ambassadeurs François, il s'étoit hâté d'annoncer une expédition d'Alger. Sleidan, Commentar. l. 14.

Cependant comme du Guast avoit cru long-temps avoir trompé le Roi sur cet assassinat, comme la sage dissimulation du Roi & de Langei pendant les informations qu'ils faisoient sur cette affaire, avoit entretenu à cet égard l'erreur de Charles Quint & de du Guast, il étoit ar-

1542. rivé que la déclaration de guerre faite par le Roi à l'Empereur, avoit précédé le bruit de l'expédition d'Alger. Si ce bruit au contraire eût précédé la déclaration de guerre, vraiſemblablement l'Empereur n'eût point exécuté l'entrepriſe d'Alger, & il eût accuſé François I. d'avoir empêché une expédition plus glorieuſe & plus utile à la Chrétienté que n'avoit été celle de Tunis, dont il s'étoit tant glorifié, quoiqu'en effet la Chrétienté n'en eût tiré aucun avantage, puiſque Charles-Quint n'avoit fait que mettre un Mahometan, au lieu d'un autre, ſur le thrône de Tunis. L'Empereur ſe voyant prévenu par la déclaration de guerre & par la conviction du crime qui y donnoit lieu, s'engagea promptement dans l'expédition d'Alger, pour que François n'oſât commencer les hoſtilités. Cette expédition ne réuſſit pas, les Algériens & la tempête repouſſerent les Impériaux, l'Empereur perdit dans cette navigation quinze galeres, quatre-vingt ſix vaiſſeaux

Belcar. l. 22. n. 56-7-8.

avec tous les ſoldats & pluſieurs des matelots que portoient ces bâtimens, de plus une grande partie de ſon artillerie, & preſque toutes les munitions de bouche. Ce fut à l'occaſion de cet échec que Charles-Quint ayant envoyé une chaîne d'or à l'Aretin pour lui fermer la bouche, celui-ci dit, en la peſant, *elle eſt bien légere pour une ſi lourde faute.* Ces propos de plaiſans & de méchans ſe retiennent comme de bons mots, mais on auroit grand tort de les ériger en oracles & de condamner ſur un ſi léger fondement la politique des grands Princes. 1542.

Charles-Quint avoit tiré d'Eſpagne & d'Italie ſes meilleures troupes pour l'expédition d'Alger. Les vents les avoient ramenées en Eſpagne, mais l'Italie étoit encore dégarnie. Les troupes des Pays-Bas étoient auſſi employées à renforcer l'armée Autrichienne en Hongrie, où les Turcs avoient depuis peu taillé en piéces près de Bude l'armée du Roi des Romains *En Juillet ou Août 1541.*

1542. commandée par le Général Rocquendolff ; les Autrichiens avoient perdu vingt mille hommes dans cette bataille.

Sleidan, Commentar. l. 14.

Mém. de du Bellay, l. 9. D'après ces circonſtances, les du Bellay conſeilloient au Roi de pouſſer la guerre avec vigueur dans l'Italie & dans les Pays-Bas, ils ne furent point écoutés.

Le Roi envoya le Dauphin commander en Rouſſillon avec d'Annebaut & Montpeſat, Lieutenant-Général en Languedoc, il lui recommanda de marcher droit à Perpignan, & de l'inveſtir avec toutes ſes forces, ne doutant pas que l'Empereur ne marchât avec toutes les ſiennes au ſecours de cette clef de l'Eſpagne. Alors le Roi devoit venir prendre le commandement de ſon armée pour lui livrer bataille.

Celui de l'armée du Luxembourg fut confié au jeune Duc d'Orléans ſous la conduite du Duc de Guiſe, qui avoit avec lui François de Lorraine, Comte d'Aumale, ſon fils aîné, jeune héros deſtiné à ſurpaſſer la gloire de ſon pere & à porter au

au plus haut degré celle du nom de Lorraine & de Guiſe ; François de Bourbon, Comte d'Anguien, que nous verrons deux ans après s'immortaliſer par des exploits dignes de ce Duc de Nemours (Gaſton de Foix) qui brilla & paſſa comme lui ; les Seigneurs de Jamets & de Sedan, freres du feu Maréchal de la Marck, la Roche du Maine, la Guiche, enfin l'élite de la nobleſſe & les modeles de la valeur. 1542.

La France avoit du côté des Pays-Bas un allié qu'elle pouvoit rendre utile, en lui portant un prompt ſecours ; c'étoit le Duc de Cleves, qui diſputoit à la Maiſon d'Autriche le Duché de Gueldre. Le dernier Duc de Gueldre de la Maiſon d'Egmont, étoit mort en 1538 ſans enfans. Ce Prince tantôt protégé, tantôt abandonné par la France, mais toujours preſſé par Charles-Quint, qui faiſoit valoir les prétentions de la Maiſon d'Autriche ſur la Gueldre (1), avoit acheté la

(1) Voir l'introduction, chap. 3. art. Allemagne.

1542. paix par un traité qui assuroit la Gueldre à la Maison d'Autriche, si le Duc mouroit sans enfans. Ce cas arriva, mais suivant des traités antérieurs les Maisons de Cleves & & de Gueldre devoient se succéder mutuellement. En conséquence de ces traités, les Etats proclamerent Duc de Gueldre, Guillaume Duc de Cleves. La Maison d'Autriche s'éleva contre lui avec violence, il soumit ses droits à l'examen des Dietes Impériales, qui entraînées par la Maison d'Autriche, les rejetterent & le déclarerent ennemi de l'Empire, mais François I. lui tendit les bras, il l'appella en France, il lui fit épouser Jeanne d'Albret, sa niece, fille du Roi & de la Reine de Navarre, & qui devoit un jour être mere de Henri IV. Les nôces se célébrerent avec la plus grande solemnité à Châtelleraut ; on les nomma les *nôces salées*, parce que les dépenses qu'elles entraînerent, donnerent lieu à une augmentation de gabelle. La Princesse étant trop

jeune encore pour habiter avec ſon mari, reſta en France, lorſque le Duc retourna en Allemagne pour défendre ſes Etats. L'Empereur avoit juré de renoncer plutôt à la Couronne Impériale que de lui laiſſer un ſeul pouce de terre. C'étoit par la conquête du Luxembourg que les François pouvoient donner la main au Duc de Cleves, & ſe trouver à la fois au milieu des Pays-Bas & de l'Allemagne. 1542.

Le Duc d'Orléans s'empara de Damvilliers, que les ſoldats prirent & ſaccagerent pendant qu'on étoit occupé à régler les articles de la Capitulation, cette place ne pouvant être miſe aſſez promptement en état de défenſe, fut raſée; les la Marck, qui la trouvoient fort incommode pour leur Ville de Jamets, ſe chargerent avec joie de cette exécution. Le Duc de Guiſe prit enſuite Yvoi, le Comte d'Anguien Arlon; Luxembourg même & Montmedy firent peu de réſiſtance, bien-tôt de tout ce Duché il ne reſta plus à l'Empereur que Thionville.

Sleidan, Commentar. l. 14.

Belcar. l. 23. n. 15.

1542. Le Duc de Cleves pour mériter & accélerer le ſecours qu'on lui portoit, avoit envoyé lui-même au Duc d'Orléans un ſecours de deux mille chevaux Clevois, commandé par le Maréchal de la Gueldre, nommé Martin Roſſen. Ces Cavaliers s'étant joints avec un corps de dix mille Lanſquenets que Longueval avoit levés dans les Duchés de Gueldre & de Juliers, prirent leur route par le Brabant qu'ils ravagerent, s'avancerent juſqu'aux portes d'Anvers, & ayant été atteints au bourg de Hoeſtrat par le jeune Prince d'Orange (1), lui livrerent bataille, le défirent, lui enleverent canons, enſeignes, bagages, & lui firent plus de quatorze cent priſonniers. Roſſen eût pu faire de ce côté d'utiles conquêtes, mais il ſe laiſſa gagner par l'argent des Marchands d'Anvers & de Louvain; il hâta ſa marche vers le Luxem-

Mém. de du Bellay, l. 9. Sleidan, Commentar. l. 14.

(1) Fils du feu Comte de Naſſau, neveu par ſa mere du dernier Prince d'Orange de la Maiſon de Châlons, tué devant Florence en 1530.

bourg, où il joignit le Duc d'Orléans à Yvoi. 1542.

Ces commencemens étoient heureux & promettoient des ſuccès ſolides, lorſque par une impatience & une légéreté dignes de ſon âge, le Duc d'Orléans ſur le bruit qui courut que tout ſe diſpoſoit à une bataille en Rouſſillon, où commandoit le Dauphin, interrompit toutes ſes conquêtes pour aller ravir ſa part de la gloire de ſon frere. Telle étoit alors la jeuneſſe Françoiſe. Au ſeul mot de bataille, fougueuſe, impatiente, elle dévoroit d'avance les lauriers qui s'offroient; ni raiſon ni devoir ne pouvoient la retenir. Le Duc d'Orléans prit la poſte pour ſe rendre à Montpellier auprès du Roi; en partant il chargea le Duc de Guiſe de défendre ſes conquêtes du Luxembourg, mais craignant que les Impériaux en ſon abſence n'attaquaſſent ou la Picardie ou la Champagne, il donna ſes ordres pour que les Lanſquenets fuſſent ramenés à portée de ces deux Provinces, ce qui affoi-

1542. bliſſant l'armée du Luxembourg, la réduiſit à une défenſive laborieuſe & difficile ; les Impériaux reprirent la Capitale de ce Duché & Montmedy, mais le Duc de Guiſe recouvra promptement cette derniere place.

Belcar. l. 23. n. 16.

Le Roi ſçut très-mauvais gré au Duc d'Orléans de ſon zèle étourdi, & le reçut très-mal. L'expérience lui avoit appris à n'eſtimer que la valeur docile, diſciplinée, ſoumiſe aux regles du devoir, parce que c'eſt la ſeule qui ſerve utilement l'Etat.

La guerre de Rouſſillon ne réuſſiſſoit pas. Ceux qui avoient conſeillé de porter la guerre en Eſpagne, ne s'étoient pas tous accordés ſur la Province par où l'on devoit entamer cet Etat. Le Roi & la Reine de Navarre vouloient qu'on attaquât la Navarre, & leur propoſition fut rejettée peut-être parce que leur intérêt étoit trop ſenſible. Montpeſat étoit celui qui avoit le plus inſiſté pour le ſiége de Perpignan, il

Mém. de du Bellay, l. 5.

croyoit (1) avoir des avis sûrs du mauvais état de la place, qui se trouva cependant pourvue, sinon d'une forte garnison, du moins de toutes les munitions nécessaires de bouche & de guerre, sur-tout d'une artillerie si puissante & si bien disposée le long des remparts sur des plattes-formes, que du Bellay compare la place à un porc-épic qui darde ses pointes de toutes parts. Il est vrai que le Dauphin n'avoit pas fait toute la diligence que Montpesat avoit demandée & qu'on lui avoit promise. On étoit convenu que Perpignan seroit d'abord investi par un corps nombreux de Cavalerie, pour que la place ne pût recevoir aucun secours, & cette précaution décisive avoit été négligée. On attendit que toutes les troupes fussent rassemblées, qu'on eût fait toutes les provisions nécessaires pour leur subsistance, ou plutôt qu'on en eût fait assez pour entretenir à l'armée

1542.

Belcar. l. 23. n. 17.

(1) On a déjà dit qu'il étoit Lieutenant-Général pour le Roi en Languedoc.

1542. le luxe de la Cour. De tels préparatifs ne purent être faits promptement, & l'Empereur eut le temps de mettre Perpignan dans le meilleur état de défenſe. Les approches furent lentes & difficiles ; les travaux faits avec peine & ſans ſolidité dans une terre ſabloneuſe, étoient à tous momens ruinés par l'artillerie des Impériaux ; on parvint pourtant à couper à la Ville toute communication avec la mer, on envoya de Termes avec des Chevaux-légers pour s'emparer des gorges & des cols de Montagnes par où il pouvoit venir des ſecours de l'Arragon ; mais tout cela ſe faiſoit trop tard, la Ville avoit reçu tous les ſecours dont elle avoit beſoin ; les aſſiégés fatiguoient les François par des ſorties meurtrieres, il y en eut une où ils ſe ſaiſirent des batteries, & déjà ils renverſoient les canons dans leurs foſſés, lorſque Briſſac, Colonel de l'Infanterie Françoiſe, accourut avec une poignée de monde, les chargea ſi vigoureuſement, qu'il les força

de ſe retirer. Ce fut là le plus grand exploit des François devant Perpignan, mais il ne ſervit qu'à la gloire particuliere de Briſſac. Le Dauphin, qui en fut témoin, publia & envia noblement la valeur de Briſſac ; il devoit être jaloux dans plus d'un genre de ce brave & galant Chevalier ; ce fut lui que la Ducheſſe de Valentinois préféra, dit-on, en ſecret à ſon Maître, & que la jalouſie habile de Henri combla d'honneurs militaires pour l'éloigner des faveurs de l'amour.

1542.

Mém. de du Bellay, l. 9.

Sleidan; Commentar. l. 14.

Cependant la ſaiſon avançoit, l'hyver approchoit, les torrens commençoient à tomber des montagnes, le camp alloit, pour ainſi dire, ſe trouver enfermé entre deux mers. Le Roi ordonna au Dauphin de lever le ſiege ; il étoit temps, les torrens & les rivieres s'étoient tellement enflées que l'arriere-garde en ſouffrit conſidérablement ; des corps entiers tant de Cavalerie que d'Infanterie, paſſerent à la nage, il y eut pluſieurs ſoldats noyés ;

1542. cependant les Eſpagnols qui voulurent troubler la retraite des François, ne purent les entamer & furent repouſſés avec quelque perte, mais la délivrance de Perpignan fit le plus grand honneur au Duc d'Albe, (1) qui l'avoit défendu.

Le mécontentement qu'eut le Roi du mauvais ſuccès du ſiége de Perpignan & de l'affront que ſon fils venoit de recevoir preſque ſous ſes yeux, éclata par la diſgrace de Montpeſat (2), à laquelle ne contribuerent pas peu les plaintes du Roi & de la Reine de Navarre, qui ne pouvoient lui pardonner de l'avoir emporté ſur eux pour l'expédition de Rouſſillon ; cependant quelque défectueux que pût être le plan propoſé par Montpeſat, il paroît qu'on auroit pû en tirer parti ſi l'exécution eût été plus prompte & plus exacte. Mais la Cour veut

(1) Ferdinand Alvarès de Tolede, Duc d'Albe.

(2) Cette diſgrace ne dura pas long-temps. Montpeſat fut fait Maréchal de France le 13 Mars 1544, à la place du Maréchal d'Aubigny.

des ſuccès & punit le malheur, elle exige du moins que l'auteur d'un ſyſtême nouveau, par conſéquent combattu, prévoie des défauts dans l'exécution, & qu'il aſſure le ſuccès malgré ces défauts prévus. 1542.

Si les armes Françoiſes acquirent peu d'honneur à leur Roi dans cette expédition du Rouſſillon, ſa généreuſe équité lui acquit une gloire plus précieuſe & plus perſonnelle que celle des armes dans l'occaſion que voici. Les Italiens du parti François avoient enlevé un grand nombre de femmes Eſpagnoles dans l'eſpérance d'en tirer rançon, c'étoit un procédé de Corſaires, contraire à la décence & à l'honnêteté que les Nations Chrétiennes ſont convenues de conſerver en s'entre-détruiſant. Les Eſpagnols en firent de juſtes plaintes; les Italiens leur rappellerent les cruautés exercées par les Eſpagnols au ſac de Rome, où ceux-ci non-contens de tirer rançon des femmes, leur avoient encore arraché les enfans à la mammelle, pour les faire racheter à leurs parens; Paul Jov. hiſtor. ſui temporis.

1542. Duplcix.

ce n'étoit donc qu'une répréſaille ; mais elle étoit atroce, & le Roi ne pouvoit la permettre. Il s'exécuta lui-même. Les Eſpagnols ne racheterent point leur femmes, les Italiens ne perdirent point leur proie, le Roi paya à ceux-ci les rançons qu'ils deſiroient, & renvoya les femmes Eſpagnoles à leurs maris & à leurs parens. C'eſt ainſi que les Rois devroient toujours réparer à leurs dépens les crimes & les torts qu'ils cauſent en ordonnant la guerre, mais l'action de François I. n'en mérite pas moins d'être admirée.

Avec un nouveau ſyſtême de guerre on avoit eu auſſi un nouveau ſyſtême d'alliance ſur lequel nous nous arrêterons peu, parce qu'il ne produiſit rien. Deux Etats ſéparés l'un de l'autre par une grande Puiſſance, doivent naturellement s'allier, parce qu'ils ont l'intérêt commun de s'unir contre elle, & qu'ils n'ont point d'intérêt particulier de ſe nuire l'un à l'autre. On avoit déjà compris que les Etats du Nord pourroient avoir une grande

influence ſur les affaires de l'Allemagne, ſi la France s'allioit avec eux. C'eſt ce qui avoit donné lieu à l'alliance avec le Dannemarck en 1518 (1). Ce ne fut plus avec un tyran tel que Chriſtiern qu'on s'allia en 1542, ce fut avec le vainqueur heureux de ce monſtre. Guſtave Vaſa échappé des fers de Chriſtiern, errant, proſcrit, caché au fond des forêts de la Dalécarlie, déguiſé en payſan, changea les payſans eux-mêmes en ſoldats & en héros ; il briſa le joug des Danois, il délivra la Suéde ſa patrie, qui par reconnoiſſance l'éleva ſur le trône, autrefois occupé par ſes peres, uſurpé depuis par la tyrannie & ſouillé par les crimes des Chriſtiern. Guſtave ayant établi le Luthéraniſme dans ſes Etats & dépouillé le Clergé qu'il eût ſuffi de réprimer, la France le jugea propre à devenir le défenſeur du parti Proteſtant d'Allemagne & de la Ligue 1542.

(1) Voir le chap. 5. de la premiere partie.

1542. de Smalcalde ; elle fit avec lui une Ligue offenſive (1) & défenſive contre l'Empereur. Ce traité fut ſigné pour le Roi par le Chancelier Poyet & par l'Amiral de Brion, c'étoit au mois de Juillet 1542, peu de temps avant la diſgrace du premier & le rétabliſſement du ſecond. Mais ſoit que le nouveau Miniſtere ait négligé cette alliance, parce qu'elle étoit l'ouvrage du Miniſtere précédent, ſoit que Guſtave trop occupé dans le Nord, ne pût s'engager ſérieuſement dans les affaires de l'Allemagne, on ne recueillit point de cette union les fruits qu'elle ſembloit promettre. C'étoit à un autre Guſtave (2) qu'il étoit réſervé de donner à l'alliance de la Suede avec les François, tout ſon éclat & toute ſon utilité, d'humilier l'orgueil d'Autriche, de percer l'Allemagne, d'ébranler le trône Impé-

(1) Malgré la différence de Religion, François I. envoya au Roi de Suéde le collier de ſon ordre.

(2) Guſtave Adolphe, illuſtre petit-fils de l'illuſtre Guſtave Vaſa.

rial, & de disparoître à 38 ans, dans le sein de la victoire, aux yeux de ses ennemis consternés & de ses amis déjà inquiets. 1542.

CHAPITRE II.

Campagne du Piémont pendant la même année 1542.

DANS le Piémont où auroit dû être le fort de la guerre, & où le Duc de Savoye étoit redevenu le protégé de l'Empereur, c'étoit Langei qui commandoit en qualité de Gouverneur. Les principaux Officiers qu'il avoit sous lui étoient Martin du Bellay son frere, alors Gouverneur de Turin, Boutieres, qui l'avoit été, Vassé, Gouverneur de Pignerol, d'Ossun, Gouverneur de Savillan, &c. Langei, dont les longs travaux avoient ruiné la santé & qui étoit paralytique, trouvoit pourtant des ressources dans son zèle & dans son courage, il n'avoit

Mém. de du Bellay, l. 9.

1542. en tout que cinq mille hommes d'Infanterie ; le Marquis du Guaſt qui commandoit les Impériaux, en avoit quinze mille & deux mille cinq cent chevaux. Malgré cette inégalité de forces, Langei ſçut rendre la fortune à peu près égale. Il entreprit de ſurprendre à la fois Coni, Albe & Quiéras. Ceux qu'il avoit deſtinés à l'expédition de Coni & d'Albe s'égarerent pendant la nuit, & ayant été ſurpris par le jour, ne purent exécuter leur projet. D'Oſſun & Cental chargés de l'exécution de Quiéras, n'arriverent de même qu'au jour, & par conſéquent les amis qu'ils avoient dans la place n'oſerent ſe déclarer ; pour eux, ils ne voulurent pas être venus inutilement ; ils dreſſerent leurs échelles, monterent les premiers ſur les rem-
Belcar. l. 23. n. 17. parts, leurs ſoldats les ſuivirent, & la Ville fut emportée d'emblée ; mais la garniſon s'étant retiré dans le Château, il fallut faire venir de l'artillerie pour l'y forcer ; en même-temps on apprit que le Marquis du Guaſt marchoit au ſecours des aſſié-

gés, on en donna promptement avis à Langei, & l'on croyoit devoir abandonner l'entrepriſe, mais Langei toujours inſtruit de tout, avertit les aſſiégeans qu'il n'y avoit pour tous vivres dans le Château que deux ſacs de farine & un ſeul cheval ; que les aſſiégés ſeroient obligés de ſe rendre dès le lendemain au plus tard, que le Marquis du Guaſt n'arriveroit que dans trois jours ; il ſe chargea de les faire inſtruire de ſon arrivée & de faciliter leur retraite. Ce qu'il avoit prédit arriva, les aſſiégés, qui depuis trente-ſix heures n'avoit pris aucune nourriture, capitulerent le lendemain.

1542. Mém. de Bellay, l. 9.

Le Marquis du Guaſt, pour ſe venger de cette perte, alla prendre d'aſſaut Villeneuve d'Aſt & s'emparer de Poiring, de Campian, de quelques autres poſtes peu importans ; ſa ſupériorité ne lui permettant pas de reſter enfermé entre le Tanaro & le Pô, il voulut paſſer ce dernier fleuve & tenter d'aller par des excurſions dans le plat-pays

1542. affamer Turin & Pignerol, il vouloit auſſi ôter aux François toute communication avec le Marquiſat de Saluces. C'étoit à Carignan qu'il prétendoit paſſer le Pô ; Langei ayant pénétré ſon deſſein, fit travailler en diligence à un fort pour défendre le paſſage ; les armées furent près de quinze jours en préſence, mais Langei étoit un ennemi dont il falloit toujours ſe défier. Il profita du voiſinage pour attirer à ſon parti ſix mille fantaſſins Italiens du Marquis du Guaſt & quelque Cavalerie ; le Marquis fut donc obligé d'abandonner ſon projet & de reſter enfermé entre ſes deux rivieres, il s'éloigna tant qu'il put de Langei dans la crainte que ce Général ne lui enlevât tout ce qui lui reſtoit de troupes Italiennes. Langei eût tenu la campagne à ſon tour, ſans une mutinerie des Suiſſes qui refuſerent de pourſuivre les Impériaux, & qui voulurent abſolument ſe retirer à Pignerol, cette conduite de leur part étoit aſſez ordinaire pour qu'on n'en fût pas

ſurpris, mais ce qui dut beaucoup ſurprendre, ce fut de voir Boutieres dont la fidélité n'avoit jamais été ſuſpecte, les accompagner à Pignerol. Langei ainſi abandonné, diſtribua ſes troupes dans différentes places & prit le parti de ſe faire porter à Turin. L'activité de ſon eſprit formoit un contraſte ſingulier avec ſes infirmités corporelles. Ce paralytique, demi-mort & preſque éteint, qu'on portoit en chaiſe dans tous ſes voyages & dans toutes ſes expéditions, étoit ce même Général ſi vigilant, ſi agiſſant, dont les intrigues & les entrepriſes mettoient tout le Piémont en mouvement. Du Guaſt enhardi par la retraite de Langei, envoya un détachement paſſer le Pô à Carignan & s'emparer du Château, ce qui s'exécuta ſans obſtacle. Auſſi-tôt que le Roi eut reçu la nouvelle de la priſe de ce Château, il envoya ordre à Langei de tenter l'impoſſible pour le reprendre. Lorſque le Courier arriva, l'ordre étoit déjà exécuté ; Langei avoit envoyé Martin du Bellay ſon

1542.

Mém. de du Bellay, l. 9.

1542. frere, s'informer de l'état de la place, des forces de la garniſon, & obſerver ſi le Marquis du Guaſt ſe diſpoſoit à paſſer le Pô avec le reſte de ſes troupes ; il ſe trouva heureuſement que le nouveau Gouverneur du Château de Carignan pour les Impériaux, étoit ami d'un des principaux Officiers qui accompagnoient Martin du Bellay ; cet Officier prit langue avec le Gouverneur, il lui fit entendre qu'il étoit envoyé pour inveſtir la place, qu'il étoit ſuivi de toute l'armée Françoiſe & qu'il ſeroit impoſſible aux Impériaux de ſe défendre ; il joignit à cet avis le ton de l'intérêt & les conſeils de l'amitié ; il fit ſi bien qu'enfin ſoit par inclination, ſoit par crainte, le Gouverneur conſentit à remettre la place à Martin du Bellay. Peu de jours après le Marquis du Guaſt voyant qu'il ne pouvoit paſſer le Pô à Carignan, le paſſa près de Creſcentin, & alla mettre le ſiege devant Chivas. Le Gouverneur, Jérôme de Birague, le lui fit lever après deux aſſauts inu-

tiles, & du Guaſt ſe retira à Caſal. Le malheureux Céſar de Naples voulut ſurprendre Gazelle, pour aſſurer aux Impériaux la route d'Ulpiano à Turin, il ne réuſſit pas mieux que dans ſes autres entrepriſes. 1542.

Langei voyant le Marquis du Guaſt retiré à Caſal, chargea Boutieres, qui étoit toujours à Pignerol, d'aller s'emparer de Barges, petite place qui empêchoit la communication de Pignerol avec le Marquiſat de Saluces. Boutieres obéit, il força un couvent où trois cent Eſpagnols s'étoient fortifiés, il les paſſa au fil de l'épée, il entama le Château avec ſon artillerie, ce qui obligea la garniſon de capituler ; on ſtipula que ſi dans ſix jours le Marquis du Guaſt ne ſe préſentoit pour faire lever le ſiége, le Château ſeroit rendu ; la garniſon donna des ôtages. Du Guaſt accourut en effet avec toutes ſes forces. Boutieres trop foible pour continuer le ſiége à ſa vue, rendit les ôtages & ramena ſes troupes à Pi-

1542. gnerol. Du Guaſt courut à Quiers pour veiller ſur la conduite de Langei, qui de Turin faiſoit diverſes tentatives dans le voiſinage, & qui malgré toute la diligence de du Guaſt, ſurprit divers Châteaux dans le Montferrat. C'étoit un ſpectacle intéreſſant pour les gens de guerre que l'attention avec laquelle ces deux grands Capitaines s'obſervoient, s'attaquoient, ſe défendoient, s'approchoient, s'éloignoient, profitoient de tous leurs avantages, s'en procuroient, s'attachoient à détruire ceux de l'ennemi, ſe tranſportoient ſans ceſſe d'un lieu daus un autre pour faire ou pour empêcher quelques entrepriſes. Langei non-content des petits ſuccès qu'il venoit d'avoir, voulut abſolument prendre Barges ; ce ne fut plus Boutieres qu'il employa pour cette expédition, ſoit qu'il ſe défiât de ſes talens ou bien de ſon zèle ; ce[illegible] Vaſſé, Gouverneur de Pignerol ; celui-ci bien inſtruit par Langei, vint à bout de gagner le Gouverneur de Barges, nommé Paul

Mém. de du Bellay, l. 9.

Monnet. Le réſultat de leur convention fut qu'on dreſſa ſur le champ contre la place quelques foibles batteries, Vaſſé & les Officiers qui l'accompagnoient, mettant eux-mêmes la main à l'ouvrage, & ſervant de canoniers & d'ingénieurs qui manquoient, parce qu'on n'avoit pas compté faire un ſiége ſi promptement; cette artillerie ainſi ſervie, ayant battu apparemment des endroits foibles, peut-être indiqués par le Gouverneur, fit en deux heures une brêche, qui ſervit de prétexte à celui-ci pour remettre la place à Vaſſé, il paſſa lui-même enſuite au ſervice de France. 1542.

Cependant les troupes qui avoient échoué devant Perpignan, pouvoient ſervir encore, ſur-tout en Italie, où la guerre ſe faiſoit preſque tout l'hyver; le Roi eut ſoin de les envoyer en Piémont ſous la conduite de d'Annebaut; c'étoit revenir à l'ancien ſyſtême & prendre le meilleur parti. Il paroît par les Mémoires des du Bellay que cette arrivée de d'Annebaut ne leur

Belcar. l. 23. n. 19.

1542. plut point, elle leur ôtoit le commandement. D'Annebaut de ſon côté, voulant tout faire par lui-même, n'eut peut-être pas aſſez d'égard pour les avis de Langei. Les du Bellay dans leurs Mémoires lui imputent d'avoir manqué volontairement deux expéditions propoſées par Langei, & dont le ſuccès étoit infaillible, l'une pour ſurprendre Caſal, l'autre pour enlever entre Carmagnole, Ville d'Eſtellon & Quiers l'armée Impériale, qui étoit alors très-affoiblie.

Langei fut ſenſible au mépris qu'il crut que d'Annebaut faiſoit de ſon expérience & de ſes lumieres. L'amour du bien public, le zèle pour le ſervice du Roi, peut-être quelques mouvemens de cet orgueil que rien n'étouffe, & que les grands talens nourriſſent, tout lui perſuada qu'en ne l'écoutant point, on ruinoit les affaires Françoiſes; il voulut aller lui-même faire au Roi ſur ce ſujet des repréſentations qu'il croyoit utiles à ſon ſervice; il partit comme avoit fait autrefois

Mém. de du Bellay, l. 9.

dans

dans des circonſtances à peu près pareilles le vieil & fier Maréchal de Trivulce, il brava les rigueurs de la ſaiſon, les infirmités qui l'accabloient, les approches de la mort qui le pourſuivoit & qui l'arrêta en chemin à S. Saphorin ſur la Montagne de Tarare, le 9 Janvier 1543. 1542. Belcar. l. 23. n. 19.

Cette hiſtoire nous a fourni bien des occaſions de vanter ſon courage, ſon activité, ſon intelligence dans les affaires, ſa profonde connoiſſance des intérêts des Princes, ſon art d'être préſent pour ainſi dire à tous les conſeils & à tous les événemens par des eſpions bien payés & fidéles, ſon caractère à la fois inſinuant & obligeant, qui lui avoit fait des amis utiles dans toutes les Cours où il avoit négocié, enfin tous ſes talens d'homme de guerre & d'homme d'État ; il nous reſte à publier, ſelon le devoir de l'hiſtoire, à qui la réputation des grands hommes eſt confiée, avec quel zèle déſintéreſſé, généreux, il employa tous ſes talens, tous ſes amis, tout ſon bien, tout ſon être au ſervice Sleidan, Commentar. l. 15.

1542. du Roi & de la Patrie. Cet honneur de les ſervir lui parut mériter les plus grands ſacrifices. Lorſqu'il prit poſſeſſion du Gouvernement de Piémont, foible récompenſe de ſes ſervices, on le vit nourrir à ſes dépens & ſur ſon crédit toute cette Province que les guerres avoient ruinée. Martin du Bellay ſon frere, & ſon héritier, paya à un ſeul homme juſqu'à cent mille francs de cette glorieuſe dette, contractée pour le bien de l'Etat, & rendit avec joie à Langei le noble témoignage *qu'il ne lui challoit de la dépenſe, moyennant qu'il fît ſervice à ſon Prince.*

Mém. de du Bellay, l. 8. & 9.

Charles-Quint fit peut-être un plus bel éloge encore de Langei. *Cet homme*, dit-il en apprenant ſa mort, *m'a fait ſeul plus de mal que tous les François enſemble.*

Après le départ de Langei ſi-tôt ſuivi de ſa mort, Martin du Bellay ſon frere entreprit de ſoumettre divers Châteaux ſitués ſur une Montagne du Montferrat, & qui domi-

noient Turin au point qu'on ne pouvoit ni entrer, ni ſortir, ni introduire de vivres dans la place, ni en aller chercher dans le Montferrat, ſans être apperçu. La rigueur dont il uſa envers la garniſon du premier de ces Châteaux, en faiſant pendre le Commandant & paſſer tous les défenſeurs au fil de l'épée, intimida tellement les garniſons des autres Châteaux, qu'elles ſe rendirent toutes ſans réſiſtance. Il alla joindre enſuite d'Annebaut devant Coni, dont ce Général faiſoit le ſiége. Ce ſiége entrepris trop tard, fut d'ailleurs aſſez mal conduit, ſi l'on s'en rapporte à Martin du Bellay, qui n'eſt nullement favorable à d'Annebaut. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que d'Annebaut fut obligé de le lever, après un aſſaut où il perdit beaucoup de monde & même pluſieurs Officiers diſtingués; ce fut par cette malheureuſe expédition que d'Annebaut termina la campagne en Italie, comme il l'avoit terminé dans le Rouſſillon par la levée du ſiége de

1542.

Mém. de du Bellay, l. 9.

1542. Perpignan ; il s'étoit ſeulement emparé dans le Piémont de quelques petites places que les Impériaux avoient abandonnées entre le Pô & le Tanaro, telles que Villeneuve d'Aſt, Poiring, Cambian, Rive de Quiers, places mille fois priſes & repriſes dans cette guerre ; il laiſſa Boutieres pour commander en ſon abſence dans le Piémont, & partit.

Belcar. lib. 23. n. 2c. Son paſſage en France tint lieu d'une expédition malheureuſe, il fut très-fatal aux gens de ſa ſuite, & penſa l'être à lui-même. D'Annebaut prit ſa route par le Mont Cenis. Or dans cette route, pour aller de Ferriere à Lanebourg, il falloit paſſer par un défilé très-étroit entre deux montagnes fort élevées. Là il s'éleve fréquemment des tempêtes, qui précipitant la neige par gros pelotons dans le fonds du défilé en forment pour ainſi dire de nouvelles montagnes, ſous leſquelles les voyageurs & leurs équipages reſtent quelquefois enſevelis ; ou bien, perdant entiérement la trace du chemin, ils tombent dans des

abîmes ; où ils périſſent miſérablement. Toute l'expérience des guides les plus habiles ne peut quelquefois les garantir eux-mêmes de ces dangers. Quand d'Annebaut arriva à la Novaleſe, les payſans l'avertirent que le temps n'étoit point aſſez calme, qu'ils prévoyoient une de ces tempêtes & que c'étoit trop riſquer que de paſſer outre ; il négligea cet avis, il s'engagea dans les montagnes ; mais à peine étoit-il entre Ferriere & l'Hoſpitalet, qu'il s'éleva une des plus furieuſes tempêtes qu'on eût vues dans ces cantons ; elle enſevelit ſous les neiges pluſieurs des gens de la ſuite de d'Annebaut, entre autres un jeune Gentilhomme nommé Carrouge, nom célèbre par le duel de le Gris & de Carrouge ſous Charles VI. Parmi ceux qui ne périrent pas, les uns plus malheureux perdirent la vûe, les autres eurent les pieds gelès, la plupart s'égarerent dans les montagnes, pénétrés par la neige, tranſis de froid, mourans de faim. D'Anne- 1542.

1542. baut lui-même eût infailliblement péri ſans quelques payſans, qui accourant de leurs cabanes inviſibles, le recueillirent & le ſecoururent. Un ſeul Officier de ſa ſuite, Maugiron, connoiſſant un peu le pays, gagna l'Hoſpitalet, y reſta juſqu'à la fin de la tempête; il trouva le lendemain pluſieurs Gentilshommes égarés & demi-morts de froid, auxquels il ſauva la vie. D'Annebaut arriva enfin à travers toutes ces pertes & tous ces dangers à Lanebourg, d'où il alla joindre le Roi à Châtelleraut.

Mém. de du Bellay, l. 9.

Depuis ſon départ du Piémont les Impériaux avoient fait ſur Turin quelques tentatives qui avoient échoué principalement par la prudence vigilante de du Bellay. Un Juge de Turin, natif de Quiers, vint lui dire un jour qu'il étoit dans cette derniere place, lorſqu'elle avoit été priſe en 1537, par la lâcheté du Chevalier Aſſal; que le Marquis du Guaſt n'avoit rien négligé pour le gagner, & qu'en le renvoyant à Turin, il l'avoit vivement ſolli-

cité de l'aider à ſurprendre cette Capitale : » Si mon projet vous » plaît, dit le Juge à du Bellay, » nous pouvons l'attirer dans un » piége inévitable. Je lui écrirai que » ma qualité de Juge de Turin me » facilite les moyens de lui livrer » la place, il faudra qu'il concerte » avec moi toutes ſes meſures, vous » ſerez averti de tout, & vous pour- » rez vous rendre maître de du » Guaſt & de ſa troupe. » 1542.

L'offre étoit ſéduiſante, un étourdi l'eût acceptée ſans examen. Du Bellay ſe contenta de louer ſon zèle, d'approuver ſon projet, de lui recommander ſous peine de mort le ſilence & l'inaction, & de lui dire qu'il l'avertiroit, lorſqu'il ſeroit temps d'agir. Du Bellay conſidéra que ce Juge étoit pauvre, que ſes filles étoient belles, que leur vertu étoit ſuſpecte, que tout de ce côté là invitoit à la défiance; que le Juge avoit même beaucoup de relations ſouterraines avec les Impériaux, il fit éclairer de plus près ſa conduite, il l'entoura d'eſ-

1542. pions, il intercepta ſes lettres : on en ſurprit une que le traître écrivoit au Marquis du Guaſt. » Lan- » gei n'eſt plus, lui diſoit-il, je puis » vous livrer Turin. » Il prenoit enſuite avec du Guaſt des meſures pour l'exécution de ce projet. Du Bellay muni de cette lettre, fit venir le Juge. » Il eſt temps d'agir, » lui dit-il, êtes-vous en état de » tenir la promeſſe que vous m'a- » viez faite d'attirer du Guaſt dans » le piége ? » Le Juge promit tout, il indiqua la voie par laquelle il ſe propoſoit de faire remettre à du Guaſt la lettre qu'il alloit lui écrire pour le tromper ; du Bellay voulut voir cette lettre, le Juge ſortit pour l'écrire, il revint une heure après avec la lettre. Du Bellay dans l'intervalle avoit fait venir chez lui le Préſident de Turin & le Procureur Général du Roi dans le Piémont. On lut d'abord la lettre que le Juge apportoit. Du Bellay demanda enſuite au Juge s'il n'en avoit pas écrit d'autres au Marquis du Guaſt. Le Juge ne ſe doutant de rien, rappella

au Gouverneur la défenſe qu'il lui avoit faite. » Vous ſçavez bien, dit-» il, que j'aurois mérité la mort, » ſi j'avois déſobéi. Cela eſt vrai, » répondit du Bellay, & vous avez » prononcé votre condamnation. » Reconnoiſſez-vous cette écriture? ajouta-t-il en lui montrant la lettre interceptée. Le Juge fut obligé de convenir de tout, ſon procès fut bientôt fait, il eut la tête tranchée. 1542. Mém. de du Bellay, l. 9.

César de Naples forma auſſi une entrepriſe ſur Turin, & ſon nom ſeul avertit d'avance qu'elle échoua; il crut avoir gagné deux ſoldats François qui avoient été ſes priſonniers; ils devoient lui livrer un des boulevards, mais ils s'empreſſerent d'avertir du Bellay de ce projet, & ce fut de bonne foi qu'ils donnerent cet avis. Du Bellay sûr de leur fidélité, leur ordonna d'entretenir leur correſpondance avec César de Naples; ils introduiſirent dans la Ville trois ſoldats Eſpagnols qu'on leur avoit envoyés pour reconnoître le bou-

1542. levard qui devoit être livré ; du Bellay prit les meſures les plus ſages, non-ſeulement pour envelopper & pour écraſer le Corps Eſpagnol qui ſeroit chargé de l'exécution, mais encore pour s'emparer d'Ulpiano, tandis que Céſar de Naples, qui en étoit Gouverneur, en ſeroit ſorti avec la garniſon dans l'eſpérance d'aller ſurprendre Turin. Ce projet méritoit certainement d'être ſuivi, & il nous ſemble que du Bellay dégénéra un peu du zèle de ſa maiſon pour le ſervice du Roi, lorſque préférant ſes affaires particulieres aux affaires publiques, il partit pour Paris à l'occaſion de la mort de ſon frere, ſans attendre le jour de l'exécution, ſans même avoir fait part de ſon projet à Boutieres, Gouverneur du Piémont, ni à Monneins auquel il remit en partant, le Gouvernement particulier de Turin. Sa raiſon eſt qu'il n'eſtimoit pas aſſez Boutieres ni Monneins pour leur confier l'exécution d'une entrepriſe ſi délicate, il falloit donc qu'il

l'exécutât lui-même, & il eſt aſſez ſingulier que du Bellay expoſe ſi naturellement ſa conduite dans cette occaſion, ſans s'apperçevoir qu'elle a beſoin d'apologie. 1542.

Avant de partir, il fit arrêter les trois ſoldats Eſpagnols qui étoient ſecretement à Turin, & ſous prétexte qu'il n'avoient point de ſauf-conduit, il les traita en criminels, ils furent confrontés aux deux ſoldats François, ils avouerent l'objet de leur ſéjour à Turin, & ils eurent la tête tranchée. Il paroît qu'on pouvoit leur épargner un ſupplice ſi noble & les renvoyer à Ulpiano, ou les tenir étroitement renfermés, ſi l'on craignoit les avis qu'ils pourroient donner à Céſar de Naples. Du Bellay pour prévenir le ſuccès de l'entrepriſe formée ſur Turin, ſe contenta d'avertir Boutieres de ſe défier de toutes les voitures de foin qu'on pourroit introduire dans la ville, parce que c'étoit par le moyen de ces ſortes de voitures que les Impériaux ſe propoſoient d'y faire entrer des ſoldats & des

1543. armes. On avoit envoyé Alexandre de Cavara à Grouillan pour obſerver les mouvemens des ennemis. Le 8 Février Boutieres en reçut une lettre par laquelle il lui donnoit avis d'une marche des Impériaux vers Turin, Boutieres ſe mit en défenſe, & les Impériaux ſe voyant découverts, prirent le parti de ſe retirer. Le douze du même mois, Cavara écrivit encore à Boutieres pour l'avertir d'un nouveau mouvement des ennemis, Boutieres par une diſtraction inexcuſable mit la lettre dans ſa poche ſans l'ouvrir. Les Impériaux à la faveur d'un brouillard épais, diſpoſerent le lendemain divers corps de troupes autour de Turin, & cependant cinq voitures à foin s'avançoient vers la Ville. La premiere étant arrivée à la premiere barriere, on demanda au voiturier d'où venoit ce foin? il répondit, *de Ligny*, & il montra un ſauf-conduit ſigné de Boutieres; on le laiſſa paſſer. A la ſeconde barriere, il prit fantaiſie au Capitaine Raimonet qui y commandoit,

Mém. de du Fellay, l. 5. Belcar, l. 23. n. 21.

de marchander ce foin, on lui en demanda un prix si excessif, qu'il vit bien que c'étoit une défaite, il soupçonna que c'étoit la fatale machine qui entroit dans les murs de Troye ; aussi prudent & plus heureux que Laocoon, il donna ordre à son Lieutenant d'enfoncer dans cette voiture, une longue pique qu'il avoit à la main, celui-ci retira la pique sanglante, on vit aussitôt sortir par une trappe, d'une espece de grande cage, ménagée dans la voiture, six soldats bien armés, dont le premier attaqua Raimonet & lui coupa un doigt, Raimonet le tua sur le champ à coups de dague, les cinq autres soldats s'avancerent dans la place ; les soldats des autres voitures se voyant découverts, mirent pied à terre, & forcerent la porte. Les voituriers eux-mêmes étoient des soldats bien armés, du moins pour la défensive, munis de cottes de maille sous leurs habits de toile. En même-temps les divers corps disposés autour de Turin s'ébranlerent pour aller les 1543.

1543. soutenir ; cependant le Capitaine d'Aguerre, qui faiſoit la garde dans la place, chargea vigoureuſement les ſoldats qui y étoient entrés, mais ce n'étoit rien faire ; il falloit ſur-tout empêcher leur jonction avec les corps, qui du dehors de la place, s'avançoient à leurs ſecours ; ce fut un maréchal ferrant qui eut cet honneur, il monta ſur la porte, rompit à coups de marteau une groſſe chaîne de fer, & fit tomber la herſe qu'elle retenoit. Boutieres & Monneins arrivant au bruit acheverent de faire fermer les portes. C'eſt ainſi que Turin fut délivré du preſſant danger où l'avoit expoſé la négligence de Boutieres, qui ſe reſſouvint alors de n'avoir pas lu ſa lettre.

Mém. de du Bellay, l. 9.

CHAPITRE III.

Révolte de la Rochelle. Clémence du Roi. Campagne de 1543. dans les Pays-Bas.

LA fin de l'année 1542. & le commencement de 1543. furent marqués par le trait de la vie du Roi qui lui fait peut-être le plus d'honneur. Les impôts, ſource trop féconde de diviſion entre les Rois & les peuples, avoient excité à la Rochelle la ſeule révolte qui ait troublé le regne paiſible de François I. Les dépenſes néceſſaires de la guerre avoient fait établir un droit de vingt-quatre livres par muid de ſel, la Rochelle avoit des priviléges que le Roi à ſon ſacre avoit juré de maintenir, elle crut que ces priviléges emportoient l'exemption de ce droit, elle refuſa de le payer, chaſſa & outragea les Commis qui vouloient le lever;

Mém. de d Bellay, l. 9.

1542.
1543.
Pâques, le 25 Mars.

1543. cette ſédition ne put être appaiſée que par la préſence du Roi, qui vint bien eſcorté de Lanſquenets & bien réſolu de ſe faire obéir. La Ville, à la vûe de ſon Maître, rentra dans le devoir, déteſta ſa faute & ſe ſoumit ſincérement. Le Roi ſaiſit avec joie cette occaſion d'exercer ſa clémence. Il parut à l'Hôtel-de-Ville dans tout l'éclat de la Majeſté Royale. Le peuple inquiet, confondu, attendant la peine qu'il convenoit d'avoir méritée, trembloit aux pieds du Thrône qu'environnoit une garde terrible. L'Avocat du peuple, ſe proſternant aux genoux du Roi, exprimoit le repentir de la Ville & demandoit la grace des rebelles qu'il ne ſe flattoit point d'obtenir : » Ne parlons plus » de révolte, dit le Roi, avec un viſage où ſe peignoient l'amour & la pitié, oubliez celle-ci comme » je l'oublie ; je ne vois ici que » mes enfans, n'y voyez que votre » pere. Oui, je vous fais grace, je » la fais pleine, entiere, ſans con- » ditions, ſans reſtrictions ; vous

Sleidan, Commentar. l. 15.

» ne l'acheterez ni par le ſacrifice 1543.
» d'aucun de vos concitoyens, ni
» par la perte d'aucun de vos pri-
» viléges. Malheur à moi ſi mon
» paſſage dans ces lieux devenoit
» une époque funeſte ; je ne ſuis
» pas venu pour vous affliger, mais
» pour vous ramener au bonheur
» par le devoir, qui ſeul peut le
» rendre pur & ſolide. Que mon
» rival barbare ſe ſoit plû à répan-
» dre le ſang de ſes ſujets, à op-
» primer les malheureux Gantois,
» ce ſont-là des plaiſirs dignes de
« lui ; il n'en eſt qu'un pour moi,
» celui d'avoir retrouvé vos cœurs.
» Que l'amour ſoit déſormais le
» ſeul lien qui nous uniſſe, le ſeul
» ciment de ma Puiſſance. Elle me
» ſeroit odieuſe, ſi elle n'étoit chere
» à mes peuples. Que tous vos pri-
» ſonniers ſoient à l'inſtant délivrés,
» reprenez vos clefs, reprenez vos
» armes, vous ſçavez déſormais l'u-
» ſage que vous en devez faire.
» Jouiſſez en paix de vos privilé-
» les ; vous ne haïrez point celui
» qui vous les a rendus ; que cette

1543. » garde étrangere, qui peut encore » bleſſer les yeux de mes enfans, » s'éloigne & me laiſſe entre leurs » mains. Je ne veux être gardé que » par eux. Ce jour qui m'a rendu » leurs cœurs, qui leur a fait con- « noître leur intérêt & mon amour, » eſt le plus beau jour de ma vie; » qu'il ſoit célébré par le ſon de » toutes vos cloches, par des feux » de joie, & ſur-tout allons rendre » à Dieu, qui nous a réunis, de « ſolemnelles actions de graces. »

A ce diſcours ineſpéré, on juge quels tranſports d'admiration & de joie ſaiſirent tous les cœurs, quelles larmes de tendreſſe coulerent de tous les yeux, de quelles acclamations, de quelles bénédictions toute la Ville retentit. On ſe repréſente aiſément cette ſcène touchante, on la ſent avec volupté. La politique ordinaire eût cru devoir faire périr quelques-uns de ces rebelles pour contenir les autres par la terreur; la politique tendre & ſublime de François I. jugea que c'étoient les cœurs & non les bras

qu'il falloit enchaîner, & ſi l'on veut prendre ici l'événement pour juge entre le pouvoir de la clémence & celui de la ſévérité, les Flamans ne furent pas plus fidèles aux Princes Autrichiens que les Rochelois à leurs Rois. 1543.

Cette révolte ne coûta aux Rochelois qu'une ſomme de deux cent mille francs, qui tourna au profit de la Ville par la généroſité du Garde des Sceaux de Monthelon, dont le Roi avoit voulu récompenſer les ſervices par cette ſomme, & qui la remit aux habitans pour fonder un hôpital, action ſupérieure à celle de ſon Maître. Ainſi nulle ombre de peine n'obſcurcit la clémence du Roi, ne borna la grace des Rochelois, & Monthelon fut plus que récompenſé, il s'immortaliſa.

Dans la campagne de 1543. il ne fut plus queſtion du Rouſſillon; la guerre fut bornée à l'Italie & aux Pays-Bas; on auroit dû peut-être porter les principales forces du côté de l'Italie, puiſque le Mi-

1543. lanès étoit toujours le principal objet, mais le Roi donna la préférence aux Pays-Bas, où il avoit fort à cœur de porter du ſecours au Duc de Cleves, qui de ſon côté faiſoit des efforts pour occuper l'Empereur par une diverſion dans le Brabant.

Mém. de du Bellay, l. 5. Avant que le Roi partît pour ſe mettre à la tête de ſon armée des Pays-Bas, Antoine, Duc de Vendôme, (1) Gouverneur de Picardïe, fit une guerre heureuſe dans l'Artois, vers le même canton où le Roi avoit commandé en perſonne en 1537 ; il ravitailla Therouane, il prit Lillers qui ſe rendit au moment où le feu venoit de prendre aux munitions de guerre des François & de brûler les affûts de leurs canons ; il prit encore & raſa pluſieurs Châteaux aux environs de Thérouane, de S. Omer, d'Aire & de Béthune, & aſſura par-là les

(1) Fils de Charles, Duc de Vendôme, & depuis Roi de Navarre du chef de Jeanne d'Albret ſa femme, la même qui avoit été fiancée au Duc de Cleves.

frontieres de ſon Gouvernement du côté de l'Artois. Il avoit avec lui François de Lorraine, Comte d'Aumale, dont il avoit bien de la peine à réprimer la valeur impétueuſe ; ce jeune héros ſe ſignaloit tous les jours par quelque coup de main, dont il alloit chercher les occaſions juſqu'aux portes d'Aire & de S. Omer, défiant les ennemis, les provoquant au combat, & retournant fort mécontent d'eux & de lui-même quand ſes défis n'avoient point été acceptés. 1543.

Le Roi envoya auſſi devant lui l'Amiral d'Annebaut avec un corps de troupes deſtiné à faire la guerre dans le Haynault, & à inveſtir Aveſne, pendant que le Roi s'avanceroit juſqu'à Cateau-Cambreſis entre les deux corps d'armée, ayant celui de l'Amiral à ſa droite, & celui du Duc de Vendôme à ſa gauche. L'Amiral fit inveſtir Aveſne par un détachement dont étoit du Bellay, qui cette année ſervoit dans les Pays-Bas, & bien-tôt après il rappella ce détachement en lui

1543. donnant ordre de tourner vers Landreci. Du Bellay dit qu'il ignore ce qui engagea l'Amiral à abandonner ainſi un projet, qui paroiſſoit avoir été arrêté dans un Conſeil tenu par le Roi à Villers-Coterets; le même du Bellay paroît perſuadé qu'on auroit pû prendre Aveſne d'aſſaut. Il ſe plaint encore du peu d'attention que fit l'Amiral à un avis utile qu'il lui donna au ſujet de Landreci; du Bellay ſe reſſouvint que lorſqu'en 1521. Charles, Duc de Vendôme, avoit voulu attaquer cette place, les habitans y avoient mis le feu & s'étoient réfugiés dans la forêt de Mormaux qui étoit dans leur voiſinage, du Bellay ſçavoit que l'intention du Roi étoit de fortifier Landreci quand on l'auroit pris, il falloit donc empêcher qu'il ne fût brûlé. Un moyen de l'empêcher étoit d'enlever aux habitans l'aſyle de la forêt de Mormaux, du Bellay poſta un détachement au-delà de la Sambre entre Landreci & cette forêt, mais ce détachement étant trop foible, il

Mém. de du Bellay, l. 10.

envoya demander du renfort à l'Amiral, qui non-seulement le refusa, mais encore rappella le détachement de du Bellay du poste où celui-ci l'avoit placé. Ce que du Bellay avoit prévu, arriva ; les habitans de Landreci mirent le feu par-tout & se sauverent comme en 1521, dans la forêt de Mormaux ; il n'y eût guères que l'Eglise qui fut préservée des flammes, & du Bellay observe que les provisions qui furent réduites en cendres, auroient suffi pendant une année entiere à la subsistance d'une nombreuse garnison. 1543. Mém. de du Bellay, l. 10.

Toute cette campagne parut commencer par des fautes ou du moins par des contre-temps. Du côté de l'Artois, le Duc de Vendôme avoit pris Bapaume, mais la garnison s'étoit retirée dans le Château, ainsi qu'un grand nombre des habitans ; cette multitude ayant bien-tôt tari le seul puits qui fournissoit de l'eau au Château, le Gouverneur se disposoit à capituler ; ce fut dans ce moment même

1543. que le Duc de Vendôme reçut ordre de tout interrompre pour aller avec toutes ſes troupes au devant du Roi à Cateau-Cambreſis.

Le Roi voulut que Landreci fût réparé & fortifié ; pour couvrir les travaux il vint camper à Marolles. Ces fortifications furent long-temps le grand objet d'attention de la Cour & de l'armée. Un fort retranchement qu'on éleva pour mettre la place à couvert des batteries qui auroient pu être dreſſées ſur des montagnes qui la dominent, fut nommé *la Courtine du Roi* ; trois boulevards prirent le nom, l'un du Dauphin, l'autre du Duc d'Orléans, le troiſieme du Duc de Vendôme ; Landreci avoit été raſé en 1521.

Le Dauphin prit le Château d'Aimerie ſur la Sambre, qu'on fit auſſi fortifier & qu'on démolit peu de temps après ; il prit encore Maubeuge & le Château de Barlemont ſur la même riviere, il fit des courſes juſqu'à Mons & juſqu'à Binche, vers les frontieres du Haynault & du Brabant. Du Bellay fit quelques

Belcar. l. 23. n. 34.

ques coups de main dans ces cantons & dans les fauxbourgs même de Binche, tandis que le Comte d'Aumale, allant provoquer les Impériaux juſqu'au bord des foſſés d'Aveſne, pouvoit à peine les amener à quelque foible eſcarmouche, tant ils redoutoient ſa valeur ou dédaignoient ſes bravades. 1543.

Mém. de du Bellay, l. 10.

La facilité avec laquelle on étoit preſque entré dans Binche, engagea les François à en faire le ſiége ; on avoit appris des priſonniers faïts dans les fauxbourgs que la garniſon de cette place étoit très-foible, mais on ne ſçavoit pas que les Impériaux avertis du danger de Binche par l'allarme même qu'on y avoit donnée, avoient renforcé la garniſon, de douze ou quinze cent Lanſquenets. Le Dauphin & l'Amiral s'engagerent par ordre du Roi dans ce ſiége ; ils ſe croyoient ſi sûrs d'un prompt ſuccès qu'ils n'avoient pris des vivres que pour deux jours ; cette circonſtance fut ſçue des aſſiégés, & ne contribua pas peu à les rendre fermes dans leur défenſe. La

1543. jeune nobleſſe dont le Dauphin étoit accompagné, voulut ſuivre les élans de ſa témérité ordinaire & s'avancer juſqu'au bord des foſſés ; il en coûta la vie à pluſieurs Seigneurs diſtingués, entr'autres à d'Alégre qui ajoutoit à la gloire de ſon nom par ſa bravoure ; Gaſpard de Coligny-Chatillon (1), trop célèbre depuis dans les guerres civiles de France, déjà rival de valeur du Comte d'Aumale, dont il devoit un jour être l'ennemi mortel, reçut à la gorge un coup d'arquebuſe, qui mit ſa vie dans le plus grand danger. C'eſt ſous le regne de François I, que ſe forment tous ces héros dont le concours cauſa tant de troubles ſous les regnes malheureux de ſes petits-fils, tels que le le Duc de Vendome, depuis Roi de Navarre (2) & ſes freres, les Guiſes, les Colignis, &c.

(1) C'eſt le fameux Amiral de Coligny, la principale victime de la S. Barthelemy.

(2) On ne prétend vanter ici dans le Roi de Navarre Antoine que ſa valeur, on ſçait combien

Le Dauphin voyant que le ſiége de Binche devenoit une entrepriſe difficile, n'en fut que plus ardent à le preſſer ; il fit prier le Roi de lui envoyer des troupes, ſur-tout des proviſions de guerre & de bouche en abondance. Cette propoſition embarraſſa le Roi ; il auroit voulu aller lui-même avec le reſte de ſon armée continuer ce ſiége devenu digne de ſa préſence, mais il ne pouvoit abandonner les fortifications de Landreci ; il ſe ſouvenoit qu'en 1537. ſa précipitation à quitter le camp de Pernes avoit rendu inutiles les fortifications qu'il avoit fait faire avec tant de ſoin à S. Pol ; les Impériaux raſſembloient leurs forces à Mons & au Queſnoy ; le Roi ne pouvoit dans ces conjonctures ni abandonner ſon camp de Marolles, d'où il couvroit les travaux de Landreci, ni reſter dans ce camp avec peu de troupes ; il 1543.

il ſe montra foible, irréſolu & ſouvent contraire à ſes intérêts dans les funeſtes démelés des Princes de ſa Maiſon avec les Guiſes.

1543. Mem. de du Bellay, l. 10.

prit donc le parti assez dur de faire revenir le Dauphin, qui eut deux années de suite l'humiliation d'échouer devant des places qu'il avoit cru emporter. Bonneval s'empara de Trelon & de Glayon, deux petites places situées entre Avesne & Chimay, & d'où les Autrichiens pouvoient faire des courses sur les confins de la Thierache & de la Champagne. Lorsque les fortifications de Landreci furent achevées & que la place fut abondamment pourvue de vivres & de défenseurs, (c'étoit vers la fin de Juillet) le Roi quitta son camp de Marolles, & impatient de porter du secours au Duc de Cleves, qui étoit plus impatient encore d'en recevoir, il entreprit de pénétrer jusqu'à lui par le Luxembourg & prit la route de cette province. A peine s'étoit-il mis en marche que le Comte de Rœux & le Comte de Roquendolff ayant rassemblé toutes les forces des Pays-Bas, s'avancerent le long de la forêt de Mormaux pour venir surprendre Landreci, mais ils le

trouverent en état de défenſe, & il fallut en faire le ſiége dans toutes les régles. Cette expédition devint une affaire d'éclat entre les deux partis. On ſçavoit avec quelle ardeur le Roi avoit fait fortifier Landreci, ce fut une raiſon pour les Impériaux de l'attaquer, pour les François de le défendre avec la même ardeur. La jeune nobleſſe Françoiſe courut s'y renfermer comme elle eût couru à une bataille ; on y voyoit raſſemblé tout ce que la Cour avoit de plus brillant pour la naiſſance & pour la valeur, les d'Aumale, les Châtillon, les Nevers, les la Rochefoucault, les Bonnivet, les Creve-cœur, les Brézé, &c. C'étoit le Capitaine la Lande, Officier d'une valeur diſtinguée, qui commandoit dans la place ; mais ſon autorité ne ſuffiſoit pas pour contenir cette ardente nobleſſe que l'attrait du péril entraînoit toujours. Le Comte de Roquendolff vint tendre des piéges à leur témérité. Il ſe mit en embuſcade dans un vallon, & envoya un corps de qua- 1543.

1543. rante hommes d'armes insulter Landreci ; à leur aspect il en sortit trente de Landreci pour aller à la découverte ; ces trente battirent les quarante, qui voulurent leur fermer le passage ; Roquendolff détacha promptement un corps de cent hommes de Cavalerie pour soutenir les siens ; ce renfort fut encore battu, chose assez étonnante & qui prouve bien la supériorité des François dans ces combats de Cavalerie ; enfin Roquendolff accourut en personne avec toute sa troupe, alors la Lande s'avança aussi au secours des siens avec un corps considérable, de sorte que la fureur qu'avoient eue ces jeunes gens de repousser je ne sçais quelle insulte malgré l'avis des Capitaines expérimentés, engageoit une espéce d'affaire générale & consumoit en sorties forcées & en combats hors des murs des forces nécessaires à la défense des murs même. Le Roi voyant bien que toute cette bravoure déplacée ne serviroit qu'à faire prendre Landreci, se hâta d'en rappeller toute

Mém. de du Bellay, l. 10.

la jeune nobleſſe, ſous prétexte de l'employer à la conquête du Luxembourg. Alors la Lande, plus maître de ſa garniſon, fit une défenſe qui traîna le ſiége en longueur & qui donna au Roi le temps de pénétrer dans le Luxembourg. Il ne pouvoit s'approcher trop tôt du Duc de Cleves, que l'Empereur en perſonne accabloit alors avec des forces ſupérieures, & qui ne pouvoit être ſauvé que par le plus prompt ſecours. 1543.

Belcar. l. 23. n. 36.

Pendant que le Roi paſſoit du Hainault dans le Luxembourg, Briſſac qui étoit de ſon armée, battit un détachement conſidérable des Impériaux, venu pour ſurprendre ſa Cavalerie légere dans l'Abbaye de Bouhourie entre Landreci & Bohain, où elle n'étoit reſtée que par ſa négligence à exécuter l'ordre que Briſſac lui avoit donné d'en ſortir dès la veille pour ſe rendre à Guiſe. Briſſac répara la faute de cette troupe par la promptitude avec laquelle il lui porta du ſecours; il tailla en piéces trois

1543. cent Impériaux, fit ſix cent priſonniers, enleva quatre enſeignes & deux cornettes ; ce ſuccès fut aſſez conſidérable pour empêcher les Impériaux d'attaquer le Château de Bohain, comme ils l'avoient réſolu. Ils ſe trouverent aſſez occupés par le ſiége de Landreci qui n'avançoit point, le ſuccès de Briſſac ayant encore produit l'heureux effet d'animer le courage de la garniſon.

Des conquêtes que le Duc d'Orléans avoit faites l'année précédente dans le Luxembourg, il ne reſtoit aux François de places importantes que Montmedy & Yvoi. A leur arrivée, les Impériaux abandonnerent Vireton ; le Comte d'Aumale s'empara de pluſieurs petits Châteaux, d'où on eût pu couper les vivres à l'armée Françoiſe, lorſqu'elle ſe ſeroit engagée dans le Luxembourg ; le Duc d'Orléans prit Arlon, le lendemain on alla faire le ſiége de Luxembourg, qui capitula preſqu'auſſi-tôt que les batteries des François furent dreſſées. Il y en avoit deux principales, dont l'une

Belcar. l. 23. n. 35.

étoit conduite par le Duc d'Aumale & par d'Aſſier, Grand-Maître de l'Artillerie en ſurvivance du fameux Galiot de Genouillac ſon pere. Le ſiége de Luxembourg n'avoit pas été ſi peu dangereux que le Comte d'Aumale n'y eût reçu à la jambe une bleſſure, dont il penſa mourir à Longwy où il avoit été tranſporté. On avoit donné la direction de la ſeconde batterie à Pierre Strozzi, Gentilhomme Florentin, qui s'éleva ſous le regne ſuivant à la dignité de Maréchal de France. Il avoit amené avec lui de Toſcane une compagnie de trois cent ſoldats d'élite, ou plutôt un corps de trois cent Officiers armés de corcelets dorés, & dont chacun avoit réellement ſervi en qualité d'Officier. Leur ſervice reſſembloit à celui de nos dragons. Tantôt montés ſur des chevaux d'une vîteſſe extrême, ils accompagnoient les coureurs de l'armée, tantôt ils combattoient à pied, par-tout également actifs & intrépides; ils ſe rangeoient en bataille d'eux-mêmes, ſans Sergent

1543.

Mém. de du Bellay, l. 10.

1543. qui les commandât, & avec un ordre & une promptitude admirables.

Le Roi contre l'avis de ſes principaux Officiers, garda & ravitailla Luxembourg qu'on lui propoſoit de raſer. » Ce ſera, dit-il, l'équiva- » lant du Milanès ; je prétends ajou- » ter à mes titres celui de Duc de » Luxembourg » ; il alla en prendre poſſeſſion, il y coucha, il y célébra les cérémonies de ſon ordre.

Belcar. l. 23. n. 35.

Auſſi-tôt après la priſe de cette place il avoit détaché l'Amiral d'Annebaut avec dix mille hommes d'infanterie & quatre cent hommes d'armes, pour porter ce ſecours au Duc de Cleves qui ne put pas l'attendre. Preſſé de tous côtés par les forces & par les artifices de l'Empereur qui avoit enlevé ſes places & corrompu ſes Miniſtres, ſe voyant non-ſeulement chaſſé du Brabant, mais encore dépouillé d'une grande partie des Duchés de Gueldres & de Juliers, il alla ſe jetter entre les bras ou plutôt tomber aux pieds de l'Empereur, comme un ſujet

rebelle aux pieds d'un Maître offenſé. La perte du reſte de ſes Etats pouvoit à peine entrer en paralléle avec l'indigne humiliation à laquelle il ſe ſoumit. Il parut devant l'Empereur en habit de ſimple Gentilhomme, nue tête, le genou en terre, humble dans ſa contenance, humble dans ſes diſcours : » Je » viens, lui dit-il, recevoir ou de » votre colere le châtiment qui m'eſt » dû, ou de votre clémence la grace » dont je ſuis indigne. » Qu'eût pu dire de plus un ſoldat Autrichien condamné à mort pour trahiſon ou pour révolte ? L'Empereur le regardant d'un œil ſévere & dédaigneux: » J'ai pitié, lui dit-il, de votre » humiliation. Foible & coupable » ennemi, vous faites bien d'implo- » rer ma clémence, elle ſeule peut » vous défendre aujourd'hui, mais » ſçachez qu'elle eſt enchaînée par » le ſerment que vous m'avez forcé » de faire en préſence de tous mes » Officiers de ne vous pardonner » jamais. L'inſolence avec laquelle » vous avez bravé la Majeſté de

1543.

Mém. de du-Bellay, l. 10.

1543. » l'Empire, m'a arraché ce ſer-
» ment juſte & terrible. Jai dû le
» faire, je devrois le remplir, mais
» votre heureux deſtin vous donne
» pour Juge un Prince qui aime
» mieux manquer à ſa juſtice qu'à
» ſa clémence. »

Sleidan, Commentar. l. 15.

Cette clémence, ſi ç'en fut une, fut bien vindicative ou bien intéreſſée, il fallut l'acheter bien cher. Le Duc non-ſeulement abandonna toute prétention ſur le Duché de Gueldres, mais s'engagea à ſe dépouiller lui-même par les armes du peu qui lui reſtoit dans ce Duché, à réduire ceux de ſes ſujets qui s'obſtineroient encore à lui garder leur foi dans la Gueldres, à remettre ſous l'obéiſſance de l'Empereur juſqu'à la moindre place, juſqu'au moindre Château de ce Duché; il jura lui-même obéiſſance & fidélité à l'Empire, mais ſur-tout à l'Empereur & même au Roi des Romains; il abjura l'alliance des François, & toute autre alliance ou Ligue qu'il pouvoit avoir faite au préjudice de l'Empire, c'eſt-à-dire de

l'Empereur ; il promit de n'en plus faire d'aucune eſpéce ſans la permiſſion de l'Empereur & du Roi des Romains, & ſans les y comprendre. L'Empereur étendit ſon deſpotiſme juſques ſur la foi du Duc de Cleves ; il lui ordonna de profeſſer & de faire profeſſer la Religion Catholique dans les Etats qu'il lui laiſſoit, & d'effacer juſqu'aux moindres traces que la réforme avoit pû y laiſſer. 1543.

Pour garantie de toutes ces promeſſes, le Duc remit pour dix ans, c'eſt-à-dire pour toujours, à l'Empereur & au Roi des Romains les fortereſſes de Heinſberg & de Sittard, entre le Duché de Gueldres & celui de Juliers ; pour comble d'opprobre il joignit ſes troupes à celles de l'Empereur contre François I ; il devint l'ami de ſes ennemis, l'ennemi de ſes amis. Le tout s'appella un traité de paix, ce fut le 7 Septembre que le Duc de Cleves conſentit ainſi à ſigner ſon deshonneur & ſa perte, au moment même où François I. empreſſé à

Mém. de du Bellay, l. 10.

1543. le défendre & ayant renverſé les barrieres qui s'oppoſoient à leur jonction, accouroit en perſonne à ſon ſecours & avoit déjà preſque fait pénétrer juſqu'à lui l'Amiral d'Annebaut avec un corps de troupes ſuffiſant pour arrêter les progrès de l'Empereur. Il falloit que le Duc de Cleves ſe ſentit bien accablé pour ſe ſoumettre à une telle humiliation preſque ſous les yeux de ſon défenſeur ; c'étoit à lui ſans doute à juger de l'état où il étoit réduit, mais que pouvoit-il lui arriver de plus dur que l'indigne eſclavage qu'il ſubiſſoit ?

Ce fut une mortification ſenſible pour le Roi que cette défection de ſon allié, qui ſembloit accuſer ſa lenteur à le ſecourir & qui décréditoit ſon alliance.

Le Roi ſe croyant à la veille de joindre le Duc de Cleves, avoit mandé Jeanne d'Albret ſa niéce, pour la remettre lui-même à ſon mari. Cette jeune Princeſſe accoutumée aux délices de la Cour de France, prévenue contre la rudeſſe

de l'Allemagne, s'avançoit triſtement ſous la conduite du Cardinal du Bellay, regrettant ſa patrie, redoutant le ſéjour qu'elle alloit chercher, aimant peu le mari qu'elle alloit trouver, elle obéiſſoit & gémiſſoit, on n'y prenoit pas garde; à peine eſt elle arrivée à Soiſſons qu'on apprend la défection du Duc de Cleves; ce fut une nouvelle heureuſe pour elle, tout changea, les révolutions de la politique permirent d'écouter la nature, on trouva bon que la Princeſſe proteſtât contre la violence qu'elle avoit éprouvée, & lorſque le Duc de Cleves écrivit au Roi pour demander ſa femme, on ne lui répondit qu'en lui envoyant ces proteſtations, ainſi qu'à l'Empereur, qui dans la ſuite lui fit épouſer Marie ſa niéce, fille du Roi des Romains, mais ce ne fut qu'en 1546. lorſque le Duc de Cleves par ſa ſoumiſſion & par ſes ſervices eut ſuffiſamment expié à ſes yeux le crime de ſa rebellion. 1543.

L'Empereur ſouvent incapable

1543. de ſoutenir la proſpérité ſans préſomption & ſans enflure, ne promit pas moins à ſes troupes que de les mener juſqu'à Paris ; il ne les mena pourtant que juſqu'à Landreci qu'il vouloit abſolument réduire, & il abandonna le Luxembourg au vainqueur, du moins il n'y laiſſa qu'un corps de troupes avec lequel Guillaume de Furſtemberg aſſiégea Luxembourg même, qu'il vint à bout d'affamer, mais le Prince de Melphe, chargé de veiller à la ſûreté de ce pays, délivra Luxembourg au bout de quelques mois de ſiége.

Ce Comte Guillaume de Furſtemberg diſtingué, comme aûtrefois Fronſberg, par ſa taille, ſa force & ſon adreſſe, étoit retourné du ſervice de la France à celui de l'Empereur. La Reine de Navarre (nouvelle 17.) raconte à ce ſujet une hiſtoire ſinguliére que Brantôme adopte. Furſtemberg, ſelon elle avoit reçu de l'argent, (apparemment de l'Empereur) pour attenter à la vie du Roi & il s'y étoit en-

gagé. Le Roi négligea long-temps les avis qu'on lui en donna, enfin il y fit attention. Un jour étant à la chaſſe, il ſe fait ſuivre du Comte, il s'écarte dans la forêt & ſe trouvant ſeul avec lui, il tire ſon épée, lui en fait admirer la trempe. » Comte, lui dit-il, ſi un homme » qui auroit entrepris de m'ôter » la vie, connoiſſoit ce que peuvent mon bras, mon cœur & » cette épée, ne croyez-vous pas » qu'il y penſeroit à deux fois ? » Cependant je le tiendrois pour un » lâche, ſi ayant formé ce projet » & ſe trouvant ſeul avec moi, la » crainte retenoit ſon bras. » Le » projet, répondit le Comte, ſeroit » exécrable, l'exécution le ſeroit » encore plus ; » le Roi remit en riant ſon épée dans le fourreau, & voyant la chaſſe approcher, il la rejoignit. Le lendemain le Comte prend un prétexte, fait des demandes exorbitantes, cherche un refus, l'obtient & part dans les vingt-quatre heures. » Eh ! bien, dit le Roi à

1543.

1543. » ſes courtiſans, vous vouliez m'en-
» gager à chaſſer Furſtemberg,
» vous voyez qu'il ſe chaſſe lui-
» même. » Alors il leur conta l'a-
vanture de la forêt. C'eſt ſa ſœur qui raconte cette hiſtoire, & on y reconnoît le caractère de François I. Mais les époques ne ſe rapportent pas. Selon la Reine de Navarre ce fut la Trémoille, Gouverneur de Bourgogne, qui donna cet avis au Roi & à la Ducheſſe d'Angoulême ; on parle auſſi de cette affaite devant l'Amiral de Bonnivet. Mais la Trémoille & Bonnivet étoient morts en 1525. La Ducheſſe étoit morte en 1531. & pendant toute la guerre de 1535. on voit le Comte de Furſtemberg au ſervice du Roi, il auroit donc fallu que le Roi eût eu dans la ſuite l'imprudente généroſité d'oublier ce projet ou la force d'eſprit de n'y pas croire.

Ce Comte de Furſtemberg, avant de ſervir la France, avoit déja ſervi contre elle en 1523. Il avoit fait

avec le Comte Felix (1) une irruption en Champagne & avoit été battu par le Comte de Guiſe. 1543.

Landreci étoit devenu l'objet capital de la guerre, le Roi ne ſongeoit plus qu'à le ſecourir, & dès qu'il le put, il s'en approcha dans l'eſpérance, diſoit-il, de livrer bataille à l'Empereur.

Celui-ci raſſembla contre Landreci toutes les forces qu'il put tirer de l'Eſpagne, de l'Allemagne & des Pays-Bas. Ce ne fut pas tout, il tira même des ſecours d'où il devoit le moins en attendre, d'un allié que le caprice, l'intrigue & la fatalité venoient de lui rendre contre toute eſpérance, du Roi d'Angleterre. Il faut reprendre d'un peu plus haut les cauſes de la rupture de Henri VIII. avec François I. & de ſa réunion avec Charles-Quint. Brant. capit. Etr. art. Furſtemberg.

Lorſqu'en 1536. l'Empereur fit en Provence cette irruption effrayan-

(1) Voir le chap. 8. du liv. 2.

1543. te, qui tourna ſi promptement à ſa confuſion, le jeune Roi d'Ecoſſe, Jacques V, fidèle à l'alliance des François, n'attendit pas qu'ils lui demandaſſent du ſecours, il s'embarque pour la France avec ſeize mille hommes d'élite. La tempête repouſſe deux fois ſa flotte ſur les côtes d'Ecoſſe; mais la ſeconde fois ſon vaiſſeau ſéparé du reſte de la flotte, aborde à Dieppe. Jacques V. n'avoit plus qu'un foible ſecours à offrir à ſon allié, ſecours bien différent de celui qu'il avoit préparé. N'importe, il vient l'offrir & s'offrir lui-même. François ſentit tout ce qu'un tel procédé avoit de généreux, & pour le récompenſer dignement, il crut devoir donner au Roi d'Ecoſſe la Princeſſe Madeleine ſa fille, mais il voulut faire agréer ce mariage à un autre allié bien moins utile & bien moins zélé, à Henri VIII. Ce Prince injuſte, quoique ſecretement ulcéré du refus qu'avoit fait François I. de ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine & de s'arroger comme lui la ſu-

prématie dans ſes Etats, tenoit encore à François I. par les nœuds apparens d'une reconnoiſſance peu ſincère ; François I. envoya la Pommeraye ſon Maître d'Hôtel à Londres, pour faire part à Henri du mariage de Madeleine de France avec le Roi d'Ecoſſe. Henri reçut la propoſition avec froideur, interrompit l'Envoyé, ne répondit rien & ne lui redonna plus audience. Le mariage ne s'en fit pas moins (en Janvier 1537), mais la jeune Princeſſe étant morte la même année, François ſe chargea de remarier ſon gendre, il lui fit épouſer en 1538. Marie de Lorraine, veuve de Louis II., Duc de Longueville, mort le 9 Juin 1537. Jacques V. mourut le 13 Octobre 1542, laiſſant au berceau une fille unique, (1) ſous la tutelle & la régence de ſa mere, Marie de Lorraine, & ſous l'adminiſtration du Cardinal de S. André, qu'on nommoit le Cardi- 1543.

(1) C'eſt la fameuſe Marie Stuart ; elle étoit née huit jours avant la mort de ſon pere.

1543. nal Administrateur. Cette jeune Princesse destinée à tant de foiblesse & de malheurs qui devoient aboutir à l'échaffaut, étoit dès son berceau un grand objet d'ambition & de discorde. Héritiere de la Couronne d'Ecosse, les Souverains les plus puissans aspiroient à sa main. Le Roi d'Angleterre, dont elle étoit petite niéce, la demandoit pour le Prince Edouard son fils ; ce mariage très-convenable eût réuni les deux Couronnes ennemies & rivales ; mais la Régente, fille, niéce & sœur de tous ces grands Princes Lorrains établis en France, étoit toute Françoise, & le Cardinal Administrateur étoit dans ses intérêts. L'un & l'autre traversoient de tout leur pouvoir les vues de Henri VIII. Cependant les intrigues de ce Prince, & sur-tout son argent firent résoudre, malgré toutes les oppositions, le mariage de la Princesse avec Edouard. François I. pour l'empêcher & pour fortifier son parti, envoya quelques secours d'hommes & d'argent à la Régente, mais il

ſe méprit dans le choix qu'il fit du Capitaine, auquel il confia la conduite de ce ſecours; ce fut le Comte de Lenox, de la Maiſon de Stuart, neveu du feu Maréchal d'Aubigny. Le Comte de Lenox étoit jeune, faſtueux & prodigue; il eut bientôt conſumé en folles dépenſes l'argent qu'il avoit reçu. L'embarras du compte qu'il faudroit en rendre, le fit paſſer de la mauvaiſe conduite à la trahiſon complette; il ſe ſauva en Angleterre, où Henri VIII. pour l'attacher à ſon parti & le faire ſervir à ſes deſſeins en Ecoſſe, lui fit épouſer une de ſes nieces, née du ſecond mariage de la Reine d'Ecoſſe ſa ſœur, avec le Comte d'Angus. (1) Cependant les forces que François I. avoit fait paſſer en Ecoſſe, avoient mis la Régente & le Cardinal en état de faire rompre la réſo- 1543.

(1) La Reine d'Ecoſſe, veuve de Jacques IV. mere de Jacques V. & ſœur de Henri VIII, Roi d'Angleterre, avoit épouſé en ſecondes nôces le Comte d'Angus de la Maiſon de Douglas en Ecoſſe, dont elle eut Marguerite qui épouſa le Comte de Lenox.

1543. lution prise sans leur aveu sur le mariage de Marie Stuart, Henri mécontent avoit déclaré la guerre à l'Ecosse & la fit à la France. François sur le premier avis de la défection du Comte de Lenox, avoit fait partir en diligence pour l'Ecosse un Gentilhomme du Bourbonnois, nommé la Brosse, homme aussi sage & aussi sûr que Lenox s'étoit montré étourdi & perfide, ses conseils furent utiles à la Régente, mais elle avoit besoin de secours plus efficaces que des conseils, & la Brosse étoit chargé aussi de lui annoncer ces secours, qui ne tarderent point à arriver „ de Lorges lui amena cinq mille hommes.

Telles furent les raisons qui firent oublier à Henri VIII. les bienfaits de François I, à l'Empereur les outrages qu'il avoit reçus de Henri VIII. & les sermens qu'il avoit faits de ne s'allier jamais avec un Prince schismatique. Dès qu'il vit le Roi d'Angleterre aigri contre François, il rechercha son alliance, & il sçut tirer parti de cette alliance qui

qui avoit toujours été ſi ſtérile pour François I. 1543.

Henri VIII. envoya donc à l'Empereur dix mille Anglois, qui joints à toutes les forces qu'il avoit raſſemblées, lui perſuaderent qu'il pouvoit entreprendre deux ſiéges à la fois. Ferdinand de Gonzague alla aſſiéger Guiſe avec un corps conſidérable, mais on ne tarda pas à s'appercevoir que Landreci ſuffiſoit pour occuper toutes les forces Impériales, & Gonzague, levant le ſiége de Guiſe, retourna devant Landreci. Briſſac qui avoit obtenu la permiſſion d'aller l'inquiéter, ſe mit en embuſcade ſur ſa route, & fit ce qu'il put pour l'attirer, mais n'ayant pu en venir à bout, & ne voulant pas revenir ſans avoir combattu, il inſulta ſon arrière-garde avec cinq cent chevaux, qui rompirent la cavalerie légere des Impériaux, leur tuerent beaucoup de monde & firent des priſonniers importans, entr'autres Dom (1)

Belcar, l. 23. n. 27.

Mém. de du Bellay, l. 10.

(1) François ou Franciſque d'Eſt, frere d'Her-

1543. Franciſque d'Eſt, frere du Duc de Ferrare & Général des Chevaux-légers Autrichiens. Ferdinand de Gonzague, obligé de ſuſpendre ſa marche, mit toute ſa troupe en bataille, pour envelopper Briſſac, qui fit ſa retraite en ſi bon ordre qu'il ne perdit pas un ſeul homme.

Pelcar. l. 23. n. 37. 38. L'Empereur ayant autour de lui toutes ſes forces & ſes meilleurs Généraux, Ferdinand de Gonzague, Viceroi de Naples, le Comte de Rœux, Gouverneur de Flandre & d'Artois, le Duc d'Albe, alors Grand-Maître de ſa Maiſon, forma trois camps autour de Landreci & l'attaqua avec trois batteries principales, mais rien n'incommodoit tant les aſſiégés qu'une groſſe couleuvrine, qui placée ſur un tertre battoit en flanc ce grand retranchement qu'on nommoit *la Courtine du Roi*, les aſſiégés prirent la

---

cule, Duc de Ferrare, ſervoit l'Empereur, quoique ſon frere eût épouſé Rénée de France, & fût par conſéquent beau-frere du Roi. Le fameux Alphonſe leur pere, étoit mort le 31 Octobre 1534.

courageuſe réſolution d'aller l'enlever ou l'enclouer ; ils remarquerent que les Lanſquenets, qui la gardoient, ne s'attendant nullement à être attaqués, quittoient aſſez ſouvent leurs poſtes, il n'en fallut pas d'avantage pour déterminer les chercheurs d'aventures. Ricarville ſe mit à la tête de quarante chevaux, S. Simon de trente fantaſſins, ils prirent avec eux des pionniers & des cordes. La fortune ne leur fut pas favorable ; ils trouverent les Lanſquenets à leur poſte, mais la bravoure ſuppléant au bonheur, ils chargerent les Lanſquenets, les forcerent de quitter ce poſte qu'ils avoient gardé ce jour-là plus ſoigneuſement qu'à l'ordinaire, & à force de cordes & de bras, ils traînerent la coulevrine juſques dans la place ; bien-tôt ils s'en ſervirent avec ſuccès contre ceux des Impériaux qui s'avancerent, mais trop tard, ſur le bord du foſſé pour la reprendre. Belcar. l. 23. n. 38. 1543.

Dès le commencement du ſiége, les François avoient abandonné la

1543. Ville-baſſe, qu'ils avoient déſeſpéré de défendre, les Impériaux s'en étoient emparés, & avoient ſçu s'y ménager un poſte avantageux d'où ils incommodoient fort la place ; la Lande & d'Eſſé qui partageoit avec lui le commandement de Landreci & la gloire de cette belle défenſe, réſolurent de chaſſer les Impériaux de ce poſte, ils y réuſſirent, & les aſſiégeans n'entreprirent point de le reprendre ; les ſorties étoient fréquentes & toujours très-vives ; il y en eut une où d'Eſſé étant tombé dans une embuſcade, eut le bras percé d'un grand coup de pique ; il y fit d'ailleurs quelque perte, mais elle fut à l'inſtant reparée par un corps qui vint le ſecourir & faciliter ſa retraite ; ces ſorties fatiguoient conſidérablement l'armée Impériale, mais les aſſiégés étoient bien plus fatigués eux-mêmes par la faim & par la ſoif ; on n'avoit ni vin ni biere ; ſoldats, Officiers, tous buvoient de l'eau, les ſoldats n'avoient que demi-ration de pain ;

Mém. de du Bellay, l. 10.

tandis que les veilles & les travaux redoubloient chaque jour. Ce fut par-là que l'Empereur eſpéra de les réduire, il avoit d'abord eſſayé de bruſquer le ſiége, afin d'emporter la place d'aſſaut avant l'arrivée de François I. que le ſoin d'aſſurer ſa nouvelle conquête retenoit dans le Luxembourg & qui ne put rentrer dans le Haynault que long-temps après l'arrivée de l'Empereur. La conſtance des aſſiégés fit qu'il arriva encore à temps. Les Impériaux fermoient en vain toutes les avenues de la place, ils ne purent empêcher que d'Yville, Gentilhomme Normand, qui avoit une connoiſſance particuliere du pays, ne paſſât au travers de leur camp & ne pénétrât juſqu'à la Fere, où étoit le Roi, auquel il expoſa l'état de la place & le beſoin qu'elle avoit d'un prompt ſecours. Le Roi ſur cet avis s'avança juſqu'à Cateau-Cambreſis, chargea du Bellay d'aſſembler & de conduire les convois qu'il vouloit faire entrer dans Landreci. Un mouvement que fi- 1543.

1543. rent les Impériaux pour raſſembler leurs quartiers à l'arrivée de l'armée Françoiſe, ayant laiſſé libre une des avenues de la place, l'Amiral d'Annebaut & le Comte de S. Pol en profiterent pour aller rafraîchir la garniſon de Landreci. Mais c'étoient moins d'hommes que de vivres qu'elle avoit beſoin, & cet autre ſecours étoit bien plus difficile à introduire. Du Bellay ayant raſſemblé en peu de jours autour de Vervins douze cent moutons, cent quatre-vingt bœufs, ſix cent ſacs de farine & autant de bêtes de ſomme pour les porter, ne ſongea plus qu'à faire entrer le tout dans Landreci. Il falloit dérober cette marche aux ennemis; le Roi averti par du Bellay, avoit ſoin de les amuſer par des eſcarmouches pour détourner leur attention. Du Bellay arriva de Vervins à la Capelle avec ſon convoi ſans aucune rencontre fâcheuſe, mais dans une plaine entre la Capelle & Landreci il découvrit un corps Autrichien de mille à douze cent hommes d'ar-

Belcar. l. 23. n. 38.

Mém. de du Bellay, l. 10.

mes. La réſiſtance eût été impoſſible, il fallut recourir à la ruſe. Du Bellay fit monter à cheval tous les payſans qui conduiſoient les ſacs de farine, & les mêlant avec le peu qu'il avoit de cavalerie, il étala aux yeux des Impériaux un corps nombreux qu'ils crurent redoutable & qu'ils n'oſerent attaquer. Ils s'écarterent & le convoi entra heureuſement dans Landreci. Le Roi en reçut la nouvelle, c'étoit recevoir la nouvelle du ſalut de cette place. Ses braves défenſeurs furent récompenſés comme ils le méritoient. D'Eſſé fut fait Gentilhomme de la Chambre, la Lande, Maître d'Hôtel ordinaire, ainſi que la Chapelle, qui ſous eux s'étoit le plus diſtingué pendant ce ſiége; les ſimples ſoldats eurent pour leur vie les priviléges de la nobleſſe; les Gentilhommes volontaires reçurent auſſi des récompenſes proportionnées à leurs ſervices. 1543.

Il n'étoit plus néceſſaire de livrer bataille à l'Empereur, du moins cette bataille n'étoit plus qu'une affaire d'honneur & non un objet

1543. de politique militaire ; les deux rivaux étoient en préſence & s'obſervoient, les eſcarmouches étoient continuelles, les deux armées campées ſur deux montagnes oppoſées, avoient entr'elles un vallon coupé par un petit ruiſſeau que la hauteur de ſes rives rendoit difficile à paſſer. L'Empereur fit paroître de la cavalerie-légere ſur l'extrêmité de la montagne qu'il occupoit, & fit deſcendre dans le vallon quelques bataillons de Lanſquenets, ſoutenus de Gendarmes, comme s'il eût voulu inſulter le camp François, les Impériaux ne paſſerent pourtant point le ruiſſeau. Briſſac impatient de les réprimer, le paſſa, pouſſa les Impériaux juſqu'au pied de la montagne, puis voyant leurs bataillons s'étendre pour l'envelopper, il s'arrêta; il y eut un moment où l'on crut que l'affaire alloit devenir générale. Le Roi, le Dauphin, le Duc d'Orléans, le Duc de Vendôme, le Duc de Guiſe, tout ſe mit en bataille, tout s'ébranla, mais les

Mém. de du Bellay, l. 10.

Impériaux paroiſſant peu diſpoſés à deſcendre de leur montagne, le Roi ne le fut pas davantage à la franchir pour les attaquer dans un poſte ſi avantageux, il ſe contenta d'envoyer l'Amiral au ſecours de Briſſac avec un corps de troupes ſuffiſant ſeulement pour favoriſer ſa retraite, elle ſe fit avec peu de perte ; l'Amiral & Briſſac pourſuivis juſqu'au ruiſſeau le repaſſerent à la vue des Impériaux, qui n'oſerent le paſſer à leur ſuite, trouvant les bords trop eſcarpés, & ſur-tout l'armée Françoiſe trop bien diſpoſée à les recevoir. 1543.

Le ravitaillement de Landreci ayant ôté aux Impériaux l'eſpérance de le réduire, & le pays ruiné par le ſéjour de tant de troupes, & gâté par les pluies, ne leur permettant pas de reſter plus longtemps devant cette place, on ne ſongea plus de part & d'autre qu'à décamper ; l'armée Françoiſe, entourée dans ce pays ou de ſes conquêtes ou de ſes anciennes poſſeſſions devoit être la moins im-

1543. patiente de s'éloigner ; elle devoit, ce ſemble, reſter pour obſerver & pour troubler la retraite des Impériaux. Ce fut elle qui fit ſa retraite la premiere. Le Roi avec le Duc. d'Orléans & le Duc de Guiſe conduiſoit l'avant-garde, le Dauphin avec l'Amiral & le Comte de S. Pol étoit à la tête du corps de bataille, Briſſac commandoit l'arrière-garde. Cette retraite ſe fit pendant la nuit, les Impériaux n'en furent inſtruits que le lendemain matin. Auſſi-tôt Gonzague fut envoyé pour attaquer l'arrière-garde, qu'il eſpéroit atteindre & mettre aiſément en déſordre, à cauſe des bois qu'on étoit obligé de traverſer, & où l'on ne pouvoit paſſer qu'à la file, mais il trouva que l'armée, l'artillerie, les bagages, tout avoit déjà paſſé le bois, où l'on avoit ſeulement laiſſé les arquebuſiers pour arrêter les Impériaux, s'ils tentoient de troubler la retraite. Gonzague ayant voulu tâter ce bois à différentes repriſes & avec des détachemens toujours plus forts,

fut toujours repouſſé. L'Empereur s'étant lui-même approché du bois avec le reſte de ſes troupes, le Dauphin rangea ſon corps d'armée en bataille derrière celui de Briſſac. Les Impériaux paſſerent enfin le bois, & tout parut encore annoncer une affaire générale. Le bruit en vint juſqu'au Roi qui déjà s'étoit avancé juſqu'à l'Oiſe, & qui revint précipitamment ſur ſes pas au ſecours de ſon fils, mais la Cavalerie-légere de Briſſac, ſoutenue par les Arquebuſiers cachés dans le bois & par la Gendarmerie qui s'avançoit de la plaine vers ce même bois, ſuffit pour forcer les Impériaux de le repaſſer avec tant de perte qu'ils n'oſerent plus reparoître & que l'armée Françoiſe continua ſa route vers Guiſe ſans obſtacle. 1543.

Les Auteurs ont jugé diverſement de cette retraite. L'Empereur affecta de la regarder comme la revanche de celle qu'il avoit faite en 1521. à Valenciennes; il eſt sûr pourtant que celle de François I. ſe fit en beaucoup meilleur ordre, ſans pré- Mém. de du Bellay, l. 10. Sleidan, Comment. l. 15.

1543. cipitation, & même avec avantage; il eſt sûr encore que François I. avoit rempli ſon objet, puiſqu'il avoit fait abandonner le ſiége de Landreci, il eſt sûr qu'il ne lui reſtoit plus de motif bien raiſonnable de livrer bataille, puiſque la campagne finiſſoit naturellement du côté des Pays-Bas par la levée de ce ſiége; mais on ne s'attendoit point à voir François I. faire ſa retraite de nuit devant ce rival qu'il paroiſſoit chercher depuis long-temps avec tant d'ardeur & qu'il venoit de forcer lui-même à une retraite infaillible, qui ne pouvoit tarder, & qui en effet ne tarda guères. Il ſemble qu'il ne falloit que l'attendre, l'obſerver, la troubler, & ſuivre l'armée Impériale auſſi loin que la sûreté de tout ce pays auroit paru l'exiger.

Si le Roi eût pris ce parti, Cambrai n'eût vraiſemblablement point été ſurpris par l'Empereur dans ſa retraite. Cette place (1) avoit joui

Belcar. l. 25. n. 39.

(1) Cambray étoit une Ville libre Impériale, qui avoit ſeulement pour Seigneurs ſes Evêques.

en paix de ſa liberté & de ſes priviléges au milieu des querelles de ces deux rivaux, entre leſquels elle obſervoit une exacte neutralité, mais ſon Evêque avoit pour les intérêts de l'Empereur l'attachement héréditaire de la Maiſon de Crouy, dont il étoit. L'Empereur par le moyen de cet Evêque inſpira aux habitans de Cambrai des ſoupçons contre François I. Le Roi, leur diſoit-on, vouloit s'emparer de leur Ville, détruire leurs priviléges, anéantir leur liberté. Les habitans s'étoient laiſſé perſuader de conſtruire une citadelle pour leur défenſe contre ces projets ambitieux; comme ils devoient en avoir eux-mêmes la garde, ils ne prévoyoient point que cette précaution pût leur devenir funeſte; cependant l'Empereur, dont ils ne ſe défioient point, paſſoit en forces devant leur place, l'Evêque le ſecondoit, & moitié perſuaſion, moitié violence, la Citadelle reçut garniſon Impériale. Cette acquiſition conſola l'Empereur de l'affront

1543.

Mém. de du Bellay, l. 10.

1543. qu'il avoit eu d'échouer avec les principales forces de l'Eſpagne, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas, & de l'Angleterre, devant une petite place telle que Landreci, dont les fortifications, faites à la hâte, n'étoient pas même encore achevées.

Ce fut par cette expédition que la campagne finit cette année dans les Pays-Bas. L'avantage y avoit été à peu près égal entre les deux Princes ; ſi le Roi avoit pris quelques places dans le Haynault & dans le Luxembourg, l'Empereur avoit ſoumis le Duc de Cleves, ſurpris Cambrai, & pouvoit ſe vanter d'avoir vû ſon ennemi ſe retirer devant lui.

CHAPITRE IV.

Campagne d'Italie pendant la même année 1543.

1543.

EN Italie on vit cette année les premiers effets ſenſibles & avoués de l'alliance des François avec les Turcs. On a vu comment les cris de l'Europe & les ſcrupules du Roi avoient rendu cette alliance infructueuſe dans la guerre de 1536. La treve que François I. avoit faite en 1537 avec les Impériaux, le paſſage de Charles-Quint par la France, l'Ambaſſade commune envoyée par l'Empereur & par François I. à Veniſe & à Rome, l'éclat avec lequel les Impériaux avoient affecté de publier par-tout la réconciliation prétendue de l'Empereur & de François I, tout avoit perſuadé aux Turcs qu'ils ne pouvoient plus compter ſur l'alliance des François ; c'étoit pour les dé-

Mém. de du Bellay, l. 10. Sleidan, Commentar. l. 14.

1543. tromper auſſi bien que les Vénitiens ſur cette fauſſe réconciliation des deux Princes que Rincon avoit été envoyé à Conſtantinople & Fregoſe à Veniſe, lorſque le Marquis du Guaſt pour empêcher ou retarder du moins cette explication, les avoit fait aſſaſſiner ; le Roi ne ſçachant plus ſur qui faire tomber le dangereux honneur d'une commiſſion qui expoſoit à de tels attentats, s'étoit adreſſé à Langei, qui vivoit encore alors & qui étoit Gouverneur du Piémont, il l'avoit chargé de choiſir un homme également habile & intrépide pour remplacer Rincon dans l'Ambaſſade de Conſtantinople, & d'aſſurer ſa marche juſqu'à Veniſe. Langei fit honorer de ce choix le Capitaine Paulin, connu depuis ſous le nom du Baron de la Garde, avanturier illuſtre, propre à la guerre, propre aux affaires, & auquel il n'a manqué que quelques conjonctures pour égaler la gloire du premier des Sforces, à la carriére duquel la ſienne reſſemble à beaucoup d'é-

Mém. de du Bellay, l. 9. & 10. Belcar, l. 23. n. 22.

gards. Né, élevé comme lui, dans l'obſcurité d'un petit bourg & chez des parens pauvres, il les quitta comme lui par un de ces coups du hazard, qui quelquefois déterminent un caractère & décident du ſort de la vie. Un ſimple caporal, paſſant par le bourg de Paulin, lui trouva, autant qu'il pouvoit en juger, de l'eſprit & une phyſionomie heureuſe, il le demanda à ſon pere, offrant à cet enfant la fortune qu'un caporal pouvoit lui faire, c'eſt-à-dire de le prendre pour goujat; le pere ne voulant pas s'en priver, le refuſa, mais l'étoile du jeune Paulin en décida autrement; le goût des armes vint le ſaiſir, il quitte ſon pere, ſuit le caporal, le ſert deux ans en qualité de goujat, devient Arquebuſier, Enſeigne, Lieutenant, Capitaine, toujours brave, toujours diſtingué par les talens de la guerre dans tous ces emplois ſubalternes. 1543.

Langei, cet homme ſi profond dans l'art de connoître les hommes, démêla en lui de plus grands talens encore pour la négociation, il

1543. l'annonça à François I. comme le ſujet le plus propre à braver les périls & à vaincre les difficultés des deux délicates Ambaſſades de Veniſe & de Conſtantinople. Il évita aiſément le poignard de du Guaſt, qui vraiſemblablement même n'oſa pas répéter ſon crime ; mais il courut d'autres dangers à Conſtantinople, où le droit des gens, alors foiblement reſpecté, ſuffiſoit à peine pour contenir la fureur de Soliman II. La conduite du Roi avoit révolté ce fier Sultan, il regardoit Paulin comme un artiſan de fraude qui venoit le tromper ; il ne doutoit point de la réconciliation des deux Princes, & il fut long-temps ſans vouloir rien entendre ſur cet article, regardant comme indigne de lui de déméler tous ces petits artifices qu'il abandonnoit, diſoit-il, à la politique des Chrétiens ; ſes Miniſtres, ſes Bachas traitoient Paulin avec encore plus de dureté. Les intrigues ſecrettes de l'Empereur pénétroient juſqu'à la Porte & y pourſuivoient l'Ambaſ-

ſadeur François ; mais celui-ci ſçut employer avec tant de ſupériorité les reſſources de la patience, de la pénétration, de la fermeté, de l'activité, de la vérité ; il parla ſi éloquemment, il agit ſi habilement, qu'il détruiſit tous les préjugés & diſſipa tous les nuages. Il mit dans ſes intérêts l'Aga des Janiſſaires ; il parvint enfin à ſe faire entendre, croire & goûter de Soliman lui-même ; il eut avec lui des entretiens fréquens, il ſe rendit agréable, il devint preſque un Favori, enfin il obtint tout ce qu'il voulut. Barberouſſe eut ordre de le ſuivre, de lui obéir en tout, de ne faire la guerre que ſelon ſes conſeils, article délicat & important, qui prouve avec quelle dextérité Paulin avoit ſçu manier l'eſprit de Soliman & avec quel courage il lui avoit montré la vérité ; car après les motifs de religion rien n'avoit tant contribué à nourrir cette horreur univerſelle des Chrétiens pour les Turcs, que la maniere odieuſe & inhumaine dont ceux-ci faiſoient

1543.

Belcar. lib. 23. n. 23.

1543. la guerre, que cet uſage barbare de brûler, de ravager tout ſur les terres des Chrétiens & de réduire les priſonniers en eſclavage. François I. en recherchant enfin ouvertement l'alliance Ottomane, vouloit la juſtifier en accoutumant ſes nouveaux alliés à reſpecter davantage le droit des gens & de l'humanité, à faire la guerre comme l'Europe Chrétienne étoit convenue de la faire. Par-là il détruiſoit du moins les ſeuls reproches raiſonnables qu'on pût lui faire ſur cette alliance.

Mém. de du Bellay, l. 9.

Belcar. l. 23. p. 22.

Paulin négocia auſſi à Veniſe en allant à Conſtantinople & en revenant; il peignit fortement au Sénat l'oppreſſion, la ſervitude & la miſere de l'Italie ſous la Puiſſance accablante de l'Empereur; il profita de toutes les circonſtances, de toutes les ſemences de diviſion qu'il trouva répandues entre la République de Veniſe & la Maiſon d'Autriche; il rappella toutes les violences, toutes les fraudes de l'Empereur & de ſes Miniſtres, les Ambaſſadeurs aſſaſſinés, les traités

rompus & l'Empereur trouvé infidéle dans toutes ſes promeſſes ; il fit voir combien on pouvoit compter plus ſûrement & ſur la parole & ſur l'humanité des Turcs ; il ne tint pas à lui que les Vénitiens n'entraſſent dans une ligue avec les François & les Turcs contre la Maiſon d'Autriche ; il offrit à ce prix au nom du Roi de remettre la fortereſſe de Marano entre les mains de la République. Ce projet de triple alliance plaiſoit fort à Soliman, & il auroit pû réuſſir, ſi le Chiaoux Jumuſbey, qui avoit ordre de ſeconder Paulin dans cette négociation, ne ſe fût laiſſé corrompre par les Emiſſaires de la Maiſon d'Autriche, & n'eût traverſé les vues de Paulin. 1543.

L'unique, mais très-utile réſultat de ſa double Ambaſſade fut que la flotte Ottomane, compoſée de cent dix galeres & commandée par Barberouſſe, fit voile vers les côtes de Provence, & vint ſe joindre à celle que les François avoient ſur ces mêmes côtes. Ainſi on vit figurer

Mém. de du Bellay, l. 9. & 10.

1543. dans cette campagne les quatre grandes Puiſſances de l'Europe, gouvernées par les quatre héros du ſiécle, François I, Soliman II, Charles-Quint, Henri VIII, unis deux contre deux ; il ne manquoit plus à la pompe de ce ſpectacle politique & militaire que de voir ces quatre Souverains en préſence les uns des autres à la tête de leurs armées.

La flotte Françoiſe étoit commandée par le Comte d'Anguien, héros auſſi ſans être Roi & oncle d'un Roi héros (1).

Quelque temps avant l'arrivée de Barberouſſe, Grignan, Gouverneur de Marſeille, crut avoir pratiqué des intelligences sûres dans le Château de Nice, unique place qui reſtât encore (2) au Duc de Savoie dans

(1) De Henri IV. Le Comte d'Anguien étoit frere d'Antoine, Duc de Vendôme, depuis Roi de Navarre ; de Louis I, Prince de Condé, tige de la branche de Condé & de la branche de Conti actuellement exiſtantes ; du Cardinal de Bourbon, Roi de la Ligue, ſous le nom de Charles X ; de Jean, tué en 1557, à la bataille de S. Quentin.

(2) Voir le chap. 12. du liv. 4.

le Piémont ; trois ſoldats Piémontois avoient promis à Grignan de lui livrer ce Château. Grignan avoit fait part de ce projet & de toutes ſes circonſtances au Comte d'Anguien, qui en fit part au Roi. Le Roi l'approuva, le Comte fut chargé de l'exécuter ; Grignan répondit qu'il n'y avoit aucune ſurpriſe à craindre, mais le Comte d'Anguien joignoit à ſa bravoure une vertu qu'on a bien rarement à ſon âge (1), la prudence. Quatre galères ſeulement s'approcherent de Nice, portant entr'autres ſoldats les trois Piémontois qui avoient promis de livrer le château, le Comte d'Anguien ſuivit avec le reſte de ſa flotte, mais il s'arrêta en pleine mer à la hauteur de Nice, pour être à portée, en cas de trahiſon, ou de ſecourir ſes quatre galères, s'il étoit aſſez fort pour cela, ou de ſe retirer ſans danger, ſi les forces des ennemis étoient trop ſupérieures ; précaution raiſon-

1543.

Mém. de du Bellay, l. 10.

(1) Il avoit alors 22 ans.

1543. nable & juſtifiée par l'expérience de tant de prétendues trahiſons, qui n'étoient que des piéges tendus par les Commandans des places qu'on diſoit vouloir livrer. A peine les galères étoient-elles arrivées aux pieds du Château, qu'André Doria, qui étoit en embuſcade derrière le Cap, dit de S. Soupir, vint fondre ſur elles avec ſix galères, ſuivies à l'inſtant de quinze autres, commandées par Jannetin Doria (1). Ce fut envain que les quatre galères Françoiſes, ſe voyant ſurpriſes, forcerent de rames pour gagner le port d'Antibes, elles furent priſes & conduites à Villefranche; un des quatre Commandans, nommé Magdalon, frere du Baron de S. Blancard, fut tué d'un coup de canon qui lui fracaſſa la cuiſſe. Le Comte d'Anguien ayant vû à la faveur de la lune (2) le nombre des galères de Doria, s'écarta promptement & regagna ſans perte le port de Toulon.

Mém. de du Bellay, l. 10.

(1) Neveu d'André, ainſi que Philippin.
(2) Cette expédition ſe faiſoit pendant la nuit.

Lorſque

Lorſque la flotte Ottomane fut arrivée & eut joint celle de France à Toulon & à Marſeille, le Comte d'Anguien & Barberouſſe pour ſe vanger de la priſe des galères Françoiſes, réſolurent d'aller mettre le ſiége devant Nice. Le Commandant, qu'ils ſommerent de ſe rendre, répondit : *Je me nomme Montfort, mes armes ſont des Pals, & ma deviſe :* IL ME FAUT TENIR. Tout cela étoit fort beau à dire, mais Montfort ne tint point. Il rendit promptement la Ville, content d'obtenir qu'elle ne fût pas pillée. Il prit ſa revanche dans le Château où la garniſon ſe retira, emportant tout juſqu'aux cloches. Les Turcs mécontens de ne rien trouver à leur uſage dans la Ville, avoient grande envie d'y mettre le feu, le Comte d'Anguien les en empêcha, il veilloit ſur Barberouſſe que l'habitude de faire la guerre en Corſaire étoit toujours prête à entraîner. C'étoit un avantage réel que l'Europe & les ennemis même de François I.

1543. Belcar. l. 23. n. 43.

Id. Ibid. n. 44.

1543. Sleidan. Commentar. l. 15.

tiroient de ſon alliance avec les Turcs. Si ces deux Puiſſances, ſans traiter enſemble, avoient fait ſéparément la guerre à l'Empereur, elle auroit été bien plus deſtructive de la part des Turcs.

Le ſiége du Château de Nice n'étoit pas une entrepriſe facile : la nature & l'art concouroient à conſerver au Duc de Savoie cette derniere place, la ſituation du Château ſur le haut d'un rocher eſcarpé le rendoit preſque inexpugnable ; les approches en étoient dangereuſes, l'uſage des mines ne pouvoit avoir lieu, d'ailleurs le Comte d'Anguien intercepta des lettres qui lui apprirent que le Duc de Savoie marchoit avec le Marquis du Guaſt au ſecours de ſon unique poſſeſſion. Ces raiſons déterminerent les deux Généraux à lever le ſiége. Barberouſſe ramena ſa flotte à Toulon, le Comte d'Anguien ramena la ſienne à Marſeille, & ſur le bruit répandu alors que le Roi alloit livrer bataille à l'Em-

pereur (1) devant Landreci, il courut ſe rendre à l'armée royale pour avoir part à cette affaire, qui comme on l'a dit, n'eut point lieu. 1543. Mém. de du Bellay, l. 9.

Le Duc de Savoie triompha de la retraite de Barberouſſe & du Comte d'Anguien; il fit battre des monnoies d'argent, où d'un côté on voyoit la croix de Savoie entourée des attributs de la victoire, de l'autre on liſoit cette inſcription: *Nicæa à Turcis & Gallis obſeſſa. Nice aſſiégée par les Turcs & les François.* Il ne doutoit pas que ce ſeul mot ne ſuffît pour rendre les François odieux à la poſtérité, tant cette union paroiſſoit alors criminelle! Nous voyons que Belleforêt, qui écrivoit dans ce même ſiécle, n'en parle qu'avec horreur. Annales de Belleforêt, l. 6. c. 59.

Barberouſſe à ſon retour, n'ayant plus avec lui les François pour le contenir, ſignala ſa courſe par ſes ravages ordinaires; il ſaccagea, brûla pluſieurs Villes en Toſcane, où Vi-

(1) Voir le Chapitre précédent.

1543. telli lui fit lever le ſiége d'Orbitello, & dans le Royaume de Naples, où le Duc d'Albe lui fit lever le ſiége de Pouzzols ; Barberouſſe s'en vengea ſur l'Iſle de Lipari qu'il déſola & dépeupla, il en enleva plus de ſept mille malheureux qui furent réduits en captivité.

Dans l'intérieur du Piémont, c'étoit toujours Boutieres qui commandoit en qualité de Gouverneur, & il avoit toujours en tête le Marquis du Guaſt. Celui-ci s'étant avancé juſqu'au Col de Tende, où il apprit la délivrance du Château de Nice qu'il alloit ſecourir, fit, en revenant, le ſiége de Montdovi, où commandoit le Capitaine Dros Piémontois, dont on peut vanter la valeur dans la défenſe de cette place, mais dont il faut blâmer l'infidélité envers ſon Souverain, puiſqu'il étoit ſujet du Duc de Savoie. Boutieres n'ayant preſque point d'infanterie, imagina de confier la garde de Montdovi aux Suiſſes, qui juſqu'alors n'avoient paru propres qu'à la guerre de plaine

Belcar. l. 23. n. 44.

& non à la défenſe des places. Leur bonne conduite détruiſit cette idée, ils firent très-bien leur devoir, ſoutinrent pluſieurs aſſauts avec conſtance & ne ſuccomberent qu'à la faim & à la certitude qu'ils crurent avoir de n'être point ſecourus, Le Marquis du Guaſt ayant intercepté des lettres que Boutieres écrivoit au Gouverneur de Mondovi, en avoit envoyé de fauſſes par leſquelles Boutieres mandoit à ce Gouverneur de faire la meilleure capitulation qu'il pourroit, parce qu'il étoit impoſſible de le ſecourir. Ce fut ce qui détermina les aſſiégés à capituler, ils obtinrent de ſortir avec armes & bagages, mais cette capitulation fut indignement violée par les Impériaux, qui dépouillerent les Suiſſes & en maſſacrerent pluſieurs ; ce qui irrita tellement la fureur des Suiſſes, qu'elle ne put être éteinte par la ſuite que dans les flots du ſang Eſpagnol, car à la différence du bienfait, l'injuſtice & la violence ſe rendent avec uſure; c'eſt à quoi ne ſont pas aſſez d'atten-

1543.

Mém. de du Bellay, l. 10.

1543. tion ceux qui ſe portent ſi facilement à des actions violentes & injuſtes. Quelque mal qu'on faſſe, en ne ſortant point des bornes d'une défenſe légitime, ou d'une attaque autoriſée, on n'excite aucun reſſentiment ; franchit-on ces bornes ? on allume des haines éternelles. Nous verrons dans la ſuite la vengeance que les Suiſſes tirerent de l'infidélité qu'ils avoient eſſuyée à la ſortie de Montdovi. Paul Jove aſſure que le Marquis du Guaſt marqua beaucoup de mécontentement des atteintes portées à la capitulation de cette place, & qu'il les répara autant qu'il put, en comblant de préſens & de bienfaits les parens de ceux qui avoient été maltraités ; mais il n'a pas perſuadé les hiſtoriens François, qui tous attribuent ce nouveau crime à l'aſſaſſin des Ambaſſadeurs Rincon & Fregoſe. Si du Guaſt n'eut point de tort dans l'affaire de Montdovi, il avoit mérité par ſa conduite précédente qu'on lui imputât les torts même qu'il n'avoit pas. Le Capi-

Paul Jov, hiſtor. ſu temporis, lib. 44.

taine Dros comprit à quels dangers l'expoſoit ſa qualité de Piémontois, s'il tomboit entre les mains de du Guaſt ; il n'oſa pas s'en fier à une capitulation, il ſembla prévoir qu'elle ſeroit peu reſpectée ; pendant qu'on en régloit les articles, il monta ſur un cheval Turc, ſe ſauva par une fauſſe porte, & ſe retira à Roque de Bau, petite place ſituée à quatre milles de Montdovi ; il la mit en ſi bon état de défenſe que du Guaſt n'oſa entreprendre de l'y forcer. 1543.

Du Guaſt ne s'amuſa pas à une multitude de petits ſiéges qu'il eût pû faire dans ce canton-là, il marcha droit à Carignan, l'une des premieres clefs du Pô : du ſort de cette place importante dépendoit celui de toutes ces petites places qu'il laiſſoit au Midi entre Montdovi & Carignan, de plus elle domine au Nord toute la plaine entre Turin & Pignerol, au Levant tout ce qui eſt entre le Pô & le Tanaro, au couchant, la meilleure partie du Marquiſat de Saluces. On pouvoit Belcar. l. 23. n. 45.

1543. encore en mettant de fortes garnisons dans Carignan situé au Midi de Turin, & dans Vulpiano situé au Nord de cette Capitale, fatiguer par des courses continuelles les François retirés à Pignerol sous la conduite de Boutieres, & peut-être leur enlever avec Turin, tout ce qui étoit entre les Alpes & le Pô; du moins on leur ôteroit la communication avec toutes les places situées au Levant & au Midi de Carignan. Tel étoit le plan du Marquis du Guast; pour en prévenir l'exécution, Boutieres se voyant hors d'état de conserver Carignan, le faisoit démolir, mais la diligence de du Guast le prévint, il chassa les travailleurs, il passa sur le ventre aux troupes Françoises qui voulurent les soutenir, entra en vainqueur dans Carignan, dont il fit réparer les fortifications & qu'il rendit une des plus fortes places de l'Italie. Les restes des troupes Françoises échappés à du Guast devant Carignan, se sauverent à Montcallier dont la garnison vint favoriser leur retraite.

Quelques levées faites en Provence, en Dauphiné, en Suisse, ayant remis Boutieres en état de tenir la campagne, il s'avança vers le Nord du Piémont, prit quelques petites places, & alla mettre le siége devant Yvrée ; mais ce fut là le terme de son commandement. Le Roi avoit conçu des talens de Boutieres une très-foible idée ; il lui imputoit la perte de Carignan que Boutieres, selon lui, auroit pû empêcher, s'il eût employé tout ce qui lui restoit de forces à la défense de ce poste, il est vrai du moins que Boutieres auroit dû le défendre en personne contre le Marquis du Guast. Le Roi étoit persuadé d'ailleurs que Boutieres ne sçavoit inspirer à ses troupes ni confiance ni soumission. Résolu de rétablir solidement ses affaires dans le Piémont, il envoya le Comte d'Anguien prendre le commandement de cette armée. Le Comte arrivé sur la frontiere, mande à Boutieres de lui envoyer à Chivas une escorte qui pût le conduire 1543.

1543. sûrement à l'armée. Boutieres par un mouvement de dépit & d'humeur, qui dans un Général disgracié tenoit un peu de la révolte, obéit beaucoup plus qu'on ne vouloit, il leva le siége d'Yvrée, mena toute l'armée au-devant du Comte, sous prétexte qu'il ne pouvoit lui donner une meilleure escorte, & se retira mécontent & chagrin dans ses terres en Dauphiné.

CHAPITRE V.

Campagne d'Italie en 1544.

1544. ON vit alors deux Généraux ennemis, dignes l'un de l'autre, ſe meſurer avec des forces à peu près égales, ils continuerent la guerre pendant tout l'hyver, & cet hyver fut un des plus mémorables par l'excès du froid : on peut juger de la violence de la gelée par ce ſeul trait : le vin devenu une maſſe ſolide ſe vendoit au poids, & on le tiroit des tonneaux à coup de hache ; (1) mais rien ne fut capable d'arrêter l'impatiente ardeur qu'avoit le Comte d'Anguien de mériter par d'utiles exploits le commandement confié à ſa jeuneſſe. Cette ardeur n'étoit pourtant pas indocile, le Comte commença par tenir un grand Conſeil où l'on traça le plan général de la campagne ; chacun

Mém. de du Bellay, l. 10.

Belcar. l. 23, n. 46.

(1) On juge que ce vin devoit être bien affoibli, mais le peuple apparemment s'en contentoit.

1544. fut consulté ; on écouta tout le monde ; mais on ne suivit que l'avis des sages & de ceux qui avoient une parfaite connoissance du pays.

Le mécontentement que le Roi avoit montré de la perte de Carignan, invitoit assez à reprendre cette place, ce fut aussi l'objet principal que le Comte d'Anguien se proposa, objet difficile ; Carignan étoit défendu par une garnison de quatre milles hommes des meilleures troupes Impériales. Les vivres y venoient en abondance de tous les lieux voisins que Carignan dominoit, ou avec lesquels il avoit communication. Il s'agissoit de détruire cette communication. Le Comte commença le blocus de Carignan ; il fit d'abord brûler un
Id. ibid. pont par où la garnison recevoit des rafraichissemens continuels des places d'entre le Pô & le Tanaro, sur-tout de Quiers & d'Ast où le Marquis du Guast étoit logé. Plusieurs soldats dans cette expédition eurent les pieds & les mains gelés.

Le Comte pour ôter aussi à Ca-

rignan la communication des places d'en deçà du Pô, alla camper à Vimeux & fit fortifier le petit poſte de S. Martin ſur le chemin de Pantcallier, au Sud-Oueſt de Carignan, en deçà du Pô. 1544.

Du Guaſt avoit pris trop de peine à fortifier Carignan, & ſentoit trop l'importance de cette place pour ſouffrir quelle lui fût enlevée; il alla raſſembler ſes forces à Quiers, dans l'intention de ravitailler Carignan à quelque prix que ce pût être.

A cette nouvelle le Comte d'Anguien après avoir laiſſé une garniſon ſuffiſante au poſte de Vimeux qu'il abandonnoit, paſſa le Pô ſur un pont de bateaux qu'il fit conſtruire entre Carignan & Montcallier dans un lieu nommé les Sablons, & alla camper à Villedeſtellon, entre Quiers & Carignan, coupant abſolument cette communication, tandis que Villeneuve dont les François étoient auſſi les maîtres, coupoit celle d'Aſt. Mém. de du Bellay, l. 10.

Du Guaſt étendit alors un peu davantage ſon projet, & conçut

1544. un très-beau plan, celui d'aller paſſer le Pô près de Carmagnole au-deſſus de Carignan, d'ouvrir entiérement à Carignan la communication du Marquiſat de Saluces, pays le plus fertile d'où cette place pût recevoir des vivres, & d'enfermer les François au-delà du Pô dans un pays depuis long-temps ruiné, où d'ailleurs ils ſeroient preſſés & affamés par les garniſons de Quiers, d'Aſt, de Montdovi, de Coni, de Foſſan & d'une multitude d'autres places.

Le Comte d'Anguien ſentit le danger, prévint le Marquis & alla s'emparer lui-même de Carmagnole; ces deux Généraux ſçavoient ſe deviner & ſe prévenir. L'oppoſition aiguiſoit leur génie, développoit leurs talens, étendoit leurs lumieres.

Cette manœuvre du Comte achevant de reſſerrer les aſſiégés, ils commencerent à fixer des termes au-delà deſquels ils déclaroient que Carignan ſeroit forcé de capituler. Du Guaſt à ce mot réſolut plus que

jamais de tout risquer pour les secourir. 1544.

Tous ces mouvemens sembloient annoncer une bataille prochaine ; le Comte d'Anguien la desiroit, mais il y voyoit deux difficultés ; la premiere qu'il ne sçavoit si le Roi approuveroit qu'il en courût les risques ; la seconde qu'il étoit dû trois mois de solde à l'infanterie, & que les Suisses & les autres troupes étrangeres n'étant point payées, il étoit à craindre que quelque mutinerie de leur part ne troublât les dispositions d'une bataille.

Comment. de Blaise de Montluc.

Le Comte d'Anguien dépêcha Montluc (1) en diligence pour exposer au Roi la situation des affaires, lui demander de l'argent & la permission de combattre. Montluc s'est plû à décrire dans ses Mémoires les particularités intéressan-

(1) Blaise de Montluc, Auteur des Commentaires, servit sous cinq Rois, il étoit au combat de la Bicoque sous François I. & au siége de la Rochelle sous Henri III. Ce dernier Roi le fit Maréchal de France ; il porta les armes près de 60 ans.

1544. tes de ſon voyage à la Cour. Le Roi voulut qu'il aſſiſtât au Conſeil, où la propoſition d'une bataille fut aſſez généralement rejettée. Montluc étoit obligé de garder le ſilence, mais ſa figure, ſa contenance, ſes geſtes parloient ; tout en lui exprimoit l'impatience & le mécontentement. Le Roi voyant la violence qu'il ſe faiſoit, lui permit de parler. Montluc peignant alors avec une gaité audacieuſe & gaſconne la valeur des troupes, les talens du Général, l'ardeur des ſoldats, mit tant de feu dans ſes diſcours, dans ſes mouvemens, dans ſes geſtes, qu'il ſembloit être ſur le champ de bataille, au milieu du carnage, aſſurant la victoire, pourſuivant les vaincus. Le Roi qui d'abord ſourioit de ſon enthouſiaſme, finit par le partager. Un tableau riant de gloire & de ſuccès vint ſaiſir ſon imagination & flatter ſes eſpérances ; le Comte de S. Pol le voyant ébranlé, lui dit : » *Sire,* » *changeriez-vous d'opinion pour les* » *vaines déclamations de ce fol enragé ?*

» *Ce fou*, répondit le Roi, *dit des* 1544.
» *choſes fort ſages & ſes raiſons mé-*
» *ritent d'être peſées. Avouez-le, Sire,*
» dit l'Amiral, *vous combattriez à*
» *leur place, & vous voulez qu'ils*
» *combattent. J'ai commandé cette*
» *armée d'Italie, je puis vous répon-*
» *dre de la valeur des ſoldats, vous*
» *ſçavez d'ailleurs de qui le ſuccès*
» *dépend.* » A ces mots le Roi leva les yeux au Ciel, joignit les mains & jettant avec tranſport ſon bonnet ſur la table : *qu'ils combattent*, s'écria-t-il, *qu'ils combattent.* Le Comte de S. Pol voyant cet avis prévaloir, dit à Montluc : » *Fou enragé ! tu*
» *ſeras cauſe aujourd'hui du plus grand*
» *bonheur ou du plus grand malheur.*
» Vous n'avez qu'un ſeul mot, ré-
» pondit Montluc ; *ſi nous perdons !*
» mais pourquoi ne pas dire auſſi :
» *ſi nous gagnons !* Nous gagnerons,
» aſſurez-vous que les premieres
» nouvelles ſeront *que nous les aurons*
» *tous fricaſſés, & en mangerons, ſi*
» *nous voulons.* »

On ſent bien à ce ton qu'un tel enthouſiaſte ne pouvoit avoir per-

1544. ſuadé que des enthouſiaſtes tels que lui, mais combien ces fanatiques de la gloire étoient eſtimables !

Le Roi dit à Montluc, en le prenant par le bras d'un air careſſant : » Montluc recommande-» moi à mon couſin d'Anguien & » à tous mes Capitaines ; dis leur » que c'eſt ma grande confiance » dans leurs talens qui me fait con-» ſentir à leur volonté ; qu'ils com-» battent donc, puiſqu'ils le veu-» lent, mais qu'ils vainquent. Voilà » Sire, répondit Montluc, un nou-» vel aiguillon pour leur courage ; » j'exécuterai vos ordres & ils rem-» pliront vos eſpérances. »

Montluc porta au camp François la permiſſion de combattre & la promeſſe que du Bellay le ſuivroit bien-tôt avec de l'argent pour payer les troupes ; mais il étoit plus aiſé de leur permettre de combattre que de leur envoyer de l'argent. Au lieu de trois cent mille livres & plus, qu'il auroit fallu leur donner, du Bellay n'apporta que quarante mille écus, & n'arriva qu'à

travers beaucoup de périls & de peines avec des eſcortes foibles & mal sûres dans un pays tout plein de garniſons & de partis ennemis. 1544.

Sur le bruit de la permiſſion accordée au Comte d'Anguien de livrer bataille, toute la jeune nobleſſe prit la poſte pour ſe rendre en Piémont, la Cour reſta déſerte, & pour avoir trop de braves ſujets, le Roi n'avoit plus de courtiſans. Leur arrivée fut d'un grand ſecours au Général dans le beſoin où il étoit d'argent ; il leur fit entendre qu'il ne ſuffiſoit pas de payer de ſa perſonne, qu'il falloit encore payer de ſa bourſe ; au premier mot, toutes les bourſes furent ouvertes. On aimoit alors la gloire & la patrie. Boutieres même, oubliant ſes chagrins, accourut comme les autres à l'armée, & vint ſervir ſous ſon ſucceſſeur.

Du Guaſt s'irritant par les difficultés, ne fit que donner encore une plus vaſte étendue à ſon plan. Voyant que les François s'étoient emparés de Carmagnole, il réſolut

1544. d'aller paſſer le Pô ſur ce pont de de bateaux que le Comte d'Anguien avoit conſtruit aux Sablons entre Carignan & Montcallier, & aux deux bouts duquel il avoit bâti des forts pour ſa défenſe, ayant compté en avoir beſoin pour le retour. Du Guaſt entreprit de forcer ce pont, ou bien ſi les François s'avançoient pour le défendre, il devoit paſſer par les derrieres de Carmagnole, mettant entre lui & les François des Marais que ceux-ci n'oſeroient franchir pour l'attaquer ; il paſſeroit le Pô ſur un pont de bateaux dont il portoit les piéces toutes préparées ; il pénétreroit dans le Marquiſat de Saluces, où il y avoit trente mille ſacs de bled qui l'attendoient, il en trouveroit quinze mille à Coni, il jetteroit la moitié de ces proviſions dans Carignan, garderoit l'autre moitié pour la ſubſiſtance de ſon camp, enfermeroit l'armée Françoiſe entre le Pô & le Tanaro, dans ce pays ruiné, où elle ſe conſumeroit faute de vivres. Pour mieux en aſſurer la perte,

il feroit le dégât dans tout le reſte du Piémont, brûleroit tout le plat-pays, enleveroit tout le bétail pour qu'on ne pût labourer les terres, & après avoir pourvû à la sûreté des places qu'il voudroit conſerver, il marcheroit à Yvrée, il y trouveroit dix mille hommes de renfort que l'Empereur avoit donné ordre au Comte de Chalan de lever, il paſſeroit avec toutes ſes forces par le Val d'Aoſte dans la Savoie & dans la Breſſe, il s'avanceroit juſqu'à Lyon par où il entameroit la France, tandis que l'Empereur l'attaqueroit du côté de la Champagne. 1544.

Mém. de du Bellay, l. 10.

Le Marquis ſe mit en chemin pour exécuter toutes ces vaſtes idées qui vinrent échouer à Ceriſoles vis-à-vis Carignan.

Belcar. l. 23. n. 49. 50. 51. 52.

Le Comte d'Anguien ſentant la néceſſité de le prévenir, marcha à ſa rencontre. Les armées furent en préſence, le jour de Pâques 13 Avril. L'armée Françoiſe ſe fit voir ſur des hauteurs d'où elle eſcarmoucha ſans engager une action déciſive.

Pâques, le 13 Avril.

1544. Du Guaſt par une rodomontade Eſpagnole, fit ſommer à la vûe des François le petit Château de Sommerive, dont les défenſeurs pour toute réponſe, montrerent l'armée Françoiſe rangée en bataille ſur les montagnes, & bien-tôt le bruit de l'artillerie Françoiſe obligea le Marquis du Guaſt à quitter Sommerive.

Sleidan, Commentar. l. 15.

Si les François trop fatigués par la chaleur extrême, qui avoit ſuccédé preſque ſans milieu aux rigueurs exceſſives de l'hyver, euſſent été en état d'attaquer ce jour-là les Impériaux, la victoire n'eût peut-être pas coûté cher, les Eſpagnols étant reſtés en arriere pour débarraſſer quelques piéces de canon embourbées, étoient abſolument ſéparés du reſte de l'armée.

Le ſoir les François firent la faute de quitter leurs hauteurs dont les Impériaux s'emparerent, joignant ainſi l'avantage de la ſituation à la ſupériorité des forces, qui étoit de plus d'un tiers.

Le Marquis du Guaſt forma de

ſon infanterie trois gros bataillons ſur un même front & il les fit ſoutenir par de la cavalerie répandue ſur les aîles. La droite étoit compoſée de ſix mille vieux ſoldats tant Eſpagnols qu'Allemans, qui avoient ſuivi l'Empereur dans ſes expéditions de Tunis & d'Alger. Ils étoient commandés par Dom Raimond de Cardonne. La gauche avoit pour Chef le Prince de Salerne & étoit compoſée de dix mille Italiens. Le corps de bataille formé par dix mille Lanſquenets, étoit commandé par Aliſprand de Madruce. La cavalerie qui ſoutenoit l'aile droite, c'eſt-à-dire le corps des Eſpagnols, étoit commandée par le Prince de Sulmone, fils du feu Comte de Lannoi, Viceroi de Naples; celle qui ſoutenoit la gauche, avoit pour Chef Rodolphe Baglioné, & celle qui entouroit le corps de bataille, étoit commandée par du Guaſt lui-même. Ces trois corps de cavalerie étoient de ſept à huit cent chevaux chacun. 1544.

Paul Jov. hiſtor. ſui temporis, l. 44.

La diſpoſition de l'armée Fran- [1] Mém. de du Bellay, l. 10.

1544. çoiſe étoit à peu près la même. A la droite étoit l'infanterie Françoiſe commandée par de Thais & ſoutenue par la cavalerie légere de de Termes. A la gauche l'infanterie Italienne & Gryerienne, commandée par ce Charles de Dros, Piémontois qui, l'année précédente avoit défendu Montdovi. Le corps de Gendarmerie qui la ſoutenoit, étoit conduit par Dampierre. Le corps de bataille étoit formé par les Suiſſes au nombre de trois mille, le Comte d'Anguien avoit partagé en deux le corps de cavalerie deſtiné à les ſoutenir ; il avoit donné la droite à Boutieres, comme s'il eût voulu partager avec lui dans cette journée l'honneur du commandement ; il le plaça donc avec un corps de cavalerie entre les Suiſſes & l'infanterie Françoiſe & ſe mit à la gauche entre ces mêmes Suiſſes & l'infanterie Italienne & Gryerienne ſur laquelle il croyoit néceſſaire d'avoir les yeux pendant l'action ; il ne ſe trompoit pas. Ces Gryeriens étoient ainſi nommés, parce

que

que le Comte de Gryeres ou Gruyeres, attaché au ſervice de la France, les avoit levés dans ſes terres ſituées en Suiſſe & dépendantes en partie du Canton de Fribourg, en partie du Canton de Berne ; c'étoit donc en quelque ſorte des Suiſſes, mais qui dégénéroient bien de la valeur de leur Nation. Du Bellay en les comparant aux Suiſſes leurs voiſins, dont on avoit eſpéré qu'ils imiteroient le courage, dit que *c'étoient des ânes déguiſés en courſiers.* Ils étoient au nombre de cinq mille. La Gendarmerie qui ſoutenoit ces différens corps d'infanterie, étoit aſſez peu nombreuſe. On avoit tiré des différentes compagnies d'infanterie, tant Françoiſe qu'Italienne de quoi former un corps d'environ ſept ou huit cent Arquebuſiers, qu'on mit à la tête pour ſervir d'enfans perdus, c'étoit Montluc qui les commandoit, il en étoit bien digne. Du Bellay faiſoit avec Monneins les fonctions d'Aide de Camp, & couroit par-tout où l'appelloient les

1544.

1544. conjonctures, portant les ordres du Général, & les provoquant par le compte qu'il lui rendoit à tous momens de l'état de la bataille. Beaucoup de jeunes Seigneurs, accourus de la Cour en poſte, n'ayant pas eu le temps de ſe procurer des chevaux, combattirent à pied au premier rang de l'armée.

Les Impériaux avoient deux batteries de dix piéces chacune, les François en avoient deux de huit.

Les Arquebuſiers de part & d'autre commencerent une eſcarmouche, qui dura depuis le lever du ſoleil juſqu'à onze heures. Près de cinq mille Arquebuſiers formoient un combat particulier devant les deux armées avant qu'elles s'ébranlaſſent; la bataille s'engagea enfin & devint générale. Les deux armées firent long-temps les plus grands efforts pour ſe prendre en flanc; toutes les ruſes de la guerre furent épuiſées de part & d'autre pour parvenir à ce but, mais ce fut ſans ſuccès, parce que les deux Généraux ſçavoient ſe pénétrer. Le plus terrible

choc fut entre les deux corps de bataille, c'eſt-à-dire entre les Lanſquenets Impériaux & les Suiſſes de l'armée Françoiſe. Du Bellay à la bonne foi très-eſtimable d'avouer ſans donner de mérite à cet aveu, qu'il faiſoit une faute en faiſant avancer les Suiſſes contre les Lanſquenets, parce qu'il les expoſoit au feu de l'artillerie, & il donne au Capitaine Flori qui commandoit les Suiſſes, l'honneur de lui avoir conſeillé d'attendre les Lanſquenets, qui en s'avançant, venoient ſe placer entre les batteries & les Suiſſes. 1544.

L'infanterie Françoiſe marcha au ſecours des Suiſſes trop foibles en nombre pour réſiſter aux Lanſquenets. Ainſi réunis, ils forcerent les Lanſquenets de reculer & ouvrirent dans ce gros bataillon un paſſage à la Gendarmerie de Boutieres, qui les perça & les mit en déroute; du Guaſt le vit, & n'oſa entreprendre de les ſoutenir avec ſa cavalerie.

Mais tout alloit bien autrement au combat de l'aîle droite des Im-

1544. périaux contre l'aîle gauche de François. Celle-ci étoit composé d'Italiens, troupes toujours molles & de ces Gryeriens dont nous avon parlé, qui d'un côté voyant avan cer contre eux les vieilles bande Eſpagnoles & Allemandes, & de l'autre voyant que l'armée Françoiſe avoit perdu une de ſes batteries, lâcherent pied, ſans même attendre le moindre choc, le Comte d'Anguien qui veilloit ſur eux, s'y étoit attendu, il vole à leur ſecours avec ſa cavalerie, fond ſur le bataillon des Eſpagnols & des Lanſquenets, le perce dans toute ſon étendue, ne doute pas qu'il ne ſoit ſuivi des Italiens & des Gryeriens, jette un coup d'œil de leur côté & voit avec autant de ſurpriſe que d'indignation qu'à la réſerve du premier rang tout a fui ſans retour; il regarde du côté du corps de bataille & de l'aîle droite, il ne voit plus rien, il croit que tout a pris la fuite, il ignore ſi c'eſt lâcheté ou trahiſon, le déſeſpoir s'empare de lui, il fut prêt

cent fois de ſe percer la gorge de ſon épée ; enfin il crut devoir chercher une mort plus funeſte aux ennemis, il s'élance au milieu d'eux avec ſon gros de cavalerie, qui avoit déjà beaucoup ſouffert à la premiere attaque, & qui étoit conſidérablement diminué. L'Infanterie Eſpagnole & Allemande n'ayant point d'infanterie à combattre & voyant qu'elle n'avoit en tête que ce petit corps de cavalerie, l'environna de toutes parts & l'affoiblit toujours de plus en plus. Le Comte d'Anguien réſolu de mourir, revint pluſieurs fois à la charge, quoiqu'il n'eût plus que cent chevaux avec lui, & qu'il eût affaire à un corps de plus de quatre mille piquiers ſoutenus par des Arquebuſiers. Enfin il ſe préparoit à faire une derniere charge dont il étoit impoſſible qu'il revînt, lorſqu'il vit ce corps nombreux d'infanterie où il alloit chercher la mort, d'abord s'ébranler, puis plier, enfin ſe débander entiérement devant lui. Il ne pouvoit concevoir d'où ve- 1544.

1544. noit ce prodige ; une ſeule circor
tance qu'il avoit mal obſervée, e
pliquoit tout. De toute l'arm
Françoiſe il n'y avoit que les I
liens & les Gryeriens qui euſſe
pris la fuite, & ſi le Comte d'A
guien n'avoit plus vû ſon cor
de bataille ni ſon aîle droite, c'ét
une colline placée entre lui &
reſte de l'armée qui lui en dér
boit la vue. On a déjà dit co
ment le corps de bataille des Fr
çois avoit enfoncé les Lanſquen
Impériaux ; l'aîle droite n'av
pas moins bien fait, elle avoit ro
pu & renverſé un gros de ca
lerie Impériale ſur l'infanterie
Prince de Salerne, qui faiſoit l'a
gauche des Impériaux, & le Prir
de Salerne content de rétablir l'
dre dans le corps qui lui étoit cc
fié, ne put être engagé par la
faite preſque entiere de l'armée I
périale à faire le moindre mou
ment. Du Guaſt lui avoit reco
mandé cette inaction au comm
cement de la bataille, parce q
comptoit aſſez peu ſur ce co

d'Italiens. Il oublia enſuite au milieu du tumulte de l'action & dans la déroute de ſon armée la défenſe qu'il avoit faite au Prince de Salerne, ce fut là ce qui décida irrévocablement la victoire en faveur des François. Le corps du Prince de Salerne, qui eût pu renouveller le combat, & donner le temps aux autres corps de ſe reformer, s'obſtinant à reſter immobile, fut dédaigné par les François; ceux-ci réunirent toutes leurs forces contre l'infanterie Eſpagnole & Allemande, qui détruiſoit la petite troupe du Comte d'Anguien; cette infanterie attaquée en queue & en flanc, tandis que la cavalerie du Comte d'Anguien, renforcée par quelques ſecours, la chargeoit vigoureuſement en tête, fut enfin obligée de céder, elle ſe retira dans les bois, où elle fut pourſuivie & taillée en piéces. 1544.

Le Comte d'Anguien ayant vu S. André fondre ſur un bataillon des ennemis avec quelque cavalerie, en voulut faire autant, quoiqu'il n'eût alors que ſix chevaux avec

1544. lui ; encore tout échauffé des mouvemens de cette périlleuse affaire, ayant pris goût aux dangers & ne croyant pas avoir encore assez de part à la victoire, il alloit se précipiter au milieu des Espagnols ; un vieux Capitaine l'arrêta, Mon Prince, s'écria-t-il, » souvenez-vous » de Ravenne & du Duc de Ne» mours, ne perdez pas comme lui » les fruits d'une si belle victoire. » Vous avez raison, dit le Comte, » mais qu'on fasse donc retirer S. » André. »

Le Prince de Salerne restoit toujours immobile sur le champ de bataille, attendant les ordres du Général pour le combat ou pour la retraite ; ces ordres ne vinrent point, & tous les différens corps de l'armée Françoise, délivrés de leurs ennemis, se réunissant pour l'envelopper & l'accabler, il fallut bien qu'il prit de lui-même l'ordre de la retraite, il la fit heureusement & avec peu de perte ; mais le corps des Espagnols qui s'étoit retiré dans les bois, ne put y échapper à la

fureur forcenée des Suiſſes, qui ſe rappellant l'attentat de Montdovi, crioient *Montdovi & vengeance*, & maſſacroient ſans pitié tous les Eſpagnols qui tomboient entre leurs mains. Leur rage les alloit chercher juſques dans les bras des François, où ces malheureux ſe refugioient, demandant quartier & offrant des rançons. C'étoit une leçon horrible de ne point violer les traités. Mais les hommes & ſur-tout les Nations profitent bien peu des leçons de l'hiſtoire. 1544.

Les deux grandes cauſes de la victoire de Cériſoles furent l'activité du Comte d'Anguien & l'inaction du Prince de Salerne.

Paul Jove dit que ce fut un effet de la vengeance divine, qui puniſſoit les Lanſquenets d'avoir joué aux dez ſur les autels le jour de Pâques, veille de la bataille, mais les Eſpagnols qui furent infiniment plus maltraités que les Lanſquenets, n'avoient point joué aux dez ſur l'autel le jour de Pâques, il eſt vrai qu'ils avoient égorgé les Suiſſes malgré

1544. la capitulation de Montdovi, mais enfin Paul Jove a tort de recourir à un miracle pour expliquer la victoire des François.

Quant au Marquis du Guaſt, ſa conduite dans cette bataille eſt une eſpéce de problême. Paul Jove, qui en fait ſon héros, nous le repréſente au milieu du danger, bleſſé au genou d'un coup d'arquebuſe, ayant ſon caſque rompu d'un coup de maſſe, mais il paroît par la plupart des autres relations qu'il ne donna point en tout, & qu'il ſe retira ſans avoir combattu. Avant la bataille il avoit dit aux bourgeois d'Aſt : » Si je ne reviens pas » vainqueur, je vous défens de me » recevoir, fermez-moi les portes » de votre Ville. » Il avoit dit avant la campagne aux femmes de Milan : » Voyez-vous ces chaînes ? elles » vous rameneront liés ce petit fou » de Comte d'Anguien & tous ces » jeunes & jolis volontaires Fran- » çois ; » les femmes avoient demandé grace pour le Comte d'Anguien dont on leur avoit vanté la

bonne mine. Le Marquis avoit réellement fait une proviſion immenſe de chaînes pour lier les priſonniers François qu'il eſpéroit faire, & qu'il ſe propoſoit, dit-on, d'envoyer aux galères, projet auſſi infâme que cruel, qui lui fut imputé par les priſonniers de l'armée Impériale; il eſt sûr que les François trouverent parmi le bagage des Impériaux pluſieurs chariots chargés de chaînes. 1544.

Les habitans d'Aſt obéirent ponctuellement au Marquis vaincu & lui fermerent leurs portes, il fut obligé de fuir juſqu'à Milan, où il étoit réduit à ſe cacher, n'oſant paroître devant les femmes, qui le cherchoient pour lui demander l'emploi de ſes chaînes & les jolis priſonniers qu'il leur avoit promis. Ces traits de préſomption confondue, ſont encore une leçon que l'hiſtoire donne aſſez fréquemment, & toujours ſans fruit.

On prit aux Impériaux quatorze ou quinze piéces d'artillerie. On trouva parmi le bagage les piéces

1544. du pont de bateaux, ſur lequel *ils* avoient compté paſſer le Pô, beaucoup de munitions & de bouche & de guerre, ſept à huit mille cuiraſſes. Le butin fut immenſe ; ils avoient laiſſé dans leur camp plus de trois cent mille livres, tant en argent monnoyé qu'en vaiſſelle. Le Comte d'Anguien envoya au Roi une montre de grand prix trouvée parmi les hardes du Marquis du Guaſt. La Ducheſſe de Nevers, (1) ſœur du Comte d'Anguien, dit au Roi, en la lui préſentant : » Pour » cette fois, Sire, nous ne vous » préſenterons point le Marquis du » Guaſt, il s'eſt ſauvé très-leſtement » ſur un beau cheval d'Eſpagne, » mais voici ſa montre, qui n'étoit » pas apparemment *ſi bien montée* » *que lui.* »

Brant. Cap. illuſt. art. Anguien.

On porte le nombre des morts du côté des Impériaux à douze ou quinze mille hommes. Parmi les priſonniers, il y avoit deux mille cent

(1) François I. avoit érigé Nevers en Duché dès l'an 1538.

vingt Allemands & seulement six cent trente Espagnols, à cause de la boucherie que les Suisses avoient faite de ceux-ci. Du nombre de ces derniers étoit Dom Raimond de Cardonne leur Chef, Mendoce & Charles de Gonzague. Madruce (1) qui commandoit les Allemands, avoit été trouvé parmi les morts, couvert de blessures, il fut porté à Turin où il guérit. 1544.

La perte des François, chose surprenante de l'aveu même de ceux qui l'ont ainsi évaluée, ne montoit pas à plus de deux cent hommes, c'est que le grand carnage des Impériaux s'étoit beaucoup moins fait dans la mêlée que dans la déroute, où l'acharnement des Suisses le ren-

(1) Cet Alisprand Madruce, Mandruce ou Mandruzzo, avoit promis de détruire les Suisses avec sa troupe. Il ne put pas même les attaquer. Dès le commencement de la bataille, il fit à la Mole, Capitaine François, un défi qui fut accepté; ils se porterent l'un à l'autre de grands coups de lance dans le visage, la Mole reçut le sien au-dessus de l'œil, Madruce eut la joue percée jusqu'à l'oreille, tous deux tomberent, on les crut morts tous deux, la Mole seul en mourut.

1544. dit horrible. Charles de Dros auparavant Gouverneur de Montdovi, qui conduiſoit les Italiens, ſe fit tuer ainſi que le Colonel des Gryeriens, ils balancerent en quelque ſorte par leur mort glorieuſe la honte de l'indigne corps qu'ils commandoient. François de Genouillac, dit d'Aſſier, fils unique du célébre Galiot, mourut des bleſſures qu'il reçut dans cette bataille. Son pere avoit eu un preſſentiment aſſez naturel de ſon ſort ; le voyant partir pour ſe rendre en Piémont ſur le bruit de la bataille prête à ſe livrer, il avoit paru vouloir le retenir, mais d'Aſſier ayant prononcé les mots d'honneur & de devoir, mots ſacrés pour ſon pere, ce pere éperdu lui avoit dit juſqu'à deux fois en l'embraſſant & en ſoupirant : *Va donc, mon cher fils, va chercher la mort en poſte, je ne te verrai plus.*

Brant. hom. illuſt. art. Galliot.

L'armée victorieuſe fut ramenée à Carmagnole pour s'y rafraîchir.

On ſe hâta de mander cette grande victoire aux Ambaſſadeurs François dans toutes les Cours pour

qu'ils la publiaſſent, le Comte d'Anguien ne perdit pas un moment pour en répandre la nouvelle dans les Cours d'Italie, où elle pouvoit ouvrir la route à de nouveaux ſuccès. 1544.

La conquête de Carignan, & de preſque tout le Montferrat fut le premier fruit de la bataille de Cériſoles ; les places du Montferrat n'oppoſerent preſque aucune réſiſtance, il n'en fut pas de même de Carignan, qui tint encore depuis le quatorze Avril, jour de la bataille, juſqu'au 26 Juin, manquant de pain, manquant de tout, excepté de conſtance ; riſquant tous les jours quelque ſortie & quelque eſcarmouche. On voyoit quelquefois les habitans, hommes & femmes, ſe précipiter du haut des remparts au fond des foſſés, pour venir mandier quelques morceaux de pain daus le camp François. Le Gouverneur, Pierre Colonne, ne ſe rendit enfin qu'après avoir éprouvé les dernieres horreurs de la famine, & qu'en obtenant l'hon-

Belcar. l. 23. n. 58.

Mém. de du Bellay, l. 10.

1544. neur de ſortir avec armes & bagages ; mais ces armes, ils n'avoient plus même la force de les porter ; les ſoldats exténués ſuccomboient ſous ce poids & ſe jettoient par terre, renonçant à la vie ; on fut obligé de leur fournir des voitures pour les tranſporter au-delà de l'Adda où la capitulation les envoyoit.

Le Comte d'Anguien ardent à recueillir tous les fruits de cette victoire par laquelle il venoit de s'immortaliſer à vingt-trois ans, fit propoſer au Roi la conquête du Milanès qu'il croyoit facile. En effet cette victoire avoit conſidérablement fortifié le parti François en Italie. Pluſieurs Seigneurs Italiens, neutres juſqu'alors ou attachés au parti Impérial, ſe déclaroient pour la France ; il faiſoient avec la plus grande facilité à Rome & dans le reſte de l'Italie d'aſſez fortes levées, qui devoient s'aſſembler à la Mirandole & joindre dans le Milanès l'armée du Comte d'Anguien. Le Marquis du Guaſt au contraire fit battre le tambour dans

toute l'Italie pendant vingt jours entiers, ſans qu'il ſe préſentât perſonne pour s'enroller. 1544.

Le Roi goûta d'abord le projet du Comte d'Anguien, mais bientôt ſur l'avis des immenſes préparatifs que l'Empereur faiſoit ſur le Rhin de concert avec Henri VIII, & de l'orage qui s'apprêtoit à crever ſur la France, il crut devoir rappeller ſes forces dans l'intérieur du Royaume pour défendre ſes frontieres & il donna ordre au Comte d'Anguien de faire revenir en France la meilleure partie de ſes troupes. Du Bellay déclare nettement qu'on ne pouvoit prendre une plus mauvaiſe réſolution, il eſt perſuadé que ſi le Roi eût pourſuivi ſes conquêtes en Italie, l'Empereur auroit été obligé de partager ſes forces, & que ſans doute il auroit préféré le ſoin ſi naturel de défendre ſes propres Etats à l'eſpérance ſi incertaine d'envahir ceux de ſon rival ; mais par la même raiſon François I. ne devoit-il pas préférer le ſoin de défendre

1544. la France au projet de s'aggrandir en Italie ? Il eſt vrai que la France n'étoit encore que menacée par l'Empereur, au lieu que le Milanès étoit actuellement entamé par le parti François ; car tandis que le gros de l'armée du Comte d'Anguien, en attendant les ordres du Roi, avançoit toujours par le Montferrat vers le Duché de Milan, la petite armée d'Italie qu'on avoit aſſemblée à la Mirandole & qui étoit de dix mille hommes d'infanterie, ſe mettoit en marche ſous la conduite de Strozzi. Les peuples mécontens du joug Eſpagnol la groſſirent conſidérablement ſur ſa route ; le Cremonez & le Plaiſantin lui fournirent des vivres en abondance, peu s'en fallut qu'elle ne ſurprit Milan, mais ayant appris que le projet de la conquête du Milanès avoit été rejetté à la Cour de France, elle ne ſongea plus qu'à ſe mettre en sûreté par une prompte jonction avec l'armée Françoiſe. En pourſuivant ſa route, l'armée de la Mirandole rencontra ſur les

Belcar, l. 23. n. 59.

bords de la Scrivia dans le Tortonez, les débris raſſemblés de l'armée Autrichienne battue à Cériſoles ; ils étoient commandés par le Prince de Salerne & par le Prince de Sulmone, il fallut combattre, l'armée de la Mirandole battit l'infanterie du Prince de Salerne & fut battue par la Cavalerie du Prince de Sulmone, mais elle ne fit qu'une perte médiocre, elle ne fut pas pourſuivie, & elle joignit heureuſement l'armée Françoiſe. 1544.

Le rappel de cette armée du Comte d'Anguien en France rendit inutiles & cette jonction, & l'ardeur des ſoldats pour la conquête du Milanès, & l'affection des Italiens prouvée par les efforts de la petite armée de la Mirandole, & toutes les intelligences qu'on avoit pratiquées dans les places du Duché de Milan, & celles qu'on commençoit à pratiquer juſques dans le Royaume de Naples, & que le moindre ſuccès dans le Milanès auroit beaucoup étendues, mais qui n'auroient peut-être fait que ramener les révolu-

1544. tions précédentes ; le Roi renonçoit à ces eſpérances, ou prévenoit ces nouveaux malheurs, il ſacrifioit l'éclat & les avantages de cette guerre offenſive pour ſe borner à une guerre défenſive. C'étoit un préſage de décadence, & l'Empeur imitoit Scipion, qui pour arracher les Carthaginois de l'Italie, alla porter la guerre chez eux.

Cependant le Comte d'Anguien ſe ſoutint encore quelque temps dans le Piémont, Strozzi eut le courage de retourner faire de nouvelles levées à la Mirandole & le bonheur de les amener au camp François en échappant au Marquis du Guaſt, qui l'attendoit au paſſage, & en traverſant avec beaucoup de peine & de fatigue les montagnes de Gênes. Après cette ſeconde jonction, d'Anguien & Strozzi ſurprirent Albe & détruiſirent divers petits Châteaux ; ce fut là leur derniere conquête. Le défaut d'argent étoit un obſtacle inſurmontable à leurs progrès. Le Roi n'en envoyoit plus du tout, perſuadé qu'il n'en auroit

jamais assez pour les dépenses qu'alloit causer l'expédition de l'Empereur. Les Suisses n'étant point payés, se mutinoient sans cesse. On avoit beau les piquer d'honneur, employer les prieres, les menaces, s'épuiser pour leur fournir une foible portion de leur paye, leurs Capitaines même étoient les premiers à les soulever & à refuser le service. Il faut en excepter les Capitaines Fourly & Faussberg (ils méritent qu'on les nomme) qui eurent la générosité non-seulement de payer leurs compagnies de leurs propres deniers, mais encore de prêter chacun mille écus; il faut dire aussi que la Baronne de Montafié, sœur du Seigneur de Cental, mit ses bijoux en gage pour fournir quinze cent écus, & que dès le temps du blocus de Carignan du Bellay en emprunta trente mille à Milan, sans quoi la défection des Suisses eût peut-être obligé de lever ce blocus. 1544.

Le Marquis du Guast de son côté n'étant pas dans une meilleure situa-

1544. tion, les deux Généraux n'eurent point de peine à convenir d'une trève de trois mois pour l'Italie; elle fut proposée par le Marquis du Guast & confirmée avec plaisir par l'Empereur & par François I. qui s'accordoient à porter l'un contre l'autre toutes les forces du côté de la Picardie & de la Champagne.

CHAPITRE VI.

Nouvelle irruption de l'Empereur en France & autres événemens de la Campagne de 1544. juſqu'à la paix de Creſpy.

L'IRRUPTION de l'Empereur & de ſon nouvel allié Henri VIII. dans ces Provinces avoit été précédée de toutes les négociations, de tous les traités, de toutes ces manœuvres de politique où l'Empereur excelloit beaucoup plus que dans les opérations militaires. Si le moindre ſoupçon d'une alliance de François I. avec Soliman II. avoit fourni à Charles-Quint la matiere de tant de déclamations, on conçoit quel parti il ſçut tirer de la jonction réelle du Pavillon Turc avec le Pavillon François devant Nice & des hoſtilités faites en commun par le Pirate Mahométan Bar-

1544.

Sleidan, Commentar. l. 15.

Mém. de du Bellay, l. 10.

1544. berouſſe & par un Prince du S
de France, pour enlever à un Pri
Chrétien la ſeule place qui lui reſ
» Il ne falloit plus s'étonner
» ſuccès des Infidèles, ils formoi
» toutes leurs entrepriſes à cōup s
» La Chrétienté portoit dans ſ
» ſein un Prince plus infidèle qu'e
» qui les avertiſſoit du moment f
» vorable, qui les inſtruiſoit c
» toutes les diviſions de l'Allema
» gne & de l'Italie que lui-mêm
» il avoit ſōin de faire naître o
» d'entretenir, qui concertoit, qu
» exécutoit avec eux les projets les
» plus funeſtes au nom Chretien ;
» il falloit écraſer ce ſerpent domeſ-
» tique, la Chretienté ne pouvoit
» trop tôt ſe réunir contre lui, &
» comment pouvoit-elle eſpérer de
» repouſſer l'ennemi étranger, tan-
» dis qu'elle ſouffroit au milieu
» d'elle cet ennemi plus dangereux
» qui attiroit l'autre, qui le recueil-
» loit dans ſes ports, qui l'intro-
» duiſoit dans le centre de l'Eu-
» rope. »

L'hyperbole venoit enfler, la ca-
lomnie

lomnie venoit envenimer le peu que la vérité fourniſſoit. Toutes les Puiſſances étoient ſollicitées par les intérêts les plus ſacrés, par tous les motifs de la religion & de la politique à s'unir avec l'Empereur, mais toutes ne furent pas également entraînées par ſes déclamations. 1544.

Le Pape à qui l'alliance des Turcs devoit inſpirer le plus d'horreur, fut celui qui la vit avec plus le de ſang froid, il perſiſta dans ſa neutralité, il offrit ſa médiation. Le Roi d'Angleterre encore nouvellement détaché de l'obéiſſance du S. Siége étoit pour les Italiens & pour le Pape un objet de haine plus direct & plus préſent que le Turc. Le Pape voyoit que l'Empereur, malgré toutes les proteſtations qu'il lui avoit faites de ne s'unir jamais avec le Roi d'Angleterre, venoit de contracter avec ce Prince une alliance offenſive & défenſive. Il ne voyoit dans tous ces traités, dans tous ces mouvemens, dans toutes ces guerres, que l'avide politique enviſagée ſous différens points de

1544. vue, reproduite ſous différent formes, & toujours parée de belle couleurs ; il ne vouloit point ſ plonger dans ce cahos profane d'in térêts qu'on vouloit faire regarde comme ſacrès.

Les Vénitiens furent ébranlés & ſans l'éloquence de Jean de Montluc, (1) Evêque de Valence, Ambaſſadeur de France auprès de la République, qui ſçut entraîner le Sénat, les intrigues de l'Empereur alloient triompher ; Montluc juſtifia l'alliance Ottomane, comme avoit déjà fait un autre Evêque, Georges d'Armagnac, Evêque de Lavaur ; il fit voir aux Vénitiens qu'elle leur avoit été avantageuſe, qu'elle avoit dirigé les efforts des Turcs contre l'Empereur ſeul, au lieu qu'auparavant la flotte Ottomane portoit ſes ravages ſur toutes les côtes de l'Italie indiſtinctement, & ſouvent ſur les terres des Vénitiens ;

(1) Frere de Blaiſe de Montluc, il ſervit auſſi cinq Rois dans les négociations, comme ſon frere dans les armées.

que grace à la vigilance de Paulin (1) les terres de la République avoient été reſpectées dans cette campagne, & qu'elles le ſeroient toujours tant que les Turcs & les François agiroient de concert. 1544.

Les déclamations de l'Empereur eurent le plus plein ſuccès auprès des Princes d'Allemagne à la Diéte de Spire : Proteſtans, Catholiques, tout ſe réunit. L'Empereur ſçut perſuader à tous que François I. étoit le ſeul auteur de leurs diviſions ainſi que de leurs diſgraces dans la guerre contre les Turcs ; lui ſeul auſſi empêchoit qu'on ne tint un Concile, où tous les différens de religion ſeroient aiſément terminés, il ne craignoit rien tant que la paix, il n'eſpéroit que dans les troubles de l'Empire ; la Diéte perſuadée ne ſe contenta point de contribuer fortement à l'expédition que l'Empereur méditoit contre la France, elle voulut encore entraîner les Suiſſes, elle leur écrivit pour

Belcar. l. 23. n. 55.

(1) Voir le chap. 4. du liv. 6.

1544. les détourner de l'alliance de François I, pour obtenir du moins qu'ils ceſſaſſent de lui envoyer de troupes. Les Suiſſes répondirent en alliés fidèles de la France, ils ſe rendirent garants des vues pacifiques du Roi, & proteſterent qu'ils lui fourniroient pour la guerre tous les ſecours dont il auroit beſoin.

François I. s'attendoit bien à être vivement attaqué par l'Empereur dans la Diéte de Spire, il eſpéroit du moins qu'on lui permettroit de s'y défendre, mais on refuſa de l'entendre ; il envoya un Hérault demander un paſſeport pour ſes Ambaſſadeurs, (1) qui étoient en chemin pour ſe rendre à Spire. On permit ſeulement au Hérault de remettre au Chancelier de Granvelle les lettres du Roi adreſſées à l'Empereur & aux Princes de l'Empire. On le fit ſortir auſſi-tôt, &

Id. l. 23. n. 7.

(1) Le Cardinal du Bellay, François Olivier, Préſident au Parlement de Paris, depuis Chancelier de France, & Affricain de Maillei, Baillif de Dijon.

dans la crainte qu'il ne fût porteur de quelques autres papiers, on lui donna une garde, qui le tint en chartre privée & l'empêcha d'avoir aucune communication avec perſonne ; au bout de quatre jours pendant leſquels il eſt à croire qu'on avoit bien examiné & bien durement interprété les lettres du Roi, le Chancelier renvoya le Hérault bien eſcorté juſques ſur la frontiere de Lorraine, afin qu'il ne pût ni parler à perſonne ni afficher aucun papier ; on prétend qu'en le congédiant, il lui dit de rendre grace à la clémence de l'Empereur qui vouloit bien lui conſerver la vie, par un reſte d'égard, qui n'étoit pas dû à l'Envoyé d'un ennemi public de l'Empire, propos auſſi inſenſé que dur & injuſte, puiſque la plupart des fonctions des Hérault ſe font d'ennemi à ennemi. 1544. Sleidan, Commentar. l. 15.

Les Ambaſſadeurs François furent donc obligés de publier la défenſe de leur Maître, puiſqu'on refuſoit de l'entendre. Cette réponſe

1544. existe, elle est même imprimée mais elle est une preuve bien forte du peu de confiance qu'on doit avoir dans ces écrits politiques, qui ne sont que de véritables plaidoyers, où l'on dit toujours, non ce qui est vrai, mais ce qui est favorable à la cause qu'on défend. Il faudroit renverser toute l'histoire, pour parvenir à croire certaines assertions répandues dans cet écrit. On y assure, par exemple, que François I. n'avoit fait avec Soliman II. qu'un traité de commerce ou même qu'une trève marchande, (comme si ces deux Princes qui n'avoient jamais été en guerre, n'eussent au contraire jamais cessé d'y être) qu'il n'avoit rien fait à cet égard que de concert avec les Etats de l'Empire ; que les Ambassadeurs François avoient toujours détourné Soliman de faire la guerre à l'Empereur, à l'Empire & au Roi des Romains ; que les dépêches de Rincon, lorsqu'il avoit été assassiné, n'avoient point d'autre objet ; que ces dépêches

* Mém. de du Bellay, l. 10.

Belcar. l. 23. n. 25. 26. 27.

devoient être entre les mains des Impériaux & que s'ils vouloient avoir la bonne foi de les publier, on y verroit la vérité de ce fait; (tandis qu'il eſt certain par le témoignage des du Bellay-Langei, que les deux Ambaſſadeurs (1), lorſqu'ils s'obſtinerent à pourſuivre leur route ſur le Pô, malgré les avis de Langei, lui firent remettre leurs dépêches, afin qu'elles ne tombaſſent pas entre les mains des aſſaſſins, s'ils avoient le malheur d'y tomber eux-mêmes.) 1544.

Tous les autres faits ſont également altérés & auſſi fauſſement interprétés. Si l'on a vu Paulin ſur la flotte de Barberouſſe en diriger les opérations, c'eſt parce qu'il n'avoit pas d'autre moyen sûr de revenir en France, comme s'il n'avoit pas pu revenir de Conſtantinople de la même maniere qu'il y étoit allé. Si l'on demande ce que Paulin étoit allé faire à Conſ-

(1) Voi. le chap. 3. du liv. 5.

1544. tantinople, l'écrit répond qu'il avoit été envoyé parce que le R de France ne vouloit pas abando ner l'uſage où il étoit d'avoir u Ambaſſadeur à la Porte. Si le Comt d'Anguien avoit fait avec Barbe rouſſe le ſiége de Nice, c'eſt qu Barberouſſe, s'il l'eût fait ſeul, eût gardé la place pour lui, au lieu que les François le faiſant avec lui, avoient intention de la prendre pour eux. Tantôt on déſavoue cette alliance des Turcs, tantôt on la juſtifie par des exemples mal tirés de l'ancien Teſtament & par beaucoup d'autres exemples tant anciens que modernes. On voit par-tout, l'embarras de gens réduits à dire de mauvaiſes raiſons, parce que ceux auxquels ils parlent, ne ſont pas diſpoſés à goûter les bonnes.

D'ailleurs le ton de cet écrit eſt ſage, modéré, pacifique. Tous les égards dûs aux Souverains, même coupables (1), y ſont obſervés. Fran-

(1) Ceci eſt relatif à l'aſſaſſinat des Ambaſſadeurs, aſſaſſinat que l'écrit rappelle, mais ſans aigreur,

çois I. y eſt d'ailleurs très-bien juſtifié ſur la violation de la trève, ſur la rupture des traités & ſur le renouvellement de la guerre. Le contraſte des douceurs de la paix & des horreurs de la guerre, du paſſage de Charles-Quint par la France & de ſes armemens contre ce Royaume, eſt bien préſenté, il eſt même pathétique. Les Ambaſſadeurs pour prouver dans un autre endroit que François I. n'a pas pu, comme on l'en accuſoit, méditer la ruine du corps Germanique, employent une raiſon bien vague, mais priſe dans le ſentiment, & qui mériteroit d'être convainquante. 1544.

Mém. de du Bellay, l. 10.

» *Qui eſt l'homme*, s'écrient-ils, » *ou né au fond d'une barbarie, ou* » *nourri parmi les plus efférées Na-* » *tions du monde, qui ne ſoupirât voyant* » *la miſere de ſes amis?* »

Au reſte, leurs raiſons euſſent-elles été mille fois meilleures, elles n'auroient point perſuadé le corps Germanique. Il avoit pris ſon parti, le nom des Turcs lui étoit trop odieux, pour que l'alliance d'un

Belcar. l. 23. n. 8.

1544. Prince Chrétien avec eux, de que
Id. l. 23. n. 54-55. ques belles couleurs qu'elle fût d guiſée, pût jamais lui paroître e cuſable.

1543. Le Roi d'Angleterre s'étoit co tenté l'année précédente d'envoye à l'Empereur dix mille hommes qui avoient échoué, ainſi que tou tes les forces Impériales devan Landreci. Piqué de ce petit affront & toujours plus mécontent de François I. qui, ſur-tout depuis leu rupture, traverſoit plus que jamais, le mariage du Prince Edouard, fils de Henri VIII, avec Marie, unique héritiére de la Couronne d'Ecoſſe, il réſolut de porter en perſonne la guerre en France; il avoit
Id. ibid. n. 59. conclu à Londres (2) avec l'Em-
Le 11 Février 1544. pereur, un traité de partage de ce Royaume. Ces ſortes de traités reſtent ordinairement ſans exécution, & on le ſçait bien lorſqu'on les fait, c'eſt un de ces ridicules dont la

(1) Ce traité de Londres ne ſe trouve point dans le corps diplomatique, mais on en trouve un tout ſemblable de l'année 1542. ſans datte de mois ni de jour.

politique eſt toute remplie. On convint qu'après avoir exhorté François I. à rompre ſon alliance avec les Turcs, ce qu'on ſçavoit bien qu'il ne feroit pas, après lui avoir demandé de l'argent qu'on ſçavoit bien qu'il ne donneroit pas, & des places qu'il livreroit encore moins, on commenceroit la guerre avec plus de cent mille hommes, pour ne la finir qu'après que le Roi d'Angleterre auroit été couronné Roi de France, qu'il ſe ſeroit aſſuré la poſſeſſion de diverſes Provinces, nommément de la Normandie & de la Guyenne, & que l'Empereur ſeroit maître de tout le cours de la Somme au Nord, de tout le Duché de Bourgogne au Midi. 1544.

Les deux Monarques, ſans s'arrêter à faire aucun ſiége important, devoient, l'un par la Picardie, l'autre par la Champagne marcher droit à Paris, où ſe ſeroit la réunion de toutes leurs forces. L'Empereur ſurtout vouloit pouvoir dire que François I. avoit été en priſonnier à Madrid & que Charles-Quint avoit Belcar. lib. 24. n. 1.

1544. été en vainqueur à Paris ; il eût mieux fait de ſe ſouvenir qu'il y avoit été en ami.

Mém. de du Bellay, l. 10.

François ne fit point à Henri VIII. l'honneur de le regarder comme un ennemi redoutable, & quoiqu'il le vît deſcendre à Calais, il n'en dégarnit pas moins la Picardie de troupes qu'il fit paſſer en Champagne pour y ſoutenir les premiers efforts de l'armée Impériale ; celle-ci fit d'abord aſſez facilement quelques conquêtes, l'armée Françoiſe n'étant point encore raſſemblée ; le Comte de Furſtemberg que l'Empereur envoya devant lui, tandis qu'il continuoit ſes armemens à Spire, prit le Luxembourg, & continuant ſa marche par la Lorraine, il alla prendre Commercy ſur la Meuſe, puis Ligny en Barrois. Cette derniere place capituloit lorſque les Impériaux la ſurprirent & firent la garniſon priſonniere de guerre, s'étant introduits par une porte que la négligence ou la trahiſon laiſſa ouverte ; on crut que c'étoit la trahiſon, & l'Empereur, qui à la tête

Paradin.

de ſon armée, s'avança lui-même dans la Champagne, ayant ſommé S. Dizier de ſe rendre, la réponſe fut qu'il n'y avoit point de traîtres dans la place & qu'il falloit l'emporter l'épée à la main ; elle fit en effet la plus belle réſiſtance ſous les ordres de Louis de Beuil, Comte de Sancerre (1). 1544.

L'armée Françoiſe s'étoit miſe en campagne ſous la conduite du Dauphin, qui avoit avec lui l'Amiral d'Annebaut. Le Roi lui recommanda de camper ſur les bords de la Marne, de mettre cette riviere entre lui & les Impériaux, de leur en diſputer le paſſage, mais de ne point hazarder de bataille déciſive. Le Dauphin exécuta ponctuellement ces ordres, il vint camper à Jallon entre Châlons & Epernai, ayant la Marne devant lui. Il envoya Briſſac avec deux mille hommes d'infanterie à Vitry, dont la

(1) Oncle de celui qui avoit été tué au ſiége de Heſdin en 1537, & frere de celui qui avoit été tué à la bataille de Marignan en 1515.

1544. ſituation entre Châlons & S. Dizier pouvoit lui fournir des moyens de couper les vivres aux Impériaux & tenir ceux-ci dans la crainte d'être attaqués lorſqu'ils voudroient livrer l'aſſaut à S. Dizier. Briſſac s'acquitta de cette commiſſion avec ſes talens & ſes ſuccès ordinaires. Poſté à Vitry, il enleva ſi ſouvent & ſi habilement de grands convois aux Impériaux, que la diſette ſe fit ſentir dans leur camp ; pour s'en garantir, ils réſolurent d'enlever Briſſac lui-même dans Vitry, où il étoit impoſſible qu'il ſe défendît ; ils envoyerent pour cette expédition François d'Eſt, frere d'Hercule, Duc de Ferrare, avec ſa cavalerie-légere, le Duc Maurice de Saxe avec douze cent cavaliers Allemands, le Comte Guillaume de Furſtemberg avec huit à dix mille Lanſquenets & de l'artillerie. Une partie de ce détachement ou plutôt de cette armée, alla droit à Vitry, une autre alla ſe poſter ſur le chemin de Vitry à Châlons, pour couper la retraite

Mém. de du Bellay, l. 10.

à Briſſac, mais forcé de la faire par l'extrême ſupériorité des ennemis, il la fit avec autant de courage que d'habileté, tournant tête à tous momens & chargeant les Impériaux, lorſqu'il ſe ſentoit trop preſſé ; il fut pris deux fois dans cette occaſion & repris toutes les deux fois par les ſiens, avec leſquels il parvint enfin juſqu'à Châlons. Trois cent hommes d'infanterie de ſa troupe, voyant qu'ils ne pouvoient échapper aux Lanſquenets, prirent le parti de ſe faire jour au milieu d'eux & gagnerent une Egliſe où ils s'enfermerent ; le Comte de Furſtemberg les ayant vainement ſommés de ſe rendre, les brûla tous dans cette égliſe. Il s'empara enſuite de Vitry & s'y fortifia, dit du Bellay, pour faciliter les fourages à l'armée Impériale. Paul Jove dit que Vitry fut brûlé. L'un & l'autre peut être vrai. Le titre de *brûlé* que l'ancien Vitry conſerve encore (1), & la nouvelle Ville

1544.

Belcar. l. 24. n. 2.

Paul Jov. hiſtor. ſui tempor. l. 45.

(1) Vitry *le brûlé* eſt ſur la petite riviere de

1544. de Vitry en Perthois inconteſtablement bâtie par François I. à quelque diſtance des ruines de l'ancien Vitry, prouvent que Vitry fut brûlé par les Impériaux ſous Charles-Quint, Furſtemberg s'y ſera

---

la Saux, & Vitry *le François* ſur la Marne un peu au-deſſus du Confluent de la Saux & de cette riviere. Le premier Vitry fut brûlé trois fois. La premiere fois Louis le jeune dans un tranſport de colere qu'il crut expier depuis par une croiſade beaucoup plus funeſte encore, y brûla quinze cent perſonnes dans une égliſe où elles s'étoient réfugiées ; ſous Charles VII, Jean de Luxembourg, partiſan des Anglois, brûla Vitry de nouveau ; enfin Vitry fut réduit en cendres ſous Charles V, mais ces cendres étoient cheres encore aux habitans de Vitry ; la nouvelle Ville, quoique diſtinguée par le nom du Roi, décorée de ſa deviſe & de ſes armes, honorée de ſes faveurs, n'attiroit point les habitans de Vitry, qui aimoient mieux pleurer ſur leurs ruines ; le Roi s'offença de cette indifférence dont le principe eût dû lui être précieux ; l'amour de la patrie avoit déjà fait reconſtruire quelques maiſons à Vitry, le Roi voulut les faire démolir & ordonna aux habitans de ſe retirer au nouveau Vitry. Ces malheureux firent des repréſentations touchantes. Les Serpens, dirent-ils, rampent paiſiblement dans le lieu qui les a vu naître, laiſſez-nous errer avec eux parmi ces débris qui nous affligent & qui nous attachent ; le Roi ſentit que quand on aimoit ainſi ſon pays natal, on devoit aimer l'Etat, il ſe rendit à leurs prieres, il confirma leurs priviléges & laiſſa faire au temps, qui à la longue a fait préférer Vitry *le François*.

donc fortifié pendant le ſiége de S. Dizier, & l'aura brûlé enſuite, parce qu'il n'en avoit plus beſoin, & qu'il ne vouloit pas qu'il pût ſervir aux François. Brantôme dit que le Comte de Furſtemberg, au lieu de garder Vitry, comme l'Empereur le lui avoit ordonné, le brûla au grand mécontentement de l'Empereur. 1544.

Cependant S. Dizier arrêtoit les Impériaux beaucoup plus long-temps qu'il ne l'avoient cru. Les aſſiégés faiſoient de fréquentes ſorties ; le neuvieme jour du ſiége fut mémorable par la perte qu'on fit de part & d'autre d'un grand Capitaine. Les François perdirent la Lande, qui l'année précédente avoit défendu Landreci avec tant de ſuccès & de gloire contre les mêmes forces qui aſſiégeoient alors S. Dizier ; il eut la tête emportée d'un coup canon, le Comte de Sancerre cacha un jour entier ſa mort aux aſſiégés dont elle pouvoit abattre le courage. Les Impériaux perdirent le jeune Prince

Brant. hom. illuſtr. & cap. etr. tom. 1. art. Furſtemberg.

Le 17 Juillet 1544.

Sleidan. commentar. l. 15.

1544. d'Orange, (1) qui étant ſorti de ſon quartier pour aller voir l'Empereur à la tranchée, eut l'épaule caſſée d'un éclat de pierre dont il mourut au bout d'un jour.

Il y eut deux jours après un des plus furieux & des plus opiniâtres aſſauts ; il dura depuis neuf heures du matin juſqu'à quatre heures du ſoir. Les Eſpagnols, les Lanſquenets monterent à la brêche avec une valeur égale, l'armée Impériale fut employée preſque toute entiere à cet aſſaut ; les divers corps revinrent à la charge juſqu'à trois fois, & finirent par être irrévocablement repouſſés avec perte de huit cent hommes, ſans compter les bleſſés qui étoient en bien plus grand nombre. Leur retraite ſe fit avec précipitation & avec quelque déſordre ; ils laiſſerent dans le foſſé des barils de poudre dont les aſſiégés profiterent & dont ils avoient beſoin. La perte des François fut

(1) De la Maiſon de Naſſau, le même dont il eſt parlé au chap. 1. de ce liv. 6.

de trente ou quarante tant Gendarmes qu'Archers & d'environ deux cent hommes d'infanterie. Le Comte de Sancerre fut bleſſé ; un coup de canon lui briſa ſon épée dans la main & les éclats lui volerent au viſage. Le lendemain l'Empereur lui envoya offrir une capitulation honorable, Sancerre ne voulut pas ſeulement permettre que le trompette entrât dans la Ville, de peur qu'il ne tentât le courage des aſſiégés. 1544.

La promptitude avec laquelle la brêche fut réparée, engagea les Impériaux à employer les mines ; les aſſiégés s'en apperçurent & dans une ſortie faite de nuit, un Gentilhomme Picard, nommé Lignieres, avec quelques ſoldats déterminés, parcourut les tranchées d'un bout à l'autre, chaſſa les Eſpagnols qui les gardoient, tailla en piéces ceux qui voulurent réſiſter, ruina les travaux, & ramena des pionniers par le moyen deſquels on fut inſtruit de tous les projets des aſſiégeans.

1544. Le Comte d'Aumale exécutoit alors de Stenay, ce que Briſſac ne pouvoit plus exécuter de Vitry ; il fatiguoit le camp Impérial par des courſes continuelles, il coupoit les vivres, il enlevoit des convois ; il lui arriva quelquefois d'en enlever entre Bar-le-Duc & l'armée des aſſiégeans, malgré le peu de diſtance de Bar-le-Duc à S. Dizier, malgré la diſtance énorme de Stenay à Bar-le-Duc.

S. Dizier alloit être l'écueil des forces Impériales, comme Landreci l'avoit été l'année précédente ; l'Empereur ne ſongeoit déjà plus à le prendre par force & ſe bornoit à le réduire par famine ; il ne manquoit plus pour faire échouer ce dernier projet qu'une armée qui s'avançât pour faire lever le ſiége. Celle du Dauphin ne pouvoit le tenter, elle étoit retenue par les ordres du Roi, qui ne vouloit pas abſolument qu'elle riſquât une bataille, mais le Roi lui-même, comment ne s'approchoit-il point de S. Dizier pour en faire lever le

siége, comme il avoit fait lever celui de Landreci ? C'eſt que les conjonctures étoient différentes, c'eſt que la marche croiſée de ces deux armées, dont l'une s'avançoit par la Champagne, l'autre par la Picardie, & dont le rendez-vous étoit à Paris, demandoit qu'il reſtât à portée de cette capitale pour obſerver leurs mouvemens & leurs progrès, pour envoyer du ſecours par-tout où il ſeroit néceſſaire, pour défendre Paris même ou contre le danger, ou contre la crainte quelquefois pire que le danger. Ainſi S. Dizier ne pouvoit être ſecouru ni par le Roi abſent & forcé de l'être, ni par le Dauphin préſent, mais auquel il étoit défendu d'agir. On étoit obligé de ſuivre le même plan de défenſe qu'on avoit obſervé en 1536 ; il falloit ſauver la Champagne par les mêmes moyens qui avoient ſauvé alors la Provence, c'eſt-à-dire par les lenteurs de cette guerre Fabienne que Montmorenci avoit faite avec tant de contradictions & tant de ſuccès. Les con- 1544.

1544. jonctures rappelloient naturellement le ſouvenir de ce grand Général. Le Dauphin qui l'aimoit toujours & qui n'aimoit point d'Annebaut, des Officiers qui regrettoient Montmorenci parce qu'ils avoient vaincu ſous lui, des courtiſans qui haiſſoient d'Annebaut à cauſe de ſa puiſſance, s'unirent pour faire une eſpece de violence à François I. en faveur du Connétable. Le Dauphin oſa le redemander au Roi comme ſon maître dans l'art de la guerre, d'ailleurs comme un homme néceſſaire à l'Etat & des conſeils duquel il avoit beſoin dans cette guerre difficile. Le Roi ſoit haine pour le Connétable, ſoit jalouſie de Gouvernement, trouva très-mauvais que ſon fils voulût lui choiſir ſes Miniſtres & ſes Généraux, il refuſa durement, s'emporta contre ſon fils & contre ceux qu'il ſoupçonna de lui avoir ſuggéré cette démarche.

Les intrigues de Cour eurent une influence marquée & funeſte ſur toute cette expédition de Cham-

pagne. Les deux partis du Dauphin & du Duc d'Orléans, c'eſt-à-dire de la Ducheſſe d'Eſtampes & de Diane de Poitiers étoient plus déclarés, plus diviſés, plus ardens à ſe nuire que jamais. La prédilection du Roi pour le Duc d'Orleans éclatoit, déterminée peut-être par la Ducheſſe d'Eſtampes, qui avoit attaché ce jeune Prince à ſes intérêts, en paroiſſant s'occuper des ſiens; dans ces ſortes de diviſions c'eſt toujours l'Etat qui eſt le premier ſacrifié. La Ducheſſe d'Eſtampes voyoit avec douleur l'empire dont elle s'étoit fait une ſi douce habitude, prêt à lui échapper avec ſon amant; la ſanté du Roi déclinoit alors d'une maniere aſſez ſenſible pour allarmer en elle ou la tendreſſe ou l'ambition. Les courtiſans toujours partagés entre le préſent & l'avenir, & donnant plus ou moins au dernier à proportion du plus ou du moins de ſolidité du premier, avertiſſoient la Ducheſſe de ſa chûte prochaine par la froideur des hommages qu'ils 1544.

1544. lui rendoient encore & par l'ardeur de ceux qu'ils s'empreſſoient de prodiguer à la maîtreſſe du Dauphin. Celle-ci s'élevoit, étaloit ſon crédit, accabloit de ſon orgueil triomphant l'orgueil humilié de ſa rivale, lui rendoit avec uſure le mépris & l'outrage qu'elle en recevoit, & ne daignoit plus reſpecter publiquement les reſtes de cette autorité expirante qui alloit revivre en elle. La Ducheſſe forcée de prévoir & de craindre ſa diſgrace, vouloit procurer au Duc d'Orléans un établiſſement hors du Royaume, où ellepût trouver un aſyle contre la perſécution qui l'attendoit. L'Empereur qui au milieu de ſes vaſtes projets de conquête & de ſes grands préparatifs de guerre, ne perdoit jamais de vue les négociations pour la paix, propoſoit de donner au Duc d'Orléans l'inveſtiture ou du Milanès ou des Pays-Bas, mais il mettoit à cette offre deux conditions; l'une étoit que ſa fille (1)

(1) Marie, ſa fille aînée.

ou

ou sa niéce (1) épouseroit le Duc d'Orléans, l'autre que les Etats dont il auroit l'investiture, soit le Milanès, soit les Pays-Bas, ne seroient jamais réunis à la Monarchie Françoise. La Ducheſſe d'Estampes pressoit le Roi de souscrire à ces deux conditions, quelque contraire que fût la seconde aux intérêts de la Couronne; mais comme le Roi balançoit encore, comme les succès qu'auroient pû avoir les armes Françoises l'auroient sans doute rendu plus difficile, comme d'ailleurs ces succès auroient augmenté la gloire du Dauphin & l'importance de Diane de Poitiers, on assure que la Ducheſſe d'Etampes entretenoit une correspondance coupable avec l'Empereur, qu'elle l'avertissoit des résolutions du Conseil & de l'armée, & qu'elle rompoit ainsi toutes les mesures du Dauphin. C'étoit le Comte de Longueval qu'elle employoit dans ces dangereuses intri- 1544.

(1) La Princeſſe Anne, seconde fille du Roi des Romains.

1544. gues. La garniſon de S. Dizier avoit ſçu repouſſer la force & réſiſter à la faim, elle ne put tenir contre la trahiſon. Sancerre avoit eu raiſon de dire qu'il n'y avoit point de traîtres dans la place, mais il y en avoit au-dehors. Un tambour qu'il avoit envoyé au camp Impérial pour propoſer l'échange de quelques priſonniers, retournant dans la place, un inconnu l'aborde, lui remet une lettre écrite en chiffres, lui dit qu'elle eſt du Duc de Guiſe, Gouverneur de la Province & qu'elle eſt adreſſée au Comte de Sancerre. Elle eſt déchiffrée au Conſeil de la garniſon; c'étoit un ordre que le Duc de Guiſe donnoit à Sancerre de ſe rendre au plutôt & de ſauver la garniſon, parce qu'il étoit impoſſible de la ſecourir. Cette lettre avoit été fabriquée par le Chancelier de Granvelle, à qui la Ducheſſe d'Eſtampes avoit envoyé par Longueval le chiffre du Duc de Guiſe. La garniſon fut partagée ſur cet ordre; les uns vouloient

Mém. de du Bellay, l. 10.

Belcar. l. 24. n. 3.

obéir, les autres réſiſter ; mais la faim & le défaut de poudre déterminerent le plus grand nombre, on conſentit à capituler ; les Impériaux ſe rendirent d'abord difficiles & propoſerent des conditions dures ; à la fierté avec laquelle on les reçut, ils virent bien qu'il falloit changer de ton, ils ſe rapprocherent & finirent par en accorder de très-avantageuſes* ; la garniſon eut la liberté de reſter encore douze jours dans la place pour attendre le ſecours qui pourroit arriver. S'il n'en arrivoit point, ils devoient ſortir en plein midi avec armes & bagages, tambours battans, & enſeignes déployées. On leur permit même d'emporter leurs quatre meilleures pieces d'artillerie. 1544.

* Sleidan, Commen. ar. lib. 15.

La nouvelle de la priſe de S. Dizier accabla le Roi, il étoit malade alors & gardoit ſa chambre. Obligé de dévorer en public ſon inquiétude & ſa douleur, il ſe ſoulageoit en ſecret par des ſoupirs dont ſon peuple n'étoit pas témoin ; ils étoient recueillis par le cœur

1544. compatiſſant de la Reine de Navarre ſa ſœur & ſa plus tendre amie, elle ſeule le conſola tandis que ſa maîtreſſe le trahiſſoit. (1)

L'Empereur continua ſa marche le long de la Marne en s'approchant toujours de Paris ; il paſſa entre Châlons & Notre-Dame de l'Epine, laiſſant Châlons à ſa gauche, & vint camper vis-à-vis le Dauphin, les deux armées n'étant ſéparées que par la Marne. C'étoit le braver & abuſer de la défenſe qui lui avoit été faite de livrer bataille. Quelques jeunes Seigneurs François qui s'étoient enfermés dans Châlons, croyant que l'Empereur alloit en faire le ſiége, vinrent avec de la cavalerie légere eſcarmoucher

(1) Brantôme dit qu'après la priſe de S. Dizier le Roi allarmé pour Paris, s'écrioit : „ Ah ! mon „ Dieu, que tu me vends cher mon Royaume ! . . Puis dit à la Reine de Navarre : „ Ma mignone „ (car ainſi l'appelloit-il), allez vous-en à l'E„ gliſe, à Complies, & là pour moi faites priere „ à Dieu, que puiſque ſon vouloir eſt tel d'ai„ mer & favoriſer l'Empereur plus que moi, qu'il „ le faſſe au moins ſans que je le voie campé „ devant la principale Ville de mon Royaume. „

contre les Impériaux. Dans ce petit combat qui fut très-vif, mais qui ne pouvoit rien décider, on remarque pour la premiere fois l'usage du pistolet apporté en France par les Allemands ; deux Officiers du Duc d'Orléans furent tués avec cette arme nouvelle. 1544.

L'Empereur cherchoit à passer la Marne. Le Comte Guillaume de Furstemberg qui commandoit alors les Lansquenets Impériaux, avoit, comme on l'a dit, (1) été attaché plusieurs années au service de François I. Lorsqu'il venoit d'Allemagne en France, son usage étoit de côtoyer la Marne, par-là il avoit acquis une grande connoissance de tous les gués de cette riviere ; il guidoit la marche de l'Empereur & se proposoit de lui faire passer la Marne à une lieue au-dessous de Châlons, presque en face de l'armée du Dauphin ; avant d'engager l'armée Impériale dans ce gué, il voulut le sonder pendant la nuit,

(1) Voir le chap. 3. du liv. 6

1544. pour s'assurer s'il étoit tel qu'il l'avoit connu autrefois. Il passa seul la riviere, mais ceux des François qui veilloient sur ses bords pour en empêcher le passage, ayant entendu du bruit se mirent en mouvement. Ils trouverent le Comte de Furstemberg de leur côté, ils l'envelopperent & le conduisirent au camp où il fut aisément reconnu. On le traita moitié en prisonnier de guerre, moitié en prisonnier d'Etat; on l'envoya à la Bastille, & il n'en sortit qu'en payant une rançon de trente mille écus.

Brant cap. etr. art. Furstemberg.

Ce fut un coup de hazard très-heureux que la prise du Comte de Furstemberg. L'Empereur ne l'ayant plus pour guide, fut obligé de renoncer au projet de passer la Marne à gué, il fallut qu'il s'ouvrît quelque passage public & connu, mais ils étoient tous soigneusement gardés par les François. On avoit fait le dégât au-delà de la Marne, & les provisions avoient été rassemblées dans les places situées sur cette riviere. L'Empeteur avoit beau-

coup de peine à faire ſubſiſter ſon armée dans ce pays ruiné, où il étoit ſans ceſſe harcelé par des partis de l'armée du Dauphin & par les garniſons des places voiſines ; il ſe voyoit prêt à retomber dans la même ſituation qui lui avoit fait abandonner la conquête de la Provence. Déjà il ſongeoit à remonter vers Soiſſons, à regagner les Pays-Bas, & cependant il continuoit de côtoyer la Marne, comme attendant les événemens. 1544.

Le Dauphin avoit des magaſins conſidérables à Epernay & à Château-Thierry, mais craignant qu'Epernay ne pût pas tenir devant l'armée Impériale ſi elle entreprenoit de le forcer, il donna ordre à un Capitaine d'infanterie d'aller rompre le pont, d'en enlever toutes les proviſions, & de gâter ou de jetter dans la riviere tout ce qu'on ne pourroit point emporter. La Ducheſſe d'Etampes, qui ne craignoit rien tant que la retraite de l'Empereur, lui fit donner avis de ce qui ſe paſſoit ; en même-

1544. temps on gagna ou on amuſa l'Officier chargé de l'ordre du Dauphin ; on donna le temps à l'armée Impériale, qui ſur cet avis força ſa marche, d'arriver à Epernay avant la rupture du Pont & l'enlevement des proviſions, tandis qu'un détachement de la même armée s'emparoit auſſi des magaſins de Château-Thierry. Alors la terreur fut au comble dans Paris ; on voyoit en effet l'Empereur s'avancer ſans obſtacle juſqu'aux portes de cette capitale, & ſon plan de conquête s'exécuter en partie ; les routes de Rouen & d'Orléans étoient couvertes d'habitans, qui fuyoient de Paris avec leurs effets les plus précieux. Les voleurs qui profitent de tout, & à qui la conſternation publique eſt ſouvent favorable, ſe répandoient par troupes ſur ces routes ; ils prenoient l'écharpe rouge pour faire croire qu'ils étoient des partis ennemis. Cependant le Roi faiſant violence à ſes chagrins & à ſes craintes, parcouroit à cheval avec le Duc

Sleidan, Commentar. l. 15.

Belcar. l. 24. n. 5.

de Guiſe toutes les rues de Paris, il raſſuroit, il encourageoit, il retenoit les habitans. » Mes enfans, » diſoit-il, je me charge de vous » défendre de l'ennemi ; que Dieu » vous défende de la peur. Cette attention, cette vigilance, cette bonté, cette confiance héroïque, l'air guerrier du Roi, ſa taille riche & noble, ſa bonne mine, ſa grace preſque égalée par celle du Duc de Guiſe, formoient le ſpectacle le plus intéreſſant. Paris croyoit voir en eux ſes deux génies tutélaires. Le Dauphin aux premieres nouvelles de la priſe d'Epernay & de Château-Thierry, quitta précipitamment ſon camp de Jallon, & dût-il s'expoſer à une bataille, il prévint la courſe rapide de l'Empereur, alla camper à la Ferté ſous Jouare à quelques lieues au-deſſous de Château-Thierry, jetta une forte garniſon dans Meaux & fit partir de Lorges en diligence avec ſept à huit mille hommes d'infanterie & quatre cent Gendarmes, pour aller 1544.

1544. raſſurer & ſecourir Paris, ſi l'Empereur trouvoit moyen de pénétrer juſques là. De Lorges craignit que ſon arrivée à Paris n'en allarmât encore plus les timides habitans, il s'arrêta à Lagny pour oppoſer une barriere de plus ſur la Marne aux Impériaux & pour être cependant à portée de ſecourir la capitale, ſi elle étoit menacée. L'Empereur n'avoit pas plus prévu la diligence du Dauphin que le Dauphin n'avoit prévu la négligence ou la trahiſon de l'Officier qu'il avoit chargé de rompre le pont d'Epernay; ainſi ſe voyant prévenu, il traverſa une partie du Valois & gagna Soiſſons, où il ſe logea à l'Abbaye de S. Jean des Vignes.

L'Empereur & le Roi d'Angleterre avoient été preſque également infidèles aux engagemens qu'ils avoient contractés par le traité de Londres. Ni l'un ni l'autre n'avoit pourſuivi ſa route directement vers Paris, & en effet ce projet de traverſer pluſieurs Provinces d'un pays ennemi, ſans ſe ménager aucune

retraite, s'accordoit assez mal avec la nécessité de pourvoir à la subsistance & à la sûreté. L'Empereur avoit donc commencé à donner l'exemple de faire des siéges, le Roi d'Angleterre de son côté s'étoit arrêté à assiéger Montreuil & Boulogne, tous deux se plaignoient, chacun s'excusoit. L'Empereur disoit qu'à la réserve de S. Dizier, qui l'avoit retenu plus long-temps qu'il n'avoit crû, il ne s'étoit attaché, selon les termes du traité, à aucun siége important; qu'enfin il étoit parvenu jusqu'aux portes de Paris, & qu'il y seroit entré si le Roi d'Angleterre, sans perdre son temps entre Montreuil & Boulogne, eût marché aussi vers Paris & obligé par-là François I. de diviser ses forces. Le Roi d'Angleterre disoit qu'il n'avoit entrepris ces deux siéges qu'à l'exemple de l'Empereur, qu'il n'en entreprendroit point d'autres, mais qu'il étoit de son honneur de réduire ces deux places, puisqu'il les avoit attaquées. Tous ces petits nuages, cette dissi- 1544.

1544. culté de compter ſur ſes amis & de dompter ſes ennemis, la difficulté aſſez grande encore de faire ſubſiſter une armée en pays ennemi, malgré l'enlevement des magaſins d'Epernay & de Château-Thierry, qui n'étoient pas inépuiſables; les intelligences même que l'Empereur entretenoit en France & qui n'avoient que la paix pour objet, l'ennui d'une guerre qui ne produiſoit que des fatigues, de la dépenſe & de bien fragiles conquêtes, les maladies, la goûte dont l'Empereur étoit tourmenté, le néant de la douteuſe gloire qui ſe fait toujours ſentir de plus en plus à meſure qu'on avance en âge, peut-être auſſi l'eſpérance de tromper ou au moins d'amuſer François I. par les conditions captieuſes d'un traité, tout engagea l'Empereur à prêter l'oreille aux propoſitions de paix. Il entamoit, il abandonnoit, il reprenoit les négociations, ſelon les circonſtances & le ſuccès.

Mém. de du Bellay, l. 10.

Ces négociations avoient commencé dès le temps du ſiége de S.

Belcar. l. 24. n. 4.

Dizier, & peu de temps aprés ce siége, il y eut des conférences en régle à la Chaussée entre Vitry & Châlons. Si d'un côté l'Empereur avoit sçu mettre dans ses intérêts la Ducheſſe d'Etampes & le parti du Duc d'Orléans, de l'autre la Ducheſſe avoit sçu inſpirer des diſpoſitions pacifiques au Chancelier de Granvelle & à Martin de Guſman, Dominicain & Confeſſeur de l'Empereur. Les Députés pour les conférences furent de la part du Roi l'Amiral d'Annebaut & le Garde des Sceaux de Chemans (1); de la part de l'Empereur, Ferdinand de Gonzague & Granvelle. 1544.

L'Empereur ne s'éloignoit pas de faire ſon traité particulier, ſans en avertir le Roi d'Angleterre, mais François déſirant de faire une paix générale, envoya au Roi d'Angleterre le Cardinal du Bellay, Remond, Premier Préſident du Parlement de Rouen & l'Aubeſpine, Sécrétaire d'Etat, pour lui propo-

(1) Ou Erault.

1544. ſer d'envoyer auſſi des Députés à la Chauſſée ; l'Empereur voyant que Henri VIII. ſeroit averti, envoya de ſon côté l'Evêque d'Arras lui faire la même invitation.

Id. ibid. Le Roi d'Angleterre faiſoit alors en perſonne le ſiége de Boulogne ; tandis que le Duc de Norfolk, joint aux Impériaux commandés par les Comtes de Rœux & de Bures, faiſoit celui de Montreuil. C'étoit le Maréchal du Biez (1), Officier de quelque expérience, qui commandoit dans Montreuil, c'étoit Vervin ſon gendre, jeune homme ſans talens & ſans courage, trop indigne de porter le grand nom de Coucy, qui commandoit dans Boulogne, le Duc de Vendôme couroit dans toute la Province avec une poignée de Gendarmes, harceloit perpétuellement les Anglois & les Impériaux, enlevoit quelquefois des convois con-

(1) Oudart du Biez, nommé Maréchal de France le 15 Juillet 1542, à la place du Maréchal de Montejean, mort dès 1539.

sidérables ; il en surprit un entre autres qu'on menoit d'Aire au camp devant Montreuil avec une escorte de huit cent chevaux & de douze cent Lansquenets, qui même avoient avec eux quatre pieces d'artillerie. Vendôme n'en avoit point, & n'avoit que deux cent hommes d'armes, il attaque le convoi, taille en piéces l'escorte, fait huit cent prisonniers qu'il amene à Thérouenne, prend quatre enseignes des Lansquenets, tout le convoi, deux canons, il les avoit même pris tous les quatre, mais faute de voitures, il n'en put faire transporter que deux. Malgré ces petits succès Montreuil & Boulogne vivement pressés & hors d'état d'être secourus, ne pouvoient guères échapper aux Anglois. Aussi Henri VIII. s'empressa-t-il peu d'écouter les propositions des Députés François, il évita même de les voir, sous prétexte de les loger plus commodément, il leur écrivit de s'arrêter au Château de Hardelot, & cependant il redoubla d'ar- 1544.

1544. deur à faire battre les fortifications de Boulogne. Il n'y avoit que le Capitaine Corſe, qui par ſon intrépidité, qu'il communiquoit à toute la garniſon, ſoutint encore la place & inſpirât du courage même à Vervin, mais il fut tué ſur la bréche, & dès-lors Vervin ne ſongea plus qu'à ſe rendre. Ce fut en vain que S. André entreprit de jetter par mer du ſecours dans Boulogne, ce qui ne pouvoit être tenté du côté de la terre, les Anglois environnant trop bien la place, étant trop bien retranchés, & faiſant trop exactement la garde. Les vents rendirent l'entrepriſe également impoſſible du côté de la mer; S. André parut trois fois à la vue du Pont, ſans jamais pouvoir aborder, toujours rejetté en pleine mer par les vents, qui enfin l'obligerent de ſe retirer.

Vervin ſe hâta de faire une capitulation prématurée, ſans conſulter ni la garniſon ni les bourgeois; il obtint qu'ils ſortiroient avec tout ce qu'ils pourroient em-

porter & qu'ils ſe retireroient où ils voudroient, mais l'artillerie, les munitions de guerre & de bouche, qui étoient en abondance dans la Ville, reſterent aux Anglois. Les bourgeois refuſerent de ſigner ces conditions ; le Maire de Ville dit à Vervin qu'il pouvoit ſe retirer où il voudroit, que les bourgeois ſuffiſoient à leur défenſe. A l'appui de leur fermeté, il ſurvint la nuit une tempête furieuſe & une pluie violente, qui renverſerent les tentes des Anglois, ruinerent leurs travaux, détremperent tellement la terre dans l'endroit où leur camp étoit aſſis qu'ils ne pouvoient reſter ſur leurs pieds. Les ôtages n'étant point encore livrés, on crut qu'au moins Vervin conſentiroit à profiter de cet avantage : Officiers, ſoldats, bourgeois, tout renouvella ſes repréſentations, la lâcheté de Vervin fut inflexible, il allégua la parole qu'il avoit donnée au Roi d'Angleterre, & prétendit lui devoir une fidélité qu'il ne gardoit pas au Roi ſon Maître. Il en fut

1544.

Mém. de du Bellay, l. 10. Sleidan. Commentar. l. 15.

1544. puni ſous le regne ſuivant. Henri II. plus ſévère que François I, lui fit faire ſon procès, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Ce Prince n'avoit pu oublier que ſi Vervin, comme il le pouvoit & comme il le devoit, lui avoit donné le temps d'arriver en Picardie, il auroit eû la gloire de faire lever le ſiége au Roi d'Angleterre en perſonne; en effet le Dauphin partit vers ce temps pour aller ſecourir Montreuil & Boulogne.

Le Roi d'Angleterre n'ayant pas même voulu voir les Députés François, en avoit encore moins envoyé à la Chauſſée; d'ailleurs quelques-uns de ces petits ſuccès que nous avons vû l'Empereur avoir dans cette campagne, firent tomber ces négociations, elles furent repriſes depuis, mais ſeulement entre l'Empereur & le Roi par l'entremiſe de Granvelle & du Dominicain, Confeſſeur. Le Roi d'Angleterre avoit fait entendre à l'Empereur par l'Evêque d'Arras qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'il fît ſa paix

particuliere, mais que pour lui, il vouloit encore tenter quelque temps la fortune. 1544.

François I. toujours preſſé par la Ducheſſe d'Etampes, envoya l'Amiral à S. Jean des Vignes où l'Empereur étoit alors. Boulogne n'étoit point encore rendu quand l'Amiral partit. A peine étoit-il arrivé qu'il reçut un ordre très-preſſant de terminer à quelque prix que ce pût être. Le Roi venoit de recevoir la nouvelle de la capitulation de Boulogne & craignoit que ſi l'Empereur la recevoit auſſi avant la concluſion du traité, il ne ſe rendît plus difficile, & ne propoſât des conditions plus dures.

Le traité fut enfin conclu à Creſpy en Laonnois. On convint des principaux articles, mais avec des réſerves, des reſtrictions, des alternatives qui ouvroient la porte aux chicanes & à la rupture. La paix ſe fit à peu près ſur le pied de l'égalité de pertes & de ſuccès; en effet ſi d'un côté Paris étoit menacé par l'Empereur, ſi la fron- *Le 18 Sept.* 1544.

1544. tiere de Picardie étoit auſſi entamée par les Anglois & les Impériaux réunis, d'un autre côté François étoit en poſſeſſion de preſque tout le Piémont, d'une partie du Luxembourg & de quelques places du Haynault.

On commenca par conclure le mariage du Duc d'Orléans, mais avec qui ? c'eſt d'abord ce qu'on ne décidoit point, on propoſoit l'alternative de la fille ou de la niéce de l'Empereur, & les conditions du mariage étoient différentes, ſelon que le Duc d'Orléans épouſeroit l'une ou l'autre. Naturellement ce choix auroit dû être déféré au Duc d'Orléans, c'étoit à l'Empereur qu'il l'étoit.

Le Duc d'Orléans devoit avoir pour appanage les Duchés d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême, de Châtelleraut, & ſi ces quatre Duchés ne ſuffiſoient pas pour faire cent mille livres de rente, quittes de toute charge, on y ajouteroit le Duché d'Alençon. La fille de l'Empereur, ſi c'étoit elle qui épou-

sât le Duc d'Orléans, devoit avoir quarante mille livres de rente pour son douaire, sa niéce trente mille. L'Empereur de son côté donnoit pour dot, quoi ? c'est ce qu'on ne décidoit encore que par une alternative, le choix toujours réservé à l'Empereur. Cette dot devoit être ou le Milanès (1) ou les Pays-Bas, selon que le Duc d'Orléans épouseroit ou la fille ou la niéce de l'Empereur (2). Certainement l'Empereur devoit sçavoir lequel il avoit résolu de céder ; ainsi se proposer ce choix-là, au lieu de le consommer, c'étoit assez annoncer qu'il ne donneroit ni l'un ni l'autre ; mais il y avoit un prétexte à ce délai, c'est que le mariage ne de- 1544.

(1) L'Empereur en avoit donné l'investiture à Philippe son fils, Prince d'Espagne, le 11 Octobre 1540, ce qui prouvoit une assez ferme résoluton de ne le jamais céder à la France, & Charles V. ne révoquoit guères de pareilles résolutions. Il confirma cette investiture par un autre du 5 Juillet 1546.

(2) C'étoient les Pays-Bas s'il épousoit sa fille, Milanès s'il épousoit sa niéce.

1544. voit ſe faire que dans huit mois, & comme l'inveſtiture de l'un ou de l'autre de ces Etats, devoit être la dot de la Ducheſſe d'Orléans, il reſtoit huit mois pour ſe déterminer ſur ce choix. Il eſt étonnant que la Ducheſſe d'Etampes dont l'objet capital, en engageant le Roi à la paix, étoit de procurer au Duc d'Orléans un établiſſement hors de la France, pour ſe procurer à elle même un aſyle, n'ait pas fait aſſurer & accélerer l'exécution de cet article. Il paroît que l'Empereur abuſa de l'empreſſement que montroit le Roi de faire la paix & qu'il trahit les eſpérances de la Ducheſſe.

On convint de ſe rendre réciproquement tout ce qu'on s'étoit pris depuis la trève de Nice, & comme l'Empereur avoit plus perdu dans cette guerre que François I, on ne remit point l'exécution de cet article à huit mois, il fut ſtipulé qu'on l'exécuteroit ſur le champ. Le Roi envoya même le Duc de

Guiſe, le Cardinal de Meudon (1), le Comte de Laval, la Hunaudaye, fils de l'Amiral d'Annebaut & quelques autres Seigneurs, qui accompagnerent l'Empereur depuis la Fere juſqu'à Bruxelles, & lui ſervirent d'ôtages juſqu'à la reſtitution. Il ſemble que pour s'aſſurer le Milanès ou les Pays-Bas, il auroit fallu différer la reſtitution reſpective des conquêtes juſqu'à l'exécution de cet article. 1544. Mém. de du Bellay, l. 10.

Quant aux Etats du Duc de Savoie, comme l'Empereur n'y avoit pas d'intérêt direct, le Roi ne fut obligé de les reſtituer qu'au moment où le Duc d'Orléans ſeroit mis en poſſeſſion, ſoit du Milanès, ſoit des Pays-Bas; ainſi ce qui pou-

(1) Antoine de Sanguin, dit le Cardinal de Meudon, étoit oncle de la Ducheſſe d'Etampes & lui devoit ſa fortune; il fut Abbé de Fleury ſur Loire, Archevêque de Toulouſe, Cardinal & *Grand Aumônier de France*, c'eſt le premier qui ait pris ce dernier titre: ſes prédéceſſeurs prenoient celui de *Grand Aumônier du Roi*. Il fut auſſi Gouverneur de Paris, il l'étoit dans le temps que cette capitale étoit menacée par l'Empereur.

1544. voit arriver de plus heureux au Duc de Savoie, étoit de reſter encore dépouillé de ſes Etats pendant huit mois au moins.

Si l'Empereur donnoit les Pays-Bas, le Roi devoit renoncer au Milanès & au Royaume de Naples; s'il donnoit le Milanès, le Roi devoit renoncer au Royaume de Naples & à toute autre prétention ſur les Etats poſſédés par l'Empereur.

L'Amiral vint à Bruxelles avec une ſuite nombreuſe pour faire ſigner ce traité à l'Empereur, il le trouva accablé de goûte, pouvant à peine remuer la main. *Voilà*, lui dit l'Empereur, *ce que m'a coûté la gloire, & voilà qui vous garantit mieux que toutes les ſignatures l'exécution du traité. Comment pourrois-je manier une épée? je ne peux pas même tenir une plume.* Cette garantie étoit aſſez foible; on n'a pas toujours la goûte; d'ailleurs les Rois ont tant de bras!

Brant. cap. ctr. art. Charles V. En ſuppoſant l'entiere & fidéle exécution de ce traité, la France ſacrifioit

sacrifioit tout à l'aggrandiſſement du Duc d'Orléans ; c'étoit pour lui ſeul que la paix ſe faiſoit, l'Etat perdoit au lieu de gagner. Auſſi le Dauphin fit-il une proteſtation formelle contre ce traité ; il la fit à Fontainebleau le 12 Décemb. 1544, en préſence du Duc de Vendôme, du Comte d'Anguien & du Comte d'Aumale, qui ſignerent l'acte comme témoins. Les Gens du Roi du Parlement de Toulouſe, ou gagnés par le Dauphin, ou déterminés par leur devoir, en firent une pareille le 22 Janvier ſuivant. 1544. 1545.

Auſſi-tôt que l'Empereur eut ſigné le traité, il envoya ordre aux Comtes de Rœux & de Bures, qui avec le Duc de Norfolk & une partie de l'armée Angloiſe faiſoient le ſiége de Montreuil de ſe retirer & de licentier leurs troupes ; ainſi François I. n'eut plus affaire qu'aux Anglois, & la guerre entrepriſe contre l'Empereur ſeul, continua contre Henri VIII. ſeul. Il étoit encore campé autour de Boulogne dont il étoit maître, & le Duc de Norfolk Belcar. l. 24. n. 5.

1544. privé du ſecours des Impériaux ; faiſoit toujours le ſiége de Montreuil ; l'armée Françoiſe commandée par le Dauphin, s'avança contre eux ; à ſon approche, le Duc de Nortfolk leva le ſiége, & le Roi d'Angleterre ayant mis une forte garniſon dans Boulogne dont il donna le gouvernement à Seymour ſon beau-frere, (1) reprit la route de Calais.

Le Dauphin, qui eût fait lever le ſiége de Boulogne, comme celui de Montreuil, ſi Vervin lui en avoit donné le temps, voulut ſurprendre cette premiere place. Il alla ſe placer à Marquiſe entre Boulogne & Calais pour empêcher les ſecours qui pourroient venir de cette derniere Ville, & il envoya Fouqueſſolles & de Tais avec un corps conſidérable pour exécuter l'entrepriſe. Mais le défaut de certaines précautions, des poſtes eſſentiels négligés

(1) Frere de Jeanne Seymour, celle des ſix femmes de Henri VIII. qui aux dépens de ſa vie fut mere d'Edouard VI.

& laiſſés ſans troupes, la firent échouer, malgré la valeur de Fouqueſſolles & de Tais, qui forcerent la baſſe-ville, & taillerent en piéces tout ce qui voulut la défendre ; leurs ſoldats enyvrés de ce premier ſuccès, s'étant livrés au pillage, un gros d'ennemis vint fondre ſur eux de la ville-haute, & les mirent en déroute, quoique les François euſſent l'avantage du nombre ; Fouqueſſolles & de Tais voulant les rallier & les ſoutenir, furent accablés ; Fouqueſſolles fut tué ſur la place, de Tais fut bleſſé d'un coup de fléche, Montluc qui ſe ſignala dans cette expédition, en reçut quatre dans ſes armes, *leſquelles*, dit-il, *pour mon butin je portai à mon logis.* 1544. Id. Ibid. n. 7.

Le Dauphin piqué de cet échec vouloit avec toute ſon armée faire le ſiége de Boulogne dans toutes les régles ; mais la ſaiſon avancée, les pluies, le défaut de vivres cauſé par le dégât qu'avoient fait les Anglois dans tout le Boulenois juſqu'au Ponthieu, & qui auroit obligé de

1544. faire venir les proviſions d'Abbeville, tout le détourna de cette entrepriſe ; il ſe contenta de laiſſer dans Montreuil ſous les ordres du Maréchal du Biez une forte garniſon pour reſſerrer celle de Boulogne, & ce fut par ces expéditions que finit la campagne de 1544.

Pendant l'hyver le Maréchal du Biez eſſaya de faire conſtruire un fort ſur une hauteur voiſine de Boulogne, pour gêner le port de cette place ; ce qui donna lieu à un combat aſſez vif contre les Anglois. Le Maréchal fut obligé de ſe retirer & d'abandonner ſon projet.

CHAPITRE VII.

Campagne Navale de 1545.

LA campagne de 1545 nous offre un nouveau plan militaire, comme on avoit de nouveaux ennemis. Ce fut du côté de la mer que la France porta ſes principaux efforts ; on réſolut d'aller chercher la flotte Angloiſe, de lui livrer bataille, de faire même une deſcente en Angleterre ; d'Annebaut commanda en qualité d'Amiral, titre qui depuis long-temps n'entraînoit guères de fonctions (1). Sa flotte étoit de cent cinquante gros vaiſſeaux ronds (c'eſt ainſi qu'on appelloit alors les vaiſſeaux de guerre) & de ſoixante autres vaiſſeaux d'une moindre grandeur. De plus, le Baron

1545. *Paques, le 5 Avril.* Mém. de du Bellay, l. 10. Belcar, l. 24. n. 10.

(1) On voit tous les Amiraux ſous ce regne commander des armées de terre, d'Annebaut ſeul en commanda une de mer cette ſeule année.

1545. de la Garde (1) fut chargé de conduire dans l'Océan & de joindre à la flotte de d'Annebaut vingt-cinq galères qui étoient à Marseille. Ce fut la seconde fois qu'on vit des galères oser traverser le détroit de Gibraltar & s'engager dans l'Océan, & ce fut la premiere fois qu'on en vit un si grand nombre. En 1512 sous le regne précédent, Prégent de Bidoux y avoit mené quatre galères seulement, & cette entreprise avoit paru téméraire.

Dans l'expédition dont il s'agit à présent, huit ou dix caraques Génoises voulurent se joindre aux galères Françoises, ce qui prouve que les François avoient des intelligences à Gênes, & que tout ne s'y gouvernoit pas uniquement par l'autorité des Doria. Ces caraques furent négligentes & malheureuses, elles arriverent trop tard, la plûpart périrent à l'embouchure de la Seine pour avoir négligé de

(1) C'est le Capitaine Paulin. Son véritable nom étoit Antoine Escalin des Aymars.

prendre des pilotes qui connuſſent ce mouillage. 1545.

Le Roi ſe rendit au Havre de Grace pour voir l'embarquement qui ſe fit le 6 Juillet. (1) Pluſieurs femmes de la Cour l'avoient accompagné pour jouir de ce ſpectacle, rare & nouveau alors. Le Roi leur avoit fait préparer un feſtin magnifique ſur le plus beau de ſes vaiſſeaux, nommé le *Carraquon* (2), gros bâtiment de huit cent tonneaux, qui portoit cent pieces de groſſe artillerie & qui n'en étoit pas moins bon voilier. Un Auteur du temps dit qu'il étoit dans la flotte comme une citadelle qui défendoit les autres vaiſſeaux & qu'il n'avoit à craindre que les rochers & le

(1) On juge bien que toute la flotte n'étoit pas au Havre. D'autres vaiſſeaux partoient de Honfleur, de Harfleur, de Dieppe & d'autres ports de Normandie, le rendez-vous général étoit devant l'Iſle de wight.

(2) Henri VIII. qu'une jalouſie invincible portoit à imiter toujours malgré lui François I, fit auſſi conſtruire un pareil vaiſſeau & lui donna auſſi le nom de *Carraquon*; mais ſa mauvaiſe conſtruction le rendit inutile.

1545. feu. Le feu y prit par la négligence des cuiſiniers, il fut impoſſible de l'éteindre. Tout l'argent deſtiné à l'entretien de la flotte & au payement des troupes étoit ſur ce vaiſſeau. Les galères n'eurent que le temps de s'en approcher pour en tirer cet argent. Le feu qui gagnoit l'artillerie les obligea de forcer de rames pour prendre le large, ſans quoi elles euſſent été coulées à fond par l'exploſion terrible de cette artillerie embraſée. Ceux des ſoldats & des matelots qui profiterent du moment où les galères s'avancerent pour ſe jetter dedans, furent ſauvés ; les autres périrent dans les eaux ou dans les flammes. On avoit pourvû à la ſûreté du Roi, des femmes de ſa Cour & de toute leur ſuite.

Id. ibid. n. II. La flotte Françoiſe (1) arriva

(1) L'état de la Marine en France a beaucoup varié. Il ne paroît pas qu'avant François I. on ſe fût propoſé ſérieuſement de la rendre perpétuelle, du moins ce projet n'a point été ſuivi. Ce furent toujours les ennemis de la France qui la forcerent d'avoir une Marine, comme les Car-

le 18 Juillet devant l'Isle de Wight, 1545.

thaginois y avoient forcé les Romains. Sous la race Mérovingienne Théodebert, fils de Thierri I, remporte une victoire navale sur Cochiliac, Roi des Danois, & Gontran, Roi de Bourgogne, est battu par Leuvigilde vers les côtes de Galice ; on trouve aussi sous cette même race une expédition maritime de Charles Martel contre les Frisons.

Sous Charlemagne où aucune partie d'une bonne administration n'est négligée, la Marine est florissante Ce grand Prince avoit pleuré en voyant d'une Ville maritime du Languedoc les navires des pirates Normands infester la Méditerranée & menacer les côtes de la France. Sa vigilance suspendit les maux que sa prévoyance redoutoit ; il avoit des vaisseaux armés à l'embouchure de toutes les rivieres & dans tous les endroits exposés à des descentes. Pour subjuguer les Abares & pousser ses conquêtes jusqu'aux extrêmités du Danube, il vouloit joindre l'Océan avec la Mer noire par un canal de communication entre le Rhin & le Danube. Les successeurs de Charlemagne firent comme ceux d'Alexandre, ils diviserent & détruisirent tout ce que Charlemagne avoit réuni & formé.

Les premiers Rois de la troisieme race n'eurent point de Marine, parce qu'ils n'avoient presque point de ports, les grandes Provinces maritimes étant pour la plûpart sous la domination des grands vassaux. Un de ces grands vassaux étoit le Roi d'Angleterre, qui possédant en France la Normandie, le Poitou, la Guyenne, étoit obligé d'entretenir des flottes pour la communication des avantages que la Marine lui procuroit, avertirent Philippe Auguste d'en avoir une, il fit de grands efforts qui ne furent point heureux. Il parvint à équiper une flotte de dix-sept cent voiles (mais quelles voiles !) le Comte de Flan-

1545. l'armée navale d'Angleterre étoit

dres en prit trois cent, en fit échouer cent, bloqua le reſte avec la flotte Angloiſe dans le port de Dam & obligea le Roi de brûler lui-même tous ſes vaiſſeaux, de peur que les ennemis ne s'en rendiſſent maîtres. Philippe arma encore une autre flotte pour ſecourir ſon fils aſſiégé alors dans Londres, cette flotte fut encore battue.

Le regne de S. Louis eſt une époque brillante pour la Marine Françoiſe, ſes flottes couvrent toutes les mers, tantôt elles défendent les côtes du Poitou contre Henri III, Roi d'Angleterre, tantôt elles vont conquérir le Royaume de Naples pour le Comte d'Anjou; tantôt elles tranſportent le Roi ſur les côtes d'Afrique dans un appareil formidable. Joinville dit qu'au départ de Cypre pour la conquête de Damiette, la flotte étoit de dix-huit cent vaiſſeaux tant grands que petits. L'armement d'Aigues-Mortes fut plus conſidérable encore.

Sous preſque tous les Rois ſuivans juſqu'au Roi Jean, la gloire de la Marine Françoiſe ſe ſoutient & ſe fait redouter des Anglois. Sous Philippe-le-Bel, Jean de Harcourt & Matthieu de Montmorenci prennent & ſaccagent Douvres; Philippe de Valois pille & brûle Soutampton, ſa flotte eſt défaite par les Anglois à la bataille de l'Ecluſe, mais une autre flotte remporte une grande victoire ſur les Flamands devant Ziriczée en Zelande (l'an 1304) & une autre flotte encore défait les Anglois près de l'Iſle de Guerneſey.

Le Roi Jean qui perdit tout, perdit la Marine, Charles le Sage qui répara tout, la rétablit. Ses Généraux remporterent une grande victoire ſur les Anglois devant la Rochelle, (en 1372) l'Amiral Jean de Vienne pilla l'Iſle de wight & déſola les côtes de l'Angleterre le long de la Manche, en 1377.

assemblée à Portsmouth, elle n'étoit 1545.

Charles VI. prépara contre l'Angleterre une flotte qui auroit pu, dit un Historien, faire un pont depuis Calais jusqu'à Douvres, elle étoit de douze cent quatre-vingt sept voiles, mais les conjonctures rendirent ce grand armement infructueux.

Le regne de Charles VII. offre peu d'exploits maritimes, on voit seulement en 1451. le Comte de Dunois investir Bayonne du côté de la mer, & Pierre de Brézé, Comte de Maulevrier, Sénéchal de Normandie, porter en 1457 au malheureux Henri VI & à la courageuse Marguerite d'Anjou un secours de quatre mille soldats.

Louis XI. occupé de petites intrigues & de grandes violences, négligea entiérement la Marine. Elle sembla renaître sous Charles VIII. à la faveur des guerres de Naples, mais elle eut alors peu d'éclat, elle en eut encore moins sous Louis XII. Ce Roi avoit pourtant quelques galères dans la Méditerranée, & ce furent ces galéres, qui sous la conduite de Prégent de Bidoux, passerent pour la premiere fois le détroit de Gibraltar.

François I. obligé de combattre des Puissances maritimes, telles que l'Espagne & l'Angleterre, & de faire de fréquens transports de troupes en Italie, augmenta sa Marine, c'est-à-dire qu'il augmenta le nombre de ses galères dans la Méditerranée; la République de Gênes, tant qu'elle fut sa sujette, y joignit les siennes, & les talens d'André Doria qui les commandoit, donnoient de l'éclat à tout; mais la Marine étoit assez négligée sur l'Océan. Seulement quelques Armateurs couroient les mers & pillant les trésors que les vaisseaux de Charles-Quint alloient chercher avec beaucoup de peines au fond de l'Amérique, ils profitoient ainsi des découvertes que faisoient alors les Portugais & les Espagnols dans le nouveau monde & auxquelles les François n'eurent aucune

1545. que de ſoixante gros vaiſſeaux ;

part. François I. fit pourtant quelque choſe pour la Marine de l'Océan ; il fit conſtruire dans les ports de Bretagne des galions d'une eſpece nouvelle, qui alloient à voiles & à rames, & qui plus forts que les galères ordinaires, l'étoient aſſez pour réſiſter à toutes les tempêtes de l'Océan. Il voulut auſſi faire conſtruire une quinquereme ou galère à cinq rangs de rames, mais le P. Daniel croit qu'elle n'avoit que le nom de commun avec les quinqueremes des anciens ; le port du Havre de Grace que François I. fit faire, devint le rendez-vous ordinaire des flottes.

Au teſte il y a beaucoup à rabattre de l'idée qu'on pourroit ſe faire de ces flottes d'après le nombre de voiles dont elles étoient compoſées. Il paroît qu'il y avoit dans chaque flotte un grand bâtiment d'oſtentation, tels que le Carraquon dans la flotte de François I, & ſous Louis XII. La Cordeliere que la Reine Anne de Bretagne avoit fait conſtruire à ſes dépens, & un autre navire nommé la Charente. Le plus grand de ces navires fut le Carraquon. Beaucaire modifie ce que dit du Bellay qu'il portoit cent piéces de groſſe artillerie ; ſelon Beaucaire une partie ſeulement des cent piéces étoit de groſſe artillerie, le reſte étoit de moyenne groſſeur ; le P. Daniel croit avec raiſon qu'il s'agit de groſſe & de moyenne artillerie de ces temps-là, & non de ce qu'on a appellé depuis gros canons, & canons de moyenne groſſeur. En effet ce navire énorme n'étoit que de huit cent tonneaux & par conſéquent n'étoit pas la moitié de nos grands vaiſſeaux. Les autres vaiſſeaux de guerre avant François I. étoient des galères, des galeaſſes, des carraques, des ramberges, tous bâtimens qui étoient à la fois à rames & à voiles & dont aucun ne peut être comparé à ce qu'on entend aujourd'hui par un vaiſſeau de guerre ; de ſimples vaiſſeaux marchands, aſſez foiblement ar-

mais tous très-bien équippés & més, faiſoient nombre dans une flotte & s'appelloient des vaiſſeaux de guerre. Une multitude de petits navires qui ſervoient ſeulement pour la charge, achevoient de groſſir la flotte ſans la rendre plus redoutable. C'étoient des barques, des batteaux plats qui portoient les vivres, les munitions, les machines, les bagages.

Mais quelque foibles que fuſſent ces nombreuſes flottes, comment la France, n'ayant point de marine royale, parvenoit-elle à les raſſembler ? C'eſt que les Villes maritimes, dont la guerre interrompoit le commerce, fourniſſoient leurs vaiſſeaux marchands que l'Etat ſe chargeoit d'armer ; de plus les Rois de France faiſoient des traités avec des Puiſſances maritimes, avec des Villes commerçantes qui s'engageoient à fournir des vaiſſeaux ; on voit de ces traités faits avec la Norvége, avec les Communes de Fontarabie & de S. Sébaſtien ; les Eſpagnols, les Gênois furent long-temps la reſſource des François pour la Marine ; mais Ferdinand le Catholique leur ayant ôté les ſecours de l'Eſpagne, & diverſes révolutions leur ayant ſouvent enlevé ceux de Gênes, la France ſe trouva réduite à l'heureuſe néceſſité d'avoir une Marine nationale, le Roi fit quelques efforts, les ſujets encouragés en firent encore plus. Des particuliers équipoient des vaiſſeaux qu'ils louoient en temps de paix à des Marchands & en temps de guerre à l'Etat.

C'eſt ainſi que s'étoient formées les flottes Françoiſes avant François I. Ce Monarque voulut enfin avoir une Marine royale, il eſt le premier qui ait eu une flotte reglée de galères ſur la Méditerranée ; encore la plûpart de ces galères étoient-elles aux Gênois, comme on l'a déjà dit.

Dans l'expédition de 1545. on voit, indépendamment des galères, de gros vaiſſeaux ronds qui étoient proprement alors les grands vaiſſeaux de

1545. très-bons voiliers ; ils avoient d'ail-

guerre, le Roi avoit fait conſtruire les uns, de ſimples citoyens avoient fourni les autres.

Quant à la maniere d'armer les navires, elle avoit ſuivi les révolutions des divers ſiécles ; l'artillerie avoit prévalu depuis long-tems, mais on n'eut point d'abord une maniere bien ſûre ni bien ſolide de l'employer ; on plaçoit quelques canons ſur le pont ou plancher des vaiſſeaux & ſur la proue des galères, l'uſage des ſabords paroît n'avoir commencé que ſous Louis XII, & comme tout uſage eſt foible dans ſon origine, comme d'ailleurs les plus grands vaiſſeaux n'avoient alors qu'un volume médiocre, ils étoient peu chargés de canon. Du Bellay remarque comme une choſe extraordinaire dans l'expédition de 1545. que pendant une canonade de deux heures entre deux armées de cent voiles chacune, on tira environ *trois cent coups, tant d'un côté que de l'autre.*

D'après le peu de conſiſtence qu'avoit eu juſqu'alors la Marine Françoiſe, on conçoit aiſément qu'un Amiral pouvoit n'être pas un homme de mer, que les pilotes devoient avoir la plus grande conſidération dans une armée navale & qu'on pouvoit avoir beſoin de prendre leurs avis ſur les opérations.

Il paroît que la dignité d'Amiral fut érigée en titre d'Office ſous Charles-le-Bel, vers l'an 1327. Il y avoit originairement pluſieurs Amiraux & pluſieurs Amirautés, parce que les grands vaſſaux qui avoient poſſédé les principales Provinces maritimes, avoient chacun leur Amiral. Depuis la réunion de ces Provinces à la Couronne, on laiſſa ſubſiſter les anciennes Amirautés ; ainſi outre l'Amirauté de France, qui s'étendoit depuis le Ras de Calais juſqu'au Mont S. Michel, il y avoit l'Amirauté de Bretagne, qui s'étendoit depuis le Mont S. Michel juſqu'au Pas de S. Mahé, l'Amirauté de Guyenne qui s'étendoit depuis le

leurs des ramberges, eſpèce de vaiſſeaux à voiles & à rames, plus longs, plus étroits, plus propres à fendre les flots que les autres, & dont la 1545.

Ras de S. Mahé juſqu'à la riviere d'Andaye, enfin l'Amirauté de Provence qui s'étendoit depuis le Rouſſillon juſqu'à la riviere de Gênes, & qu'on appelloit l'Amirauté du Levant. C'étoient ordinairement les Gouverneurs de Bretagne, de Guyenne & de Provence qui avoient ces trois Amirautés, chacun d'eux étoit Amiral dans ſon diſtrict & chacun d'eux avoit ſon Vice-Amiral ; toutes ces Amirautés, excepté celle du Levant, furent réunies à l'Amirauté de France dans la perſonne de l'Amiral de Brion. Mais l'Amiral du Levant ou le Général des Galères continua d'être le Chef particulier de la Marine de la Méditerranée. La Provence n'ayant été réunie à la Couronne qu'à la fin du regne de Louis XI, la charge de Général des Galères de France ne peut avoir une époque plus reculée ; mais dans les temps poſtérieurs, les uns avancent, les autres retardent cette époque. Ruffi dans ſon hiſtoire de Marſeille fait remonter l'inſtitution du Généralat des Galères, juſqu'à Prégent de Bidoux en 1497. Le Laboureur prétend que le Baron de la Garde fut le premier Général des Galères, il rapporte les lettres-patentes d'inſtitution données en faveur de celui-ci. Elles ſont du 23 Avril 1544 & lui donnent le titre de *Chef & Capitaine Général de l'armée du Levant*. Les deux opinions peuvent ſe concilier. Prégent de Bidoux fut en effet ce qu'on appella depuis *Général des Galères*, c'eſt-à-dire qu'en effet il commandoit les Galères de France, comme le Chevalier de Baux, le Baron d'Aſtarac, André Doria & Barbéſieux les commanderent depuis avant le Baron de la Garde.

1545. vîteſſe égaloit ou ſurpaſſoit celle des galères les plus agiles.

Le Baron de la Garde alla les reconnoître avec quatre galères ; il s'avança juſqu'à l'entrée du canal qui ſépare l'Iſle du Continent & ſur les bords duquel Porſtmouth eſt bâti. Quatorze vaiſſeaux Anglois ſortirent à l'inſtant du port pour environner les galères, qui n'eurent que le temps de ſe retirer en forçant de voiles & de rames. Bientôt toute la flotte Angloiſe ſe préſenta hors du canal, c'étoit ce que d'Annebaut demandoit, il s'avança auſſi avec toute ſa flotte, mais on ne fit que ſe canonner de part & d'autre, les Anglois rentrerent dans le canal, & y choiſirent pour retraite un lieu tout environné de bancs de ſable, où les vaiſſeaux ne pouvoient pénétrer qu'un à un, encore falloit-il qu'ils fuſſent conduits par des pilotes, qui euſſent une grande connoiſſance du pays, ſans quoi il étoit preſque impoſſible qu'ils évitaſſent les bancs de ſable. L'Amiral d'Annebaut ſe pro-

poſoit de faire le lendemain tous ſes efforts pour tirer les Anglois de cet aſyle. 1545.

Il ſembloit que le ſort s'attachât à pourſuivre les vaiſſeaux qui portoient l'argent de la flotte Françoiſe ; on a déjà vu que cet argent avoit penſé être englouti dans la ruine du *Carraquon*. Il avoit été tranſporté dans un autre vaiſſeau, nommé *la Maîtreſſe*, c'étoit le plus grand bâtiment de la flotte Françoiſe depuis la perte du *Carraquon*, & l'Amiral avoit réſolu de le monter, lorſqu'on vint lui annoncer qu'il faiſoit eau de tous côtés. L'Amiral plein d'inquiétude ſur le vaiſſeau & ſur l'argent qui faiſoit toute l'eſpérance de cette expédition, accourut pour le ſauver, il trouva qu'heureuſement il avoit été prévenu par le Vice-Amiral la Mileleraye, qui avoit fait décharger le vaiſſeau & l'avoit envoyé au Havre pour être radoubé.

Le lendemain l'Amiral d'Annebaut rangea toute ſon armée navale en bataille, il la diviſa en trois

1545. eſcadres, il ſe mit à celle du centre, donna la droite à Boutieres & la gauche au Baron de Curton; il envoya ſes galeres canoner la flotte Angloiſe pour l'obliger à ſortir du canal, cette canonade fut ſi vive & ſi heureuſe qu'elle coula à fond la *Marie-Roſe*, un des plus grands vaiſſeaux de la flotte Angloiſe, dont il ne ſe ſauva que trente-cinq hommes de cinq à ſix cent dont il étoit monté. *Le Grand-Henri*, qui portoit l'Amiral Anglois, alloit auſſi périr, s'il n'eût été promptement ſecouru. Les Anglois détacherent leurs ramberges pour donner la chaſſe aux galères Françoiſes, qui durent leur ſalut à l'habileté des pilotes, à l'activité des matelots & à une manœuvre hardie & adroite du Prieur (1) de Capoue, frere de Pierre de Strozzi. Ce brave Capitaine voyant les ramberges Angloiſes preſſer vivement les ga-

(1) Léon de Strozzi, Chevalier de S. Jean de Jéruſalem, Prieur de Capoue, fut Général des Galères ſous le regne ſuivant.

lères Françoiſes du côté de la poupe, où elles n'avoient point d'artillerie pour ſe défendre, tourna promptement ſa galère de la pouppe à la proue, fit face aux ramberges, arrêta leur courſe, couvrit la retraite des galères, & les rejoignit avec autant de bonheur qu'il avoit montré d'audace ; en même-temps d'Annebaut s'avança pour les ſoutenir & pour repouſſer les ramberges, mais elles ſe hâterent de rentrer dans le canal & dans les bancs. 1545.

L'Amiral François voyant l'obſtination des Anglois à refuſer le combat & à reſter dans le canal, tenta une autre voie pour les en arracher, ce fut de faire une deſcente. Henri VIII. s'étoit avancé juſqu'à Portsmouht ; d'Annebaut crut qu'il ne laiſſeroit point faire cette deſcente ſous ſes yeux, ſans envoyer ſa flotte pour l'empêcher. On fit donc la deſcente, & on la fit en trois endroits différens pour obliger les Anglois à diviſer leurs forces, les troupes repandues ſur les côtes, les défendirent foiblement & eſcar-

1545. moucherent plutôt qu'elles ne combattirent, mais la flotte reſta inébranlable dans ſa rade. L'Amiral vouloit aller l'y forcer, cependant pour ne rien faire lègérement, il aſſembla un conſeil extraordinaire où les pilotes furent appellés. On leur demanda ſi la flotte ennemie étoit aſolument hors d'atteinte ; ils déciderent qn'elle l'étoit, & leurs raiſons parurent ſans replique. Indépendamment de la difficulté d'éviter les bancs de ſable où les Anglois étoient comme retranchés, & de la poſition deſquels eux ſeuls avoient une parfaite connoiſſance, on ne pouvoit aller à eux que par le canal, qui ſeroit aiſément fermé par quatre de leurs vaiſſeaux ; pour déloger ces vaiſſeaux de l'entrée du canal, il falloit attendre le vent & le courant, & lorſque porté par l'un & par l'autre avec une rapidité qu'on ne ſeroit pas maître de modérer, on ſeroit parvenu à les écarter, il arriveroit tout naturellement que les vaiſſeaux François qui auroient pénétré les premiers, ſeroient

arrêtés à l'entrée du canal par les vaiſſeaux Anglois qu'ils ſeroient forcés de combattre, cependant la rapidité du courant, malgré tous les efforts des matelots, pouſſeroit les autres vaiſſeaux François ſur les premiers avec tant de violence qu'ils ſe briſeroient les uns les autres inévitablement. Si les vaiſſeaux François avoient l'adreſſe d'accrocher en arrivant les vaiſſeaux Anglois, les uns & les autres ſeroient briſés, ou par le ſeul choc ou par la violence avec laquelle ils ſeroient portés enſemble contre la terre. Si les François jettoient l'ancre pour retenir les vaiſſeaux, l'impétuoſité de l'eau, ou romproit les cables, ou tourneroit les navires, qui ne ſuivroient plus la direction dont on auroit beſoin pour combattre. 1545.

L'Amiral avoit le plus grand deſir de ſe diſtinguer par une victoire navale, eſpece d'exploit ſur lequel il n'auroit point eu de rival ſous ce regne, parmi les Généraux François, il étoit au déſeſpoir d'être obligé de ſe rendre aux raiſons qu'on

1545. lui alléguoit, il tâcha de croire que les pilotes faiſoient le péril plus grand qu'il n'étoit ; il ſe dit qu'ils parloient en pilotes & non en ſoldats ; mais dans cette expédition, les ſoldats ne pouvoient rien ſans les pilotes, & c'étoit ſur-tout ceux-ci qu'il falloit conſulter. L'Amiral en envoya quelques-uns avec des Capitaines de vaiſſeaux pour ſonder le canal pendant la nuit, leur rapport ayant confirmé ce qui avoit été dit des difficultés invincibles de cette entrepriſe, il fallut abſolument y renoncer.

On mit alors un autre objet en délibération. Devoit-on ramener la flotte en France, ou ſe fortifier dans l'Iſle de Wight ? Maîtres de cette Iſle, les François l'euſſent bientôt été de Portſmouth, l'un des plus beaux ports de l'Angleterre, dont la poſſeſſion les eût rendus maîtres encore du trajet d'Angleterre en France ; ç'eût été d'ailleurs avoir une clef de l'Angleterre comme l'Anglois en avoit une de la France ; les garniſons de Wight

feroient dans les Provinces voiſines des excurſions qui obligeroient les Anglois d'entretenir une armée de terre auſſi bien qu'une de mer ; on ne doutoit pas d'ailleurs que l'Iſle de Wight, bien cultivée, ne fournît à la ſubſiſtance des troupes nombreuſes qu'il faudroit y entretenir. 1545.

Tels étoient ou pouvoient être les avantages. Voici les inconvéniens.

La conquête de Portſmouth n'étoit pas faite, il faudroit la faire, & le ſuccès étoit encore incertain ; pour entreprendre cette conquête, il falloit déjà être fortifié dans l'Iſle ; pendant qu'on travailleroit aux fortifications, la flotte n'auroit point de port où elle pût ſe retirer ; la premiere tempête ou briſeroit les vaiſſeaux, ſoit en les précipitant les uns contre les autres, ſoit en les pouſſant contre les côtes, ou au moins les diſperſeroit & les livreroit un à un ſans abri & ſans défenſe à la flotte Angloiſe, qui paiſible au fond de ſon canal pendant la tempête, n'en ſortiroit qu'à

1545. propos & pour profiter de ſes avantages. D'ailleurs le nombre de ſoldats qu'il faudroit laiſſer dans l'Iſle, non-ſeulement pour la défendre, mais encore pour faire des courſes aux environs, dégarniroit la flotte, au point de la mettre hors d'état de réſiſter aux Anglois, en cas d'attaque. A ces raiſons on en ajoutoit d'autres tirées de la forme de l'Iſle de Wight, qui ne pouvoit être fortifiée qu'en certains endroits & qu'avec des dépenſes infinies. L'avis de la plûpart des Capitaines fut de ramener la flotte en France; ce n'étoit point celui de du Bellay, qui le condamne hautement, mais ſans apporter de raiſons trop déciſives en faveur du ſien.

Le départ étant réſolu, il fallut faire les proviſions d'eau néceſſaires pour la route; elles ſe firent avec difficulté, & entraînerent quelques combats entre les ſoldats François & les Anglois diſpoſés ſur les côtes pour les défendre, on tomba dans quelques embuſcades, on fit quelques pertes particuliéres, on battit,

on fut battu, mais le détail de ces petits combats, qui n'apportent aucun changement à la face générale des affaires, regardent plus la gazette que l'hiſtoire. On regagna le Boulenois & l'on prit terre au Portet près de Boulogne. L'Amiral en arrivant jetta quatre mille ſoldats & trois mille pionniers dans un fort qu'on bâtiſſoit (1) autour de Boulogne pour commander le port & empêcher ſes ſecours qui pourroient venir du côté de la mer dans cette place que François I. ſe propoſoit d'aſſiéger. 1545.

La flotte s'étant rafraichie au Portet, & ayant pourvu à la sûreté du fort dont nous avons parlé, ſe remit en mer pour obſerver la flotte des Anglois & ſe porter par tout où il ſeroit néceſſaire, mais à peine avoit-on quitté le rivage qu'une tempête qui s'éleva tout-à-coup, obligea les vaiſſeaux François de

(1) C'étoit le projet où le Maréchal du Biez avoit d'abord échoué. Voir la fin du Chapitre précédent.

1545. relâcher vers ces mêmes côtes d'Angleterre, dont ils venoient de s'éloigner. L'Amiral ne cherchoit plus tant alors la flotte Angloiſe, les choſes étoient changées, celle-ci s'étoit conſidérablement renforcée, elle étoit de cent gros navires ; maîtreſſe de tous les ports, elle ne perdoit point de vue les vaiſſeaux François & attendoit ſeulement que l'orage les diſpersât, pour les attaquer avec avantage. La flotte Françoiſe s'étoit dégarnie de ſoldats pour en remplir les forts qu'on élevoit autour de Boulogne, elle avoit auſſi moins de navires ; le mauvais temps d'ailleurs ne permettoit pas qu'elle ſe ſervît de ſes galères. Il n'y avoit que le retour du calme qui pût rétablir l'égalité en donnant à la flotte Françoiſe le loiſir de ſe développer toute entiere en pleine mer ; ce calme deſiré revint, & alors d'Annebaut remit à la voile, ſans deſirer ni craindre la rencontre de la flotte Angloiſe ; les deux flottes ſe trouverent en préſence au point du jour. Les Anglois parurent long-

temps vouloir engager le combat, mais ils ne perdoient jamais leurs ports de vue, & voyant que la flotte Françoiſe avoit le deſſus du vent, ils commencerent à faire voile vers l'Iſle de Wight ; le Baron de la Garde les pourſuivit avec ſes galères pour troubler leur retraite, qui ſe fit pourtant en bon ordre ; mais la canonnade fut très-vive & dura bien avant dans la nuit ; on s'apperçut le lendemain qu'elle n'avoit pas été ſans effet ; la flotte Angloiſe avoit diſparu, mais on voyoit flotter ſur les eaux beaucoup de cadavres & de débris de navires ; les galères Françoiſes n'avoient preſque point ſouffert du feu de l'artillerie ennemie ; leur peu de hauteur les garantiſſoit, les coups de canon paſſoient par-deſſus. Après ce petit ſuccès qui ne produiſoit rien, la flotte Françoiſe fut ramenée au Havre, & ce fut là le terme de cette expédition maritime.

1545.

Mém. de du Bellay, l. 10.

CHAPITRE VIII.

Campagne ſur terre pendant cette même année 1545 & au commencement de 1546 juſqu'à la paix avec l'Angleterre.

1545. DU côté de la terre, on fut encore moins heureux ; le Roi s'étoit propoſé de reprendre Boulogne, de prendre Guines & de reſſerrer pour le moins les Anglois dans Calais, ſi l'on ne parvenoit pas à les en chaſſer entiérement.

Pour commencer par Boulogne, on avoit compris qu'on l'attaqueroit inutilement du côté de la terre, ſi le port reſtoit libre & que la place pût être ravitaillée & la garniſon rafraîchie ſans obſtacle du côté de la mer. Il avoit donc été réſolu, comme nous l'avons dit, qu'on bâtiroit une grande citadelle

pour dominer le port ; le Maréchal du Biez avoit été chargé de veiller à cette conſtruction & de couvrir les travaux avec l'armée de terre. Mais il fit d'abord une faute irréparable, celle de manquer totalement l'objet ; on vouloit fermer aux ennemis l'entrée du port, & il avoit été ordonné en conſéquence que le fort ſeroit bâti préciſément à l'embouchure de la Liane, à la pointe, qui eſt vis-à-vis la Tour d'ordre. (1) Le Maréchal au contraire choiſit un endroit plus éloigné nommé Outreau, qui laiſſoit l'entrée du port parfaitement libre. Il ſe ſervit enſuite d'un Ingénieur qui conçut & exécuta mal ſon plan, de ſorte que les travaux, après avoir langui long temps & avoir coûté beaucoup, finirent par être preſque inutiles, & qu'il fallut les recommencer. 1545.

(1) On dit que cette tour fut bâtie par Jules-Céſar, lorſqu'il voulut tenter ſon expédition en Angleterre, & qu'il en avoit fait un phare pour éclairer les vaiſſeaux.

1545. Tandis que du Bellay envoyé par le Roi pour examiner les travaux, lui rendoit ce compte fidèle, le Roi reçoit un autre courier du Maréchal du Biez qui lui annonce que dans huit jours le fort ſera entiérement conſtruit. Du Bellay ſur cet avis qu'il ne conçoit point, retourne au camp avec commiſſion expreſſe de dire au Maréchal en plein Conſeil que le temps preſſoit; que la ſaiſon avançoit, qu'il étoit temps de prendre le parti ou d'attaquer Boulogne ou de chaſſer les Anglois de la terre d'Oye, pour affamer Guines & reſſerrer Calais; que Dampierre, Gouverneur d'Ardres demandoit à grands cris du ſecours & ſe plaignoit de ne pouvoir plus réſiſter aux courſes des garniſons de Guines & de Calais, qui venoient l'inſulter impunément juſqu'aux portes d'Ardres.

f Mém. de du Bellay, l. 10.

Le Maréchal répondit qu'il avoit des avis certains que les vivres manquoient dans Boulogne, & que les Anglois ſe diſpoſoient à partir de Calais pour marcher au ſecours

de cette place ; que ſon intention étoit d'abandonner le fort d'Outreau, où il laiſſeroit ſeulement trois ou quatre mille hommes pour le défendre, & de ſe poſter entre Boulogne & Calais pour couper aux Anglois la communication de ces deux places. 1545.

Sur cet avis il s'éleva dans le Conſeil un cri général d'improbation. » Comment pouvoit-on ſe » perſuader que la mer & le port » de Boulogne étant libres, & la » garniſon pouvant à chaque inſtant » recevoir des rafraîchiſſemens par » cette voie ouverte, les Anglois » aimaſſent mieux tenter la voie » difficile & périlleuſe d'une ba- » taille pour jetter des vivres dans » cette place, où un ſeul navire » en pouvoit porter plus que ne » pourroient faire mille chariots ? » Comment pouvoit-on même pen- » ſer qu'avec cette facilité d'être » ſans ceſſe ravitaillé, Boulogne » manquât de vivres ? D'ailleurs » que deviendroient ces travaux du » fort d'Outreau, ſi peu utiles à la

1545. » vérité, par leur emplacement ; » mais qui avoient tant coûté & » dont enfin il falloit tirer quelque » parti ? Il falloit du moins ne ſe » pas priver par ce changement de » poſte très-inutile, des ſoldats que » le Maréchal propoſoit de laiſſer » dans le fort & qui ne pourroient » jamais en défendre les travaux, » s'ils étoient attaqués. »

Ces raiſons étoient ſi fortes & ſi fortement dites par les Officiers dans le Conſeil, que le Maréchal ne répliqua rien, mais il n'abandonna point ſon projet, & décampa ſans prendre avis de perſonne.

Toute cette conduite étoit très-ſinguliére, & du Bellay ne cacha point au Maréchal qu'elle étoit contraire aux intentions du Roi. Le Maréchal du Biez & Vervin ſon gendre, étoient-ils mal intentionnés ou n'étoient-ils que mal habiles ? Le Roi lui-même avoua depuis à du Bellay qu'il ne comprenoit rien à la conduite du Maréchal, qu'il le ſoupçonnoit de n'avoir ſongé qu'à faire durer ſon emploi, &

d'avoir volontairement ſacrifié le bien de l'Etat à ſes vues ambitieuſes (1). 1545.

Les nouveaux mouvemens du Maréchal du Biez paroiſſant annoncer une bataille prochaine, toute la jeune nobleſſe ſe rendit au camp; il n'y eut point de bataille parce qu'en effet les Anglois ne ſongerent point à ſortir de Calais, pour ſecourir une place, qui ſe ſecouroit pour ainſi dire d'elle-même par la liberté de ſon port; mais

(1) Henri II. en jugea vraiſemblablement ainſi, car à ſon avenement il éloigna le Maréchal du Biez de la Cour, quoiqu'il eût été armé Chevalier de ſa main, il le dépouilla de la dignité de Maréchal de France, mais du Biez y fut rétabli dans la ſuite. M. de Thou dit que le Maréchal du Biez fut condamné à une priſon perpétuelle & privé du collier de l'Ordre; il ſortit de priſon & mourut de douleur quelque temps après; d'autres diſent même que du Biez avoit été condamné à mort, que la priſon perpétuelle ne fut qu'une commutation de peine. Quoiqu'il en ſoit, le fils de Vervin ne voulut pas laiſſer ces taches imprimées ſur le grand nom de Coucy, il fit réhabiliter la mémoire de ſon pere & de ſon ayeul maternel par des Lettres-Patentes qu'il obtint de Henri III. & qui furent enregiſtrées au Parlement le 1. Octobre 1575. Il fit faire enſuite des obſeques magnifiques au Maréchal du Biez & à Vervin.

1545. comme l'armée Françoiſe étoit campée aux portes de Boulogne, il n'y avoit pas de jour qui ne fût marqué par quelque eſcarmouche très-vive entre la garniſon de cette place & les François. Dans une de ces eſcarmouches le Comte d'Aumale porta la peine ou plutôt remporta un témoignage glorieux de cette témérité, qui le précipitoit toujours au milieu des périls. Il vit un combat inégal de quelques François contre un corps nombreux d'infanterie Angloiſe, il courut auſſitôt au ſecours des ſiens, ſans trop examiner s'il étoit ſuivi par quelques Gentilshommes qui l'accompagnoient, ſa valeur ne lui permettoit pas le moindre ſoupçon ſur celle des autres. Les Anglois l'environnent, le preſſent, il ſe défend preſque ſeul contre eux tous, ſçachant bien que l'infanterie Angloiſe ne demandoit & ne faiſoit point de quartier. Sa réſiſtance opiniâtre fatigua les Anglois, enfin leur Commandant lui porta le coup en apparence le plus terrible qu'on

ait jamais reçu ſans en mourir, il lui briſa ſa lance dans la tête entre le nez & l'œil ; le fer tout entier, la douille, deux doigts du bois y reſterent enfermés & preſque ſans priſe pour les tirer. Tout ſemble miraculeux dans cet événement, on ne conçoit pas que tout autre ne fût pas tombé ſans mouvement & ſans connoiſſance ; d'Aumale continua de combattre, il perça le bataillon dont il étoit environné, & ſe retira dans ſa tente, où il ſe mit tranquillement entre les mains des Chirurgiens ; ceux-ci ne douterent point qu'il n'expirât dans l'opération violente qu'on alloit faire pour arracher ce tronçon enfoncé dans ſa tête ; le ſeul, Ambroiſe Paré, (1) dont le nom eſt reſté ſi célébre & auroit mérité d'être immortel quand il n'eût fait que cette opération admirable pour le

1545.

Œuvres d'Ambroiſe Paré, l. 10. c. 9.

Belcar. l. 24. n. 14.

Mém. de du Bellay, l. 10.

(1) Ambroiſe Paré, né à Laval au Maine, Chirurgien des Rois François II, Charles IX & Henri III. célébre par pluſieurs belles opérations & par d'excellens traités de Chirurgie.

1545. temps, fut le ſeul qui oſa ne pas déſeſpérer entiérement ; ſon adreſſe & la fermeté du Comte d'Aumale également étonnantes, firent réuſſir l'opération. Le Comte ne pouſſa pas un cri, ne fit pas un mouvement, *il ſembla*, dit du Bellay, *qu'on lui eût tiré un cheveu* ; on le porta en litiére à Pequigny, où pendant quatre jours encore on déſeſpéra de ſa vie, enfin au cinquiéme on apperçut des ſymptomes plus favorables ; on vit la nature faire des efforts extraordinaires pour ſe rétablir, ces efforts furent continuels & heureux. La guériſon fut entiére, ſans retour, ſans ſuite fâcheuſe ; il ne reſta au Comte d'Aumale qu'une cicatrice également glorieuſe pour lui & pour Ambroiſe Paré. Le Duc de Guiſe, fils du Comte d'Aumale, (1) obtint pour bien moins le titre de *balafré*. Du Bellay en conſidérant toutes les circonſtances de cette guériſon, ne peut croire qu'elle n'appar-

(1) Ce fut pour une bleſſure qu'il reçut au viſage en 1562 dans l'émeute connue ſous le nom de *maſſacre de Waſſy*.

tienne qu'à l'ordre ordinaire de la nature bien conduite & bien aidée; 1545.
» quant à moi, dit il, je penſe aſſu-
» rément que Dieu lui ſauva la vie,
» non pas les médicamens des hom-
» mes, & qu'il le préſerva, afin que
» par ci-après le Roi en tirât plus
» grand ſervice. »

Les Anatomiſtes ſçavent aujourd'hui que cette bleſſure placée où Ambroiſe Paré dit dans ſes Œuvres qu'elle l'étoit, pouvoit n'être pas auſſi dangereuſe, ni l'extraction du corps étranger auſſi douloureuſe qu'il le croyoit lui-même.

François d'Eſtouteville, frere de Villebon, Jean de la Vieuville, jeune Gentilhomme Picard, plein de valeur, furent tués à coups de lance dans d'autres eſcarmouches.

Pendant toutes ces mauvaiſes opérations du Maréchal du Biez & en attendant qu'on pût aſſiéger Boulogne, que le Roi avoit réſolu de reprendre en perſonne comme Henri VIII. l'avoit priſe, le Roi erroit dans les Provinces voiſines, dans la Picardie, dans la Normandie, viſitant toutes les places, por-

1545. tant par tout l'œil éclairé, l'œil tout-puiſſant d'un maître attentif.

L'Allemagne, ſoit qu'elle fût en paix ou en guerre, fourniſſoit toujours des troupes aux Puiſſances étrangeres, ſouvent même aux Puiſſances ennemies ; elle envoyoit alors aux Anglois quatre mille hommes de cavalerie & dix mille d'infanterie ; le Roi le ſçut & craignant que ces troupes ne ſe répandiſſent dans la Thiérache & dans les environs d'Aubenton, de Vervins & de Guiſe, il prit le parti de marcher au-devant d'elles juſqu'à la Fere, pour être à portée de pourvoir à la ſûreté des frontieres de ce côté-là ; en même-temps il envoya ordre au Maréchal du Biez de faire le dégât dans la terre d'Oye, où il craignoit qu'on ne voulût mettre les Allemands en quartier d'hyver, s'ils parvenoient à pénétrer au fond de la Picardie & à faire leur jonction avec les Anglois.

La terre d'Oye eſt un canton d'environ quatre lieues de longueur ſur trois de largeur, ayant au Nord

la mer, au Levant Gravelines & la riviere d'Aa, au midi Ardres & Guines, au couchant Calais & ſes dépendances ; le terrein coupé de canaux & de ruiſſeaux eſt fertile en herbages ; c'étoit de-là que les garniſons de Calais, de Guines & de tous les forts appartenans aux Anglois dans la Picardie, tiroient leurs beſtiaux & leurs fourages ; cette terre formoit une eſpéce de camp retranché ou même de place forte, défendue par des foſſés profonds, remplis d'eau, par des remparts garnis de forts & de redoutes, le tout bien gardé & plein de troupes. Vers le milieu du pays étoit un gros bourg, nommé Marcq, où les Anglois entretenoient une garniſon. La communication entre tous les forts étoit sûre & rapide ; dès que l'allarme étoit donnée à un de ces forts, ſoldats & habitans, tout prenoit les armes & couroit au lieu d'où partoit le bruit. Il s'agiſſoit de renverſer cette barriére ; c'étoit une expédition qui promettoit de la gloire, & tous les 1545.

1545. jeunes Seigneurs voulurent en être ; entre autres le Comte d'Anguien, le vainqueur de Cériſoles, qui venoit ſervir ſous le Maréchal du Biez, après avoir commandé avec tant de gloire en Italie, le Comte d'Aumale, qui avoit déjà oublié ſa bleſſure & qui ne reſpiroit que de nouveaux dangers ; le Duc de Nevers, le Comte de Laval, qui fut bleſſé dans cette occaſion.

Briſſac conduiſoit l'avant-garde, il avoit ſous ſes ordres la cavalerie légére & quelques compagnies de Gendarmes, de Tais commandoit l'infanterie Françoiſe comme à la bataille de Cériſoles ; ce furent cette infanterie & la troupe de Briſſac qui forcerent ſeules la barriere. Les vieilles bandes Françoiſes attaquerent le principal fort, l'emporterent & paſſerent au fil de l'épée tout ce qu'elles y trouverent ; mais en voulant pénétrer dans le pays, on étoit arrêté par les canaux ; cet inconvénient étoit aiſé à prévoir, & on l'avoit prévu, mais les ponts portatifs dont on avoit fait proviſion, étoient reſtés

à Ardres : fut-ce encore une négligence affectée du Maréchal du Biez ? C'eſt ce que du Bellay n'oſe décider. Quoiqu'il en ſoit, cette premiére difficulté alloit faire abandonner l'entrepriſe, lorſque Mailly qui commandoit l'artillerie, propoſa d'employer les matériaux du fort qu'on venoit de réduire, à combler le premier canal dans un endroit qu'il choiſit; on le crut & on parvint à rendre cette eſpéce de pont aſſez ſolide pour que l'artillerie pût y paſſer; Briſſac marcha d'abord vers ce bourg de Marcq dont nous avons parlé, ſur la route il rencontra un corps de deux mille Anglois; la Gendarmerie les chargea ſur le champ & les tailla en piéces. Alors le dégât ſe fit ſans aucun obſtacle, les François pillerent & brûlerent tous les villages juſqu'au bourg de Marcq, où ils alloient donner l'aſſaut, lorſque ſurpris par la nuit, arrêtés par une pluie abondante, qui rendit aiſément les chemins impraticables dans un pays ſi aquatique, arrêtés ſur-tout par l'impoſſibilité de traîner

1545.

1545. leur artillerie faute de ponts, ils furent obligés de revenir sur leurs pas, n'ayant exécuté qu'une partie de leur commission. Le Roi en ayant eu avis, envoya ordre au Maréchal de retourner devant Boulogne, d'en presser plus que jamais le blocus, & de camper entre Boulogne & le fort d'Outreau, pour protéger les travaux de ce fort, qu'il lui recommandoit aussi de hâter de tout son pouvoir.

Cependant les Allemands continuoient leur marche par le pays de Liége, & n'étoient plus qu'à environ dix lieues de Mézieres. Le Roi leur opposa trois puissantes barrieres ; l'une à Mézieres même, l'autre sur les confins de la Champagne, l'autre à Guise.

Ce fut du Bellay qu'il chargea de défendre Mézieres avec deux milles hommes d'infanterie auxquels il joignit l'arriére-ban de Bourgogne & une partie de celui de Champagne.

Longueval fut envoyé en Champagne avec ordre d'en rassembler

à la hâte toute la milice & de la porter ſur la frontiere. 1545.

En même-temps le Roi ſe fit envoyer de ſon armée de Picardie un détachement compoſé de quelque infanterie & de trois cens hommes d'armes, qui ſous la conduite du Comte d'Anguien alla ſe jetter dans Guiſe.

Toutes ces précautions étoient ſages ; il paroiſſoit néceſſaire que les Allemands tentaſſent le paſſage par la France, parce que l'Empereur auquel ils avoient demandé la permiſſion de paſſer par le Brabant & par la Flandre, la leur avoit refuſée, non par reſpect pour la paix de Creſpy, qui n'exigeoit pas de lui ce refus, mais par la crainte du pillage, où ces provinces alors dégarnies de troupes auroient été expoſées de la part des Lanſquenets. Ce refus pourtant fut très-utile à François I. Les Lanſquenets furent arrêtés pluſieurs ſemaines dans le pays de Liége par les négociations qui ſe faiſoient pour obtenir ce paſſage. Le temps de payer la

1545. montre arriva. Les Commiſſaires Anglois chargés de la payer, n'ayant pas leur argent tout prêt, demanderent du temps ; ſi les Lanſquenets euſſent été plus avancés, ils n'euſſent pû refuſer d'attendre quelques jours, mais combinant toutes ces circonſtances, la défenſe de paſſer par les terres de l'Empereur, la difficulté preſque inſurmontable de paſſer par les terres de France, la négligence des Anglois à acquitter le premier payement, l'inexactitude que cette négligence promettoit pour l'avenir, ils ſe rebuterent & ſans vouloir rien entendre, reprirent la route de leur pays. Cet avantage fut dû en grande partie à la vigilance de François I.

Pendant que le Roi s'occupoit de ces ſoins ſolides, les Anglois mal bloqués dans Boulogne, inſultoient le fort d'Outreau. Quoique ce fort leur laiſſât la liberté du port, il ne laiſſoit pas d'incommoder beaucoup la Ville baſſe vis-à-vis de laquelle il étoit ſitué. Dès l'année précédente les Anglois

avoient voulu profiter de la fauſſe démarche qu'avoit faite le Maréchal du Biez d'abandonner ce fort avant qu'il fût achevé, ils remarquerent des endroits qui étoient encore tout ouverts, d'autres où l'on pouvoit aiſément monter avec des échelles ſans être apperçu ; ils paſſerent pendant la nuit à gué la petite riviere de Liane, où lorſque la mer étoit retirée, on n'avoit de l'eau que juſqu'aux genoux ; ils ſe préſenterent une heure avant le jour devant le fort, mais la vigilance des Commandans, la garde exacte qu'ils faiſoient faire par-tout, & principalement dans les endroits foibles, firent manquer alors l'entrepriſe. Tous les Anglois qui deſcendirent dans les foſſés ou qui parvinrent à monter ſur les remparts, furent tués ; le reſte ſe retira avec une précipitation qui tenoit de la fuite. 1545. 1546. *Pâques, le 25 Avril.*

Après cette rude épreuve de la vigilance & de la valeur de la garniſon d'Outreau, les Anglois ne ſongerent plus à s'emparer de ce fort par aſſaut ni par ſurpriſe, mais les

1545. garnisons de Boulogne & d'Outreau continuerent à s'insulter, à s'enlever des convois, à s'entregêner pour les vivres. Les maladies contagieuses se mirent dans le fort d'Outreau, & y firent un tel ravage que d'environ quatre mille hommes qui avoient été laissés dans ce fort, à peine en resta-t-il huit ou neuf cent ; il mouroit quelquefois jusqu'à cent vingt soldats par jour; les vivans ne pouvoient suffire à la sépulture des morts, dont ils attendoient eux-mêmes le sort à tous momens. Quand tous les malades entassés dans une maison, étoient expirés, on abbattoit la maison sur eux, c'étoit-là leur tombeau ; aucune maison n'étoit exempte du venin. du Bellay qui étoit venu s'enfermer dans ce fort, parce que c'étoit alors le seul endroit où la guerre se fît, se logea dans la maison qu'il crut la plus saine, c'étoit celle d'un des Commandans de la place. Le frere de ce Commandant & deux de ses fils, qui paroissoient se bien porter & qui couchoient dans la même chambre que du Bellay, y moururent tous

Mém. de du Bellay, l. 10.

Belcar. l. 24. a. 17.

trois la même nuit. Répétons d'après ce grand Capitaine que ce qu'il y eut de plus étonnant dans tous ces déſaſtres, ce fut la patience & le courage du ſoldat, qui ſupérieur à la peſte & à la mort, n'abandonna pas un inſtant la garde de la place & empêcha les Anglois de mettre à profit tant de malheurs. 1545.

Lorſqu'après l'expédition de la terre d'Oye le Maréchal du Biez par ordre exprès du Roi vint reprendre autour de Boulogne & à portée du fort d'Outreau le poſte qu'il n'auroit jamais dû abandonner, le premier ſoin fut de jetter des hommes & des vivres dans Outreau, où la contagion avoit enfin ceſſé ſes grands ravages. Les hommes y entrerent ſans obſtacle ; quant au convoi, Senerpont que le Maréchal avoit chargé de le conduire avec une eſcorte de ſoixante hommes d'armes ſeulement, rencontra trois cent chevaux Anglois, qui s'étoient poſtés ſur ſa route pour lui fermer le paſſage ; il les attaqua malgré ſon infériorité, les diſſipa,

1545. & introduisit heureusement son convoi dans le fort, n'ayant perdu que cinq hommes de sa troupe, dont deux tués, trois prisoniers.

Au retour il eut à essuyer un choc plus rude. Sept cent hommes de cavalerie & quatre cent Arquebusiers à pied étoient sortis de Boulogne & étoient venus se mettre en embuscade sur la route par où devoit passer Senerpont. Mais d'un
1546. autre côté le Maréchal du Biez faisoit avancer son armée vers le fort & une petite troupe de Gentilshommes marchoit devant lui. Cette troupe joignit Senerpont, qui avec ce léger renfort, attaqua la cavalerie Angloise alors séparée des Arquebusiers. Après un combat assez vif, les Anglois furent mis en fuite, laissant sur la place environ cent cavaliers, les François n'en perdirent guères moins. Senerpont ramena soixante & quinze prisonniers, tous vêtus de casaques de velours chamarrées d'or & d'argent; soit que cet habit magnifique fût l'uniforme de cette troupe, ou un habit de

de distinction qui annonçât des Officiers considérables. 1545.

Trois semaines après, le Maréchal du Biez sembla vouloir rétablir sa réputation par une action assez vigoureuse, où il eut un avantage marqué. Aussi occupé de la défense d'Outreau qu'il avoit paru la négliger d'abord, il prépara un second convoi qu'il voulut conduire lui-même avec cinquante hommes d'armes de sa compagnie, cinquante Arquebusiers & quatre mille hommes d'infanterie Allemande (car il y en avoit dans les deux partis.) Il rencontra un corps de six mille Anglois commandés par Mylord Sorel qui l'attendoit au passage, il l'attaqua, le combat fut vif & long, les Anglois furent enfin obligés de plier, ils se retirerent sous un petit fort, du Biez animé par sa premiere victoire, alla les y attaquer & parvint à les y forcer. Les Anglois perdirent sept à huit cent de leurs meilleurs soldats, on leur fit de plus deux cent prisonniers. La perte des François fut legére.

1545. Le Maréchal eut le bonheur de finir mieux qu'il n'avoit commencé. Cet exploit fut le dernier de cette guerre, le dernier même de ce regne. Henri VIII. s'ennuya d'une guerre qui lui cauſoit beaucoup de dépenſe ſans lui acquérir aucune gloire. Il voyoit les Frànçois déterminés à reprendre Boulogne à quelque prix que ce pût être, il n'avoit plus l'Empereur ſon allié pour l'échauffer & le ſeconder. François I. de ſon côté ſoupiroit pour le repos que ſes infirmités lui rendoient néceſſaire d'ailleurs ; il ſe défioit toujours des diſpoſitions de l'Empereur, il le regardoit comme ſon ſeul ennemi véritable, il vouloit employer le loiſir de la paix à mettre ſon Royaume à l'abri de toute inſulte de la part de ce rival implacable & toujours dangereux.

Ces diſpoſitions rapprochant François I. & Henri VIII ; la paix fut bien-tôt conclue par les Plénipotentiaires, qui tinrent leurs conférences entre Guines & Ardres. C'étoient de la part de la France,

l'Amiral d'Annebaut, & Raymond, Premier Préſident du Parlement de Rouen ; de la part de Henri VIII. Mylord Dudley, Amiral d'Angleterre. 1545. Belcar. l. 24. n. 17. 18.

L'objet de la négociation étoit très-ſimple & ſans aucune complication d'intérêts. Henri VIII. avoit entrepris la guerre par caprice, il la finit par raiſon. Il n'avoit fait qu'une ſeule conquête, on n'en avoit point fait ſur lui, il ne s'agiſſoit que de vendre la reſtitution de cette conquête, & c'eſt ce qu'il fit. On convint que le Roi de France payeroit dans l'eſpace de huit ans au Roi d'Angleterre une ſomme de deux millions, tant pour les anciennes dettes que pour le prix de Boulogne & de ſes dépendances, qui ſeroient fidélement remiſes à la France au dernier payement. Ce traité promptement conclu, fut encore plus promptement ratifié. Sleidan, Commentar. l. 15.

CHAPITRE IX.

Mort du Duc d'Orléans. Nouveau point de vue politique. Conduite équivoque de l'Empereur.

1545. LA paix entre la France & l'Angleterre étoit alors pour les deux Nations un état naturel; entre François I. & Charles-Quint c'étoit un état forcé. A peine la paix de Crespy étoit-elle conclue entre ces deux Princes, que la guerre sembloit prête à renaître. Ce malheur public eût été le fruit d'un malheur particulier, qui accabloit alors François I. Ce Prince compta ses dernieres années par des pertes qui affligerent en lui le pere, le Prince, l'ami. Le coup le plus accablant fut celui de 1545, dont il est ici question. C'est toujours comme pere qu'on est le plus douloureusement frappé. François le fut d'un nouveau chagrin pareil à celui qu'il

avoit éprouvé en 1536, qui le lui rappelloit & qui le redoubloit ; il étoit condamné à voir périr tous ceux de ſes fils pour leſquels ſon cœur s'étoit déclaré par une prédilection ſenſible, le Duc d'Orléans mourut d'une fiévre maligne, à Forêt-Moutier, près d'Abbeville, le 8 Septembre. Ce Prince ſuivoit le Roi dans les courſes qu'il n'avoit ceſſé de faire cette année pour veiller à la ſûreté des Provinces expoſées aux inſultes des Anglois & des Allemands qui cherchoient à les joindre (1). Arrivé à Forêt-Moutier, il ne fut pas content, dit-on, de l'appartement qui lui avoit été marqué ; il en trouva un qu'on avoit laiſſé vuide, & qui lui plut davantage. On l'avertit que deux ou trois perſonnes venoient d'y mourir d'une maladie épidémique, qui faiſoit alors de grands ravages en Picardie, » *Bon, bon*, dit-il, *ja-* » *mais fils de France n'eſt mort de la* » *peſte.* » Il y gagna la fiévre ma-

1545.

Mém. de du Bellay, l. 10. Belcar. l. 24. n. 14. Sleidan, Commentar. l. 16.

(1) Voir le Chapitre précédent.

1545. ligne dont il mourut (1). Mais on ne s'en tient jamais aux idées ſimples ſur la mort des Princes ; les uns ont voulu que le Duc d'Orléans fût mort, comme mourut ſon pere, d'un ulcère dans les parties ſecrettes ; les autres qu'il ait été empoiſonné, car il faut bien qu'en pareil cas le mot de poiſon ſoit au moins prononcé.

Mém. de du Bellay, l. 10.

Mais on voit ſenſiblement par cet exemple combien la paix ou la guerre change la diſpoſition des eſprits, & par une ſuite néceſſaire, les idées. Quoique depuis la paix de Creſpy uniquement conclue en faveur du Duc d'Orléans, l'Empereur eût un intérêt marqué à la

(1) Le Feron raconte que le Dauphin & le Duc d'Orléans entrerent dans une maiſon de payſan, quoiqu'on les eût avertis qu'elle étoit infectée de la peſte ; que le Duc d'Orléans plaiſanta beaucoup de cette témérité & ſe plut à y ajouter ; qu'il remuoit & renverſoit avec ſon épée les matelats d'un lit tout pénétré de ce venin, qu'il faiſoit voler les plumes du lit ſur ſon frere & ſur lui-même, qu'enfin il ne ſortit de cette fatale maiſon que puni de ce badinage & frappé à mort. (Arnold. Ferron. rer. Gallicar. l. 9. Franciſc. Vales.)

mort de ce jeune Prince par laquelle il pouvoit ſe croire diſpenſé de donner le Milanès ou les Pays-Bas, on ne l'accuſa point ou on ne l'accuſa guères de cette mort, au lieu qu'en 1535, quoiqu'il n'eût aucun intérêt à la mort du Dauphin, il en fut hautement accuſé par le cri public que pouſſoit la haine nationale, fille aveugle de la guerre. 1545.

Le Duc d'Orléans étoit gai, brillant, étourdi (1), aimable,

(1) Le Duc d'Orléans pouſſoit le délire de l'étourderie & de la valeur juſqu'à battre le pavé les nuits avec de jeunes Seigneurs que ſon exemple & leur propre folie entraînoient; ils attaquoient tous les gens armés qu'il rencontroient, ſur-tout les laquais, qui par un abus du temps portoient des armes & cauſoient mille déſordres à la ſuite de la Cour; ils s'emparoient des ponts & des grandes rues & inſultoient tous les paſſans. Une nuit la Cour étant à Amboiſe, le Duc d'Orléans voulut en aller diſputer le pont à cette canaille inſolente, ſa ſuite étoit foible, les Laquais nombreux, un d'eux porte au Prince un grand coup d'épée, le jeune Caſtelnau le plus brave & le plus fou des Gentilhommes de ce temps, voit partir le coup, s'élance entre le Prince & le laquais, eſt percé, tombe & meurt. Alors pour faire ceſſer ce jeu funeſte, on nomme le Prince, à ce nom les laquais effrayés s'enfuyent, le Duc d'Orléans reſté maître du pont, pleure ſon indigne victoire & fait emporter le corps de ſon ami

1545. plein de valeur, comme l'étoient tous les Princes & tous les Gentilhommes; ſon caractère plus formé, plus développé que celui du Dauphin François, mort avant lui, ſembloit devoir laiſſer plus de regrets & en inſpira pourtant moins; c'eſt que le Duc d'Orléans étoit déjà un chef de parti, & l'ame ou l'objet des cabales de la Cour; or les partis & les cabales ôtent d'un côté ce qu'ils procurent de l'autre, & empêchent la réunion des ſuffrages; d'ailleurs la prédilection du Roi pour ce jeune Prince, plus marquée encore qu'elle ne l'avoit été pour le premier Dauphin, étoit moins regardée comme l'effet du mérite du Duc d'Orléans que des inſtigations de la Ducheſſe d'Eſtampes; & le public aime à s'élever contre

mort pour lui. Le lendemain le Roi ſçut ce qui s'étoit paſſé, la tendreſſe ne lui faiſoit point diſſimuler de pareilles fautes, il traita le Duc d'Orléans avec toute la rigueur d'un Roi irrité : *Vous pouvez vous perdre*, lui dit-il, *l'Etat ſe paſſera bien d'un fou, mais il a beſoin du ſang de la Nobleſſe, & ce ſang n'eſt pas fait pour couler au gré de vos caprices.*

les prédilections des Rois, des peres & des maîtreſſes. 1545.

La mort du Duc d'Orléans confondit les eſpérances de la Ducheſſe d'Eſtampes & ſes projets de retraite hors du Royaume ; elle fit plus, elle changea le point de vue politique & rompit le lien de la paix entre l'Empereur & le Roi. Les proteſtations du Dauphin contre le traité de Creſpy, n'offenſoient plus ſon pere & pouvoient le ſervir, elles portoient ſur ce que la France avoit fait des ſacrifices dont on lui avoit promis un dédommagement qu'on ne lui donnoit point. On peut ſans être téméraire conjecturer d'après la maniere dont le traité de Creſpy étoit rédigé, d'après les alternatives continuelles, où il ne falloit point d'alternatives, d'après les délais pris pour faire des choix qu'on devoit avoir faits, enfin d'après toutes les circonſtances, que l'intention de l'Empereur n'étoit pas d'obſerver ce traité, & que quand le temps marqué pour l'éxécution ſeroit ar- 1546.

1545. rivé, il n'eût pas manqué de prétextes pour l'éluder ; mais il n'auroit jamais pû en trouver de plus plausible que celui que la mort du Duc d'Orléans fournissoit.

L'esprit général du traité étoit que le Milanès ou les Pays-Bas ne fussent jamais unis à la Couronne de France, que l'un ou l'autre de ces deux Etats appartînt au Duc d'Orléans à titre de dot de sa femme, soit fille, soit niéce de l'Empereur. Comment tout cela pouvoit-il désormais avoir lieu ? Etoit-ce à l'Empereur ou bien au Roi de France que la mort du Duc d'Orléans devoit coûter ? Falloit-il parce que François I. avoit perdu un fils qu'il gagnât un état ou que l'Empereur en perdît un ; car l'Empereur auroit cru conserver un état qu'il auroit donné à sa fille ou à sa niéce. Qu'étoit-il arrivé depuis le traité de Crespy qui dût rendre la condition de l'Empereur plus mauvaise, qui dût faire passer irrévocablement à une famille étrangere & ennemie une concession qu'il

avoit voulu faire en faveur de ſa propre famille ? Tels étoient les diſcours & les prétentions de l'Empereur. 1545.

François I. diſoit au contraire que ſes droits au Milanès étoient certains, que par le traité de Creſpy il n'y avoit renoncé qu'en faveur de ſon fils, que cette mort le remettoit dans ſes droits, qu'il n'étoit que trop malheureux d'y rentrer à ce prix ; que ſi pour le bien de la paix, il avoit conſenti que ſon fils reçût le Milanès à titre de conceſſion & de dot, c'eſt que tous les titres de jouiſſance devenoient preſque indifférens, pourvû qu'on jouît réellement ſoit par ſoi-même, ſoit dans la perſonne d'un autre ſoi-même, que c'étoit là le cas de ſacrifier la forme pour s'aſſurer le fond. Mais falloit-il que François I. parce qu'il avoit eû le malheur de perdre un fils, perdît encore des droits auxquels il n'avoit prétendu renoncer qu'en faveur de ce fils & que ſous des conditions qui ne pouvoient plus avoir lieu ?

1545. Telles étoient les difficultés qu'entraînoit la mort du Duc d'Orléans. On se retrouvoit dans les mêmes conjonctures où l'on s'étoit trouvé à la mort de François Sforce, dernier Duc de Milan. L'Empereur vouloit toujours conserver le Milanès, le Roi vouloit toujours le recouvrer. Dans ces dispositions respectives la guerre paroissoit prête à recommencer.

Pour la prévenir ou pour l'accélérer, François envoya l'Amiral d'Annebaut & le Chancelier Olivier à l'Empereur pour lui proposer un nouveau traité qui pût tenir lieu de celui de Crespy, devenu sans objet. L'Empereur ne manqua pas de recourir à ses artifices ordinaires. Il avoit alors d'importantes affaires qui pouvoient lui faire craindre une rupture avec la France; il ne vouloit donc ni la satisfaire ni la mécontenter. La ligue de Smalcalde devenue plus active depuis que François I. ne l'excitoit plus, inquiétoit plus que jamais l'Empereur, les Princes Protestans étoient

soulevés, il avoit fallu lever une armée pour les réduire, il falloit de l'argent pour entretenir cette armée, l'Empereur alloit à Anvers pour engager les riches marchands de cette Ville à lui fournir les sommes dont il avoit besoin ; ce fut à Bruges que les Ambassadeurs François le trouverent, il les remit à son arrivée à Anvers ; là, il les amusa par des promesses équivoques, jusqu'à ce qu'il eût rempli l'objet de son voyage : il obtint une grande partie de ce qu'il étoit venu demander, alors se regardant comme sûr de réduire la ligue de Smalcalde, il en devint un peu plus fier avec les Ambassadeurs François, & les renvoya en leur disant froidement qu'il n'avoit nulle intention de recommencer la guerre, si l'on ne l'y forçoit. 1545.

Cette réponse n'étoit qu'une raillerie. Ce n'étoit pas à lui à recommencer la guerre, à lui usurpateur heureux & possesseur paisible des Etats qui faisoient l'objet de la contestation ; c'étoit à François I.

1545. à revendiquer ſon patrimoine, dont on s'obſtinoit à le dépouiller.

L'Empereur ſentoit bien que par cette réponſe il pouvoit jetter le Roi dans les intérêts de la ligue de Smalcalde, mais il comptoit ſur l'embarras que lui donnoit encore alors (1) le Roi d'Angleterre dans le ſein de ſes Etats ; en effet François au lieu d'attaquer l'Empereur, ne ſongea qu'à mettre en état de défence les Provinces par où l'Empereur pouvoit attaquer la France ; les expéditions lointaines, les vaſtes entrepriſes, les conquêtes ne le flattoient plus ; la sûreté, le bonheur de ſes peuples devenoient le principal, même l'unique ſoin de ce bon Roi. Les irruptions de l'Empereur & du Roi d'Angleterre en France l'avertiſſoient d'oppoſer à leur ambition de plus puiſſantes barrieres.

Il fit fortifier une multitude de places en Picardie, en Bourgogne

(1) La Paix avec l'Angleterre n'étoit pas encore faite alors.

& ſur-tout en Champagne, la Province la plus dépourvue de places fortes & preſque toujours la premiére attaquée. Le Roi voulut fermer abſolument cette porte de ſon Royaume à l'Empereur. Du Bellay parcourut avec des Ingénieurs toute la frontiere de Champagne du Nord au Sud-Eſt ; dreſſant par-tout un état exact des places qu'on croyoit devoir fortifier. Sur l'inſpection de cet Etat le Roi donna ſes ordres pour fortifier Montcornet & Maubert-Fontaine entre Vervins & Meziéres, augmenter les fortifications de Meziéres & de Mouzon, fortifier auſſi Villefranche entre Stenay & Dun, en remontant la Meuſe, réparer le Château de Sainte Menehoud, ajouter trois nouveaux baſtions à S. Dizier, bâtir une citadelle à Ligny ſur une montagne ſituée entre cette Ville & Commercy, fortifier entiérement Chaumont en Baſſigny & bâtir une autre citadelle à Coëffy, prés de Langres, ſur les frontieres de la Franche-Comté.

1545.

1546.

1545. Ce fut à cauſe du même voiſinage de la Franche-Comté appartenante à l'Empereur, qu'il voulut auſſi qu'on fortifiât Seure ſur la Saône, entre Châlons & S. Jean de Laune, auſſi bien que Bourg en Breſſe.

Telles furent les précautions qu'il crut devoir prendre pour s'aſſurer de la parole que lui donnoit l'Empereur de ne le point attaquer; mais tous ces travaux qui devoient changer la face & procurer la ſûreté de la France, ne pouvoient pas être l'ouvrage d'un jour, & le Roi ne devoit pas avoir la ſatisfaction de les voir achever.

1546. L'année ſuivante il parcourut toutes ces frontieres de Bourgogne & de Champagne, viſita toutes les places, preſſa les travaux, diſtribua lui-même l'argent néceſſaire pour les hâter.

La même année 1546. l'Empereur partant du Luxembourg pour aller en Allemagne faire la guerre aux Princes Proteſtans de la ligue

de Smalcalde (1), vit commencer les fortifications de Villefranche ; il prétendoit que cette place étoit un fief de l'Empire & il ſe plaignit de ce qu'on en vouloit faire une barriere contre l'Empire même ; du Bellay lui fit voir des titres qui prouvoient que depuis plus de deux cent ans cette Ville relevoit de la Juriſdiction de Sainte Menehoud ; comme l'Empereur avoit d'autres affaires plus importantes, il ne s'arrêta pas beaucoup à diſputer ſur cet article, mais pour oppoſer barriere à barriere, il ordonna qu'on retablît les fortifications de Damvilliers ; cette place étoit la premiere conquête que ce jeune Duc d'Orléans qui venoit de mourir, avoit faite en 1542. dans le Luxembourg, & qu'il avoit fait raſer, n'ayant pas cru pouvoir la garder. 1546.

(1) Le Roi par reſpect pour les engagemens qu'il avoit pris par le traité de Creſpy, refuſa de les ſecourir. Il ſe contenta dans la ſuite de leur envoyer quelque argent.

1546. Ces petits nuages qui s'élevoient entre Charles-Quint & François I. pouvoient ramener la tempête ; ces intrigues ſourdement actives, qui pendant la paix préparent la guerre, cachoient leurs mouvemens & leurs reſſorts, cependant elles éclatoient quelquefois par leurs effets. François I. n'avoit plus en Italie de Miniſtre revêtu d'un caractère public. Mais le Cardinal de Trivulce, Protecteur de la Couronne de France à Rome, titre qui n'eſt pas toujours vain, étoit l'Agent ſecret des affaires de cette Couronne dans toute l'Italie. Le Roi à qui le traité de Creſpy laiſſoit l'eſpérance de recouvrer le Milanès, n'avoit point perdu de vue ſes droits ſur l'Etat de Gênes On a vu que dans la campagne navale de 1545. des caraques Gênoiſes avoient voulu ſe joindre aux galères Françoiſes, ce qui ſuppoſe des intelligences reconnues entre les François & les Gênois, c'étoit ſans doute l'effet des négociations du Cardinal de Trivulce, mais je

ne puis croire avec quelques Auteurs que la France ait été l'ame de cette fameuſe conjuration de Fieſque, dont les reſſorts ſi bien conduits par d'habiles politiques, ont été ſi bien développés par d'habiles écrivains. Il me ſemble que l'impénétrable de Fieſque cacha la profondeur de ſes noirs projets à la France qui ne les eût pas approuvés. Le Cardinal de Trivulce à la vérité avoit à Gênes des Coopérateurs intelligens & attentifs; il connut par eux les talens & les diſpoſitions du jeune de Fieſque, cette diſſimulation perfide qui eût trompé le Ciel, s'il pouvoit l'être, cette prudence ſupérieure à ſon âge qui contenoit toutes ſes paſſions ſans les modérer, cette jalouſie ſombre qui l'animoit contre la puiſſance des Doria, cette ambition ſecrette qui le dévoroit, cette fureur froide & opiniâtre qui ſçauroit s'étouffer long-temps pour n'éclater qu'à propos, cette audace intrépide & réglée, cet eſprit & de reſſource & d'agrément, cette affabilité po-

1546.

1546. litique, cette douceur décente & modeſte, ces graces, ces qualités trop aimables, pour que leur éclat même pût leur ôter les moyens de ſéduire. Le Cardinal de Trivulce jugea un tel homme propre à changer le deſtin de Gênes. Il compta ſur ſa jalouſie contre les Doria pour le vouloir & ſur ſon génie pour le pouvoir ; il le fit ſonder ſur le projet de rétablir à Gênes l'autorité des François, n'imaginant pas que ſon ambition pût ſe propoſer d'autre but que d'être ſous eux ce que les Doria étoient ſous l'Empereur. De Fieſque l'écouta d'abord & fut prêt de ſe livrer à la France, mais l'audacieux Verina, ſon confident & ſon conſeil, lui fit concevoir un projet plus vaſte, beaucoup plus noble, peut-être chimérique, celui de briſer & le joug Impérial & le joug François & le joug des Doria, & d'établir ſa puiſſance unique ſur les ruines de toutes ces puiſſances. De Fieſque s'enyvra de ce projet plus facile à exécuter alors qu'à ſoutenir dans la ſuite. De ce mo-

ment ſes vues, ſes meſures, ſes démarches, tout devient étranger à la France. Le hardi Verrina, le fougueux Sacco, le prudent Calcagne & quelques autres conjurés, tous Génois, furent ſeuls admis à ce complot. On ſçait qu'elle en fut l'iſſue, le ſecret fut religieuſement gardé, l'exécution rencontra peu d'obſtacles, les conjurés s'emparerent de tous les poſtes importans, Jeannetin Doria, l'objet de la haine particuliere de de Fieſque, fut poignardé, le vieil André Doria ne ſe ſauva qu'avec peine, de Fieſque étoit le maître dans Gênes, il court au port pour donner quelques ordres, il veut entrer dans une galère, la planche gliſſe ou rompt, il tombe dans la mer, le poids de ſes armes l'empêche de nager, l'obſcurité de la nuit empêche de le ſecourir, il eſt noyé, (1) la nouvelle s'en répand, elle glace les conjurés, elle ranime les défenſeurs de la Répu- 1546.

(1) Il n'avoit que 22 ans.

1546. blique, la conjuration eſt étouffée; les Chefs des conjurés, forcés dans leurs derniers aſyles, ſubiſſent le ſupplice, les moins coupables ſont bannis de Gênes.

De la conjuration de Jean-Louis de Fieſque, nâquit celle de Jule Cibo; celui paroît n'avoir été qu'un inſtrument aveugle de la vengeance des de Fieſque; trois freres du malheureux Jean-Louis, bannis de Gênes après ſa mort, s'étoient retirés à Rome, ils engagerent Cibo avec lequel demeuroit un des trois freres, à partir pour Gênes dans l'intention d'aſſaſſiner André Doria & de remettre la République ſous les loix des François; ce complot fut découvert & prévenu, Cibo eut la tête tranchée. L'hiſtoire de ce Jules Cibo n'eſt qu'une ſuite d'outrages faits à la nature. Il avoit commencé par dépouiller ſa mere de ſes biens; le Cardinal Cibo ſon oncle, qui étoit attaché aux Impériaux, l'avoit fait arrêter à Piſe, parce qu'il étoit attaché aux François. Jules Cibo alloit aſſaſſiner André Doria dont

il avoit épouſé la niéce (1); enfin ce fut ſa propre mere avec laquelle il s'étoit réconcilié, qui alla le déférer & qui par ſa délation le conduiſit à l'échaffaut. 1546.

Gênes revit avec tranſport Doria échappé aux périls qu'il n'avoit courus que pour l'avoir rendue libre, elle crut le deſtin de la République attaché aux jours de ce grand homme, & elle crut ſes jours ſous la protection du Ciel; elle voulut pourtant les mettre auſſi ſous la garde des hommes, elle offrit à Doria de conſtruire une citadelle (2) pour ſa défenſe, Doria rejetta la propoſition. » Mes jours » ne ſont rien, dit-il, j'ai tout fait » pour votre liberté, Citoyens, ſi je » vous ſuis cher, ne détruiſez point » mon ouvrage. On inſiſta, on al-

(1) Perette Doria, ſœur de Jeannetin.

(2) Octavien Frégoſe par un amour pour ſa patrie, digne de Doria, avoit démoli la citadelle que Louis XII. avoit fait conſtruire à Gênes & dont il eût pû ſe ſervir au moins pour accroître ſon autorité. On appelloit cette citadelle: *La Tour de Godeffa.*

1546. légua l'intérêt de la sûreté publique. » La sûreté publique, dit Do» ria, dépend moins des remparts » & des soldats que de l'union des » Citoyens. » Tels furent toujours les sentimens & les actions de Doria. Ainsi les attentats des de Fiesques & de Cibo ne firent que resserrer les nœuds de la tendresse entre le Citoyen bienfaiteur & sa Patrie reconnoissante.

On a prétendu que Cibo avoit eû, ainsi que de Fiesque, des conférences secrettes avec les Ministres & les partisans de la France, relativement à tout ce projet contre Doria, cela peut être, mais on peut raisonnablement douter qu'ils aient aprouvé son projet, & on peut assurer que le Roi les en eût désavoués. L'assassinat n'étoit pas un moyen qui fût à son usage. François I. accablé de douleur & d'infirmités, s'occupoit à prévenir la guerre, bien loin de la renouveller, sur-tout par de semblables voyes, il fortifioit ses frontieres, il rétablissoit ses finances, il pleuroit son fils, & ne songeoit point

à

à faire égorger un grand homme dont il reſpectoit la vieilleſſe & la gloire.

CHAPITRE X.

Mort du Comte d'Anguien. Mort du Roi d'Angleterre. Mort de François I. Parallèle de François I. & de Charles-Quint.

LE Ciel réſervoit encore un violent chagrin à François I, celui de perdre un des plus fermes appuis de ſa Couronne & de n'oſer le venger; l'honneur de la Maiſon Royale & du nom François, le Comte d'Anguien mourut par un accident ſuſpect. Il étoit à la Roche-Guyon avec le Dauphin & quelques jeunes Seigneurs de ſa ſuite. Dans ce ſiécle guerrier & parmi cette nobleſſe militaire les moindres jeux étoient une image de la guerre; l'exemple 1546.

1546. de Romorentin en 1521 (1) n'avoit pu corriger un uſage qui tenoit tant aux mœurs. On ſe partagea en deux bandes, on forma une eſpéce de ſiége ; on choiſit une maiſon que les uns attaquerent, que les autres défendirent ; on combattoit avec des pelotes de neige, mais on ne s'en tint pas à ces innocentes armes. Le Comte d'Anguein ſoutenoit le ſiége, il fit une ſortie ; une main ou bien imprudente ou bien coupable jetta par la fenêtre un coffre qui tomba ſur la tête du Comte d'Anguien ; ce Prince en mourut après avoir langui quelques jours. On ignora & on voulut ignorer d'où le coup étoit parti ; on ſoupçonna violemment un Seigneur Italien nommé Corneille de Bentivoglio, qui avoit eû quelques démêlés aſſez vifs avec le Prince ; mais le Roi ne voulut point que l'auteur du coup fût recherché, de peur, dit-on, d'avoir le mortel chagrin de voir le Comte

(1) Voir le chap. 2. du liv. 2.

d'Aumale & le Dauphin même impliqués dans cette affaire. Se peut-il que cet affreux ſoupçon contre ſon propre fils, ſoit entré dans l'ame du Roi ? Se peut-il qu'il ait été légitime ? Il paroît démenti par toute la vie du Dauphin, qui regna douze ans avec gloire & qui montra des vertus ſur le Thrône ; quant au Comte d'Aumale, depuis Duc de Guiſe, il fut la victime d'un aſſaſſinat (1), mais n'étoit-il pas incapable d'en commettre ? (2) Tous deux pouvoient être jaloux de la gloire du Comte d'Anguien, mais c'étoit ſans doute la noble ja- 1546.

(1) Il fut aſſaſſiné au ſiége d'Orléans en 1563. par Poltrot de Méré.

(2) On n'oſe pas ici prendre le ton affirmatif ; car il paroît que ce Duc de Guiſe voulut faire aſſaſſiner le Roi de Navarre, frere du Comte d'Anguien, par le Roi François II. Il voulut auſſi faire périr le Prince de Condé leur frere ſur un échaffaut, ſi pourtant tous ces conſeils violens ne doivent pas être imputés au fougueux Cardinal de Lorraine, plutôt qu'au généreux Duc de Guiſe. Il paroît cependant que ſous François II. & Charles IX. les diſcordes civiles, la fureur des guerres de Religion, l'ambition du Gouvernement mêlerent bien des ombres aux brillantes vertus de ce Duc.

1546. louſie de l'honneur, non la baſſe envie du crime. Quoiqu'il en ſoit, il eſt sûr que François I. empêcha les pourſuites qu'on auroit dû faire pour venger la mort de ce jeune héros, ſi elle étoit l'ouvrage du crime & de l'envie. Après tout il ne fit dans l'affaire du Comte d'Anguien que ce qu'il avoit fait dans la ſienne propre ; jamais il n'avoit voulu ſçavoir de quelle main étoit parti le tiſon qui l'avoit bleſſé à Romorentin.

1547. *Pâques, le 10 Avril.* Depuis la concluſion de la paix avec l'Angleterre, François I. avoit aiſément repris ſon ancienne amitié pour Henri VIII, & ce fut encore un coup de foudre pour lui que la mort de ce Prince (1) dont il reçut la nouvelle au commencement de l'année 1547. Il crut avoir perdu un frere & un ami, il avoit oublié tous ſes caprices pour ne ſe ſouvenir que des liaiſons qu'ils avoient eues. François ne haïſſoit

Le Roi mourut dix jours avant Pâques, le 31 Mars.

Belcar. l. 24. n. 33.

Sleidan, Commentar. l. 18.

(1) Henri VIII, mourut le 28 Janvier 1547.

que Charles-Quint, parce que la continuité de ſes mauvais procédés & l'atrocité de quelques-uns l'y avoient forcé. Quand par fantaiſie, par ſéduction ou par d'autres motifs Henri VIII. s'armoit contre la France, François ſe défendoit ſans le haïr & plaignoit ſon aveuglement. Mais il aimoit un ingrat ; Henri VIII. étoit trop jaloux de François pour l'aimer ; il avoit pour lui cette haine ſecrette, cette haine d'inſtinct, qu'on ne s'avoue pas toujours, qu'on ignore quelquefois & qui n'en eſt que plus vive, cette haine que François I. avoit eue pour Charles-Quint, avant même que les guerres l'euſſent envenimée & que les mauvais procédés l'euſſent juſtifiée. Tout cela n'eſt que trop naturel. Henri VIII. étoit ſur le thrône, avoit fait des conquêtes, avoit gagné la bataille de Guinegaſte avant que François parvint à la Couronne. François regne, Henri eſt éclipſé ; cela ne ſe pardonne point & François I. ne le pardonna pas davantage à Charles-Quint. François étoit 1547.

1547. devenu le héros de l'Europe, Charles, à peine ſorti de l'enfance, à peine connu de l'Europe, ſe montre, diſpute l'Empire, l'obtient & accable ſous le poids de ſa puiſſance la gloire de ſon illuſtre rival. D'après ces circonſtances Charles-Quint nuiſoit beaucoup à François I. & le haïſſoit peu; François le haïſſoit & aimoit Henri VIII. dont il étoit haï.

Ce principe caché de jalouſie explique ſeul toute la conduite de Henri VIII. à l'égard de François I. Il voit ce Prince à peine monté ſur le thrône courir à la conquête du Milanès, il cherche à traverſer cette expédition; pendant la guerre de 1521. il eſt plus contraire que favorable à François I. Pendant ſa priſon il prend ſa défenſe, parce qu'alors devenant le protecteur d'un Roi malheureux, il reprenoit la ſupériorité perdue. François rentre-t-il dans l'éclat de ſa gloire, le cœur de Henri s'éloigne & ſe retire. Dans la guerre de 1536. Henri récemment comblé des bienfaits de Fran-

çois I, uni avec lui par les plus puiſſans intérêts, ſe contente de ne lui point nuire & ne le ſert pas; dans la guerre de 1542. il ſe tourne contre lui. François toujours égal & fidèle lui pardonna tout, comme un ami indulgent pardonne les torts d'un ami injuſte; il l'aima vivant, il le pleura mort, il lui fit faire un ſervice à Notre-Dame, quoique Henri fût mort ſéparé de l'Egliſe Romaine; Marie ſa fille au contraire défendit expreſſément de prier pour lui, défenſe aſſez conſéquente peut-être, mais dure, dénaturée & qui ne devoit jamais ſortir de la bouche d'une fille. On ſent que cette Princeſſe nourrie au milieu des affronts & des chagrins de Catherine d'Arragon ſa mere, croyoit avoir acquis le triſte droit de haïr un pere dont elle n'avoit connu que la tyrannie & les injuſtices. 1547.

François étoit à peu près de même âge que Henri VIII, circonſtance qui jointe à ſes infirmités, ne contribuoit pas peu à lui rendre la mort de ce Prince douloureuſe.

1547. On trouvoit entr'eux une assez grande ressemblance dans la taille & dans les traits ; ils étoient aussi, dit-on, de même complexion, c'est-à-dire que tous deux aimoient les femmes, goût trop naturel & trop général pour distinguer personne, autrement que par le dégré ; mais Henri, amant féroce, époux cruel, traitoit les femmes en victimes dévouées à ses plaisirs despotiques : François I, galant, foible & tendre, sçavoit respecter ses femmes & ses maîtresses, & & se livroit même un peu trop à ce plaisir si doux & si dangereux d'être gouverné par ce qu'on aime. Les caractères des deux Princes ne se ressembloient point. François étoit gai, doux & bon, il n'avoit rien de la violence & des sombres fureurs de Henri (1) ; tous deux s'affaissèrent & tomberent avant le temps. Henri étoit devenu

(1) Voyez le détail de ses cruautés dans Beaucaire qui les a rassemblées en peu de mots. L. 24. n. 33. & dans les divers Historiens d'Angleterre & de France.

si monstrueusement gros & pesant, qu'à peine pouvoit-il passer par les portes de ses appartements, & qu'il lui étoit impossible d'en monter les dégrés ; on n'osoit pas même risquer de le porter, on l'élevoit avec des poulies. Il mourut, dit-on, de l'inflammation d'un chancre qu'il avoit à la cuisse. 1547.

François n'avoit jamais été parfaitement guéri de la maladie qu'il avoit eue à Compiegne en 1539. Sa décadence depuis cette époque fut toujours plus ou moins marquée ; mais depuis la mort de Henri VIII. ses maux s'aggravèrent, ses chagrins redoublerent, on le voyoit toujours triste & morne, les pensées tournées vers sa fin, se croyant frappé avec Henri VIII, s'arrachant avec peine à cette idée, & s'y replongeant par un penchant naturel ; il se livroit pourtant encore aux soins du Gouvernement avec attention, mais sans ardeur & sans plaisir. (1)

(1) François I. survécut assez long-temps Henri

1547. Vers le commencement de Février 1547. une fiévre lente vint annoncer au Roi la fin de ſa carrière. Il voulut ſe roidir contre le mal, il eſpéra le diſſiper par l'exercice de la chaſſe qu'il avoit toujours aimé, mais il y chercha en vain l'attrait qu'il y trouvoit autrefois. Les maiſons de plaiſance dont le ſéjour l'avoit le plus flatté, lui devenoient inſipides. L'Inconſtance, fille du dégoût & de la défaillance d'une ame qui n'a plus la force de s'attacher à rien, le faiſoit errer de maiſon en maiſon, toujours chaſſant, mais toujours malade, ayant tous les ſoirs des redoublemens de fiévre, perdant ſes forces à vue d'œil par les efforts même qu'il faiſoit pour les recouvrer. Ce fut ainſi qu'il courut à Saint Germain, à la Muette, à Villepreux, à Dampierre, puis à Limours dans le Hurepoix, où il vouloit paſſer

VIII. pour faire avec Edouard VI. ſon fils, un traité qui fixa les limites du Comté de Boulogne reſtitué à la France par la derniere paix.

le carnaval & où il ne paſſa que deux ou trois jours, puis à Loches en Touraine où il fit un ſéjour plus long, mais le mal qui l'accabloit de jour en jour, l'obligea de reprendre la route de Saint Germain, ſon habitation la plus ordinaire & où il étoit le plus environné de ſecours ; il paſſa par Rambouillet, où il comptoit ne coucher qu'une nuit. Un peu de plaiſir qu'il eut ou qu'il crut avoir à la chaſſe dans ce pays, lui perſuada que ce ſéjour lui ſeroit plus favorable, il réſolut d'y reſter, bientôt la maladie l'y força ; la fiévre augmentoit avec fureur, les douleurs de ſon ulcère devinrent plus aigues & plus inſupportables, il ſuccomba, il ſe ſentit frappé à mort. Des ſentimens chrétiens remplirent ſes derniers momens, il reçut les Sacremens de l'Egliſe avec une piété que ni la volupté ni l'ambition n'avoient jamais étouffée en lui. 1547.

Mém. de du Bellay, l. 10.

Belcar. l. 25. n. 1.

Sleidan, Commentar. l. 19.

Il n'abandonna pas le ſoin de ſes ſujets à ſa derniere heure, il recommanda tendrement à ſon fils

1547. de les ſoulager, de diminuer les impôts. C'eſt, dit-on, un conſeil que les Rois donnent plus volontiers en mourant à leurs ſucceſſeurs qu'ils ne le prennent pour eux de leur vivant ; il faut convenir au moins que François I. à peine jouiſſant de la paix, n'avoit pas encore eu le temps d'exécuter lui-même ce qu'il recommandoit à ſon fils.

Il eſt fâcheux pour la mémoire ou de Montmorenci ou du Roi, que le reſſentiment de ce Prince ait été juſqu'à conſeiller au Dauphin de ne point rappeller ce Miniſtre & de ne s'en jamais ſervir.

Mais le conſeil qu'il donna encore à ſon fils de contenir l'ambition des Guiſes & de ne leur point laiſſer prendre trop de part aux affaires, méritoit peut-être quelque attention ; s'il eût été ſuivi, les regnes des trois fils de Henri II. auroient vraiſemblablement été moins orageux.

Le Roi rendit au Cardinal de Tournon & ſur-tout à l'Amiral d'Annebaut le témoignage le plus

flatteur, il fit plus que vanter ce dernier, il le recompensa; le généreux d'Annebaut s'étoit appauvri dans le commandement des armées & dans le Ministere; le Roi par son testament, lui donna cent mille livres, somme considérable pour le temps, présent inestimable dit M. de Thou, si l'on considere la main qui le fit & le motif qui le fit faire. Belleforêt dit que François I. recommanda encore à son fils, Grignan, Longueval, le Capitaine Paulin & le Secrétaire d'Etat Bayart. 1547.

Telle étoit alors l'économie publique, que François I. malgré des guerres continuelles & souvent malheureuses, malgré une magnificence inconnue à tous ses prédécesseurs dans sa table, dans ses fêtes, dans ses bâtimens, dans ses plaisirs, dans ses établissemens politiques, militaires, littéraires, laissa dans ses coffres quatre cent mille écus, (somme alors immense) toutes dettes courantes payées, & le recouvrement de trois mois de ses revenus, restant tout entier à faire.

1547. Il eſt preſque ſuperflu d'obſerver que les favoris du nouveau regne eurent bien-tôt diſſipé ces thréſors & qu'aucun des conſeils du Roi mourant ne fut ſuivi (1).

François I. mourut le 31 Mars 1547. à peu près au même âge que Louis XII. ſon beau-pere, c'eſt-à-dire à cinquante-deux ans & demi. Son regne fut de trente-deux ans & trois mois ; les corps du Dauphin & du Duc d'Orléans n'étoient point encore inhumés, le pere & les deux fils furent mis enſemble dans le tombeau de leurs ancêtres à S. Denis.

Deux grandes nations, deux grands Princes que la rivalité anime, forment toujours un beau ſpectacle dans l'hiſtoire. Cette rivalité déchaîne les paſſions, déploye les talens, met en mouvement tous les reſſorts.

(1) Montmorenci fut rappellé & mis avec les Guiſes à la tête des affaires. L'Amiral d'Annebaut & le Cardinal de Tournon furent exclus du Conſeil, Bayart fut mis en priſon ; les autres favoris du regne précédent furent pour le moins négligés.

Dans ce ſens un ennemi eſt quelquefois plus utile qu'un ami. Charles-Quint & François I. ont peut-être l'un à l'autre l'obligation d'avoir été grands ; ils ont eu l'un ſur l'autre divers avantages. Le principal trait de leur caractère paroît avoir été dans Charles-Quint la fineſſe, dans François I. la franchiſe. Tous deux ont fait de grandes choſes, mais Charles-Quint s'eſt permis des actions mal-honnêtes & François I. a fait bien des fautes. Qui peut excuſer le ſupplice de Semblancay, l'oppreſſion de Bourbon autoriſée ou ſoufferte, les Généraux nommés par l'amour & traverſés par la haine, le flux & reflux de l'autorité incertaine & ſi ſouvent dépoſée en des mains étrangeres, les intrigues de la Ducheſſe d'Etampes dans la campagne de 1544. impunies & même ignorées, les Miniſtres placés & déplacés au gré du caprice, &c ? Mais qui peut ne pas déteſter le meurtre de Merveille, l'aſſaſſinat de Rincon & de Frégoſe, & ce tiſſu de baſſes four- 1547.

1547. beries qui accompagnent le paſſage de Charles V. par la France ?

Si l'on compare les deux Princes en qualité de guerriers, la ſomme de leurs exploits paroît à peu près égale ; ceux de François I. ont poutant plus de réputation. Ses premiers pas dans la carriere eurent un éclat qui ſe répandit ſur toute ſa vie & qui ſe ſoutint dans le malheur même. La victoire à vingt ans illuſtre toujours. Charles-Quint entra ou du moins ſe diſtingua trop tard dans cette même carriere. Sa premiere expédition importante eſt celle de 1532. contre les Turcs, car il faut compter pour rien ce moment où il paroît à Valenciennes en 1521. pour fuir devant le Roi, & cet autre moment où il échoue devant Bayonne & reprend Fontarabie par la trahiſon d'un lâche. L'expédition de Tunis en 1536. eſt le premier exploit de Charles-Quint qu'on puiſſe mettre en parallèle avec la bataille de Marignan, mais certainement il vaut mieux avoir gagné la bataille de

Mulberg que d'avoir perdu celle de Pavie. En tout Charles-Quint étoit peut-être plus Général & François I. plus ſoldat. Ce partage des talens militaires entr'eux eſt même conforme à leurs caractères, l'un réfléchi & appliqué, l'autre bouillant & impétueux. 1547.

Quant à la politique, on ne peut ſe diſſimuler que la ſupériorité ne ſoit toute entiere du côté de Charles-Quint. Il conquit ou garda tout ce que ſon rival lui diſputa, il obtint l'Empire, & s'empara du Milanès, il conſerva le Royaume de Naples ; il ne dut point tous ces ſuccès à une fortune aveugle, mais à une conduite ſage, à des meſures bien priſes, à des moyens proportionnés à leur fin ; heureux & véritablement digne de ſon bonheur, ſi la fraude n'avoit pas trop ſouvent préſidé au choix de ces moyens.

Il eut ſur-tout la ſcience des Rois, l'art de connoître les hommes ; on vit toujours à la tête de ſes armées les plus grands Gé-

1547. néraux de l'Europe ; ſes Miniſtres ne le gouvernoient point & il les employoit toujours aux choſes auxquelles ils étoient propres ; il connoiſſoit & ſes ſujets & les étrangers ; il ſçavoit que Bourbon étoit un héros, que Saluces n'étoit qu'un traître, il ſe ſert de Bourbon pour vaincre & de Saluces pour trahir. Bourbon eſt un héros, mais c'eſt un François refugié, il lui donne pour ſurveillant le jaloux Peſcaire, preſque ſon égal, mais Bourbon & Peſcaire ſont ambitieux & peu fidèles, il leur donne pour ſurveillant à tous deux le fidèle & utile Lannoy. Il enleve à la France & les la Marck & Sickinghen, & ce ſublime Bourbon & le Prince d'Orange & André Doria, les plus grands hommes de ce ſiécle, François I. lui enleve l'obſcur Prince de Melphe.

Charles-Quint avoit encore ſur ſon rival un grand avantage, celui de l'activité & de la conſtance. François I. a des momens d'éclat qui éblouiſſent, mais il a de longs

intervalles de ſommeil & de langueur. Charles-Quint n'en a pas un. Sans ceſſe il agit, il prépare, il exécute, il intrigue, il diviſe, il court en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, il eſt par-tout, il concontient les grandes Puiſſances, il ſoumet les petites, il les enchaîne toutes par ſes négociations. 1547.

Bayle obſerve que puiſqu'on ſe liguoit plus ſouvent contre François I. que contre Charles-Quint, il falloit que François I. parût plus redoutable, mais c'étoit l'Empereur qui avoit le talent de le faire croire ſi redoutable.

D'ailleurs ces ligues ne prouvoient pas toujours qu'on redoutât la puiſſance de ceux contre qui elles ſe faiſoient ; après la défaite des de Foix & l'expulſion des François en 1522. l'Italie entiére ſe ligue contre eux ; craignoit-elle plus alors François I. chaſſé & détruit, que l'Empereur maître du Milanès & du Royaume de Naples ? Non, mais elle ſe croyoit plus sûre de ſon repos en rampant paiſiblement ſous

1547. le vainqueur qu'en prêtant avec effort la main au vaincu pour le relever.

Henri VIII. à la vérité ſe ligue plus ſouvent avec Charles V. qu'avec François I, nous en avons déjà dit la raiſon, d'ailleurs il croyoit avoir des prétentions ſur la France, & il ſçavoit bien qu'il n'en avoit ni ſur l'Italie, ni ſur l'Allemagne, ni ſur l'Eſpagne.

Au reſte Charles-Quint ſçavoit tirer parti & de la puiſſance de ſon rival qu'il exagéroit pour lui nuire, & de ſa propre puiſſance qu'il ſçavoit montrer à propos pour entraîner ceux que ſes intrigues n'auroient point ſéduit.

Mais François I. eſt bien ſupérieur à ſon rival, lorſqu'il défend contre lui la Provence, & Bayle a raiſon d'obſerver qu'il eſt plus glorieux à François I. d'avoir ſçu conſerver ſon Royaume dans les conjonctures où il s'eſt trouvé, qu'à Charles-Quint d'avoir fait ſes autres conquêtes, en échouant dans celle-ci malgré tous les avantages

que lui procuroient ſa puiſſance & ſes intrigues. François I. eſt ſupérieur encore à Charles-Quint, lorſqu'il l'avertit de la révolte des Gantois, lorſqu'il lui livre le paſſage dans ſes Etats pour aller les ſoumettre, lorſqu'il pardonne aux Rochelois révoltés, lorſqu'il n'oppoſe que de la modération à la ſcène ſcandaleuſe de Rome, & lorſque décrié dans toute l'Allemagne par les calomnies de l'Empereur, il ne s'en vange qu'en comblant de bienfaits les Négocians Allemands. 1547.

Enfin François I. eſt au moins l'égal de Charles-Quint pour les talens militaires, il lui eſt inférieur pour les talens politiques, il lui eſt très-ſupérieur pour les vertus, ſon infériorité même en politique étoit en partie l'effet d'une vertu, de la délicateſſe ſur le choix des moyens.

Dans ce parallèle nous n'enviſageons François I. que relativement à l'ordre politique & militaire, objet de cette premiere partie ; c'eſt le point de vue le moins favorable

1547. à ce Prince. L'Hiſtoire des Lettres & des Arts le montrera dans un plus beau jour ; elle lui aſſurera ſur ſon rival & ſur tous les Souverains de ſon temps, une ſupériorité inconteſtable, qui ſera peut-être encore confirmée par divers traits de a vie privée.

Fin de l'Hiſtoire.

DISSERTATIONS
SUR
DIVERS POINTS
DE L'HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER.

PREMIERE DISSERTATION.

Cette Dissertation se rapporte à l'Introduction, Chapitre I, tom. I, pag. 14 & 15.

SUR LA DEVISE DE FRANÇOIS I.

C'est peut-être des Italiens que la France a pris l'usage des Devises ; il semble du moins que cet

uſage devint commun en France vers le temps de l'expédition de Naples ſous Charles VIII. Louis XII. paroît avoir été le premier des Rois de France qui ait pris une deviſe, c'étoit un porc-épic avec ces mots : *Cominùs & eminùs. De près & de loin.*

Cette deviſe eſt aiſée à entendre. Louis XII. menace ſes ennemis de leur faire ſentir ſa puiſſance de loin comme de près. L'emblême eſt juſte, puiſqu'on prétend que le porc-épic, indépendamment de ſes pointes fixes qui ſe font ſentir à ceux qui s'en approchent de trop près, a encore d'autres piquans nommés *fuſeaux* ou *flêches* qu'il détache & qu'il lance au loin contre les chiens & les chaſſeurs qui le pourſuivent.

La deviſe de François I. eſt auſſi obſcure que celle de Louis XII. eſt claire. C'eſt une ſalamandre dans le feu avec ces mots : *Nutriſco & extinguo* ou *eſtingo. Je nourris & j'éteins*, ou *je m'en nourris & je l'éteins.*

Qu'il

Qu'il ſoit reconnu aujourd'hui que la ſalamandre ne puiſſe ni vivre dans le feu ni l'éteindre, cela eſt indifférent ici. Une idée fauſſe, pourvu qu'elle ait été reçue, peut ſervir d'emblême. N'inſiſtons pas non plus ſur ce qu'on ne ſçait trop à quelle langue appartient le mot *Nutriſco*, qui ne paroit pas être latin. Parmi les médailles du regne de François I, conſervées à la Bibliothèque du Roi, & qui ſont toutes gravées dans la grande hiſtoire de Mézeray, on en trouve une qui repréſente une Salamandre couronnée au milieu des flammes, & dont la légende plus latine, eſt: *Extinguo, nutrior.* Suppoſons donc qu'il n'y ait aucune difficulté ſur le ſens littéral.

A l'égard du ſens allégorique, la preuve qu'il n'eſt pas clair, c'eſt que chaque Auteur l'interprète à ſa maniere.

Le Pere Bouhours (entretiens d'Ariſte & d'Eugene) dit » que » François I. voulut par cette de- » viſe, montrer ſon courage ou

» plutôt ſon amour. *Nutriſco*, dit-il, » montre qu'il ſe faiſoit un plaiſir » de ſa paſſion, mais *eſtingo*, peut » ſignifier qu'il en étoit le maître, » & qu'il pouvoit l'éteindre, quand » il vouloit. »

Son courage ou ſon amour ! Voilà deux interprétations. Quelle eſt la bonne ? Si la deviſe les reçoit toutes deux également, elle eſt mauvaiſe, elle manque de propriété, de convenance eſſentielle & excluſive, à moins qu'il ne s'agiſſe du courage en amour, de ce courage qui ſçait vaincre l'amour, quand il le faut, courage que n'eut jamais François I. & que les plus grands hommes ont ſi rarement eu.

L'idée générale du courage, ſans cette reſtriction, ſeroit confirmée par une médaille, où autour d'une ſalamandre toujours dans les flammes, on lit ces deux vers ;

Diſcutit hæc flammam, Franciscus robore mentis
Omnia pervicit, rerum immerſabilis undis.

Le P. Bouhours dit que François I. fit lui-même ſa deviſe, en quoi il n'eſt d'accord ni avec Guichenon, qui dit que cette deviſe avoit été celle de Louiſe de Savoie ſa mere, ni avec Paradin qui dit que c'étoit celle du Comte d'Angoulême ſon pere, ni avec Mézeray, qui dit que ce fut Artus de Gouffier-Boiſy, Gouverneur de François I. qui lui choiſit cette deviſe.

Chacun de ces Auteurs donne à la deviſe un ſens particulier.

Selon Guichenon, elle ſignifioit que Louiſe de Savoie *maintenoit les gens de bien, en ruinant les méchans.*

Guichenon hiſt. Généalog. de la maiſon de Savoie.

Paradin ne peut pas donner d'autre ſens à la deviſe, car voici comme il rapporte les mots de la légende, qui étoit, ſelon lui, en Italien.

Parad. chro. de Sav.

Mézeray, grand. hiſt.

Nudriſco il Buono, e ſpengo il Reo.

Il y a en effet une des médailles de François I. où l'on trouve en Eſpagnol une légende toute pareille.

Pour Mézeray, il dit qu'Artus » de Gouffier voulant faire connoî- » tre à ſon éleve qu'il devoit appli- » quer la vivacité de ſon génie aux » bonnes choſes, non pas à la va- » nité ni à la violence, il lui choiſit » cete deviſe. »

Le P. Daniel beaucoup plus ſage qu'eux tous, convient qu'il ne l'entend point, & c'eſt à cela qu'il faut s'en tenir.

Au reſte cette deviſe ſe trouve ſur tous les édifices & ſur les monumens de toute eſpéce, qui nous reſtent de François I. Si donc elle a été portée avant lui par le Comte d'Angoulême ou par Louiſe de Savoie, il eſt certain au moins qu'elle a été adoptée par François I. & qu'elle eſt beaucoup plus connue pour avoir été la ſienne que celle de ſon pere ou de ſa mere.

Les deux femmes de François I, eurent auſſi chacune leur deviſe : celle de la ſimple & vertueuſe Claude étoit une pleine lune, avec ces mots : *Candida candidis*, qui ſignifient, dit Mezeray, qu'elle étoit

candide & bien-faiſante *aux ames candides.* » Ces aſtres, ajoute-t-il, » réjouit ceux qui n'ont point de » mauvais deſſeins, & qui ne cher- » chent point les ténébres pour » cacher leurs mauvaiſes actions. »

Cette gloſe ſuffit pour faire entendre la deviſe & pour prouver qu'elle n'eſt pas claire.

Celle d'Éléonor, étoit un phœnix avec ces mots : *Unica ſemper avis. Oiſeau toujours unique :* Deviſe très-claire, mais bien faſtueuſe pour l'obſcure Éléonor.

SECONDE DISSERTATION.

La piéce ſuivante ſe rapporte à l'hiſtoire, liv. I, *chap.* I, *tom.* I, *pag.* 267. & 268, *texte & note* I.

LETTRE

De François I. à la Ducheſſe d'Angoulême, ſur la Bataille de Marignan.

MADAME,

» AFIN que vous ſoyez bien informée du fait de notre bataille, » je vous aviſe que hier à heure » d'une heure après midi, notre » guet qui étoit ſur les portes de » Milan, nous avertit comme les » Suiſſes ſe jettoient hors de la » Ville pour nous venir combattre; » laquelle choſe entendue, jettâmes » nos Lanſquenets en ordre, c'eſt » à ſçavoir en trois troupes, les

» deux de neuf mille hommes, &
» la tierce d'environ quatre mille
» hommes, que l'on appelle les en-
» fans perdus de Pierre de Navarre,
» ſur le côté des avenues avec les
» gens de pied de France & avan-
» turiers ; & parce que l'avenue
» par où venoient leſdits Suiſſes,
» étoit un peu ſerrée, & ne fut ſi
» bien poſſible de mettre nos Gen-
» darmes de l'avant-garde, comme
» ce étoit en plain pays, qui nous
» cuida mettre en grand déſordre,
» & de ma bataille j'étois à un
» trait d'arc en deux troupes de
» ma Gendarmerie, & à mon dos
» mon frere d'Alençon avec le de-
» meurant de ſon arrière-garde, &
» notre artillerie ſur les avenues.
» Et au regard des Suiſſes, ils
» étoient en trois troupes, la pre-
» miere de dix mille, la ſeconde
» de huit mille hommes & la tierce
» de dix mille hommes ; vous aſſu-
» rant qu'ils venoient pour châtier
» un Prince, s'il n'eût été bien
» accompagné ; car d'entrée de ta-

» ble qu'ils ſentirent notre artille-
» rie tirer, ils prindrent le pays
» couvert, ainſi que le ſoleil ſe
» commençoit à coucher, de ſorte
» que nous ne leur fimes pas grand
» mal pour l'heure de notre artil-
» lerie, & vous aſſure qu'il n'eſt
» pas poſſible de venir en plus
» grande fureur ni plus ardemment:
» ils trouverent les gens de cheval
» de l'avant-garde par le côté; &
» combien que leſdits hommes d'ar-
» mes chargeaſſent bien & gaillar-
» dement, le Connétable, le Ma-
» réchal de Chabannes, Ymber-
» court, Telligny, Pont de Remy
» & autres qui étoient là, ſi furent-
» ils reboutez ſur leurs gens de
» pied, de ſorte avec grande pouſ-
» ſiere que l'on ne ſe pouvoit voir,
» auſſi bien que la nuit venoit; il
» y eut quelque peu de déſordre;
» mais Dieu me fit la grace de ve-
» nir ſur le côté de ceux qui les
» chaſſoient un peu chaudement,
» me ſembla bon de les charger,
» & le furent de ſorte, & vous

» promets, Madame, ſi bien accom-
» pagnés & quelques gentils galans
» qu'ils ſoient, deux cens hommes
» d'armes que nous étions, en
» défiſmes bien quatre mille Suiſſes,
» & les repouſſames aſſez rudement,
» leur faiſant jetter leurs piques, &
» crier *France*. Laquelle choſe donna
» haleine à nos gens de la plupart
» de notre bande, & ceux qui me
» purent ſuivre, allâmes trouver
» une autre bande de huit mille
» hommes, laquelle à l'approcher
» cuidions qui fuſſent Lanſquenets;
» car la nuit étoit déjà bien noire.
» Toutesfois quand ce vint à crier
» *France*, je vous aſſure qu'ils nous
» jetterent cinq à ſix cent piques
» au nez, nous montrant qu'ils n'é-
» toient point nos amis. Nonob-
» ſtant cela ſi furent-ils chargés &
» remis au-dedans de leurs tentes,
» en telle ſorte, qu'ils laiſſerent de
» ſuivre les Lanſquenets, & nous
» voyant la nuit noire, & n'eût été
» la Lune qui aidoit, nous euſſions
» bien été empêchés à connoître

» l'un l'autre ; & m'en allai jetter
» dans l'artillerie, & là rallier cinq
» ou ſix mille Lanſquenets, &
» quelques trois cens hommes d'ar-
« mes, de telle ſorte que je tins
» ferme à la groſſe bande des Suiſſes.
» Et cependant mon frere le Con-
» nétable ralia tous les piétons
» François & quelque nombre de
» Gendarmerie, & leur fit une
» charge ſi rude, qu'il en tailla
» cinq ou ſix mille en pieces, &
» jetta cette bande dehors : & nous
» par l'autre côté leur fiſmes jetter
» une volée d'artillerie à l'autre
» bande, & quant & quant les
» chargeâmes de ſorte que les em-
» portâmes, leur fiſmes paſſer un
» gué qu'ils avoient paſſé ſur nous.
» Cela fait raliâmes tous nos gens
» & retournâmes à l'artillerie ; &
» mon frere le Connétable ſur l'au-
» tre coin du camp, car les Suiſ-
» ſes ſe logerent bien près de nous,
» ſi près que n'y avoit qu'un foſſé
» entre deux ; toute la nuit de-
» meurâmes le cul ſur la ſelle, la

» lance au point, l'armet à la tête,
» & nos Lanſquenets en ordre pour
» combattre ; & pour ce que j'étois
» le plus près de nos ennemis, m'a
» fallu faire le guet, de ſorte qu'ils
» ne nous ont point ſurpris au ma-
» tin, & faut que vous entendiez
» que le combat du ſoir dura de-
» puis les trois heures après midi
» juſques entre onze & douze heu-
» res que la lune nous faillit, & y
» fut fait une trentaine de belles
» charges. La nuit nous départit,
» & même la paille pour recom-
» mencer au matin, & croyez,
» Madame, que nous avons été
» vingt-huit heures à cheval, l'ar-
» met à la tête, ſans boire ni man-
» ger. Au matin une heure avant
» jour prins place autre que la no-
» tre, laquelle ſembla bonne aux
» Capitaines des Lanſquenets, &
» l'ai mandé à mon frere le Con-
» nétable pour ſoi tenir par l'autre
» avenue, & pareillement l'ai mandé
» à mon frere d'Alençon, qui au
» ſoir n'étoit pu venir, & dès le

» point du jour que pumes voir ;
» me jettai hors du fort avec les
» deux Gentilshommes, qui m'é-
» toient demeurés du reſte du com-
» bat, & ai envoyé querir le Grand-
» Maître, qui ſe vint joindre avec
» moi, avec environ cent hommes
» d'armes ; & cela fait, Meſſieurs
» les Suiſſes ſe ſont jettés en leurs
» ordres, & délibérés d'eſſayer
» encore la fortune du combat : &
» comme ils marchoient hors de
» leur logis, leur fis dreſſer une
» douzaine de coups de canon qui
» prindrent au pied, de ſorte que
» le grand trot retournerent en
» leur logis, ſe mirent en deux
» bandes, & pour ce que leur lo-
» gis étoit fort & que ne les pou-
» vions chaſſer, ils me laiſſerent à
» mon nez huit mille hommes, &
» toute leur artillerie, & les autres
» deux bandes les envoyerent aux
» deux coins du camp ; l'une à mon
» frere le Connétable, & l'autre à
» mon frere d'Alençon. La pre-
» miere fut au Connétable, qui fut

» vertueuſement reculée par les
» avanturiers François de Petre de
» Navarre. Ils furent repouſſés &
» taillés outre grand nombre des
» leurs, & ſe rallierent cinq ou ſix
» mille, leſquels cinq ou ſix mille
» avanturiers défirent avec l'aide
» du Connétable qui ſe mêla parmi
» eux, avec quelque nombre de ſa
» Gendarmerie. L'autre bande qui
» vint à mon frere fut très-bien
» recueillie, & à cette heure-là
» arriva Barthelemi Delvian avec
» la bande des Vénitiens, gens de
» cheval, qui tous enſemble les
» taillerent en piéces, & moi étois
» vis-à-vis les Lanſquenets de la
» groſſe troupe qui bombardions
» l'un & l'autre, & étoit à qui ſe
» délogeroit, & avons tenu bute
» huit heures à toute l'artillerie des
» Suiſſes, que je vous aſſure qu'elle
» a fait baiſſer beaucoup de têtes.
» A la fin de cette groſſe bande,
» qui étoit vis-à-vis de moi, en-
» voyerent cinq mille hommes, leſ-
» quels renverſerent quelque peu

» de nos Gendarmes, qui chaſſoient
» ceux que mon frere d'Alençon
» avoit rompus, leſquels vinrent
» juſques aux Lanſquenets, qui fu-
» rent ſi bien recueillis de coups
» de haches, butes, de lances & de
» canon, qu'il n'en réchappa la
» queue d'un, car tout le camp
» vint à la huée ſur ceux-là, &
» ſe rallierent ſur eux; & ſur cela
» fîmes ſemblant de marcher aux
» autres, leſquels ſe mirent en dé-
» ſordre, & laiſſerent leur artille-
» rie, & s'enfuirent à Milan; & de
» vingt-huit mille hommes, qui là
» étoient venus, n'en réchappa que
» trois mille, qu'il ne fuſſent tous
» morts ou pris; & des nôtres, j'ai
» fait faire revue, & n'en trouve
» à dire qu'environ quatre mille.
» Le tout, je prend tant d'un côté
» que d'autre à trente mille hom-
» mes. La bataille à été longue,
» & dura depuis hier les trois heu-
» res après midi, juſques aujour-
» d'hui deux heures, ſans ſçavoir
» qui l'avoit perdue ou gagnée,

» ſans ceſſer de combattre, ou de
» tirer l'artillerie jour & nuit ; &
» vous aſſure, Madame, que j'ai
» vu les Lanſquenets meſurer la
» pique aux Suiſſes, la lance aux
» Gendarmes ; & ne dira-t-on plus
» que les Gendarmes ſont liévres
» armés, car ſans point de faute,
» ce ſont eux qui ont fait l'exécu-
» tion, & ne penſerois point men-
» tir que par cinq cent & par cinq
» cent, il n'ait été fait trente bel-
» les charges avant que la bataille
» fût gagnée. Et tout bien débattu
» depuis deux mille ans an çà, n'a
» point été vue une ſi fiere ni ſi
» cruelle bataille, ainſi que diſent
» ceux de Ravenes, que ce ne fut
» au prix qu'un tiercelet. Madame,
» le Sénéchal d'Armagnac avec ſon
» artillerie, oſe bien dire qu'il a
» été cauſe en partie du gain de
» la bataille, car jamais homme
» n'en ſervit mieux. Et Dieu merci
» tout fait bonne chere, je com-
» mencerai par moi & par mon
» frere le Connétable, par M. de

» Vendôme, par M. de Saint-Pol ;
» Monſieur de Guiſe, le Maréchal
» de Chabannes, le Grand-Maître,
» M. de Longueville. Il n'eſt mort
» de gens de renom qu'Ymbercourt
» & Buſſy qui eſt à l'extrémité, & eſt
» grand dommage de ces deux per-
» ſonnages. Il eſt mort quelques Gen-
» tilshommes de ma Maiſon, que
» vous ſçaurez bien ſans que vous
» le récrive. Le Prince de Talmont
» eſt fort bleſſé, & vous veux en-
» core aſſurer que mon frere le
» Connétable & M. de Saint-Pol
» ont auſſi bien rompu bois, que
» Gentilshommes de la compagnie
» quels qu'ils ſoient ; & de ce j'en
» parle comme celui qui l'a vu,
» car ils ne s'épargnoient non plus
» que Sanglers échauffés. Au de-
» meurant, Madame, faites bien
» remercier Dieu par-tout le
» Royaume de la victoire qu'il lui
» a plû nous donner. Madame,
» vous vous moquerez de Meſſieurs
» de Lautrec & de Leſcun qui ne
» ſe ſont point trouvés à la bataille,

» & ſe ſont amuſés à l'appointe-
» ment des Suiſſes, qui ſe ſont mo-
» qués d'eux ; nous faiſons ici grand
» doute du Comte de Sanxerre,
» pour ce que ne le trouvons
» point.

» Madame, je ſupplie le Créateur
» vous donner très-bonne vie &
» longue ; écrit au Camp de Sainte-
» Brigide, le vendredy, quator-
» zieme jour de Septembre mil cinq
» cent quinze. »

En rapprochant cette lettre de la relation que j'ai donnée de la bataille de Marignan, il ſera aiſé de voir que j'ai pris le plan & les diſpoſitions générales de cette bataille dans le récit du Roi lui-même, mais que je me ſuis écarté de ce récit dans quelques détails. J'ai dû en effet combiner cette lettre avec le récit des Hiſtoriens contemporains les plus exacts, tels que du Bellay & Guichardin. Cette lettre écrite le jour même de la bataille dans le tumulte d'un camp, dans l'yvreſſe de la joie,

ſe reſſent à quelques égards de la précipitation avec laquelle elle a été écrite. Les particularités n'étoient pas encore bien connues ; le nombre total des morts y eſt exagéré, celui des morts célébres parmi les François étoit encore ignoré ; mais le déſordre & le fracas de cette terrible bataille ſont bien peints dans cette lettre, & on y voit reſpirer en quelque endroits l'ame humaine & ſenſible de François I.

TROISIEME DISSERTATION.

Tableau de l'Empire Germanique relatif à l'hiſtoire, liv. 2, chap. 1, tom. 1, pages 375, 376 & 391, & ſuivantes, juſqu'à la fin du Chapitre.

POUR ſe former une idée juſte de la conſtitution de l'Empire, de ſes loix, de ſes forces, de l'autorité de ſon Chef & de ſes membres au temps de la concurrence de Charles-Quint & de François I, il faut jetter un coup d'œil ſur les principales révolutions arrivées en Germanie depuis Charlemagne juſqu'à la mort de Maximilien I. & diviſer cet eſpace de temps en un certain nombre de périodes à travers leſquelles on puiſſe ſuivre la naiſſance, les progrès & le développement du droit public d'Allemagne.

On peut distinguer six de ces périodes : la Carlovingienne, la Saxonne, la Franconienne, celle de Souabe, celle de Hasbourg, Luxembourg & Baviere ; (ces trois n'en font qu'une) & enfin celle d'Autriche.

1°. PÉRIODE CARLOVINGIENNE.

Ce fut l'an 800. que Charlemagne, Roi de France, ayant conquis la Germanie & l'Italie, renouvella l'Empire d'Occident, détruit en 476. sous le jeune Augustule, par Odoacre, Roi des Herules. Cette cérémonie se fit à Rome, où Charles paroissoit alors en vainqueur, en maître, en bienfaiteur ; le peuple le proclama, le Pape le couronna & Charles parut tenir de leur libéralité ce qu'il ne devoit qu'à ses armes.

Le nouvel Empire put donc alors paroître composé de la France, de la Germanie, de l'Italie, & si l'on veut, d'une partie de l'Espa-

gne que Charles avoit enlevée aux Sarraſins ; mais qu'eſt-ce que c'étoit que cet Empire ? étoit-ce en effet l'Empire Romain qui ſortoit de ſes ruines ? Il ſemble qu'en ce cas Charlemagne eût dû fixer ſon ſéjour à Rome, & que la France & la Germanie devoient n'être que des Provinces de cet Empire. Etoit-ce l'Empire des François étendu par conquête à la Germanie & à l'Italie ? Les Romains ne l'entendoient pas ainſi, cette idée étoit pourtant aſſez naturelle, puiſque la France étoit la patrie & le Patrimoine de Charlemagne. Etoit-ce enfin un Empire abſolument nouveau & inconnu juſqu'alors qui s'établiſſoit en Germanie, qui embraſſoit comme ſa principale Province, cette même Italie, autrefois le centre de l'Empire, & qui s'uniſſoit comme égal & comme frere à la Monarchie Françoiſe aux armes de laquelle il devoit ſa naiſſance ? Cette idée, qui n'étoit vraiſemblablement ni celle de Charlemagne ni celle des Romains, fut

Rer. Germanicar. ſcriptores *paſſim.* Eccardi corpus hiſtoric. Medii ævi. Puffendorff, chap. 8. de l'Empire d'Allemagne.

cependant celle qui prévalut dans la ſuite à la faveur des conjonctures, Charlemagne n'y contribua pas peu en fixant ſon ſéjour à Aix-la-Chapelle qu'il avoit fait bâtir avec beaucoup de magnificence, pour être plus au centre de ſes Etats, & donner la main à la France & à l'Allemagne.

Ses enfans firent de ſes Etats divers partages qui attacherent le titre d'Empereur tantôt à la poſſeſſion de l'Italie, tantôt à celle des deux Frances Orientale & Occidentale : la France Orientale étoit la Germanie, ou du moins cette partie de la Germanie, connue aujourd'hui ſous le nom de *Franconie*. Louis le Debonnaire qui réuniſſoit toute la ſucceſſion de Charlemagne à la réſerve de l'Italie, étoit Empereur ; Louis II. ſon petit-fils, le fut auſſi, quoiqu'il ne poſſédât que l'Italie ; Louis *le Germanique*, ainſi nommé parce que la Germanie fut ſon lot, n'eut jamais le titre d'Empereur ; mais le traité de Verdun, ſelon les uns, de Thionville, ſelon

Puffendorff, chapit. 8.

les autres, qui, en 843. lui aſſigna la Germanie détachée de l'Italie & de la France Occidentale ou France proprement dite, eſt la premiere époque du droit public de l'Allemagne.

A travers tous les troubles qui intervertiſſent l'ordre des ſucceſſions dans la race Carlovingienne, on apperçoit que la Dignité Impériale étoit d'abord héréditaire, puiſque les Princes Carlovingiens en diſpoſoient entre eux par des traités de partage, ſans conſulter les peuples; mais vers l'an 875. Charles-le-Chauve ayant enlevé l'Italie à Carloman ſon neveu, ſe fit élire Empereur par les Italiens aſſemblés à Pavie & couronner par le Pape Jean VIII. En 880. l'Empire étant vacant, le même Pape Jean VIII. convoque une aſſemblée des Etats d'Italie pour élire un nouvel Empereur, & dans la formule de convocation il déclare que c'eſt à lui & aux Etats qu'appartient le droit de conférer la Dignité Impériale. Ils nommerent Charles *le Gros*, un

des fils de Louis *le Germanique*. Ce Prince après avoir réuni la France, la Germanie & l'Italie, fut dépoſé en 887. par les Etats de ces trois Royaumes.

Depuis cette dépoſition, l'on ne voit plus qu'un cahos de violences, d'uſurpations, d'élections forcées & tumultueuſes dont il ne réſulte aucun droit certain. On ne ſçait ni quel eſt le ſiége de l'Empire ni quelle eſt ſa conſtitution; on voit ſeulement la Maiſon Carlovingienne avilie & affoiblie par ſes diviſions, laiſſer tomber de ſes mains tous les Sceptres que la valeur de Charlemagne avoit accumulés, on voit la puiſſance uſurpée des Seigneurs s'élever peu à peu pendant toute cette période ſur les ruines de l'autorité Monarchique, & pour ne point ſortir de la Germanie, on avoit vû dès l'an 860. Louis le Germanique, s'engager par une loi fondamentale à ne rien faire dans ſon Royaume que de concert avec les Etats.

L'Empire Romain avoit été détruit

truit en Occident ſous un enfant, ce fut auſſi par un enfant que finit la Dynaſtie Carlovingienne en Germanie.

2°. PÉRIODE SAXONNE.

LA mort de Louis IV, (c'étoit cet enfant) arrivée en 911, donna lieu à une tranſlation de Souveraineté mémorable dans l'hiſtoire d'Allemagne. Des trois branches qu'avoient formées les enfans de Louis le Débonnaire, il ne reſtoit que celle de Charles le Chauve, dont le Chef étoit alors Charles le Simple, Prince foible & mépriſé, que les Germains dédaignerent de prendre pour Roi ; il voulurent en choiſir un de leur Nation, ils offrirent leur Couronne à Othon le Grand, Duc de Saxe, qui eut la généroſité de la refuſer. Il propoſa Conrad, Comte de Franconie, qui par reconnoiſſance recommanda en mourant aux Etats d'Allemagne de lui donner pour Succeſſeur Henri, Duc de Saxe, fils d'Othon ; c'eſt ce

Henri qui fut nommé l'*Oiſeleur*, parce que les Députés qui vinrent lui annoncer ſon Élection, le trouverent occupé à la chaſſe des oiſeaux. C'eſt à lui proprement que commence la période Saxonne, qui comprend un peu plus d'un ſiécle, on la fait cependant commencer à Conrad. Depuis ce temps la Couronne Germanique ou Impériale, n'a point ceſſé d'être élective.

Cette révolution fut favorable à la puiſſance des Etats de l'Empire. Maîtres de diſpoſer de la Couronne, ils firent leurs conditions, ils ſe ſtipulerent des droits & des priviléges exceſſifs, ils obſervoient cependant aſſez religieuſement de ne point porter la Couronne dans une Maiſon étrangere, tant qu'il y avoit des rejettons de la Maiſon régnante, & c'eſt ce qui donne la facilité de diſtinguer par Dynaſties les diverſes périodes de l'Empire, mais ils ne s'engageoient à rien ſur cet article, toujours prêts à prendre le parti qui aſſureroit le mieux leur élévation & leur indépendance.

Toutes leurs démarches tendoient à ce but.

Tandis que les Empereurs Saxons étoient réduits par les Etats à la ſeule préſidence d'une aſſemblée de Souverains, ils faiſoient trembler leurs voiſins, Othon I. ſoumettoit l'Italie, un Concile tenu à Rome, en 964, réuniſſoit le Royaume d'Italie au Royaume d'Allemagne, établiſſoit d'une maniere éclatante la Souveraineté des Empereurs ſur les Papes, accordoit à perpétuité à Othon & à tous ſes ſucceſſeurs le droit de nommer au S. Siége, ainſi qu'à tous les Archevêchés & Evêchés de leurs Royaumes.

3°. PÉRIODE FRANCONIENNE.

L'EMPEREUR Henri II. étant mort ſans enfans en 1024, l'Empire fut porté dans la Maiſon de Franconie, où il reſta pendant un ſiécle. La période précédente avoit vu l'élévation des Princes ſéculiers, celle-ci vit l'aggrandiſſement du Puffendorff. ch. 8. n. 14.

Clergé. Cet aggrandiſſement fut l'ouvrage de la politique autant que de la piété des Empereurs, mais ni leur piété ni leur politique ne furent aſſez éclairées. Déſeſpérant d'abaiſſer par eux-mêmes la puiſſance des Ducs & des Comtes, ils crurent devoir lui donner pour contrepoids la puiſſance des Evêques, ils conférerent à ceux-ci des Duchés & des Comtés avec la même autorité que les Princes ſéculiers y exerçoient, mais voulant retenir toujours l'Egliſe dans la dépendance, ils établirent des Avoués pour gouverner conjointement avec les Prélats; ces Avoués ainſi que les Prélats, étoient à la nomination des Empereurs. Dans la ſuite les Evêques ayant paru moins ſenſibles aux bienfaits dont les Empereurs les avoient comblés qu'à la contrainte que les Avoués leur impoſoient, les Empereurs pouſſerent leur pieuſe imprudence juſqu'à réunir les Avoueries aux Egliſes même, juſqu'à prodiguer aux Evêchés & aux Abbayes les plus beaux droits régaliens. Les

Evêques devenus puiſſans, furent ingrats, ils voulurent rendre la ſucceſſion dans leurs Siéges indépendante des Empereurs. Les Ducs qui avoient pénétré le motif qu'avoient eu les Empereurs en enrichiſſant le Clergé, ſe joignirent à lui, dès qu'il voulut ſecouer le joug des Empereurs, les Papes qui vouloient détruire le pouvoir des Empereurs en Italie, appuyerent la Ligue des Princes & des Evêques. Grégoire VII envenime & augmente ces diviſions, il ſoutient l'indépendance du Saint Siége, il s'érige en Juge & en Maître des Empereurs, il défend à Henri IV. de nommer aux Evêchés & d'inveſtir les Evêques *par la croſſe & l'anneau*, il excommunie l'Empereur, il eſt dépoſé par lui, il le dépoſe à ſon tour, il l'oblige de venir à ſes pieds ſubir une pénitence rigoureuſe, infamante, & demander un pardon payé par les ſacrifices les plus honteux. Henri IV. veut ſe vanger, mais trop tard, il aſſiége le Pape dans le Château S. Ange, il crée

des Anti-Papes, il remplit l'Italie de troubles par répréſailles, mais il ne peut calmer ceux de l'Empire. Rome & les Evêques d'Allemagne lui diſputerent toujours, ainſi qu'à ſon fils, le droit de nommer aux Evêchés & aux Abbayes, la fin de cette grande querelle fut une renonciation ſolemnelle faite par Henri V. en 1122. à ce droit de nomination, & l'affranchiſſement abſolu des terres du S. Siége.

Ainſi les meſures priſes par les Empereurs pour le rétabliſſement de leur puiſſance en Allemagne & pour le maintien de leur puiſſance en Italie tournerent contre eux. C'étoit en vain que Henri III. plein de ce dernier objet, avoit cru le remplir en plaçant ſur le S. Siége des Prélats Allemands, cette préférence accordée aux Tranſalpins n'avoit ſervi qu'à ſoulever contre les Empereurs le Clergé d'Italie & qu'à le faire entrer avec plus de zèle dans les vues de Grégoire VII. Ce fut vainement encore que les Empereurs crurent acquérir des

Alliés utiles dans l'Italie, en permettant aux Normands de chaſſer les Sarraſins de la Sicile, de la Pouille & de la Calabre; les Normands plus dangereux pour l'Empire que les Sarraſins, ayant élevé ſur la ruine de ceux-ci un état libre & preſque indépendant, crurent qu'il étoit de leur intérêt de s'unir avec les Papes trop foibles alors pour leur nuire, contre les Empereurs dont la puiſſance étoit la ſeule qu'ils euſſent à craindre. Cette union rendit les Papes plus entreprenans, parce qu'ils voyoient à leur porte des défenſeurs & un aſyle ouvert contre la vengeance des Empereurs.

La période Franconienne finit par un Empereur Saxon, comme la période Saxonne avoit commencé par un Empereur Franconien.

4°. PÉRIODE DE SOUABE.

La période de Souabe (en joignant aux Empereurs de cette Maiſon un Empereur Franconien qui commence cette période & deux

Empereurs étrangers qui la terminent) s'étend depuis 1138. juſqu'en 1271. Elle vit continuer & redoubler les querelles du Sacerdoce & de l'Empire & naître de leur ſein les fureurs des Gibelins & des Guelphes. Les Empereurs toujours trop occupés au dehors, perdent toujours de leur autorité au-dedans. Le ſyſtême d'élever les Evêques pour abbaiſſer les Ducs, ayant mal réuſſi, donnoit aux Empereurs deux ennemis, les Evêques & les Ducs à abbaiſſer. Pour y parvenir, ils tenterent un moyen qui réuſſiſſoit en France, ce fut d'exempter les Villes du pouvoir des Ducs & des Evêques, ils créèrent auſſi au milieu des Duchés quelques Principautés ſéculieres, qui ne dépendoient que d'eux, ils firent divers démembremens des Provinces trop vaſtes; tous ces coups d'autorité parurent ſoutenir la Dignité Impériale ſous le regne de Fréderic I, dit Barberouſſe, mais ce qui donna le plus d'éclat à ce regne, c'eſt que Fréderic étoit un grand homme. Fré-

Puff. ndorff, c. 8. n. 24.

deric II, ſon petit-fils, eut auſſi un regne illuſtre, mais très-agité, il parut vouloir tranſporter en Italie le Siége de l'Empire, les Papes en frémirent & lui ſuſciterent mille obſtacles, il leur fait une guerre opiniâtre & inutile à la faveur de laquelle les peuples d'Italie ſe mettent inſenſiblement en liberté, on y voit naître de toutes parts de petits Etats & ſe former des Républiques nouvelles. On peut regarder ce regne comme le terme fatal de l'autorité Impériale en Italie. La Maiſon de Souabe tarda peu à s'éteindre, le Royaume de Naples & de Sicile qui lui appartenoit, paſſa à la Maiſon d'Arragon, concurremment avec la Maiſon d'Anjou, comme nous l'avons expliqué dans l'Introduction.

Les troubles qui ſuivirent la mort de Fréderic II. & un interregne de deux ans qui précéda l'avenement de Rodolphe de Haſbourg, ſont comme le berceau du droit public Germanique. Les Etats d'Allemagne achevent de s'arroger les droits

de Souveraineté qui leur manquoient, & d'envahir les Domaines de la Couronne. Tous les Tributaires, tous les vaſſaux ſecouent le joug, la Dignité Impériale s'avilit de jour en jour & ſon autorité s'éclipſe entiérement. Il ne ſe tenoit preſque point de Diétes, les cauſes des Seigneurs ne ſe jugeoient point, ils ſe faiſoient juſtice eux-mêmes, delà des guerres civiles, des brigandages, des ravages continuels. Ces déſordres donnerent lieu à divers établiſſemens.

Les Etats conclurent en 1255. à Wormes & à Mayence une alliance perpétuelle pour le maintien de la paix publique & pour l'abolition des nouveaux péages que mille tyrans établiſſoient à main armée dans leurs terres. On nomma cette confédération : *la Ligue du Rhin.* L'Empereur Guillaume la ſigna pour en être le Chef. Les autres Nobles qui ne purent ou ne voulurent pas entrer dans cette aſſociation générale, en formerent de particulieres, nommées *Ganerbinats.* L'objet des

Ganerbinats étoit de fortifier & de défendre à frais communs quelque Château pour arrêter les brigands & procurer la sûreté de certains Cantons. Comme c'étoit le défaut de Juſtice qui avoit produit les violences qu'on vouloit réprimer, le Préſident de chacune de ces Ligues devoit juger toutes les cauſes des Confédérés.

Les Villes commerçantes ſuivirent l'exemple de la Nobleſſe, elles s'unirent pour les intérêts de leur commerce trop interrompu par les diſcordes publiques, elles formerent la célébre Ligue Hanſéatique, ainſi nommée du vieux mot *Hanſa*, Communauté ou Ligue ; cette Ligue accrue par le temps & par ſes ſuccès, embraſſa bien-tôt juſqu'à quatre-vingt Villes les plus riches & les plus puiſſantes de l'Allemagne. Elles ſe diſtribuerent en quatre claſſes. Lubeck étoit à la tête de la premiere (& de toute la Ligue en général), Cologne de la ſeconde, Brunſwick de la troiſieme, Dantzick de la quatrieme. Leur com-

merce s'étendit par toute l'Europe ; elles firent trembler la Suéde & le Dannemarck ; leurs principaux comptoirs étoient à Londres, à Bruges, à Berghen en Norwége, à Novogorod.

Les tentatives des Empereurs pour reprendre quelques portions de l'autorité Souveraine, étoient toujours malheureuſes. Les Villes qu'ils avoient affranchies du joug des Seigneurs pour leur en impoſer un plus légitime & plus doux, n'eurent pas plus de reconnoiſſance que n'en avoient eu les Evêques, la liberté ſeule put les flatter ; le degré de puiſſance où elles parvinrent, leur donna même de plus hautes prétentions, elles voulurent partager avec les Princes & les Evêques le Gouvernement général de l'Empire, elles aſpirerent à la Dignité d'Etats qu'il fallut bien leur accorder.

Cette période de Souabe vit le Collége Électoral ſe former & exclure les autres Princes de l'Empire des Aſſemblées qui ſe tenoient pour l'élection des Empereurs. Les Grands Officiers de la Couronne,

non-contens d'avoir rendu leurs offices héréditaires, d'avoir acquis la Souveraineté dans leurs domaines & de partager l'autorité Impériale, voulurent encore être distingués par des droits exclusifs. Dès le temps des Empereurs Franconiens, ceux des Ducs qui exerçoient les grandes charges de la Couronne, jouissoient avec les trois Primats de Mayence, de Cologne & de Trèves, d'un droit appellé *Jus prætaxandi* ou droit de premiere élection, c'est-à-dire qu'avant de conférer avec le corps entier des Etats sur le choix d'un Empereur, ils convenoient entre eux de ce choix. Cette prérogative pouvoit être illusoire, puisque la délibération de leur assemblée particuliere pouvoit être cassée à la Diete générale, mais les conjonctures les servirent bien. Les guerres civiles, les brigandages publics ayant fait dégénérer en corvée le droit d'assister aux Dietes par la nécessité qu'ils imposoient de se faire escorter pour le moindre voyage, les Seigneurs peu puissans

s'accoutumerent à regarder comme un privilége précieux la diſpenſe de venir aux Dietes, mais les grands Officiers plus particulierement obligés par le devoir de leurs charges d'aſſiſter aux Dietes, ſur-tout aux Dietes d'élection, flattés d'ailleurs d'y paroître avec l'appareil de la puiſſance, attirerent inſenſiblement à eux ſeuls le droit d'élire l'Empereur. Les autres Etats ne furent exclus d'abord que par le fait ſans aucune loi. L'Empereur Richard n'eut pour Electeurs en 1256. parmi les Eccléſiaſtiques que l'Archevêque de Mayence, comme Archi-Chancelier d'Allemagne, l'Archevêque de Cologne, comme Archi-Chancelier d'Italie, l'Archevêque de Trèves, comme Archi-Chancelier du Royaume d'Arles, & parmi les ſéculiers que le Roi de Bohême, (1) comme Grand Echanſon, le Duc de Baviere, Comte Palatin, comme

(1) Les Empereurs avoient érigé la Bohême en Royaume vers le commencement du treizieme ſiécle.

Grand Sénéchal ou Grand Juge de la Couronne, le Duc de Saxe comme Grand Maréchal & le Margrave de Brandebourg comme grand Chambellan. Tels ont été depuis les ſept Electeurs. L'Archevêque de Mayence, comme ſeul Archi-Chancelier de (2) l'Empire, convoquoit les Dietes Electorales, à ſon défaut, c'étoit le Comte Palatin, comme Grand Juge de la Couronne, l'Élection ſe faiſoit dès-lors à Francfort, le couronnement à Aix-la-Chapelle.

5°. PÉRIODE DE HASBOURG, LUXEMBOURG ET BAVIERE.

Cette période qui s'étend depuis 1273. juſqu'en 1437, eſt mêlée d'Empereurs de diverſes Maiſons, tous nommés par les ſeuls Électeurs. La Maiſon de Haſbourg n'eſt autre, Id. ibid. n. 26. & ſuiv.

(1) Les Archi-Chanceliers d'Italie & du Royaume d'Arles, n'avoient qu'un titre autrefois réel, alors illuſoire.

comme on ſçait, que la célébre Maiſon d'Autriche, mais cette période ne comptant que deux Empereurs de la Maiſon de Haſbourg, qui même ne ſe ſuccéderent pas immédiatement, on ne les rapporte point à cette Dynaſtie non interrompue d'Empereurs Autrichiens, qui ont occupé le thrône depuis 1437. juſqu'à nos jours, & qui forment la ſixieme & derniere période.

Pendant la cinquieme dont il s'agit ici, les Electeurs continuerent de ſe ſéparer des autres Etats, de former un Collége particulier, auquel étoit réſervée la nomination des Empereurs, & d'attirer à eux ſeuls la plûpart des affaires. En 1338. les Dietes de Renſée & de Francfort confirmerent leurs prérogatives. Mais c'eſt dans les Dietes de Nuremberg & de Metz, tenues en 1356. par l'Empereur Charles IV. de la Maiſon de Luxembourg, que ces prérogatives ont reçu leur plénitude par la fameuſe Bulle d'or, devenue une des loix fondamentales de l'Empire.

La Bulle *d'or*, ainſi nommée, non à cauſe de l'excellence des reglemens qu'elle contient, mais à cauſe du ſceau d'or en forme de petite bouteille, dont elle fut ſcellée, conſiſte en 30 Chapitres, dont les 23. premiers ont été publiés dans la Diete de Nuremberg, le 10. Janvier 1356, & les 7 autres dans la Diete de Metz le jour de Noël de la même année, nous n'en rapporterons que les principales diſpoſitions, ſans égard à l'ordre très-peu méthodique des articles.

1°. Elle fixe le nombre des Electeurs à ſept, *per quos velut ſeptem* (1) *candelabra lucentia in unitate ſpiritûs ſeptiformis ſacrum illuminari debet Imperium.*

2°. Elle aſſigne à chacun d'eux un des grands Offices de la Couronne, qu'elle attache à l'Électorat.

---

(1) On ne ſouvint pas de cette excellente raiſon, lorſque vers le milieu du dernier ſiécle, on créa un huitieme Electorat dans la Maiſon Palatine, & vers la fin du même ſiécle un neuvieme dans la Maiſon de Brunſwick.

3°. Elle regle le cérémonial de l'Élection & du Couronnement. L'Élection doit ſe faire à Francfort, à la pluralité des voix recueillies par l'Archevêque de Mayence dans cet ordre : l'Archevêque de Trèves, l'Archevêque de Cologne, le Roi de Bohême, (1) le Comte Palatin du Rhin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg. Le couronnement doit être fait à Aix-la-Chapelle par les mains de l'Électeur de Cologne.

4°. Autrefois tous les Princes de Maiſon Électorale prétendoient participer au droit d'élire les Empereurs, la Bulle d'or borne ce droit à la perſonne des Électeurs, regle leurs ſucceſſions conformément au droit de primogeniture établi dans toutes les Monarchies, & déclare les Électorats indiviſibles.

5°. La Bulle d'or confirme aux

(1) La Bulle d'or met le Roi de Bohême à la tête des Electeurs Laïcs & accorde à cet Electorat divers privilèges, parce que Charles IV. étoit lui-même Roi de Bohême.

Électeurs tous les droits de la ſupériorité territoriale, déclare leur perſonne ſacrée, punit comme criminels de Lèze-Majeſté ceux qui auront attenté à leur vie, aſſure aux Électeurs la prééminence ſur tous les Princes de l'Empire.

6°. Elle établit deux Vicaires de l'Empire, le Duc de Saxe & le Comte Palatin, qui pendant la vacance du thrône Impérial, exerceront, chacun dans leur diſtrict, preſque tous les droits dont jouiſſent les Empereurs. Le Vicariat de Saxe s'étend ſur toutes les terres où le droit Saxon eſt obſervé, ce qui comprend la Weſtphalie, le Holſtein, la Poméranie, le Brandebourg, la haute & baſſe Saxe, la Thuringe, la Miſnie, la Luſace, la Moravie. Le Vicariat Palatin embraſſe le haut & bas Rhin, la Franconie & la Souabe. Le Duc de Saxe & le Comte Palatin jouiſſoient de ce droit de Vicariat & d'adminiſtration de l'Empire pendant la vacance avant la Bulle d'or, qui confirme plutôt qu'elle ne confere ce droit.

Le reſte ne fait que régler des cérémonies & des préſéances.

Le ton qui regne dans ce décret, l'eſprit qui ſemble en avoir dicté tous les articles méritent quelque attention. Jamais Deſpote Aſiatique n'eut une étiquette plus fiere. L'Empereur fait tout de ſa pleine puiſſance & autorité Impériale ; il mande à tous les Etats de l'Empire ſes volontés ſuprêmes, il enjoint, il menace, il confirme, il abroge, il inflige des peines, il accorde des graces, il confere des titres & des droits, il dicte des loix à ſes Sujets, & ces Sujets ſont des Souverains : s'il éleve les Électeurs juſqu'à lui, c'eſt toujours en paroiſſant s'abaiſſer juſqu'à eux, c'eſt en leur tendant une main protectrice, leur grandeur & leur puiſſance ſemblent des dons de ſa bonté généreuſe. Si leur perſonne eſt ſacrée, c'eſt, dit l'Empereur, parce qu'ils ſont partie de notre corps, *nam & ipſi pars corporis noſtri ſunt.* S'il les appelle les baſes ſolides & les colomnes immobiles du Saint Empire,

ils n'obtiennent ces qualifications glorieuſes qu'à cauſe de l'honneur qu'ils ont d'exercer un office dans le Palais de l'Empereur. Son autorité moitié deſpotique, moitié paternelle, pouſſe ſes attentions ſupérieures juſqu'à leur ordonner de faire apprendre à leurs fils le latin, l'Italien & le Sclavon.

C'eſt par une ſuite du même eſprit qu'il s'attache à mettre un grand intervalle entre les Électeurs & les autres Princes de l'Empire, qu'il traite de conſpirations les aſſociations des Villes, qu'il les défend pour l'avenir ſous des peines rigoureuſes, qu'il ne fait que tolérer celles qu'il trouve établies, & qu'il paroît ſe promettre de les détruire dans la ſuite.

On peut enviſager la Bulle d'or comme une tentative nouvelle pour relever l'autorité Impériale, tentative pareille à celles que les Empereurs avoient faites pluſieurs fois, tantôt en oppoſant le Clergé aux Princes ſéculiers, tantôt en affranchiſſant les Villes du pouvoir des

Princes tant ſéculiers qu'Eccléſiaſtiques. Charles IV. tâchoit de concentrer toute l'autorité dans le corps Électoral, eſpérant la retirer plus aiſément des mains de ſept Princes que des charges particulieres, réunies à leurs Dignités, attachoit à ſa perſonne, qu'il ne l'eût pu faire des mains d'une multitude de Princes & de Villes. Mais comment les Etats, ſi jaloux de leur liberté, purent-ils appuyer de leur conſentement un Diplome où tout reſpiroit le deſpotiſme ? C'eſt que ce Diplome ne leur enlevoit ni le droit d'aſſiſtance aux Dietes, ni celui de Souveraineté chez eux, & qu'après avoir dépouillé l'Empereur des prérogatives réelles de la Royauté, ils ne lui envioient point la prérogative chimérique de parler en maître.

Les Électeurs abuſerent bien-tôt contre l'Empereur Venceſlas des droits que Charles IV. ſon pere, leur avoit confirmés, ils le dépoſerent en 1400. Ainſi la tentative d'élever les Électeurs pour abaiſſer tous les autres Etats, tourna encore

au détriment de l'autorité Impériale.

Cette cinquieme période vit les accroiſſemens d'une autre Puiſſance qui s'établiſſoit depuis long-temps dans la Franconie, dans la Souabe & ſur le Rhin, & qui ſervit encore de moyen aux Empereurs pour tenter une diverſion en faveur de leur autorité. Je veux parler de ce qu'on appelle la Nobleſſe immédiate de l'Empire. L'extinction des Maiſons Impériales de Franconie & de Souabe, dont aucun Prince n'hérita, ayant mis les fiefs de ces Provinces dans la mouvance directe de l'Empire, les Nobles qui les poſſédoient s'unirent pour conſerver la liberté; ils formerent un corps particulier, indépendant de l'Empereur & des Princes, & ſoumis immédiatement à l'Empire. Les Empereurs les ſouffrirent d'abord, les protégerent enſuite, & redoublant cette protection à meſure que la puiſſance des Etats devenoit plus redoutable, ils accorderent à la Nobleſſe immédiate tant de priviléges

que les Etats en murmurerent ; la Nobleſſe immédiate eut avec eux des conteſtations très-vives, dans leſquelles les Empereurs lui témoignerent une faveur marquée. Cette faveur même empêcha la Nobleſſe immédiate d'être introduite aux Dietes, les Etats ne voulant point l'admettre parmi eux, & les Empereurs n'étant point fâchés d'avoir à protéger contre les Etats un corps qui puiſſe au moins leur donner de l'inquiétude.

6°. PÉRIODE AUTRICHIENNE.

Id. ibid. n. 37. & ſuiv.

Enfin l'année 1437. vit la Maiſon d'Autriche remonter ſur le thrône Impérial pour ne le plus quitter. Nous n'avons à examiner de cette derniere période que la partie qui s'étend juſqu'à la mort de Maximilien I, en 1519. Cet eſpace de temps voit naître ou ſe perfectionner des établiſſemens conſidérables. On ſent aſſez que de tant de partages de l'autorité devoit naître un choc

choc violent, toujours funeſte à la tranquillité publique. En effet l'Allemagne n'avoit peut-être jamais été plus cruellement déchirée que ſous le regne, d'ailleurs aſſez brillant de Sigiſmond, dernier Empereur de la Maiſon de Luxembourg. L'Empereur Albert d'Autriche s'occupa des moyens d'aſſurer la paix de l'Empire. Il renouvella une diſtribution que Sigiſmond avoit déjà faite des Etats en un certain nombre de cercles, dont chacun devoit avoir un Chef ou Directeur chargé de veiller au maintien de la paix dans ſon département. Albert fit d'abord ſa diſtribution en quatre cercles, puis en ſix ; mais cet établiſſement ne fut porté à ſa perfection que par Maximilien, qui en 1500. dans la Diéte d'Auſbourg, diviſa d'abord l'Allemagne en ſix cercles, & qui en 1512. dans la Diéte de Cologne, étendit cette diviſion juſqu'à dix. Ces dix cercles ſont ceux d'Autriche, de Baviere, de Souabe, de Franconie, de haute & de baſſe

Saxe, de Weſtphalie, du haut & du bas Rhin, enfin celui de Bourgogne, qui comprend les Pays-Bas & la Franche-Comté. La politique de Maximilien fit comprendre ces Etats, quoiqu'étrangers à l'Allemagne, dans la diviſion des cercles, pour engager l'Empire à les protéger contre la France. La Bohême & la Pruſſe refuſerent d'entrer dans aucun cercle, craignant qu'on ne leur imposât des taxes dont elles avoient été juſqu'alors exemptes.

L'effet naturel de cette diviſion de l'Allemagne en dix cercles, fut de contenir plus aiſément les Princes dont les querelles auroient pu troubler la paix publique, de mettre plus de correſpondance dans le Gouvernement des différentes contrées de l'Allemagne, de faciliter le recouvrement des deniers publics, de fixer avec plus de connoiſſance les contingens de chaque Etat. On nomma pour Directeurs des Cercles les Princes les plus puiſſans de chaque cercle.

Cette diſtribution favoriſa l'éta-

bliſſement de la paix publique, dont le même Empereur Maximilien avoit jetté les fondemens à la Diéte de Wormes, en 1495. Tous les efforts de ſes prédéceſſeurs n'avoient pu faire ceſſer l'Anarchie, qui déſoloit l'Allemagne; la négligence de Fréderic III, pere de Maximilien, avoit encore redoublé la licence, Électeurs, Princes, Gentilshommes, Villes Municipales, Payſans, tout s'armoit, tout faiſoit la guerre, & croyoit avoir droit de la faire, pourvu qu'elle fût précédée d'un défi. Les Boulangers du Palatinat défioient les Villes voiſines. Le Comte de Solms étoit défié par ſon cuiſinier & par ſon marmiton. La France avoit auſſi éprouvé autrefois les mêmes horreurs, mais elle avoit ſçu s'en délivrer plutôt. En général le Gouvernement François, ſorti du même berceau que le Gouvernement Germanique, c'eſt-à-dire de la domination Carlovingienne, fut long-temps en proie aux mêmes abus, toute la différence ne conſiſte que dans les

moyens tentés de part & d'autre pour parvenir à les corriger. L'événement a fait voir que la France avoit pris la voie la plus sûre, en réuniſſant toute l'autorité ſur la tête de ſes Rois, tandis que l'Allemagne partageant & diminuant ſans ceſſe l'autorité de ſes Chefs, n'a fait qu'irriter ſes maux par les remédes même qu'elle employoit pour les guérir. On a vu combien d'aſſociations & de ligues le projet de rétablir la paix publique avoit fait naître ; toutes ces ligues, néceſſairement jalouſes & ennemies, troubloient ſans ceſſe la paix qu'elles prétendoient établir ; tout le monde pouvoit faire du mal & tout le monde en faiſoit. Les loix oſoient à peine faire entendre leur voix impuiſſante & mépriſée. Toutes les ordonnances pour le maintien de la paix publique, n'avoient jamais été portées que pour un temps fort court ; on s'eſtimoit trop heureux quand on pouvoit les faire obſerver pendant quelques années ; le Clergé de ſon côté, en publiant

la *trève du Seigneur*, n'osoit rien enjoindre ni rien défendre, de peur de révolter des hommes indociles & violens, il se contentoit d'exhorter avec douceur les brigands à modérer leurs excès ; on usoit de ménagement avec le crime, & le crime plus insolent se prévaloit de cette foiblesse.

Enfin le vœu de tous les Etats de l'Empire avoit produit sous Maximilien ce recès de la Diéte de Wormes, confirmé depuis par tant d'autres recès, & qui est connu parmi les loix de l'Empire, sous le nom de la *Paix publique* ou de la *Paix profane*.

Par ce recès les défis particuliers furent abrogés & différentes peines prononcées contre les infracteurs ; on ôta même tout prétexte à l'infraction, un Tribunal suprême fut érigé pour juger les différens qui naîtroient entre les Etats ; c'est ce Tribunal qu'on nomme la *Chambre Impériale*. Puffendorff, chapit. 8. n. 39.

Dans cette même Diéte de Wormes, l'Empereur fit un acte de

foibleſſe bien mémorable, en promettant de ne faire aucune alliance au nom de l'Empire ſans le conſentement des Etats. C'étoit la premiere fois que les Empereurs dépouillés de tant de droits, raſſaſſiés de tant d'outrages, avoient vu leur liberté reſtrainte à cet égard par une loi publique, depuis que l'Empire étoit ſorti de la Maiſon Carlovingienne.

Les Etats voulurent encore faire un autre affront à leur Chef, celui d'établir au milieu même de ſa Cour un Conſeil perpétuel de Régence, qui fût autoriſé à faire tous les réglemens convenables au bien de l'Allemagne; après beaucoup d'oppoſitions de la part de l'Empereur & beaucoup d'inſtances de la part des Etats, on ſupprima le nom & on établit la choſe; on nomma huit Conſeillers, chargés de ſuivre la Cour Impériale & d'y veiller aux intérêts de l'Empire, c'eſt ce qu'on appella le *Conſeil Aulique*. C'étoient huit eſpions donnés à l'Empereur, huit cenſeurs de ſa conduite, huit

juges de ſes actions ; mais la Cour fit ſur eux ſon effet ordinaire, de ſéduire & de corrompre. Les Empereurs ſçurent tourner à leur avantage & mettre dans leur dépendance cet établiſſement injurieux & gênant qui s'étoit formé malgré eux. Ils l'ont même oppoſé avec ſuccès à la Chambre Impériale, & la concurrence qui s'eſt élevée entre ces deux Tribunaux, a rendu quelque Juriſdiction aux Empereurs ; mais en prenant le Conſeil Aulique dans le temps que nous conſidérons, c'eſt-à-dire à la mort de Maximilien, ce n'étoit qu'un nouveau Monument de la tyrannie exercée par les Etats ſur les Empereurs.

RÉCAPITULATION.

En reſumant tout ce qui vient d'être remarqué ſur les différentes Périodes du Gouvernement Germanique, on voit que depuis la décadence des Princes Carliens, & la tranſlation de l'Empire en Allemagne, juſqu'à la mort de Maximilien, la

puiſſance des Etats n'a preſque point ceſſé de s'élever, ni celle des Empereurs de s'abbaiſſer. Ce n'eſt pas que pendant un ſi long intervalle l'une & l'autre puiſſance ait toujours marché d'un pas égal, l'une vers ſa grandeur, l'autre vers ſa ruine; les événemens ont été tour-à-tour favorables & contraires à l'une & à l'autre, les conjonctures ont changé mille fois; de grands Empereurs ont quelquefois regné en vrais Monarques, & leur gloire perſonnelle a ſervi leur autorité; mais les fruits de leurs travaux ont été ſéchés dans leur fleur par des ſucceſſeurs peu dignes d'eux. Charles IV paroît le Légiſlateur & le Souverain de la Germanie: quatre Electeurs dépoſent Venceſlas ſon fils. C'eſt ainſi que l'autorité Impériale a eu ſon flux & ſon reflux; mais les digues puiſſantes qu'on lui a oppoſées dabord de loin en loin, enſuite de proche en proche, l'ont enfin reſſerrée dans le canal le plus étroit. La Période Saxonne a vu l'aggrandiſſement des Princes ſéculiers; la

Période Franconienne, celui des Prélats; la Période de Souabe, celui des Villes; la Période de Haſbourg, Luxembourg & Bavière, a mis le ſceau à la prééminence des Electeurs, & à l'indépendance de la Nobleſſe immédiate de Franconie, de Souabe & du Rhin. Enfin la Période Autrichienne a donné naiſſance à divers établiſſemens & réglemens, où on ne perd jamais de vue le double objet: 1°. De fermer les playes cauſées par l'Anarchie. 2°. De borner & preſque d'anéantir l'autorité Impériale.

Telle eſt (autant qu'on peut rapporter la foule des événemens, à des idées & à des époques préciſes,) la gradation par laquelle le Corps Germanique eſt parvenu à cette complication d'intérêts & de droits contraires, balancés, combattus, reſpectés cependant les uns par les autres, & qui forment cette Conſtitution ſingulière, qu'aucun autre Etat peut-être ne pourroit ſupporter.

DROITS RESPECTIFS.

Le Corps Germanique s'étoit aſſuré tous les droits réels, & n'avoit laiſſé à ſon Chef que les droits honorifiques.

Mais pour détailler ces droits reſpectifs :

Les Empereurs conféroient les titres & les dignités, excepté celle d'Etat de l'Empire, parce que celle-ci entraînoit un pouvoir réel ; ils accordoient les diſpenſes d'âge, le droit de foires, celui de battre monnoye ; ils convoquoient les Diétes, ils y préſidoient, ils conféroient les petits fiefs vacans, & donnoient relativement à ces fiefs des Expectatives ; enfin pour enfler la liſte des droits de leur éminente & foible Couronne, on eſt obligé de compter pour quelque choſe le droit de *Premiéres Priéres*, dont ils jouiſſoient dans les Chapitres & Maiſons Religieuſes, & celui de recevoir les trop modiques revenus d'un domaine preſque réduit à rien.

Puffendorf, c. 2. n. 49.

Les Electeurs jouiſſoient du droit excluſif d'élire l'Empereur. Ils décidoient ſeuls de la néceſſité d'élire un Roi des Romains ; ils prétendoient auſſi avoir ſeuls le droit de dépoſer l'Empereur ; mais les autres Etats prétendoient devoir y participer. Les Electeurs formoient un Collége particulier dans les Diétes ; ils attiroient à eux ſeuls toutes les affaires, autant qu'ils pouvoient, ils concouroient à la collation des Electorats vacans, ils jouiſſoient dans leurs états d'une pleine ſouveraineté ; il leur étoit ſeulement défendu, par égard pour la liberté publique, d'établir de nouveaux péages.

Les Etats, Princes, Prélats & Villes aſſemblés dans les Diétes Générales, avoient ſeuls les droits vraiment Régaliens, ces droits qui diſtinguent les Souverains des particuliers puiſſans, celui de faire la guerre, la paix, des alliances, d'envoyer des Miniſtres publics au nom de l'Empire, de porter des loix générales, d'établir des Tribunaux, d'en nommer les membres ou d'en

attribuer la nomination, de juger les cauſes civiles ou criminelles des Princes, de concourir à la collation des grands fiefs & de la qualité d'Etat & Prince de l'Empire, d'exercer la haute-Police de l'Egliſe Germanique, de s'oppoſer à toute aliénation du Domaine de l'Empire. Dailleurs, les Etats exerçoient chacun chez eux tous les droits de la ſouveraineté, excepté celui d'établir de nouveaux péages.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Maximes Féodales de l'Empire.

Tel étoit alors l'Etat de l'Allemagne, conſidérée dans ſa conſtitution & dans ſon adminiſtration intérieure. Si on l'enviſage dans ſes rapports extérieurs, on la voit bornée au Nord par le Dannemarck & les autres Puiſſances qui s'étendent, ſoit ſur la mer du Nord, ſoit ſur la mer Baltique, à l'Eſt par les Royaumes de Pologne & de Hongrie, au Sud-Eſt par la Turquie, au Sud par l'Italie, au Couchant par la

France & la Suiſſe. Mais les prétentions de l'Empire s'étendoient ſi fort au-delà de ces limites, qu'elles ſembloient devoir ſoulever contre lui tous ſes voiſins. Les Publiciſtes Impérialiſtes avoient formé une Juriſprudence, à la faveur de laquelle l'Empire, élevé ſur des fondemens éternels, n'avoit rien à craindre des révolutions les plus funeſtes; ils remontoient juſqu'au temps de Charlemagne, examinoient quelle étoit alors l'étendue de la domination Impériale, & ſuppoſant que depuis ce temps l'autorité des Empereurs n'avoit pas ceſſé d'être, du moins tacitement, renfermée dans les mêmes bornes que du temps de Maximilien, ils en concluoient que ces Empereurs, toujours Chefs, jamais maîtres de l'Empire, avoient bien pû en accroître l'étendue par des conquêtes, mais non la diminuer par des aliénations.

En développant cette propoſition, ils diſtinguoient le domaine direct ou ſuprême, du domaine utile ou de la ſouveraineté immédiate.

L'Empire avoit poſſedé des pays qu'il ne poſſédoit plus ; d'autres Etats qu'il n'avoit point poſſedés, mais qui avoient relevé de lui, étoient devenus indépendans. Or, les droits, ſoit de domaine direct, ſoit de domaine utile, une fois acquis à l'Empire, n'ont pu, diſoient les Juriſconſultes Allemans, être perdus que par preſcription ou par aliénation. La preſcription n'a pu avoir lieu à l'égard du domaine direct, il eſt impreſcriptible de ſa nature, du moins de la part du vaſſal. L'aliénation que quelques Empereurs peuvent avoir faite du domaine ſuprême de l'Empire, eſt eſſentiellement nulle, ſi elle n'a été confirmée par les ſuffrages du Corps Germanique, aſſemblé en Diéte, & cette nullité n'a pu être couverte par la preſcription poſtérieurement acquiſe, ſuivant la maxime : *Quod initio non valet, tractu temporis non poteſt convaleſcere.* Et qu'on ne diſe pas que le domaine ſuprême, n'étant en quelque ſorte qu'un droit honorifique, les Empereurs ont pu en diſpoſer ; il ſuffit

que ce droit emporte ceux de réunion, de confiscation, &c. pour qu'on doive l'envisager comme un droit utile, dont le Corps Germanique, (auquel seul il appartenoit,) n'a pas dû être privé par le fait d'un Administrateur infidèle.

L'Abbé du Bos, ligue de Cambray.

On alléguoit, pour appuyer ces raisons, le serment même que les Empereurs avoient de tout temps prêté à leur élection ; serment qui leur lioit les mains pour toute aliénation, & qui les obligeoit de travailler sans cesse à la conservation & au recouvrement de tous les droits appartenans à l'Empire.

A l'égard du domaine utile, si les Empereurs n'ont jamais pû aliéner irrévocablement les terres de l'Empire, ils ont pû depuis Charlemagne, jusqu'à Maximilien I. les concéder en fief, parce que la prohibition de ces sortes d'inféodations a une époque certaine & postérieure à ce temps-là. L'Empire n'a pas cru devoir déclarer nulles ces inféodations faites par les seuls Empereurs, & sans l'intervention du Corps Ger-

manique. 1°. Parce que les investis étoient toujours obligés de servir l'Empire & de reconnoître son Domaine suprême. 2°. Parce que la clause de Réversion, au défaut d'héritiers, insérée dans ces investitures, empêchoit qu'on ne les confondît avec de véritables aliénations. Ainsi l'Empire regardoit comme légitimes possesseurs de ses Fiefs, ceux à qui les Empereurs les avoient concédés sous la mouvance de l'Empire.

Mais la plûpart de ces Fiefs avoient passé dans des mains étrangères, par vente, par donation, par échange, par conquête. Ces nouveaux possesseurs ne tenoient point leur droit de l'Empire, ils le tenoient ou de leur épée, titre violent & injuste, ou de vassaux qui n'avoient point le droit d'aliéner, & qui n'avoient pû s'arroger ce droit sans encourir la commise par leur félonie; l'Empire regardoit donc le domaine utile de ces Fiefs concédés par les Empereurs, & sortis par la suite des mains des Concessionnaires, comme réuni & consolidé au domaine direct,

ſoit par l'extinction de la poſtérité des Conceſſionnaires, ſoit par la félonie de ces vaſſaux ingrats & uſurpateurs, qui avoient prétendu dépouiller l'Empire leur bien-faiteur, de ſon domaine direct, en faiſant paſſer ſes Fiefs ſans ſon aveu dans des mains étrangères. Les Détenteurs étrangers de ces fiefs n'ont jamais joui qu'en vertu d'un titre eſſentiellement nul, puiſqu'il n'étoit émané ni de l'Empire, ni de l'Empereur, & le laps de temps n'a pu légitimer ce titre : 1°. Parce qu'il ne valide point ce qui eſt vicieux dans ſon origine. 2°. Parce que le domaine utile de ces fiefs ayant été réuni de droit au domaine direct, dès le temps de la vacance ou de la commiſe, & le droit de domaine direct n'ayant pas pû être preſcrit, le domaine utile n'a pas pû l'être davantage.

Si les Détenteurs étrangers, pour juſtifier le droit de conquête, alléguoient de la part des Feudataires de l'Empire des excès qui euſſent autoriſé leurs voiſins & leurs

ennemis à les dépouiller, les Impérialiſtes répondoient qu'il n'avoit appartenu qu'à l'Empire de faire juſtice de ſes Feudataires, & d'en recueillir la confiſcation ; mais que les crimes des vaſſaux ne pouvoient porter préjudice aux droits du Seigneur ſuſerain ; qu'enfin on n'avoit pû ſous ce prétexte envahir ni le domaine direct, ni le domaine utile des Fiefs Impériaux.

D'après cette Juriſprudence, l'Allemagne ne voyoit autour d'elle que des uſurpateurs ; elle prétendoit, mais cela étoit très-conteſté, que la Pologne avoit été un fief de l'Empire, du moins la Mazovie & la Siléſie l'avoient été inconteſtablement. L'Allemagne avoit les mêmes prétentions ſur la Hongrie, elle alléguoit l'inféodation faite par l'Empereur Henri II. à S. Etienne, Roi de Hongrie, au commencement du onziéme ſiècle, & la ſuſeraineté de l'Empire reconnue vers le milieu du même ſiécle, par les Rois Pierre & André ; mais les Hongrois interprétoient cette inféodation & ces re-

connoiſſances. L'Italie preſque entière étoit réclamée par l'Empire, ſoit quant au domaine ſuprême, ſoit quant au domaine utile. En France toutes les Provinces qui avoient formé autrefois le Royaume de Bourgogne & d'Arles, étoient autant de fiefs de l'Empire, puiſque ce Royaume avoit été poſſédé par les Empereurs depuis Henri III. juſqu'à Frédéric II. On a déja dit (1) que l'Allemagne regardoit le Dannemarck comme un de ſes fiefs, prétention très-conteſtée par les Danois ; elle avoit ſans doute la même prétention ſur la Suéde, s'il eſt vrai, comme le dit Puffendorff, que Maximilien I. ait ordonné aux Etats de Suéde, d'obéir à un Arrêt du Sénat de Dannemarck, & qu'il les ait menacés, ſur leur refus, de procéder contre eux, ſelon les loix de l'Empire.

En genéral tous les voiſins de l'Allemagne oppoſoient à ſes vaſtes prétentions, des raiſons peut-être aſſez ſolides. Ceux qui avoient conquis leurs Provinces ſur

(1) Tom. I. p. 355.

des vaſſaux de l'Empire, diſoient que ſi l'Empire vouloit empêcher qu'on n'occupât ſes Fiefs, il falloit qu'il empêchât ſes vaſſaux de provoquer leurs voiſins par des outrages, ou qu'il en fît juſtice lui-même; que l'Empire n'étant point intervenu dans les querelles dont le fruit avoit été la conquête de ſes fiefs, il devoit être cenſé avoir renoncé à ſon domaine direct; que la politique de l'Empire ſeroit trop cruelle & trop artificieuſe, ſi, voyant ſes vaſſaux injuſtement armés contre leurs voiſins, au lieu d'arracher aux premiers ces armes dont ils abuſoient, il attendoit que le ſort eût puni leur audace, en les privant de leurs domaines, pour venir enſuite redemander au parti victorieux, des domaines devenus le prix de ſon ſang & de ſes travaux; que le droit des gens autoriſoit toute puiſſance à retenir le bien d'un injuſte aggreſſeur, ſoit à titre de conquête, ſoit à titre de ſûreté, ſoit à titre d'indemnité pour les frais de la guerre; & que quand ces titres étoient confir-

L'Abbé du Bos, ligue de Cambray.

més par une poſſeſſion plus que centenaire, on ne pouvoit entreprendre de leur porter la moindre atteinte, ſans vouloir renverſer toutes les barrières de la ſûreté & de la tranquillité publiques.

Ceux qui avoient acquis les Fiefs de l'Empire par des voyes plus douces que la conquête, n'en avoient que plus de facilité à faire valoir leurs titres; mais tous indiſtinctement, quelle que fût l'origine de leur poſſeſſion, appelloient à leur ſecours le plus puiſſant, le plus univerſel de tous les droits, qui les ſupplée & les confond tous, la preſcription.

Toutes les Nations, diſoient-ils, ont des prétentions les unes contre les autres; peu de Puiſſances ont commencé par un titre irréprochable, le temps a ſeul légitimé preſque tous les titres aujourd'hui reſpectés, le droit des gens n'a point de loi plus ſacrée que la preſcription, parce qu'il n'en a point de plus propre à maintenir la tranquillité publique. L'Univers ſeroit le théâtre éternel

du brigandage & de la violence, ſi la preſcription n'étoit plus un mur d'airain contre des prétentions vieillies & abandonnées. On allégue en vain certaines bornes que le droit civil a miſes à l'uſage de la preſcription entre les particuliers, ces bornes ſont inconnues dans le droit des gens; celui-ci eſt d'un ordre bien plus éminent, les intérêts qu'il régle, ont une influence bien plus forte & bien plus vaſte ſur la félicité publique. Il n'y a point d'inconvénient à défendre, dans certains cas, la preſcription entre particuliers, parce que la poſſeſſion de tout citoyen doit naturellement être fondée ſur des titres que les loix puiſſent avouer, au lieu que le droit de la guerre, établi entre les Nations, ayant donné aux titres de preſque toutes les Puiſſances, une origine violente, la preſcription ſeule a pû les légitimer & couper la racine des guerres. C'eſt encore bien vainement qu'on allégue la nature des loix féodales d'Allemagne, qui rendent impreſcriptibles les droits de la Couronne Impé-

riale, malgré la négligence des Empereurs à les réclamer, malgré les conventions par leſquelles ils ont paru les ſacrifier, malgré la durée enfin de toute poſſeſſion contraire; ces loix biſarres ne ſont point la régle des Nations, elles peuvent être exécutées dans l'intérieur de l'Empire, mais de quel droit peut-on les oppoſer à des Souverains étrangers? Les conteſtations qui s'élevent entre deux peuples, ſe décident-elles jamais par la Juriſprudence propre à l'un des d'eux? N'eſt-ce pas dans les loix univerſelles & invariables du droit des gens qu'il faut en chercher la déciſion? & le droit des gens connoît-il des titres plus auguſtes que la Preſcription & les Traités? Enfin ces mêmes Allemans, qui prétendent rejetter la preſcription, lorſqu'elle leur eſt contraire, ont-ils moins d'intérêt que les autres Nations, à la faire valoir? Sur quel autre titre peuvent-ils fonder l'origine de leur puiſſance? Quelle autre raiſon oppoſeroient-ils aux François, ſi ceux-ci prétendoient reven-

diquer l'Empire & tous les domaines acquis par Charlemagne, s'ils diſoient que ces acquiſitions faites aux dépens du ſang François, avoient été annexées à la Couronne principale de Charlemagne, & n'avoient pû, ſuivant les loix de la Monarchie Françoiſe, en être valablement démembrées? N'étoit-il pas bien ſingulier, par exemple, que les Allemands oſaſſent redemander aux François les Royaumes d'Arles & de Bourgogne, uſurpés ſur les Rois Carlovingiens, l'un en 879. par Boſon; l'autre en 888. par Rodolphe, fils de Conrad, Comte de Paris, tranſmis à l'Empire en 1023. par le ſucceſſeur de ces uſurpateurs, & recouvrés depuis pluſieurs ſiécles par les Rois de France, comme ſi l'uſurpation de Boſon & de Rodolphe avoit plus mérité d'être confirmée par la preſcription, que le recouvrement fait par les Rois de France, de ces anciens domaines de leur Couronne, ou comme ſi l'Empire avoit, à l'excluſion de tout autre Etat, le privilége éminent de légitimer

mer les droits qu'il acquéroit, d'en purifier la ſource & de leur imprimer, pour l'avenir, le ſceau de l'impreſcriptibilité ? Les Allemands étoient-ils donc une nation ſi ſingulièrement favoriſée du Ciel, que le laps de temps pût toujours lui acquérir des droits, ſans pouvoir jamais lui en faire perdre ? Enfin ou les loix féodales, alléguées par l'Empire, contre la preſcription, étoient particulieres à l'Allemagne, ou elles étoient communes à toute l'Europe ; ſi elles étoient particulières à l'Allemagne, il étoit ridicule de les oppoſer à des Nations qui ne les reconnoiſſoient point ; ſi elles étoient communes à toute l'Europe, les dtoits de l'Allemagne n'avoient jamais pû s'étendre hors de ſon enceinte, & les avantages qu'elle avoit eus en différens temps ſur ſes voiſins, ne lui avoient jamais acquis ni domaine ſuprême ni domaine immédiat.

L'Abbé du Bos, ligue de Cambray.

Au reſte, ſi l'Empire n'abandonnoit aucune de ſes prétentions, il ſçavoit ne les réclamer qu'à propos,

& cet intérêt général de recouvrer tous ſes anciens domaines, étoit trop éloigné pour ne pas céder à d'autres intérêts plus preſſans. La Juriſprudence Impériale n'armoit donc point toujours l'Allemagne contre ſes voiſins, ni ſes voiſins contre elle, comme il ſemble qu'elle eût dû le faire. Cette Nation, plus eſtimée que redoutée, avoit elle-même peu de choſe à craindre des Puiſſances du Nord, trop occupées alors entre elles pour troubler la paix de l'Empire, l'intérêt d'une juſte défenſe la réuniſſoit ſouvent avec la Pologne, la Hongrie & même l'Italie, contre le Turc, leur ennemi commun; l'Empire étoit content des Suiſſes, qui ne s'étoient point encore ſouſtraits à ſon domaine ſuprême; la France étoit, après le Turc; la Puiſſance la plus ennemie de l'Empire, ſoit parce que les limites de ces deux Etats n'étoient point parfaitement fixées, ſoit parce que Maximilien avoit eu l'adreſſe de mettre ſous la ſauve-garde de l'Empire, les Provinces & les droits li-

tigieux qu'il tenoit de la ſucceſſion de Bourgogne. La France étoit plus redoutable à l'Empire, que les Turcs mêmes, les Sultans pouvoient, à la vérité, mettre en campagne des armées plus nombreuſes & tirer plus de revenus de leurs vaſtes provinces; mais ils ne pouvoient que très-difficilement porter la guerre en Europe, parce qu'ils étoient obligés de faire venir de l'Aſie, & leurs troupes & les munitions néceſſaires, & de laiſſer ainſi du côté de l'Orient leurs Etats en proye aux invaſions des Perſans, ou aux révoltes des Baſſas. D'ailleurs, ils ne peuvent faire ſubſiſter leurs armées pendant l'hiver en Allemagne, tant à cauſe du froid auquel ils ne ſont point endurcis, qu'à cauſe de la pauvreté des Provinces d'Allemagne, voiſines de la Turquie d'Europe.

FORCES DE L'ALLEMAGNE.

L'Allemagne étoit très-belliqueuſe & ſi féconde en ſoldats, qu'elle en fourniſſoit à preſque toutes les

autres Nations. Cette vente du ſang des Allemands aux étrangers, étoit même la ſeule ſource de rivalité qu'il y eût entre cette Nation & les Suiſſes. L'Etat Militaire de l'Allemagne venoit de prendre ſous Maximilien une forme nouvelle & plus avantageuſe. La Cavalerie peſamment armée, quoique fort inférieure à la Gendarmerie Françoiſe, avoit fait juſqu'alors la principale force des Allemands; l'Infanterie Allemande, comme autrefois l'Infanterie Françoiſe, n'étant enrôlée que pour une ſeule campagne, n'avoit jamais eu le temps de prendre l'eſprit guerrier; juſqu'au regne de Sigiſmond, chaque Etat ne fourniſſoit qu'un nombre indéterminé de troupes; Sigiſmond, par les taxes matriculaires qu'il introduiſit à la Diéte de Neubourg, fixa ce nombre, ainſi que les piéces d'artillerie & les ſommes que chaque état devoit fournir. Fréderic III. demanda, par avarice, de l'argent au lieu de troupes, les Etats y conſentirent par imprudence, Maximilien préféra auſſi les ſub-

ſides en argent, mais du moins il en employa une partie à l'entretien d'un corps de troupes réglées & enregimentées; c'eſt ce corps fameux auquel les grandes piques dont il étoit armé, firent donner le nom de *Lantzknecht*, Lanſquenets ou Lanciers. Ces ſoldats n'ayans d'autre métier que la guerre, prirent l'habitude du courage & de la diſcipline, ils devinrent propres à braver les dangers & ſur-tout à ſoutenir les fatigues, ce dernier avantage les diſtingua dans l'Europe. Au reſte, comme Maximilien les payoit aſſez mal, principalement lorſqu'il ne les employoit point, ils s'enrôloient à leur gré ſous les drapeaux des Puiſſances étrangères; de ſorte qu'en formant ce corps, ce fut moins à l'Empire qu'à l'Europe entiére, que Maximilien fournit des troupes réglées.

Si l'Allemagne avoit ſçû contenir dans ſon ſein cette pépiniére de guerriers; ſi d'ailleurs la multitude & la déſunion de ſes membres, la foibleſſe de ſon Chef, la rivalité de

ſes Colléges, n'euſſent rendu les délibérations de ſes Diétes trop incertaines, & l'exécution de ſes Recès trop lente, elle eût pû devenir très-redoutable à ſes voiſins ; mais la difficulté de raſſembler les contingens de chaque Etat, de preſſer les mouvemens toujours embarraſſés de ce corps peſant & mal proportionné, la rendoient preſque incapable d'attaquer ; auſſi ſes grandes prétentions plus répandues dans les Livres des ſes Juriſconſultes, que ſoutenues par les armes de ſes guerriers, n'ont-elles jamais allarmé l'Europe.

QUATRIÉME DISSERTATION

Relative à la Conférence de Calais, en 1521. Liv. 2. c. 3. Tom. 1. p. 511.

DANS cette Conférence on agita trois grands objets : la reſtitution de la Navarre, la reſtitution du Royaume de Naples, les droits ſur la Bourgogne.

La Couronne de Navarre avoit paſſé ſucceſſivement par des femmes de la Maiſon de Bigorre, dans celle des Comtes de Champagne, dans la branche regnante de la Maiſon de France, puis dans la branche d'Evreux, dans la Maiſon d'Arragon, enfin dans celle de Foix, d'où elle avoit été portée en 1484. dans celle d'Albret, par le mariage de Catherine de Foix avec Jean d'Albret.

La ſituation de la Navarre la rend très-importante pour les Rois

de France & d'Eſpagne. La Navarre eſt en partie; à l'égard des Pirénées, ce que les Etats du Duc de Savoye ſont à l'égard des Alpes; elle eſt une clef de l'Eſpagne, comme la Savoye & le Piémont ſont des clefs de l'Italie. Elle ſemble ſur-tout être naturellement une province de la Monarchie Eſpagnole. Auſſi lorſque Ferdinand le Catholique & Iſabelle eurent réuni les diverſes portions de cette Monarchie, ils ne perdirent pas un moment de vue le projet d'envahir la Navarre; ils ne manquoient jamais de prétextes pour demander tantôt des Places voiſines de l'Arragon, tantôt des Contrées entiéres. Jean d'Abret ne pouvoit qu'implorer contre eux le ſecours de la France. Il falloit lui rendre ce ſecours dangereux & même funeſte.

En 1512. Ferdinand profita des violentes querelles qui s'étoient élevées entre Louis XII. & le Pape Jules II. pour s'emparer des Etats de Jean d'Albret. Il prévoyoit que ce Prince, pour lui

réſiſter, ſe mettroit ſous la protection de la France, & c'étoit ce qu'il déſiroit.

Au moyen de cette alliance, les apparences de ſchiſme que la haine du S. Siége répandoit ſur la France, alloient s'étendre juſques ſur le Roi de Navarre, & fournir des couleurs favorables à l'uſurpation. A la faveur de cette politique, Ferdinand conquit toute la Navarre juſqu'aux Pirénées; la Maiſon d'Albret ne conſerva que le Béarn; elle fit juſqu'en 1521. des tentatives toujours malheureuſes, pour remonter ſur thrône de Navarre.

Lorſque Jean d'Albret avoit demandé raiſon de cette uſurpation, on lui avoit répondu qu'il étoit excommunié pour ſon adhéſion au ſchiſme de Louis XII. & qu'en conſéquence le Pape avoit donné la Navarre au Roi d'Eſpagne.

Cette raiſon tirée de l'excommunication fut même long-temps la ſeule qu'allégua l'Eſpagne, parce qu'en effet elle ſuffiſoit avec la force. Dupuy, Traité des droits du Roi.

Lorſqu'en 1515. Ferdinand, par un acte ſolemnel, unit irrévocablement la Navarre à la Couronne de Caſtille, il ne manqua pas de rappeller l'excommunication de Jean d'Albret, & la donation de Jules II; il répéta la même raiſon dans ſon Teſtament, par lequel il donna la Navarre à Jeanne ſa fille, Reine de Caſtille, & au Prince Charles ſon petit-fils.

Zurita, vol. 6. p. 350.

Lorſqu'en 1518. ce dernier prit poſſeſſion des Royaumes d'Eſpagne, les Etats aſſemblés à Valladolid le ſupplièrent de conſerver le Royaume de Navarre acquis, dirent-ils, à la Couronne d'Eſpagne par le ſchiſme de Jean d'Albret.

Sandoval, vida di Carlos V. vol. 1.

Mais dans la Conférence de Montpellier, qui fut rompue par la mort du Grand-Maître de Boiſy, on agita de bonne foi la reſtitution de la Navarre. Les Plénipotentiaires Eſpagnols parurent eux-mêmes faire moins de cas qu'ils n'avoient fait juſqu'alors de la raiſon du ſchiſme; elle ne fut alléguée que par un Docteur Eſpagnol nommé Carvajal;

mais comme on ne pouvoit taxer Jean d'Albret de ſchiſme, ſans en taxer encore plus Louis XII. ſon allié, qui avoit été l'ennemi direct de Jules II, l'Evêque de Paris, Etienne Poncher & le premier Préſident Olivier, qui aſſiſtoient avec Boiſy, à la Conférence, rejetterent cette raiſon avec beaucoup de vivacité, ſoutinrent que Louis XII. avoit toujours été Catholique, & déclarerent qu'ils ne ſouffriroient point qu'on fît à ſa mémoire l'affront de la flétrir d'un reproche de ſchiſme. Le Chancelier d'Eſpagne, voyant la colere de Poncher & d'Olivier, dit lui-même à Carvajal : » Seigneur Docteur, » votre zèle eſt indiſcret, on ne vous » avoit point chargé de dire cela. «

A la Conférence de Calais, les Eſpagnols alléguerent cinq raiſons principales pour éluder la reſtitution de la Navarre.

1°. Comme ils avoient pour Juge un homme qui aſpirant à la Papauté, ſe croyoit d'avance intéreſſé au maintien des prétentions du S. Siége.

ils reproduiſirent avec confiance la grande raiſon du ſchiſme, ils citerent, comme le titre le plus autentique, la Bulle d'excommunication lancée par Jules II. contre le Roi de Navarre, & le tranſport fait de ſes Etats au Roi d'Eſpagne.

Le Chancelier Duprat, qui n'aſpiroit pas moins au Chapeau, que Volſey à la Thiare, eut pourtant le courage d'oppoſer à cette objection, les maximes ſolides de l'indépendance des Couronnes.

On peut ajouter à ce que dit alors Duprat, qu'il n'eſt pas même bien sûr que la Bulle d'excommunication contre le Roi de Navarre, ait jamais exiſté; qu'on ne la trouve ni dans les Bullaires, ni dans les Hiſtoires générales, qu'elle eſt ſeulement citée par quelques Hiſtoriens Eſpagnols, qui ne s'accordent point ſur ſa date, les uns la plaçant au 18 Février 1512. les autres au premier Mars de la même année; que d'ailleurs ces deux dates ſont évidemment fauſſes, puiſqu'au rapport de ces mêmes Hiſ-

Zurita. Mariana. Sandoval, vida di Carlos V.

toriens, la Bulle avoit pour motif le Traité conclu par le Roi de Navarre avec Louis XII. & que ce Traité n'eſt que du 17 Juillet de la même année. Avant ce Traité le Roi de France & le Roi de Navarre avoient été pendant quelque temps plutôt ennemis qu'alliés, parce que le Roi de France ſoutenoit Gaſton de Foix ſon neveu, (tué le 11 Avril de cette année, à la bataille de Ravenne,) contre le Roi de Navarre, auquel Gaſton redemandoit quelques terres de la Maiſon de Foix.

De plus, l'invaſion de la Navarre par Ferdinand, eſt antérieure au Traité de Jean d'Albret avec Louis XII. Comment donc auroit-elle été faite en vertu d'une Bulle, qui eût eu pour motif l'alliance de ces deux Rois ?

2°. Pour entendre la ſeconde objection des Eſpagnols, il faut ſe rappeller que Blanche, Reine de Navarre, héritiére de la branche d'Evreux, porta la Couronne de Navarre dans la Maiſon d'Arragon, par

ſon mariage avec Jean II. Roi d'Arragon. De ce mariage naquirent trois enfans, Charles, Prince de Viane & deux filles; l'aînée, nommée Blanche, comme ſa mere, & la cadette Eléonor. Le Roi d'Arragon épouſa en ſecondes nôces Jeanne, fille de Fréderic, Amirante de Caſtille, dont il eut Ferdinand le Catholique. Le Prince de Viane, long-temps perſécuté par ſa marâtre, mourut ou de douleur ou de poiſon, ſans laiſſer d'enfans. La Couronne de Navarre fut dévolue à la Princeſſe Blanche, qui épouſa Henri IV. Roi de Caſtille, dit *l'Impuiſſant*. Ce ſurnom annonce aſſez qu'elle n'en eut point d'enfans; la Couronne de Navarre paſſa donc à Eléonor, qui la porta dans la Maiſon de Foix, par ſon mariage avec un Seigneur de cette Maiſon, nommé Gaſton.

Pour donner à Ferdinand le Catholique un droit ſur la Navarre, le Chancelier d'Eſpagne prétendoit que Blanche, Reine de Caſtille, avoit cédé à Jean II. Roi d'Arragon ſon pére, & pére de Ferdi-

nand, tous les droits qu'elle avoit au Royaume de Navarre ; d'autres diſent qu'elle les avoit cédés à Henri l'Impuiſſant, ſon mari, dont la ſœur & l'héritiere Iſabelle, étoit la femme de Ferdinand. Ainſi Ferdinand auroit eu droit à la Navarre, ou de ſon chef, comme fils de Jean II. Roi d'Arragon, ou du chef de ſa femme, héritiere de Henri IV. Roi de Caſtille.

L'une & l'autre ceſſion, répondoient les Plénipotentiaires François, eſt chimérique. Ce qui a pû donner lieu d'imaginer celle qu'on prétend avoir été faite à Jean II. par ſa fille, eſt la jouiſſance que ce Monarque a conſervée pendant ſa vie, du Royaume de Navarre, en vertu de ſon contrat de mariage avec l'héritiere de la Maiſon d'Evreux. Jean, depuis la mort de ſa femme, ne regarda jamais ſon adminiſtration que comme précaire, il traita toujours ſa fille Eléonor en véritable Reine de Navarre; elle-même ſe ſouvint plus d'une fois qu'elle l'étoit, elle veilla en perſonne intéreſ-

Zurita, cap. 24. lib. 20.

ſée ſur l'adminiſtration de ſon pére, elle ſe plaignit à lui & aux Grands du Royaume, de ſes négligences. Jean II. par ſon Teſtament, reconnut le droit de ſa fille au Royaume de Navarre, & en laiſſant tous ſés autres Etats à Ferdinand ſon fils du ſecond lit, il en détacha la Navarre, qu'il déclara ne lui point appartenir. Ferdinand & Iſabelle eux-mêmes ont rendu hommage en pluſieurs occaſions aux droits de la Maiſon de Foix.

Mariana, ch. 19. l. 24.

En 1493. ils furent nommés arbitres avec Charles VIII. Roi de France, entre diverſes branches de cette Maiſon, qui ſe diſputoient la Couronne de Navarre, & ils prononcerent en faveur de cette même Catherine de Foix, femme de Jean d'Albret, que Ferdinand dépouilla depuis.

En 1494. ils envoyerent leurs Ambaſſadeurs à Pampelune, pour aſſiſter au Couronnement de cette Catherine de Foix.

En 1497. 1499. 1504. 1510. Catherine de Foix & Jean d'Albret

redemanderent à Ferdinand diverſes Places qu'il avoit uſurpées ſur la Navarre. A ces demandes réitérées, il ne répondit jamais qu'il eût droit à la Navarre, ſoit de ſon chef, ſoit du chef d'Iſabelle; il allégua diverſes défaites, toutes de mauvaiſe foi, mais le ſyſtême de la ceſſion faite par Blanche, femme du Roi de Caſtille, n'étoit pas encore imaginé.

3°. La troiſiéme objection des Eſpagnols ſe tire de la Généalogie de la Maiſon de Foix. Du mariage d'Eléonor d'Arragon avec Gaſton de Foix, étoient nés deux fils; Gaſton, Vicomte de Caſtelbon, & Jean, Vicomte de Narbonne. Gaſton épouſa Madeleine de France, ſœur de Louis XI. dont il eut un fils, François Phœbus, qui mourut ſans enfans, & une fille, Catherine de Foix, celle-là-même qui depuis épouſa Jean d'Albret; le Vicomte de Narbonne eut de Marie d'Orléans, ſœur de Louis XII. ce célébre Gaſton de Foix, Duc de Nemours, tué en 1512. à la bataille de Ravenne,

(& qui n'eut point d'enfans ;) & Germaine de Foix, qui fut depuis la ſeconde femme de Ferdinand le Catholique. Le Vicomte de Caſtelbon, fils aîné de Gaſton de Foix & d'Eléonore d'Arragon, étoit mort avant ſes pére & mére, laiſſant pour héritier préſomptif de la Couronne de Navarre François Phœbus ſon fils. Mais les Eſpagnols ne l'entendoient pas ainſi ; ils prétendoient que le Vicomte de Narbonne, quoiqu'il ne fût que le puîné des fils d'Eléonore d'Arragon, Reine de Navarre, devoit exclure François Phœbus ſon neveu, quoique fils de l'aîné, parce qu'au temps de la mort d'Eléonore d'Arragon, à laquelle il s'agiſſoit de ſuccéder, le pére de François Phœbus étoit mort, & que le Vicomte de Narbonne étoit plus proche d'un degré que ſon neveu. Les droits du Vicomte de Narbonne avoient paſſé au Duc de Nemours ſon fils, puis à Germaine de Foix qui les avoit cédés, diſoient les Plénipotentiaires Eſpagnols, à Ferdinand ſon mari, mais qui, ſuivant

les Lettres d'un Ambaſſadeur de France en Eſpagne, les avoit cédés à Charles-Quint, petit-fils de Ferdinand, ce qui produiſoit le même effet.

On répondit que la repréſentation en ligne directe étoit de Droit commun, & qu'on ne connoiſſoit dans la Navarre ni uſage ni loi particulière qui dérogeât à cette loi preſque univerſelle. On rapporta d'ailleurs des faits éclatans, qui prouvoient que ce droit de repréſentation avoit été reconnu par toute la Maiſon de Foix, & par le Vicomte de Narbonne lui-même.

En 1472 Madeleine de France, long-temps avant la mort du Vicomte de Caſtelbon ſon mari, & immédiatement après celle de Gaſton de Foix, Roi de Navarre, ſon beau-pére, préſenta une Requête à Louis XI. pour le prier de donner un Tuteur à ſes enfans, François Phœbus & Catherine, *héritiers légitimes par repréſentation de Gaſton leur ayeul, Roi de Navarre.* Le Vicomte de Narbonne lui-même ſigna cette Requête.

Le Conſeil du Roi, en préſence du Vicomte de Narbonne, déclara Madeleine, Tutrice de ſes enfans ; Madeleine préta ſerment en préſence & du conſentement du Vicomte de Narbonne. Elle rendit hommage à Louis XI. des terres de la Maiſon de Foix, qui relevoient de la Couronne de France, toujours en préſence du Vicomte de Narbonne, qui ne fit aucune proteſtation. En 1479. Eléonor d'Arragon, Reine de Navarre, inſtitua par ſon Teſtament François Phœbus ſon petit-fils, héritier du Royaume de Navarre, & ſe contenta de faire un legs particulier au Vicomte de Narbonne.

4°. Mais, diſoient les Plénipotentiaires Eſpagnols, & c'étoit la quatriéme objection, s'il faut reconnoître le Droit de repréſentation, en faveur de François Phœbus de Foix, du moins après la mort de celui-ci le Vicomte de Narbonne a dû exclure, à titre de maſculinité, Catherine de Foix ſœur de François Phœbus. Le Vicomte de Narbonne a connu & réclamé ce droit que lui

donnoit ſon ſéxe, & les événemens n'ont pû le lui ravir.

Le droit de maſculinité, répondit le Chancelier Duprat, ne l'emporte point en Navarre, ſur le droit d'aîneſſe. La loi Salique ne gouverne point ce Royaume ; la Navarre eſt évidemment une Couronne patrimoniale & féminine, puiſqu'elle a paſſé par les femmes, dans tant de Maiſons étrangeres.

A cette loi générale ſe joint encore une loi particuliere, tirée du contrat de mariage de Madeleine de France avec le Vicomte de Caſtelbon. Louis XI. en donnant ſa ſœur au Vicomte de Caſtelbon, avoit fait ſtipuler expreſſément que les enfans qui naîtroient de ce mariage, de quelque ſéxe qu'ils fuſſent, ſuccéderoient au Royaume de Navarre, au préjudice de la branche de Narbonne. Auſſi du vivant de Louis XI. ces enfans n'éprouverent-ils aucune contradiction de la part du Vicomte de Narbonne, qui les reconnut même, comme on l'a vû plus haut, pour légitimes héritiers du Royaume de Navarre.

Il eſt vrai que ſous le regne de Charles VIII. ce même Vicomte de Narbonne diſputa la Navarre à Catherine ſa niéce ; mais il perdit ſon procès à l'arbitrage de Charles VIII. & de ce même Ferdinand, qui, ſuivant les Eſpagnols, avoit depuis exercé les droits du Vicomte de Narbonne.

Enfin le Vicomte de Narbonne, jugeant lui-même ſes droits chimériques, les ſacrifia en 1498. par une tranſaction qu'il fit avec Catherine, & qui contenoit une rénonciation formelle au Royaume de Navarre & de Béarn, ſans aucun intérêt, & de plus, une rénonciation aux autres biens de la Maiſon de Foix, moyennant quatre mille livres de rente. Gaſton de Foix, Duc de Nemours, fils du Vicomte de Narbonne, ſe voyant appuyé de toute la faveur de Louis XII. ſon oncle, attaqua cette tranſaction, mais ſeulement en ce qui concernoit les biens de la Maiſon de Foix, autres que la Navarre. Ce jeune héros, ſi propre à donner de l'éclat à ſes prétentions, n'oſa ja-

mais les porter jusqu'au Royaume de Navarre. Il mourut à 24 ans, sans avoir pû faire juger son procès, qui fut repris par Germaine sa sœur, seconde femme de Ferdinand le Catholique, & perdu par elle en 1517.

Ainsi la branche de Narbonne avoit contre elle & la loi générale & la loi particuliere, & ses propres reconnoissances & l'autorité de la chose jugée.

5°. Enfin les Plénipotentiaires Espagnols n'eurent pas honte d'alléguer un cinquiéme moyen, qui se détruisoit lui-même par son propre ridicule. Ils parloient de je ne sçais quels Traités passés entre les Rois d'Espagne & de Navarre, par lesquels les Rois de Navarre avoient consenti à une espéce de confiscation de leurs Etats, au profit des Rois d'Espagne, s'ils appelloient les François à leur secours.

On répondit, 1°. Que ces Traités n'existoient point. 2°. Que quand ils existeroient, ils ne pouvoient engager à rien, parce qu'aucun hom-

me, à plus forte raiſon aucun Souverain ne pouvoit renoncer au droit d'une légitime défenſe.

2°. NAPLES.

Ce qui concerne le Royaume de Naples a été traité dans l'Introduction, chap. 2. tom. 1. depuis la pag. 66. juſqu'à la pag. 94.

3°. DROITS SUR LA BOURGOGNE.

Il s'agit ici du Duché de Bourgogne, qu'il ne faut confondre, ni avec les deux Royaumes de Bourgogne, dont l'étendue étoit beaucoup plus vaſte, ni avec le Comté de Bourgogne ou Franche-Comté, qui s'étoit formé des débris du ſecond Royaume de Bourgogne.

Si les principes de la loi Salique avoient influé ſur la ſucceſſion au Royaume de Naples, s'ils s'étendoient tous les jours à des Etats étrangers, combien leur influence ne devoit-elle pas être plus forte ſur les Provinces Françoiſes?

Le

Le grand objet de la loi Salique eſt d'empêcher que le Royaume ne paſſe à des étrangers. Ce principe général pour tout le Royaume, s'applique en particulier à chaque Province; c'eſt ce principe qui a dicté la loi, par laquelle les appanages ont été reſtreints aux ſeuls mâles, parce que les femmes, ſi elles pouvoient les poſſéder, pourroient les porter dans des Maiſons étrangères.

Tel eſt le Droit public en France, quelques faits contraires, amenés par ces conjonctures ſingulières, par ces révolutions qui font taire toutes les loix, ne prouvent rien contre l'exiſtence de ce droit; l'uſage qui, en admettant la diſtinction des fiefs maſculins & des fiefs féminins, a quelquefois rangé parmi les fiefs féminins, de grandes Provinces de l'Empire François, pourroit bien n'être qu'un abus. Au reſte, la Bourgogne n'étoit point dans ce cas-là, on n'avoit point d'exemple qu'elle eût jamais été poſſédée par une femme.

Mais lorſque la branche aînée de

la première Maiſon de Bourgogne, iſſuë du Roi Robert, s'éteignit en 1361. ſous le Roi Jean, trois concurrens ſe préſentèrent pour recueillir le Duché, tous trois deſcendoient de la Maiſon de Bourgogne par des femmes & par trois ſœurs. Le Roi de Navarre deſcendoit de l'aînée, le Roi Jean de la ſeconde, le Duc de Bar de la troiſième. Mais le Roi Jean étoit plus proche d'un degré que ſes deux Compétiteurs, parce qu'il y avoit eû dans ſa ligne une génération de moins, & cette proximité fut le ſeul titre qu'on fit valoir en ſa faveur. Il ne fut queſtion ni de la Loi Sàlique, puiſque chacun des trois Contendans tiroit ſon Droit d'une femme, ni du droit de reverſion des Appanages, faute d'héritiers mâles. Les Écrivains du Droit public de France, ſur-tout Dupuy, blâment les Officiers du Roi Jean, de n'avoir point réclamé le droit de Reverſion. Mais n'y avoit-il pas un obſtacle à cette réclamation? Il reſtoit deux branches Maſculines de la Maiſon de Bourgogne, (la branche de Monta-

gu-Sombernon & la branche de Couches), ces deux branches deſcendoient du premier Appanagé, elles étoient par conſéquent compriſes dans la conceſſion faite à ce premier Appanagé. La Loi Salique les eût préférées aux deſcendans des femmes, quoique plus proches, & le droit de Reverſion ne pouvoit avoir lieu tant que ces branches éxiſtoient. Pour exercer le droit de Reverſion, il eût fallu traiter des Droits de ces deux branches avec leurs Chefs ou Repréſentans, l'Hiſtoire ne nous apprend point qu'on l'ait fait.

Quoiqu'il en ſoit, cette ſucceſſion du Roi Jean au Duché de Bourgogne à titre de plus proche héritier par les femmes, eſt le premier exemple contraire à la Loi Salique, qu'offre l'Hiſtoire du Duché de Bourgogne.

Le Roi Jean réünit la Bourgogne à la Couronne, mais ce ne fut pas pour long-temps. Le 6 Septembre 1363 Philippe le Hardy, le quatriéme de ſes fils, fut fait Duc de Bourgogne, *pour tenir ce Duché par*

lui & ſes héritiers légitimes.

Le Roi Jean par le même Acte donna au Duché de Bourgogne le titre de première Pairie de France.

La poſtérité maſculine de Philippe le Hardy poſſéda ce Duché juſqu'en 1477 que Charles le Téméraire mourut, ne laiſſant qu'une fille, Marie de Bourgogne.

Louis XI. alors prétendit exclure Marie de la ſucceſſion de ſon pére, alléguant le droit de reverſion à la Couronne faute d'héritiers mâles.

Ce droit de reverſion ne pouvoit pourtant pas encore avoir lieu, car le Comte de Nevers Jean vivoit alors, & il deſcendoit de Philippe le Hardy, premier appanagé, mais comme on ne voit point paroître le Comte de Nevers dans cette affaire, il eſt à préſumer que Louis XI. avoit acquis ſes droits.

On traita donc l'affaire ſur le pied de l'extinction de tous les mâles iſſus de Philippe le Hardy.

La queſtion ſe réduiſoit à ſçavoir ſi la Bourgogne étoit eſſentiellement un Fief maſculin, ou ſi elle

pouvoit être regardée comme un Fief féminin.

Pour prouver que c'étoit un Fief féminin, Marie de Bourgogne & après elle Charles-Quint ſon petit-fils, alléguoient l'exemple du Roi Jean, qui n'avoit hérité de la Bourgogne que par répréſentation d'une femme. Ils diſoient de plus, que l'inveſtiture donnée à Philippe le Hardy, comprenoit tous ſes héritiers légitimes ſans excluſion des femmes; ils fortifioient ces raiſons par des inductions tirées du Traité d'Arras entre Charles VII. Roi de France & Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, & du Traité de Péronne entre Louis XI. & Charles le Téméraire. Par ces Traités on avoit cédé à toute la deſcendance des Ducs de Bourgogne, *mâle & fémelle*, les Comtés de Mâcon, d'Auxerre, Saint Gengoul, Saint Laurent, Bar-ſur-Seine, enfin tout ce qui formoit l'arrondiſſement du Duché de Bourgogne, & qui ſembloit en devoir ſuivre le ſort. On ne doutoit donc point alors, diſoit Charles-Quint, que les

femmes issuës de Philippe le Bon & de Charles le Téméraire ne dussent hériter de ce Duché. Si l'investiture accordée à Philippe le Hardy avoit besoin d'interprétation, elle en trouvoit une toute naturelle dans les Traités d'Arras & de Péronne.

Louis XI. & après lui François I. alléguoient au contraire la Loi Salique, cette Loi si chère aux François, & dont les dispositions deviendroient illusoires, si par la transmission des appanages aux filles, la France étoit livrée en détail aux Étrangers; ils soutenoient que quand on vouloit appeller les filles à la succession des Appanages, il falloit l'exprimer nommément dans l'Investiture. Eh! comment pouvoit-on croire que le Roi Jean eût voulu faire de la Bourgogne un Fief féminin, lorsque d'un côté il venoit d'unir (1) cette Province à la Couronne, lorsque d'un autre côté l'Investiture n'appelloit

(1) Cette union n'étoit pas censée détruite par la concession de la Bourgogne en Appanage, elle l'eût été si la Bourgogne devenuë Fief féminin, eût pû passer aux Étrangers.

point les femmes, enfin lorſque cette même inveſtiture aſſuroit à la Bourgogne le titre de première Pairie de France? Quoi! en lui donnant ce titre éminent, on ſe propoſoit de la rendre la proye des Étrangers!

Quant aux inductions tirées des Traités d'Arras & de Péronne, Louis XI. & François I. en tiroient une autre. Ces Traités, diſoient-ils, appellent nommément les femmes, parce qu'on vouloit alors les appeller. L'Inveſtiture donnée par le Roi Jean ne les appelle point, parce qu'il vouloit les exclure.

Au reſte, Louis XI. & François I. proteſtoient contre les Traités d'Arras & de Péronne; c'étoit, ſelon eux, l'ouvrage de l'injuſtice & de la violence.

Quoiqu'on puiſſe penſer des raiſons alléguées de part & d'autre & très-ſolidement diſcutées par Dupuy dans ſon Traité des Droits du Roi, on ne pourra s'empêcher de juger qu'il eût fallu prévenir ces conteſtations, & réünir la Bourgogne à la France, comme on y a depuis réüni

la Bretagne, c'eſt à-dire, par un mariage, mais c'eſt ce qu'on n'avoit point fait.

CINQUIÉME DISSERTATION

Sur le Procès & la Mort du Sur-Intendant Semblançay.

Cette Dissertation se rapporte à l'Histoire, Liv. 2, Chap. 5, Tom. II. pages 154 & suivantes.

ON se rappelle que le Roi ayant demandé compte au Sur-Intendant Semblançay d'une somme de quatre cent mille écus qu'il l'avoit chargé de faire tenir à l'armée d'Italie en 1521. Semblançay se justifia aux dépens de la Duchesse d'Angoulême, à laquelle il prétendit avoir remis cette somme.

On raconte cette histoire de diverses manières, qui peuvent se rapporter à trois principales; on va les discuter toutes trois séparément.

PREMIÉRE OPINION

Sur Semblançay.

Suivant cette opinion, la Ducheſſe d'Angoulême avoit donné quittance à Semblançay des quatre cent mille écus, & cette quittance étoit placée dans l'ordre qui lui convenoit parmi les papiers du Sur-Intendant. Le principal Commis du Sur-Intendant, nommé Gentil, étoit le ſeul qui eût la clef du Cabinet où étoient ces papiers. Il en tira la Quittance pour plaire à une femme dont il étoit amoureux, & qui, étant attachée à la Ducheſſe, exigea par ſon ordre cette infame trahiſon. Semblançay, dont toute la juſtification étoit fondée ſur cette piéce, perdit par cette fraude les moyens de manifeſter ſon innocence. Il reſta chargé des apparences du double crime d'avoir détourné les fonds, & d'avoir par la plus inſolente calomnie imputé ſes propres déprédations à la mére du Roi. Il fut puni comme coupable, mais ſa mémoire fut vengée. La Ducheſſe d'Angoulême ſe voyant prête

à mourir, céda aux remords dont elle étoit tourmentée, révéla tout à ſon fils & lui en demanda pardon. Gentil ſon complice, qui de Commis de Semblançay étoit devenu Conſeiller, puis Préſident au Parlement, fut pendu dans la ſuite pour ce crime qu'il avoüa.

Ce trait de la Quittance enlevée par Gentil, paroît s'être répandu dans la croyance publique, par une eſpèce de tradition indépendante du témoignage de l'Hiſtoire, mais des Critiques éclairés l'ont adopté; s'il faut le regarder comme véritable, la mémoire de la Ducheſſe d'Angoulême doit être à jamais en éxécration à tous les gens de bien.

Mais diverſes raiſons rendent ce trait ſuſpect.

1°. Les Écrivains contemporains n'en diſent rien. Martin du Bellay qui raconte l'hiſtoire de Semblançay dans un aſſez grand détail, & qui vrai-ſemblablement devoit en être inſtruit; Beaucaire qui ajoûte au récit de du Bellay des traits fort vifs contre François I. & contre ſa mére

en faveur de Semblançay ; du Bouchet dans ſes Annales d'Aquitaine ; Marillac, qui dans la vie du Connétable de Bourbon, dont il avoit été Sécrétaire, n'auroit pas laiſſé échapper cette occaſion de diffamer l'ennemie de ſon Héros, tous gardent le plus profond ſilence ſur l'article de la Quittance ſouſtraite.

2°. On trouve dans ces Auteurs des faits abſolument inconciliables avec le fait de la Quittance enlevée, comme on le fera voir dans la ſuite.

3°. Les Hiſtoriens poſtérieurs qui ont acquis le plus de réputation, ou ont négligé ce fait ou l'ont rejetté formellement. M. de Thou qui accuſe la Ducheſſe d'Angoulême d'avoir détourné les fonds deſtinés à l'armée d'Italie, afin de perdre Lautrec, & qui dit nettement que la coupable Loüiſe de Savoye fit périr l'innocent Semblançay, qu'il appelle *bonus Civis & Regis regnique ſtudioſus*, ne parle point de la Quittance enlevée ; Mezeray n'en parle ni dans ſa grande Hiſtoire ni dans ſon Abrégé chronologique ; le Pere Daniel rejet-

té ce trait avec mépris. On ne le trouve guères que dans quelques Auteurs d'Anecdotes dont l'autorité eſt conteſtée, tels que Brantôme & Amelot de la Houſſaye.

4°. On voit par les Lettres de Commiſſion données pour le Procès de Semblançay que Gentil fut nommé pour être un de ſes Juges. Or, ſi Gentil avoit été ſon Commis dans le temps du crime qu'on lui imputoit, ſi par conſéquent il avoit pû être ou ſon Complice ou ſon Délateur, ſi lui ſeul avoit eû la clef des papiers de Semblançay, ſi lui ſeul avoit pû les ſouſtraire, d'un côté auroit-on eû l'impudence de le donner pour Juge à Semblançay, tandis que Duprat lui-même pour garder les apparences de l'équité, toujours précieuſes à l'injuſtice, s'abſtenoit d'être des Juges? De l'autre côté, Semblançay qui, certain d'avoir eû en ſa poſſeſſion la Quittance de la Ducheſſe, n'en pouvoit imputer la ſouſtraction qu'à Gentil, ne l'auroit-il pas recuſé? Or, il paroît par l'Arrêt de Semblançay qu'il ten-

ta d'échapper à l'autorité de ſes Juges en général, en alléguant ſon privilége de Cléricature, mais qu'il n'en récuſa aucun en particulier.

5°. Les Auteurs qui parlent de la trahiſon de Gentil & de ſon ſupplice, ne marquent point l'année de ſa mort, ne citent point ſon Arrêt. Cet Arrêt exiſte cependant, & je vais en rendre compte tout à l'heure. Mais il réſulte toujours de cette obſervation que les partiſans de l'hiſtoire de la Quittance enlevée, ont parlé de Gentil au hazard & ſans avoir approfondi les faits qui le concernent.

6°. On ne trouve aucune trace de la réhabilitation de la mémoire de Semblançay qui a dû ſuivre la découverte de ſon innocence, & qui, après la mort du Chancelier Duprat, après la mort de la Ducheſſe d'Angoulême & après le ſupplice de Gentil ne pouvoit plus trouver de contradicteurs.

7°. Pourquoi le Procès de Semblançay auroit-il duré plus de cinq ans, ſi ſa déciſion eût dépendu de la Quittance? Il ne s'agiſſoit que de

faire inventaire des papiers du Sur-Intendant, & de le condamner, si la Quittance ne s'y trouvoit point.

8°. L'époque même de la détention du Président Gentil dément l'Histoire que j'attaque. Il ne fut arrêté que vers 1538. Or si, comme le disent les Défenseurs de la Quittance enlevée, la Duchesse d'Angoulême (morte en 1531), avoit révélé en mourant ce mystére d'iniquité, auroit-on attendu jusqu'en 1538 à faire arrêter Gentil?

Les raisons de rejetter l'histoire de la Quittance soustraite se développeront de plus en plus par la réfutation des raisons qu'on allégue ou qu'on auroit pu alléguer en faveur de cette histoire.

Premiérement, dit-on, Marot, Auteur contemporain, a désigné la perfidie de Gentil dans sa 22e Élégie, intitulée : *Du Riche infortuné Jacques de Beaune, Seigneur de Semblançay*. Marot dans cette Élégie fait parler le Sur-Intendant, qui après avoir rappellé les faveurs dont la Fortune l'avoit comblé, ajoûte :

Mais cependant ſa main gauche très-orde,
Secrétement me filoit une corde,
Qu'un de mes Serfs, pour ſauver ſa jeuneſſe,
A miſe au col de ma blanche vieilleſſe.

Je répons 1°. qu'il n'eſt parlé là ni de Gentil, ni de Quittance ſouſtraite, & qu'un trait ſi vague eſt un fondement bien fragile pour une pareille hiſtoire.

2°. Le ſens naturel de ces vers eſt que l'homme qui trahit Semblançay, ne le fit que pour éviter le ſuplice dont il étoit lui-même menacé; mais il n'y a pas d'apparence que Gentil eût été pendu pour le refus qu'il auroit fait de ſouſtraire la Quittance, & il y avoit quelque apparence qu'il pourroit l'être un jour, s'il conſentoit à cette perfidie, & en effet on veut qu'il l'ait été pour cela.

3°. Ces quatre vers déſignent ſi peu dans l'intention du Poëte, l'hiſtoire de la Quittance ſouſtraite, qu'on voit par les vers ſuivans que Marot croyoit Semblançay coupable. Or, ces deux idées, de la manière ſur-tout dont elles ſont énon-

tées, ne peuvent s'accorder. En effet Marot fait dire au Sur-Intendant :

J'eus en effet des plus Grands la faveur ;
Où au beſoin trouvai fade ſaveur :
Meſmes le Roi ſon Pere m'appella :
Mais tel faveur Juſtice n'ébranla :
Car elle ayant le mien criminel vice
Mieux épluché que mon paſſé ſervice
Près de rigueur, loin de miſéricorde ;
Me prononça honte, miſére & corde.

Si la Juſtice, ſans être ébranlée par la faveur, épluche le criminel vice de Semblançay & le condamna en conſéquence, ce n'eſt donc pas en dérobant à Semblançay une quittance qui l'auroit juſtifié, *qu'un de ſes Serfs lui a mis la corde au col.*

4°. L'idée de Marot peu développée par elle-même, ſe trouve heureuſement éclaircie par un paſſage de du Bouchet, Auteur contemporain de Semblançay, auſſi-bien que Marot. Du Bouchet dit que les ennemis de Semblançay, ayant réſolu de le perdre, rechercherent toute ſon adminiſtration avec la plus grande rigueur, & *tant feirent*, dit-il, *avec un nommé Prévôt, de Tours, qui avoit*

Annales d'Aquiraine, 4e. partie.

été ſon ſerviteur, qu'ils ſçurent pluſieurs grands ſecrets & choſes faites au dommage du Roi & du Royaume.

Ainſi ce Serf dont parle Semblançay dans l'Élégie de Marot, n'eſt point Gentil, c'eſt Prévôt, qui, ſelon du Bouchet, *avoit été ſon ſerviteur*, & on ſent que dans l'idée de Marot, qui croyoit Semblançay coupable, ce Prévôt étoit ſon complice, qu'on le menaça de la mort, ſi pour *ſauver ſa jeuneſſe, il ne mettoit la corde au col* de Semblançay, non en lui dérobant ſa Quittance, mais en révélant ſes déprédations ſecrettes dont Prévôt ſeul connoiſſoit parfaitement les détails.

Ainſi les vers de Marot appliqués à Prévôt, préſentent un ſens naturel & lumineux; les mêmes vers appliqués à Gentil, offrent un ſens, non-ſeulement louche, mais obſcur, puiſqu'ils ſignifieroient que Gentil encore innocent, n'auroit trouvé d'autre moyen d'échapper au ſupplice, que de commettre une action vraiment digne du ſupplice & qui devoit le lui procurer un jour. Com-

ment Marot qui avoit ſurvécu au ſupplice de Gentil (1), auroit-il laiſſé dans ſon Élégie, que Gentil s'étoit ſauvé du ſupplice, en y conduiſant Semblançay, puiſque dans la ſuppoſition, il s'y ſeroit conduit lui-même par ce crime. Il eſt donc évident que ſi Marot n'a point corrigé cet endroit, c'eſt que jamais il n'avoit entendu y parler de Gentil, mais de Prévôt, auquel en effet la dénomination de Serf de Semblançay, convenoit beaucoup mieux qu'à Gentil. Il eſt donc certain qu'il ne réſulte rien des vers de Marot en faveur de l'hiſtoire de la Quittance ſouſtraite.

Un autre titre que citent les Partiſans de cette hiſtoire, eſt l'Épitaphe du Préſident Gentil, faite par Théodore de Beze, Auteur contemporain, quoiqué mort (2) ſur la fin du règne de Henry IV. Voici

(1) Marot n'eſt mort qu'en 1544, & le Préſident Gentil avoit été pendu en 1542.

(2) Théodore de Beze mourut en 1605, âgé de 87 ans.

cette Épitaphe, qui ne peut être de 1538, comme on le dit dans l'édition des Auteurs latins de Barbou, puiſque le Préſident Gentil ne mourut qu'en 1542.

Fracto gutture ſtare quem revinctum,
Impellique vides & huc & illuc,
Quondam purpureo ſedens Senatu,
Primas Pariſio in foro tenebat.
Verum (proh facinus ſceluſque grande!)
Dum lucri ſtudio impotente captus,
Bonos non minùs ac malos coërcet,
Juſto numine ſic jubente Divûm,
Vivus qui malè ſederat tot annos,
Stare nunc malè mortuus jubetur. (1)

Tout ce qui réſulte de cette Épitaphe, qu'il n'eſt pas queſtion d'examiner ici du côté du goût, c'eſt que le Préſident Gentil fut pendu, & qu'il méritoit ſon ſupplice par des malverſations dans l'exercice de ſa Charge,

(1) La Roche-Flavin (des Parlemens de France, fol. 647), dit que Gentil fut pendu au Gibet de Montfaucon qu'il avoit fait conſtruire, & *l'étrenna le premier*. Cette hiſtoire a bien l'air de n'être que celle d'Enguerrand de Marigny renouvellée.

où il montroit *une avidité, fatale également aux gens de bien & aux méchans*; mais on n'y trouve pas un ſeul trait qui indique même de loin l'affaire de Semblançay & de la Quittance enlevée.

On a déja obſervé que les Auteurs qui ont parlé du Préſident Gentil, paroiſſent n'avoir eû aucune connoiſſance de ſon Arrêt. Cet Arrêt eſt du 4 May 1542 (1).

Les crimes pour leſquels on condamne ce Magiſtrat, ſont, ſuivant les propres termes de l'Arrêt : *Pluſieurs fautes, abus, malverſations, concuſſions, fauſſetés, éxactions, prévarications, larcins & péculats, faits & commis par ledit Gentil, tant au fait de l'Office de Juge & de Procureur du Roi en la réformation des Finances, que au fait de ſon Office de Conſeiller & Préſident aux Enquêtes en la Cour, & autrement hors de ſon Office.*

Il eſt vrai que l'Arrêt parle enſuite d'un larcin de papiers, mais les

(1) Et non de 1543, comme le dit le Journal de l'Etoile.

Partiſans de la Quittance ſouſtraite n'auroient pû faire uſage de cette circonſtance, s'ils avoient eû connoiſſance de l'Arrêt de Gentil, car l'Arrêt même explique ce que c'étoit que ce larcin de papiers. *Larcin & tranſport de pluſieurs papiers & enſeignemens appartenans au Seigneur Roi, & ſervant tant en ſeſdites Finances qu'autres affaires d'icelui Seigneur, leſquels ledit Gentil envoyoit hors du Royaume.*

Ces papiers avoient été ſaiſis près de Lyon, ſur quelque avis que Gentil les faiſoit tranſporter en pays étranger; mais on voit que ce larcin de papiers n'a aucun rapport avec celui qu'on prétend avoir été fait à Semblançay; d'ailleurs l'Arrêt ne parle point de ce Sur-Intendant, ne juſtifie point ſa Mémoire, ne prononce point ſon nom, ne le déſigne pas, même indirectement.

Si à ce larcin de papiers exprimé dans l'Arrêt & dont la tradition pouvoit avoir perpétué un ſouvenir vague, on joint un paſſage de du Bouchet, on verra que ce bruit ſi accré-

dité de la Quittance ſouſtraite, ne doit peut-être ſon origine qu'à une combinaiſon ſingulière de diverſes circonſtances altérées & corrompuës.

» Environ l'an 1538, dit cet Au-
» teur, Monſieur Gentil, Préſident
» ès Enquêtes du Parlement de Paris,
» & natif du pays d'Italie, fut conſ-
» titué & mis priſonnier à la Baſtil-
» le, pour avoir furtivement retenu
» par devers lui les Acquits du
» feu Thréſorier Poncher, qui par
» faulte d'iceulx avoit été pendu &
» étranglé à Paris, par Sentence
» donnée à la Tour quarrée, jaçoit
» qu'il fût eſtimé un des Hommes de
» bien de France. «

Annales d'Aquitaine, 4e. partie, fol. 282.

Il eſt certain qu'en mettant le nom de Semblançay à la place de celui de Poncher, l'hiſtoire qu'on réfute ici ſe trouvera établie ſur le témoignage poſitif d'un Hiſtorien contemporain, & il eſt naturel de conjecturer que la diſgrace de Poncher n'ayant, ni par l'importance du perſonnage, ni par la grandeur des événemens ou l'éclat des intrigues qui

la préparèrent les mêmes droits que celle de Semblançay à la mémoire de la poſtérité, on a inſenſiblement oublié Poncher, on ne s'eſt ſouvenu que de Semblançay, on lui a appliqué ce qui avoit été dit de Poncher, on n'a plus lû du Bouchet, qui véritablement n'eſt pas trop fait pour être lû, ou ceux qui ont continué de le lire, ont crû qu'il s'étoit trompé ſur les noms, & qu'il avoit dû dire Semblançay au lieu de Poncher.

Mais cette correction ſeroit un peu téméraire, car du Bouchet rapporte l'hiſtoire du Procès de Semblançay, & on a vû par le paſſage où eſt parlé de Prévôt, que du Bouchet croyoit le Sur-Intendant coupable, au lieu que dans le paſſage où il parle de Poncher, il repréſente ce dernier comme innocent. D'ailleurs du Bouchet (1), témoin de diſgraces auſſi frappantes que celles de Semblançay, de Poncher & de Gen-

(1) Du Bouchet eſt mort en 1550, âgé de 70 ans au moins, (car ſon pére étoit mort en 1480), ainſi il avoit vû tous ces événemens.

til,

til, pouvoit-il les confondre, & peut-on ſuppoſer cette confuſion ?

Au reſte ſi on s'en tient à l'Arrêt de Gentil, qui ne parle ni de Poncher ni de Semblançay, Gentil n'aura dérobé les Quittances ni de l'un ni de l'autre, mais ſeulement des papiers d'État qui intéreſſoient le Roi ſeul, en ce cas l'hiſtoire de la Quittance enlevée à Semblançay tombe d'elle-même, n'étant fondée ni ſur les Actes ni ſur le témoignage de l'Hiſtoire.

SECONDE OPINION

Sur Semblançay.

Cette opinion eſt que Semblançay étoit coupable, ſoit du divertiſſement des fonds deſtinés pour l'Italie, ſoit de ces concuſſions générales dont l'Arrêt le déclare convaincu & pour leſquelles il le condamne. Du Bouchet & Marot, tous deux Auteurs contemporains, favoriſent, comme on l'a vû, cette prétention. Selon du Bouchet, on demanda une

Annales d'Aquitaine, 4e. partie, fol. 412, 413

groſſe ſomme au Sur-Intendant pour les affaires du Roi, il refuſa de la fournir, en diſant & en prouvant, que le Roi lui devoit plus de trois cent mille francs; s'ils ſe fût borné à ce refus, l'affaire n'auroit pas eû d'autres ſuites, mais il eut l'imprudence de ſolliciter avec trop de vivacité le payement de ce qu'il avoit prouvé lui être dû, & la Cour ne trouva d'autre moyen de ſe délivrer de ſes importunités que de le perdre, elle fit donc rechercher toute ſon adminiſtration avec la plus grande rigueur, & *tant feirent avec un nommé Prévôt de Tours, qui avoit été ſon ſerviteur, qu'ils ſçurent pluſieurs grands ſecrets, & choſes faites au dommage du Roy & du Royaume, & informations de ce faites & rapportées pardevers l'étroit Conſeil du Roi, fut ledict de Beaune conſtitué priſonnier en la Baſtille à Paris, & certains Juges députés... qui l'oüirent ſur les charges & informations contre lui faites, & auſſi ſur ſes juſtifications & deffenſes, & lui ſe voyant convaincu, requit en vertu de Lettres de Tonſure qu'il exhiba être ren-*

voyé pardevant ſon Evêque.

Quoique du Bouchet rende la Cour plus coupable encore que Semblançay, par l'indignité des motifs qui la font agir & des moyens même qu'elle employe, il finit pourtant par inculper ce Miniſtre & par le déclarer convaincu. Mais ſon récit eſt ſi différent daus toutes ſes circonſtances, de celui de tous les autres Hiſtoriens, ſoit contemporains, ſoit poſtérieurs qu'on ne doit pas l'adopter légérement. Tous les traits les plus connus de cette hiſtoire diſparoiſſent, juſqu'à la liaiſon de l'affaire de Semblançay avec le malheureux ſuccès de l'expédition d'Italie. On ne peut préſumer qu'un Procureur de Poitiers ſoit mieux inſtruit des ingues de la Cour, ou même des événemens politiques, militaires, économiques, que le célébre Martin du Bellay-Langey, Chevalier de l'Ordre du Roi, revêtu de divers honneurs Militaires, qui paſſa toute ſa vie à la Cour ou à l'armée, & dont toute la Maiſon joua ſous le règne de François I., le rolle le plus

important. Beaucaire, Evêque de Metz, qui avoit été Précepteur du Cardinal Charles de Lorraine, qui avoit eû les liaiſons les plus intimes avec toute cette puiſſante Maiſon, par conſéquent avec toute la Cour, doit l'emporter encore ſur un particulier obſcur, tel que du Bouchet; & la conformité du récit de Beaucaire avec celui de Martin du Bellay, fortifie l'un & l'autre témoignage. Marillac penſe auſſi comme eux du Sur-Intendant. Si Marot paroît s'accorder avec du Bouchet, que peut ce témoignage confus, incertain, mal développé d'un Poëte, qui ſuppoſe les faits ſans les expoſer, contre la foule réünie des Hiſtoriens qui atteſte l'innocence de Semblançay? D'ailleurs, quel étoit le crime imputé à Semblançay? Le divertiſſement des fonds deſtinés pour l'Italie, & l'imputation calomnieuſe de ce vol à la mére du Roi. C'étoit-là l'objet du Procès & la ſource de la colère du Roi & de la Ducheſſe d'Angoulême contre le Sur-Intendant, c'étoit de ce crime qu'il falloit le con-

vaincre. Qu'importe qu'à force de recherches, la rage de ſes ennemis & la baſſeſſe de ſes Juges ſoient parvenues à le charger de quelques concuſſions étrangéres à l'objet du Procès? Il en réſulteroit toujours qu'il étoit innocent du crime principal dont il étoit accuſé. Mais c'eſt ce qu'on va développer avec plus de détail dans l'éxamen de la troiſième opinion.

TROISIÉME OPINION

Sur Semblançay.

Selon du Bellay, ſelon Beaucaire, &c. ſelon tous les Mémoires du temps & le témoignage le plus autentique & le plus univerſel de l'Hiſtoire, la Ducheſſe d'Angoulême ne nia point que Semblançay lui eût remis quatre cent mille écus dans le temps dont il s'agiſſoit; ainſi elle n'avoit nul intérêt à faire enlever ſa Quittance, mais elle ſoutint que cette ſomme étoit un dépôt qu'elle avoit confié au Sur-Intendant & qui pro-

venoit des épargnes qu'elle avoit faites sur ses revenus. *Pecuniam quidem, sed alio nomine sibi debitam, se recepisse professa est*, dit Beaucaire. Elle dit, selon Martin du Bellay, » que » c'étoient deniers que ledict Sg de » Semblançay lui avoit de long-tems » gardez, procédans de l'épargne « qu'elle avoit faite de son revenu.

Hist. Gall. L. 17. n. 12.

Semblançay persista de son côté à soutenir qu'il ne devoit rien à la Ducheſſe, qu'elle ne lui avoit rien confié, & que la somme qu'il lui avoit remise étoit celle que le Roi vouloit envoyer en Italie.

Ce récit auquel la foule des Historiens (1) s'est conformée, n'inculpe pas pleinement la Ducheſſe d'Angoulême, il semble laisser la question indécise entre elle & le Sur-Intendant; cependant tous les suffrages se réünissent contre elle en faveur de

(1) De Serres, Mezerai, le P. Daniel, Dom Montfaucon, &c.

Le Continuateur de du Haillan dit avec une discrétion plaisante que Semblançay déclara avoir *compté & baillé la somme en question à certaines personnes*, & il ne les nomme pas, mais il met en note que, selon du Bellay, ce fut à la mére du Roi.

Semblançay ; il n'eſt perſonne aujourd'hui qui ne la croye coupable & Semblançay innocent, & il faut convenir que toutes les circonſtances autoriſent cette opinion.

1°. Le caractère connu du Sur-Intendant, ſa réputation d'économie & d'éxactitude, ſa faveur qu'il ne devoit à aucune brigue, la tendreſſe filiale dont le Roi l'avoit honoré.

2°. Le caractére violent & audacieux de la Ducheſſe, ſa fureur contre la Comteſſe de Châteaubriant & contre ſes fréres, le déſir de leur nuire qu'elle avoit fait éclater en mille occaſions, & dont la Maiſon de Foix étoit ſi convaincue, que Lautrec n'avoit voulu d'abord partir pour l'Italie qu'après avoir reçu ſes quatre cent mille écus (1).

3°. L'eſtime ſingulière que la Ducheſſe d'Angoulême avoit toujours montrée pour Semblançay, avant que la néceſſité de ſe défendre l'eût

(1) C'étoit pour faire échoüer l'expédition de Lautrec en Italie, que la Ducheſſe s'étoit emparée de cette ſomme, qu'on devoit envoyer à Lautrec.

obligé de l'accuſer elle-même.

4°. Le rapport ſingulier des deux ſommes & le choix du moment où la Ducheſſe redemande le prétendu dépôt qu'elle diſoit avoir confié à Semblançay.

5°. Le peu d'apparence qu'un Miniſtre expérimenté eût oſé détourner une ſomme, dont l'emploi avoit été ſi ſolemnellement indiqué, en préſence de toute la Cour, & dont il étoit impoſſible que le Roi & tout l'État ne lui demandaſſent point compte.

6°. Le peu d'apparence encore qu'un Miniſtre ſans appui eût été aſſez imprudent pour charger de ſes propres crimes la mére du Roi, une femme ſous la puiſſance de qui tout trembloit à la Cour. Il eût été moins dangereux d'accuſer le Roi lui-même.

7°. Une Lettre de Semblançay au Roi du 15 Octobre 1521, dans la quelle il lui dit formellement : » *Vous* » *avez pû entendre par Madame la pro-* « *viſion qui a été donnée pour le ſecours* » *de M. de Lautrec* «, paroles qui pa-

Bib. du Roi, Mſſ. de Béthune, N°. 8489, fol. 48.

roiſſent ne pouvoir s'entendre que des quatre cent mille francs donnés à la Ducheſſe d'Angoulême pour Lautrec. Semblançay écrivoit alors naturellement la vérité, ſans rien prévoir de ce qui devoit arriver un jour.

8°. Le choix des Juges, tous amis du Chancelier (1), tous prévenus par lui contre Semblançay, tous vendus aux paſſions de la Ducheſſe. Pourquoi ne lui pas laiſſer ſes Juges naturels? Pourquoi ne pas éviter dans une affaire de cette nature tout ce qui pouvoit donner de la défiance au Public? Pourquoi irriter cette défiance par des formes irrégulières?

9°. La durée même de ce Procès qui annonce la difficulté de trouver des crimes à Semblançay & l'acharnement à lui en chercher.

10.° Le ſilence de l'Arrêt ſur le

Beaucaire dit que le Chancelier Duprat, qu'il appelle : *Bipedum omnium nequiſſimus, qui Semblancaïo ob ſummam ejus autoritatem invidebat, illi judices è ſuâ cohorte, hoc eſt ex iis quos vel ad Senatum Pariſienſem promoverat, vel ſibi fidos alioqui ſciebat, dedit. Belcar. Hiſtor. Gallic. Lib. 17. n. 12.*

principal crime imputé à Semblançay, crime qu'on ne pouvoit exprimer d'une manière trop nette ni trop forte, pour donner à la juſtification de la Ducheſſe tout l'éclat dont elle avoit beſoin.

110. Enfin les diſpoſitions même de cet Arrêt (1), qui d'un côté ne prononce rien ſur les allégations de la Ducheſſe, de l'autre condamne Semblançay pour d'autres crimes

(1) *Extrait du prononcé de l'Arrêt de Semblançay.*

„ Déclarent ledit Jacques de Beaune être atteint & convaincu de larrecins, fauſſetez, abus, „ malverſation, & male adminiſtration des Finances du Roi, mentionnés audit Procès. Et pour „ réparation deſdits crimes & délits, l'ont déclaré „ & déclarent être privé & le privent de tous honneurs & Etats. Et outre ont icelui condamné & „ condamnent à être pendu & étranglé à Montfaucon, & tous ſes biens meubles & héritages confiſquez. Sur leſquels biens & confiſcation ſera „ priſe la ſomme de trois mille livres Pariſis, „ tant pour reſtitution des ſommes par ſes fauſſetez „ mal priſes par ledit Jacques de Beaune, ſur leſdites Finances du Roy, qu'autres dommages & intérêts par lui faicts & donnés en icelles. Laquelle „ ſomme leſdits Juges ont adjugée au Roi, pour „ ladite reſtitution, & ce ſans préjudice de ladite „ debte, prétenduë par madite Dame mére du Roi. „ (9 Aouſt 1527.)

que celui pour lequel il avoit été arrêté, & pour des crimes dont le prétexte ne manque jamais contre un Miniſtre des Finances qu'on veut perdre.

Il eſt certain qu'on reconnoît à toutes les circonſtances de ce Jugement la vengeance implacable d'une femme irritée plus que la juſte punition d'un Miniſtre infidéle.

SIXIÉME DISSERTATION.

Relative au Liv. II. Ch. 6. Tom. II. pages 186. 191. & ſuiv.

PROCÉS ENTRE LA DUCHESSE D'ANGOULEME ET LE CONNÉTABLE DE BOURBON.

ON ſçait que Robert de France, Comte de Clermont, ſixiéme fils de S. Louis, épouſa Béatrix de Bourgogne, héritiere de la Maiſon de Bourbon, & qu'il fut la tige de la branche Royale de Bourbon.

L'eſprit de la loi Salique ſe répandoit preſque par-tout en France. On prétend que dans l'ancienne Maiſon de Bourbon-L'Archambaud, dont Béatrix avoit porté les biens dans celle de France, la ſucceſſion étoit toujours réglée par cette loi, & que tant qu'il reſtoit des mâles, quelque éloignés qu'ils fuſſent, ils ſuccédoient tou-

jours aux terres, à l'excluſion des filles. Agnès de Bourbon, mére de Béatrix, n'avoit hérité du Bourbonnois, que parce qu'elle étoit reſtée ſeule de ſa famille. La même loi fut cenſée ſubſiſter plus que jamais dans la nouvelle Maiſon de Bourbon, iſſue de Robert de Clermont.

Paſquier, Recherch. de la France, L. 6. ch. 11.

Cette loi fut ſouvent confirmée par des actes exprès.

En mille quatre cent, Louis II. Duc de Bourbon, mariant le Duc Jean ſon fils avec Marie de Berry, fille de Jean Duc de Berry & d'Auvergne, frere du Roi Charles V. donne ſon Duché de Bourbon & ſes Comtés de Clermont & de Forez à ſon fils, & aux enfans mâles & deſcendans des mâles, tant que la ligne maſculine ſubſiſteroit. Au défaut de mâles, il ſtipule la réunion de ces Provinces à la Couronne. Le Duc de Berry, du conſentement du Roi, fit les mêmes diſpoſitions à l'égard du Duché d'Auvergne & du Comté de Montpenſier.

Par ce mariage, les biens du Duc de Berry paſſerent dans la Maiſon de Bourbon, ſoumis relativement à

l'ordre de la ſucceſſion aux mêmes loix & aux mêmes clauſes que les propres anciens de la Maiſon de Bourbon.

Le Duc de Bourbon Jean eut deux fils, (1) 1°. Charles, Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont & de Forez. 2°. Louis, Comte de Montpenſier.

Charles eut pluſieurs enfans, mais nous n'en avons que deux à conſidérer ici.

1°. Pierre, Seigneur de Beaujeu & Duc de Bourbon, mari de la fameuſe Ducheſſe de Bourbon-Beaujeu, Anne de France, fille de Louis XI. dont il n'eut qu'une fille, nommée Suſanne.

2°. Marguerite, qui épouſa Philippe, Comte de Breſſe, depuis Duc de Savoye, & qui eut pour fille Louiſe de Savoye, Ducheſſe d'Angoulême.

Louis, Comte de Montpenſier,

(1) Nous ne faiſons mention que de ceux dont on a beſoin pour l'intelligence de cette affaire. Nous écartons, comme inutiles ici, les enfans morts ſans poſtérité.

eut pour fils Gilbert, qui mourut dans les guerres de Naples, (1) & qui eut pour fils Charles de Bourbon, depuis Connétable de France.

D'après la loi Salique & les Actes de famille, à la mort de Pierre de Bourbon-Beaujeu, Suſanne, ſa fille, ne devoit point hériter de lui; tous les biens de la branche aînée de Bourbon devoient paſſer à la branche de Montpenſier, dont Charles, Duc de Bourbon, étoit le chef.

Cependant il paroiſſoit dur que Suſanne fût privée de la ſucceſſion de ſon pére. Pour prévenir ce combat de la nature & de la loi, Louis XII. propoſa de marier la Princeſſe Suſanne avec Charles, Duc de Bourbon. Le mariage ſe fit: dans le contrat on eut ſoin de confondre tous les droits. Le Duc & la Princeſſe ſe firent une donation mutuelle de tous leurs biens, donation confirmée depuis par le teſtament de Suſanne, & par celui de la Ducheſſe de Bourbon-Beaujeu, ſa mére.

(1) Voir l'Introduction, Ch. 2. Art, Naples. Tom. 1. pag. 81 & 82.

La Ducheſſe d'Angoulême étoit la plus proche parente & l'héritiere légitime de la Ducheſſe Suſanne, ſi l'ordre des ſucceſſions n'eût pas été réglé dans la Maiſon de Bourbon, en faveur de la maſculinité; elle deſcendoit comme la Ducheſſe Suſanne, de Charles, l'aîné des fils de Jean, Duc de Bourbon; le Connétable ne deſcendoit que de Louis, Comte de Montpenſier, fils puîné du même Duc Jean.

La Ducheſſe d'Angoulême avoit donc à faire valoir les mêmes raiſons qu'on eût dites en faveur de Suſanne; elle vouloit auſſi terminer le différend de la même maniere, c'eſt-à-dire, en épouſant le Connétable. Les refus du Connétable ayant détruit cette voye d'accommodement, la Ducheſſe entama, par les conſeils & avec les ſecours du Chancelier Duprat, ce trop fameux procès. Elle ne pouvoit guères réclamer que les droits généraux de la nature annullés par les diſpoſitions préciſes des pactes de famille, & par un uſage conſtant.

Mais comme la Ducheſſe vouloit plutôt humilier & ruiner Bourbon, que recueillir la ſucceſſion de Suſanne, le Chancelier Duprat lui perſuada de faire intervenir le Roi, parce que, par l'examen qu'il avoit fait des actes de famille, il trouvoit plus de facilité à établir le droit de reverſion à la Couronne, qu'à faire valoir les droits du ſang, au préjudice de la maſculinité, & d'ailleurs, parce que c'étoit une maxime conſtante : *que le Roi ne plaide jamais deſſaiſi.*

Parmi les actes que Duprat s'étudioit à interpréter en faveur de la cauſe à laquelle il s'étoit vendu, il y en avoit un ſur lequel il paroiſſoit fonder de grandes eſpérances, c'étoit le contrat de mariage de Pierre de Bourbon-Beaujeu avec la Princeſſe Anne de France. Louis XI. en mariant ſa fille avec Pierre de Bourbon-Beaujeu, avoit voulu tirer parti de ce mariage. Cela n'étoit pas aiſé, car l'ordre de la ſucceſſion, dans la Maiſon de Bourbon, étant réglé par les actes antérieurs, il paroiſſoit impoſſible de l'intervertir. Le Roi

Paſq. Recher. de la France, L. 6. Ch. 11.

vouloit s'assurer la succession de Pierre, en cas qu'il n'eût point d'enfans mâles, mais les collatéraux mâles de Pierre étoient appellés par le contrat de mariage du Duc Jean avec Marie de Berry; toute la descendance masculine du Duc Jean étant appellée à sa succession, la branche de Montpensier, descendue de ce Duc Jean, étoit compriſe dans l'institution, & Pierre ne pouvoit nuire aux droits de cette branche. Cependant, comme la force n'a besoin que du plus leger prétexte, Louis XI. pour se ménager ce prétexte, voulut que Pierre de Bourbon-Beaujeu, en devenant son gendre, exprimât dans le contrat de mariage, qu'il consentoit, *en tant qu'il le touchoit, ou le pouvoit toucher*, (ce furent les termes du contrat,) que tous les Duchés, Comtés & Vicomtés de la Maison de Bourbon, s'il mouroit sans enfans mâles, retournassent à la Couronne; ce fut sur ces mots: *en tant qu'il le touchoit ou le pouvoit toucher*, qu'on disputa beaucoup. Le sens en étoit pourtant assez clair.

Pierre de Bourbon-Beaujeu ſentoit qu'il ne pouvoit nuire aux droits de la branche de Montpenſier. Louis XI. devoit le ſentir comme lui ; mais enfin Louis XI. exige de lui une clauſe qui exclue la branche de Montpenſier, ſans la nommer ; Beaujeu y conſent *en tant qu'il le touchoit ou le pouvoit toucher*, c'eſt-à-dire autant qu'il étoit en lui. C'étoit à Louis XI. à faire valoir cette clauſe comme il pourroit, contre la branche de Montpenſier.

C'étoit donc le plan d'injuſtice tracé par Louis XI. que la Ducheſſe d'Angoulême & le Chancelier Duprat ſuivoient alors.

Mais on remontoit plus haut, & en répandant de l'équivoque ſur des termes très-clairs du contrat de 1400. on excluoit encore la branche de Montpenſier. Ce contrat, au défaut de la deſcendance maſculine directe de Jean, Duc de Bourbon, appelloit les Rois de France à ſa ſucceſſion ; c'étoit de ce mot *directe* qu'on abuſoit ; on prétendoit que les aînés ſeuls étoient appellés. La branche

de Montpenſier, diſoit-on, eſt dans la ligne collatérale. L'équivoque ſemble un peu groſſière. La branche de Montpenſier n'étoit collatérale qu'à l'égard de la branche aînée de Bourbon ; elle étoit bien directe à l'égard de Jean, Duc de Bourbon, de qui elle deſcendoit, & ſi on n'avoit entendu appeller à la ſucceſſion de ce Duc, que les aînés de ſes enfans à perpétuité, en excluant tous les cadets qui pourroient après-coup devenir aînés. (clauſe inouie) Pierre de Beaujeu n'auroit jamais eû de droit à la ſucceſſion de Bourbon, puiſqu'il avoit eû un frere aîné.

Au reſte, comme la reverſion ſtipulée par le mariage de Pierre de Bourbon-Beaujeu avec Anne de France, ne regardoit que les Duchés, Comtés & Vicomtés ; les autres terres moins conſidérables devoient, dans le ſyſtême du Chancelier Duprat, appartenir à la Ducheſſe d'Angoulême, comme héritiere du ſang. Par-là il prétendoit ſatisfaire à la nature, tandis que la

réunion des grands-fiefs ſatisferoit à la loi. Bourbon ſeul étoit dépouillé de tout.

SEPTIÉME DISSERTATION.

Hiſtoire, Liv. 4. Ch. 1. Tom. 3. pag. 246 & 564. & ſuiv.

DROITS DE FRANÇOIS I. SUR DIVERS ÉTATS DU DUC DE SAVOYE.

EN 1535. la rupture ayant éclaté entre la France & le Duc de Savoye, François I. revendiqua les droits de ſa Couronne ſur divers États de ce Duc.

1°. *Droits ſur le Comté de Nice.*

Il paroît prouvé par des actes autentiques, que de toute ancienneté le Comté de Nice faiſoit partie de la Provence.

Mais en 1388. les Habitans de Nice ſe donnerent à Amédée VII. Comte de Savoye.

De plus, en 1419. Iolande, mére & tutrice de Louis III. Duc d'An-

jou, Comte de Provence, (1) céda au nom de ſon fils, le Comté de Nice au Duc de Savoye, (2) Amedée VIII. fils d'Amedée VII.

Chopin, L. 1. du Domaine, ch. 9. n. 3.

Dupuy, Traité des droits du Roi.

Preuves des droits du Roi ſur Nice, &c.

Enfin depuis que les droits de la Maiſon d'Anjou eurent été tranſmis à la Couronne de France, par le Teſtament du Comte du Maine, (3) Louis XII. en 1499. & François I. en 1523. avoient renoncé à tout droit ſur le Comté de Nice.

Mais François I. qui avoit fait cette rénonciation dans un temps où il étoit content du Duc de Savoye, & où il étoit un peu gouverné par ſa mére, ſoutenoit, dans un temps où il étoit mécontent de ce Prince, & où il regnoit un peu plus par lui-même, que ſa rénonciation & celle de Lois XII. étoient nulles, parce qu'el-

(1) La Provence appartenoit alors à ces Princes François de la ſeconde Maiſon d'Anjou, qui diſputoient le Royaume de Naples à la Maiſon d'Arragon. Ce Louis III. eſt celui dont il eſt parlé dans l'Introduction, Tom. 1. pag. 76.

(2) C'eſt pour Amedée VIII. que le Comté de Savoye a été érigé en Duché le 19 Février 1416. par l'Empereur Sigiſmond.

(3) Voir l'Introduction, pag. 79.

les emportoient une aliénation de domaine illicite en elle-même, & qui d'ailleurs avoit été expreſſément défendue par l'Edit d'Union du Comté de Provence à la Couronne, Edit renouvellé par les mêmes Rois Louis XII. & François I.

La même prohibition d'aliéner ou de démembrer le Comté de Provence, du moins ſans le conſentement des Etats de ce Comté, avoit été faite par pluſieurs Edits des Comtes de Provence, tous antérieurs à l'époque de 1419. par conſéquent Louis III. ne pouvoit faire la ceſſion qu'on fit alors en ſon nom. A plus forte raiſon ſa tutrice ne pouvoit-elle la faire.

Le motif allégué pour cette ceſſion prouvoit même qu'elle emportoit une léſion énorme. Amedée VI. Comte de Savoye, avoit fourni pour l'expédition de Naples, (1) à Louis I. Duc d'Anjou, des ſecours qu'on avoit évalués à la ſomme de cent

(1) Ibid. pag. 72. 73.

ſoixante-

ſoixante-quatre mille francs ; c'étoit pour acquitter Louis III. petit-fils de Louis I. envers Amedée VIII. petit-fils d'Amedée VI. que cette ceſſion avoit été faite ; mais les Comtes de Savoye étoient plus que payés par la jouiſſance qu'ils avoient eûe depuis 1388. juſqu'en 1419. des revenus du Comté de Nice.

Quant aux droits que la révolte des Habitans du Comté de Nice, en 1388. avoit pu donner aux Comtes de Savoye, il étoit de l'intérêt de tous les Souverains de les regarder comme nuls.

Telles étoient les raiſons alléguées de part & d'autre.

Les Rois de France avoient auſſi des prétentions ſur le Piémont & ſur ſes dépendances, parce que cet Etat avoit été poſſédé par les Rois de Naples, Comtes de Provence, de la premiere Maiſon d'Anjou, & uſurpé ſur la Reine Jeanne Ire. par les Comtes de Savoye, en 1346. & 1347.

Le Duc de Savoye alléguoit la poſſeſſion de ſes prédéceſſeurs, & les

rénonciations de quelques-uns des Rois ſucceſſeurs des Maiſons d'Anjou.

20. *Hommage de Foſſigny.*

Dupuy, Traité des droits du Roi.

La Baronie de Foſſigny ou Faucigny, ſituée près de Genève entre la Savoye, le Chablais & le Genevois, relevoit anciennement du Dauphiné. Les Comtes de Savoye, qui la poſſédoient, en rendoient hommage-lige aux Rois de France, ou aux Dauphins. Amedée VI. l'avoit rendu en 1355. au Dauphin Charles, (qui fut depuis le Roi Charles V.) Amedée VIII. l'avoit auſſi rendu en 1410. au fils aîné de Charles VI.

Louis XI. étant encore Dauphin, renonça en 1445. & 1446. à la Souveraineté de Faucigny, & Charles VII. ratifia cette rénonciation. Les Duc de Savoye la faiſoient valoir; les Rois de France la prétendoient nulle, parce que c'étoit une aliénation du domaine, parce que d'ailleurs, divers Traités antérieurs entre les Rois de France & les Comtes de Savoye & de Genève ayoient ex-

preſſément décidé que ce fief ne pourroit jamais être ſéparé du Dauphiné, enfin parce que les Traités même, qui avoient aſſuré le Dauphiné à la France, défendoient l'aliénation de l'hommage de Foſſigny.

Mais, diſoient les Ducs de Savoye, cette aliénation n'a été rien moins que gratuite de la part de la France, elle lui a même été avantageuſe; elle s'eſt faite par voye d'échange. Louis de Poitiers, en 1419. avoit inſtitué ſon héritier aux Comtés de Valentinois & de Diois, le Dauphin Charles, fils du Roi Charles VI. & à ſon refus le Duc de Savoye, tous deux ſous la condition de payer ſes dettes. Les troubles de la France n'ayant pas permis au Dauphin de remplir cette condition, les Ducs de Savoye l'avoient remplie; ainſi les Comtés de Valentinois & de Diois leur appartenoient, ils les ont cédés à la France, qui, en échange, leur a remis l'hommage de Foſſigny.

Les Rois de France répondoient que dès l'année 1444 le Duc de Savoye avoit renoncé aux droits qu'il

pouvoit prétendre ſur les Comtés de Valentinois & de Diois, & qu'il avoit reçu alors le prix de ſa rénonciation; c'étoit donc par un vain prétexte qu'on avoit fait revivre ces droits éteints pour les échanger avec l'hommage de Foſſigny. Louis XI. alors Dauphin & mauvais François, n'avoit réellement fait cette ceſſion que pour un petit intérêt pécuniaire, mais il n'avoit pas droit de la faire au préjudice des Loix générales & particulières qui défendoient le démembrement du Dauphiné.

HUITIÈME DISSERTATION.

Hiſtoire, Liv. 4. Chap. 7.
Tome 3, page 368.

Droits ſur la Provence.

LOrſqu'en 1536 Charles-Quint fit ſon irruption en Provence, il allégua des droits, c'eſt l'uſage.

Les Droits ſur la Provence étoient à peu-près les mêmes que ſur le Royaume de Naples (1), les Rois de Naples des deux Maiſons d'Anjou ayant poſſédé la Provence.

Il y avoit cependant des différences eſſentielles.

Charles d'Anjou, frére de Saint Louis étoit Comte de Provence du chef de ſa femme, & il ne fut Roi de Naples qu'en vertu de l'inveſtiture du Pape Urbain IV.

Chopin, du Domaine. L. 1.

(1) Voir l'Introduction, chap. 2. Article, Naples.

Dupuy, Droits du Roy.

Les Droits de la Maiſon de Suabe tranſmis par Conradin & par Mainfroy à la Maiſon d'Arragon, & dont Charles-Quint avoit hérité, étoient étrangers à la Provence.

Mais Charles de Duras ayant privé Jeanne Ire. de la vie & de ſes États (1), & Jeanne 2de, fille de Duras, ayant adopté Alphonſe Roi d'Arragon, Charles-Quint prétendoit qu'alors la Maiſon d'Arragon avoit commencé d'avoir des droits ſur la Provence.

On lui répondoit 1°. que Charles de Duras, en dépouillant & en faiſant étrangler ſa bien-faitrice, n'avoit pu acquérir des droits bien légitimes.

2°. Que Duras n'avoit pris à Jeanne Ire. que le Royaume de Naples & non la Provence, & que ni lui, ni Ladiſlas ſon fils, ni Jeanne IIde. ſa fille n'avoient poſſédé la Provence.

3°. Que l'adoption d'Alphonſe avoit été révoquée par Jeanne IIde.

(1) *Ibid.* Pages 71, 72, 73.

en faveur (1) de la ſeconde Maiſon d'Anjou.

L'Empereur vouloit auſſi faire valoir des droits de l'Empire, fondés ſur ce que la Provence avoit fait partie du ſecond Royaume (2) de Bourgogne, qui ayant été une fois poſſédé par les Empereurs, n'avoit pu être preſcrit contre eux, ſuivant les maximes Impérialiſtes; mais ces droits de l'Empire étoient ſi vieux & ſi vaſtes, que ceux mêmes qui les alléguoient, n'en faiſoient aucun cas.

Des droits plus naturels étoient ceux que réclamoient les Ducs de Lorraine, deſcendus de René d'Anjou, Roi de Naples, par Ioland d'Anjou ſa fille. René avoit inſtitué ſon héritier le Comte du Maine ſon neveu (3), au préjudice du Duc de Lorraine ſon petit-fils. Les mêmes principes qui avoient donné l'exclu-

(1) Voir l'introduction, pag. 75, 76 du Tom. I.
(2) Ce Royaume avoit été uni à l'Empire vers l'an 1033 par Conrad II., dit le Salique.
(3) Voir l'Introduction, Tome I. pages 75. 76.

ſion pour Naples à la Maiſon de Lorraine, la lui donnèrent pour la Provence. Elle défendit cependant ſes droits ſous Louis XI., ſous Charles VIII., ſous Louis XII; ces Princes nommèrent des Juges pour examiner les droits reſpectifs, & les Juges décidèrent toujours en faveur de la France. On a vû que François I. à ſon avénement (1), avoit confirmé la réünion que ſes prédéceſſeurs avoient faite de la Provence à la Couronne.

(1) Tome III., page 121.

NEUVIÉME DISSERTATION.

Hiſtoire, Liv. 6, Chap. 1, Tom. IV, page 90.

Droits ſur le Rouſſillon (1) & ſur le Luxembourg.

1°. *Droits ſur le Rouſſillon.*

JUſqu'au temps de Jean Roi d'Arragon, pére de Ferdinand le Catholique, la France ne diſputoit aux Rois d'Arragon, relativement aux Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, ni une poſſeſſion immémoriale, ni des droits à peu-près tels qu'en ont la plûpart des Souverains ſur la plûpart de leurs États. Jean, Roi d'Arragon donna ces deux Comtés en engagement à Loüis XI. pour

(1) On joint ici, malgré l'éloignement, le Rouſſillon & le Luxembourg, parce que François I. éxerça dans le même temps ſes droits ſur ces deux Provinces.

trois cent mille écus. Le Traité portoit, que ſi dans neuf ans cette ſomme n'étoit pas rembourſée avec les intérêts, la France acquerroit la propriété des Domaines engagés. Le rembourſement ne ſe fit point, & Ferdinand d'Arragon trouva le moyen de ſe faire rendre les deux Comtés par Charles VIII. ſans rien payer. C'étoit ſans doute un chef-d'œuvre de Politique. On a prétendu qu'il avoit gagné le Cordelier Maillard, Confeſſeur de Charles VIII., qui avoit montré à ſon ſcrupuleux Pénitent l'ame de Louis XI. tourmentée dans le Purgatoire, pour avoir acquis (1) ces deux Provinces, & avoit promis de l'en tirer auſſi-tôt qu'elles ſeroient reſtituées. Quoiqu'il en ſoit de cet artifice, plus vraiſemblable que prouvé, Charles VIII. reſtitua ou plûtôt donna généreuſement ces deux Provinces à Ferdinand, il ne mit qu'une condition à ſa libéralité, & cette condition fut

(1) Voir l'introduction, Chap. 3, Art. Eſpagne Tome I., pages 150. 152.

violée, ce fut que Ferdinand ne traverſeroit point l'expédition de Naples que Charles VIII. méditoit. C'étoit, comme on l'a vû dans l'introduction (1), la Branche bâtarde d'Arragon qui occupoit alors le Thône de Naples.

Puiſque Ferdinand avoit promis de reſpecter l'expédition de Naples, il ne pouvoit manquer de la traverſer. Charles VIII. n'eut point dans cette expédition de plus dangereux ennemi que Fetdinand. Ainſi quand la donation que Charles VIII. lui avoit faite du Rouſſillon & de la Cerdagne, n'auroit pas été provoquée par des moyens illégitimes, la donation n'en étoit pas moins caduque, puiſque la condition ſous laquelle elle étoit faite, n'avoit point été remplie.

Telles étoient les prétentions de la France; elles ne ſe bornoient pas au Rouſſillon & à la Cerdagne. Les révolutions des temps, la fatalité des conjonctures ont donné à preſque

(1) Pages 77. 79.

tous les Souverains de l'Europe des prétentions reſpectives ſur preſque tous leurs États. La France en avoit juſques ſur l'Arragon & ſur la Caſtille, mais comme elle ne fit point valoir ces droits ſous le règne de François I., il eſt inutile de s'engager dans cette diſcuſſion.

2°. *Droits ſur le Luxembourg.*

Quant au Luxembourg, 1°. les prétentions de François I. étoient fondées ſur l'acquiſition d'une partie de ce Duché que Louis, Duc d'Orléans, frére du Roi Charles VI. avoit faite autrefois de l'Empereur Venceſlas, alors chef de la Maiſon de Luxembourg. De-là vient que François I. affectant de regarder le Duché de Luxembourg comme un patrimoine particulier de ſa branche, en prit le titre en 1543 & parut s'attacher à cette conquête.

2°. En 1443 Eliſabeth de Luxembourg, niéce de Venceſlas, poſſédant alors le Luxembourg, & voyant les peuples de ce Duché ſoulevés

contre elle, avoit appellé à ſon ſecours Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, à qui elle avoit tranſporté ſes droits ſur le Luxembourg. Mais tous les Seigneurs de cette Maiſon prétendoient qu'elle n'avoit pas pû faire une telle aliénation à leur préjudice; ils ſoutenoient d'ailleurs qu'elle n'étoit pas propriétaire du Luxembourg, & qu'elle ne l'avoit qu'à titre d'engagement.

Depuis ce temps les Maiſons de Bourgogne & d'Autriche étoient reſtées en poſſeſſion du Luxembourg, & les Seigneurs de la Maiſon de Luxembourg réclamoient contre cette poſſeſſion. L'un d'eux, Charles de Luxembourg, Comte de Brienne, petit-fils de ce fameux Connêtable de S. Pol décapité ſous Loüis XI., avoit cédé ſes droits au Maréchal de la Marck (Fleuranges). François I. avoit acquis tous les Droits & de la Maiſon de Luxembourg & de la Maiſon de la Marck.

ÉCLAIRCISSEMENT

Sur l'article de la réunion de la Bretagne à la Couronne.

EN parlant de la réunion de la Bretagne à la Couronne, (pag. 122 & ſuivantes du 3e. Volume) J'ai inſinué que cette réunion avoit introduit un changement dans les Loix du pays, mais je ne me ſuis peut-être pas expliqué avec aſſez de clarté ſur ce changement.

Convenons d'abord que la réunion de la Bretagne à la Couronne a évidemment été faite en vertu des Loix de la Bretagne, & en abrogeant des ſtipulations particulières, contraires à ces Loix générales.

La Loi conſtante de la Bretagne, Loi à laquelle on ne pouvoit déroger par aucune ſtipulation particulière, aſſûroit la ſucceſſion du Duché à l'aîné des mâles, & au défaut de mâles à l'aînée des Filles.

'Anne de Bretagne, légitime héritére du Duché, eut de Louis XII. ſon ſecond mari deux filles, Claude & Renée. Claude fut ſon héritiére au Duché, elle épouſa François I. dont elle eut trois fils; l'aîné de ces trois fils étoit ſon héritier légitime au Duché, & par l'avénement de ce Prince à la Couronne, la réunion devoit ſe faire de droit,

Tel étoit l'ordre de ſucceſſion établi par l'uſage immémorial & par les Loix de la Bretagne; mais Anne de Bretagne avoit tenté d'intervertir cet ordre. Son zèle pour les intérêts, (peut-être aſſez mal entendus) de la Bretagne, lui faiſoit ſouhaiter d'aſſûrer à cette Province un Duc Particulier.

Pour remplir cet objet, elle avoit ſtipulé dans ſon Contrat de mariage avec Loüis XII. que la Bretagne appartiendroit, non à l'aîné de leurs fils, mais au ſecond.

On n'avoit pas auſſi clairement ſpécifié à laquelle des filles le Duché paſſeroit, s'il n'y avoit que des filles, & s'il y en avoit pluſieurs.

Mais lorſque le vœu unanime du Royaume eût fait arrêter le mariage de la Princeſſe Claude avec le Duc de Valois (depuis François I.). Anne de Bretagne, également aveuglée ſur les vrais intérêts de ſon pays & ſur ceux de la France par ſa haine pour la Comteſſe d'Angoulême, mére du Duc de Valois, affecta d'étendre aux filles la clauſe de ſon Contrat de mariage, qui tranſportoit la Bretagne au ſecond de ſes fils; elle voulut marier Renée ſa ſeconde fille au Prince d'Eſpagne Charles, (depuis l'Empereur Charles-Quint) & lui aſſûrer la poſſeſſion de la Bretagne. C'eût été introduire dans la France ſon plus redoutable ennemi, & armer à jamais la Bretagne contre le reſte du Royaume.

On voit par-là dans quels égaremens la paſſion jettoit cette grande Princeſſe. Les clauſes de ſon Contrat de mariage avec Charles VIII, qui tendoient toutes à la réunion, étoient d'ailleurs conformes aux Loix de la Bretagne, les clauſes de ſon Contrat de mariage avec Louis

XII., qui tendoient toutes à empêcher la réunion, étoient contraires & aux Loix de la Bretagne & au Droit commun.

Ce fut de ces clauſes irrégulières & illégitimes que les États de Bretagne demandèrent eux-mêmes en 1532 la révocation, ils reconnurent le Dauphin pour propriétaire du Duché par la mort de la Princeſſe Claude ſa mére ; la réunion qu'ils demandoient par la même Requête, & qui fut conſommée par les Lettres-patentes données ſur cette Requête, n'a fait que conſacrer les Loix du pays & que les garantir de l'atteinte qu'Anne de Bretagne avoit voulu leur porter.

On peut, ſur ce grand & important objet de la réunion de la Bretagne, joindre aux Auteurs que nous avons indiqués (dans la Note de la page 121. du Tome 3. de cette Hiſtoire.) Dupuy, dans ſon *Traité des Droits du Roi ;* Nicolas Vignier, dans ſon *Traité du droit de la Couronne de France ſur la petite Bretagne.* Mais ſur-tout on ne ſçauroit lire avec trop

d'attention les trois Lettres & les deux Mémoires imprimés à Paris en 1765. ſous le titre de : *Preuves de la pleine ſouveraineté du Roi ſur la Province de Bretagne.*

Mais quel étoit donc enfin le changement de loi dont j'ai voulu parler, ce changement introduit dans la Bretagne par la réunion ? Le voici : La Bretagne, au moyen de la réunion, formant avec le reſte du Royaume un tout indiviſible ; recevoit l'impreſſion de la loi Salique ; ce n'étoit plus l'aîné mâle, ou femelle au défaut des mâles, qui étoit appellé à la ſucceſſion, c'étoit l'aîné mâle ſeulement, c'eſt-à-dire le Roi. C'eſt en vertu de cette loi, qu'après l'extinction de toute la race maſculine de Henri II. le Duché paſſa, comme le reſte de la France, à Henri IV. quoique ce Prince ne deſcendît point de la Reine Anne de Bretagne, & quoiqu'il reſtât pluſieurs deſcendans de cette Reine par les femmes.

ÉCLAIRCISSEMENT

Sur le Lit de Juſtice tenu en 1537. contre Charles-Quint, pour la confiſcation des Comtés de Flandre, d'Artois & de Charolois.

Voir le Tom. 3. pag. 492. 3. 4. 5. 6.

PLUSIEURS Auteurs ont blâmé l'éclat de cette grande ſcéne, & la ſolemnité de cet Arrêt ſi facile à rendre, ſi difficile à exécuter. J'ai penſé comme eux par les raiſons que j'ai dites. L'objet principal de mes réfléxions à cet égard, a été de montrer l'abus du Gouvernement féodal, qui, donnant au Souverain des vaſſaux plus puiſſans que lui, rendoit les loix féodales même impoſſibles à exécuter. Je n'ai enviſagé dans cette procédure contre Charles-Quint, que ſon effet, & non le droit qu'on avoit de la faire.

Quant à ce droit, la Souveraineté

des Rois de France ſur la Flandre, l'Artois & le Charolois, ne peut être révoquée en doute, après toutes les preuves que Dupuy en a rapportées dans ſon Traité des droits du Roi.

A la Conférence de Calais, cette Souveraineté fut témérairement attaquée par le Chancelier de l'Empereur, & ſuperficiellement défendue par le Chancelier du Roi. Cette diſcuſſion frivole, qui d'ailleurs ne décida rien, prouve ſeulement l'ignorance des deux Miniſtres ſur cet article, ignorance avouée du moins de bonne foi par le Chancelier Duprat.

La ſeule objection qui s'éleve contre la Souveraineté de François I. ſur les Comtés de Flandre, d'Artois & de Charolois, ſe tire des Traités de Madrid & de Cambray, poſtérieurs à la Conférence de Calais, & par leſquels François I. renonça expreſſément à cette Souveraineté.

Mais pouvoit-il y renoncer? Pouvoit-il, pour obtenir ſa liberté & celle de ſes fils, aliéner ce droit inaliénable de ſa Couronne? Il faut voir ce qu'ont dit ſur ce ſujet l'Avo-

cat Général Capel & le Chancelier Olivier, ce que disoit avant eux sur un sujet semblable, Jean Juvenal des Ursins : il faut peser toutes les raisons rassemblées par Dupuy. On peut voir aussi ce qu'oppose à ces raisons Antoine de Vera, dans la Vie de Charles-Quint.

FIN.

Extrait des Régiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, du Mardi 3 Septembre.

M. Duclos & M. de Burigny, nommés Commiſſaires par l'Académie pour l'examen d'un Manuſcrit, intitulé *Hiſtoire de François I. par M. GAILLARD*, ont dit qu'ils avoient jugé cet Ouvrage digne de l'impreſſion. Sur leur rapport l'Académie a cédé à M. Gaillard ſon droit de Privilége. En foi de quoi j'ai ſigné, à Paris ce 3 Septembre mil ſept cent ſoixante & cinq.

LE BEAU, Secrétaire perpétuel.

Lettres portant renouvellement de Privilége en faveur de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres pendant trente ans, pour l'impreſſion, vente & débit de ſes Ouvrages.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Officiers & Juſticiers qu'ils appartiendra. SALUT : Notre Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres nous a fait expoſer qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi notre très-honoré Seigneur & biſayeul, pour la forme de ſes exercices & pour l'impreſſion des divers ouvrages, Remarques & Obſervations journalieres ; Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la compoſent ; elle en a déja donné un grand nombre au Public, en vertu des Lettres

de privilége qui lui furent expédiées au mois de Décembre mil sept cent un, renouvellées par autres du quinze Février mil sept cent trente-cinq ; mais le délai de trente années porté par ces dernieres se trouvant expiré, notredite Académie nous a très-humblement fait supplier de lui accorder nos Lettres néceſſaires pour ſa prorogation. A CES CAUSES, & notre intention ayant toujours été de procurer à notredite Académie en Corps, & aux Académiciens en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent rendre leur travail utile au Public, nous lui avons de nouveau permis & accordé, permettons & accordons par ces Préſentes ſignées de notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de notre Royaume, par tel Libraire qu'elle jugera à propos de choiſir, les Remarques ou Obſervations journalieres, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans ſes Aſſemblées, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en ſon nom; comme auſſi les Ouvrages, Mémoires ou Livres des Particuliers qui la compoſent, lorſqu'après les avoir examinés & approuvés, aux termes de l'Article 44. du Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés, pour jouir de ladite permiſſion par le Libraire que l'Académie aura choiſi pendant le tems & eſpace de trente ans, à compter du jour de la date des Préſentes; Faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs que celui ou ceux que l'Académie aura choiſi, d'imprimer, vendre & débiter aucun deſdits Ouvrages, en tout ou en partie, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, à peine contre les contrevenans de confiſcation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende applicables, un tiers à Nous, l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où la contravention aura été commiſe, & l'autre tiers au dénonciateur, à la charge qu'il ſera mis deux exemplaires de chacun deſdits Ouvrages dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Vice-Chancelier & Garde des Seeaux de France le Sieur de MAUPEOU, avant de

les expoſer en vente ; & à la charge auſſi que leſdits Ouvrages ſeront imprimés ſur du beau & bon papier & en beaux caracteres, ſuivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire regiſtrer ces Préſentes ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris ; le tout à peine de nullité des préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & uſer notredite Académie & ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens ; Voulons que la copie deſdites Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution des Préſentes, tous Exploits, ſaiſies & autres actes néceſſaires ſans autre permiſſion. Car tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Compiegne le vingt-huitiéme jour de Juillet, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-cinq, & de notre regne le cinquantiéme. *Signé* LOUIS ; Et plus bas, par le Roy, PHELYPEAUX,

Regiſtré ſur le Regiſtre XVI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 437, f. 364, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſes, art. 41. à toutes perſonnes de quelques qualités & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'art. 108 du même Réglement. A Paris ce 14 Septembre 1765.

LE BRETON, Syndic.

647151

TABLE GÉNÉRALE.

TOME PREMIER.

PRÉFACE, Page 1

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER. *Généalogie. Naiſſance. Education. Mariage. Premieres Campagnes de François I. &c. juſqu'à ſon avènement au Thrône.* 1

DIVISION DE CE CHAPITRE.

GENEALOGIE. 2
Branche d'Orléans. 3
Branche d'Angoulême. 7
NAISSANCE DE FRANÇOIS. 10
ÉDUCATION DE FRANÇOIS. *ibid*
Négociations pour le Mariage de François. 17
Premieres Campagnes de François, &c. juſqu'à la mort de Louis XII. 37

CHAPITRE SECOND. *Objets de guerre. Droits ſur Naples. Droits ſur le Milanés & ſur Gênes.* 66

DIVISION DE CE CHAPITRE.

1°. NAPLES. *ibid.*
Droits de la Maiſon d'Arragon. 88
Droits de la Couronne de France. 89
Droits de la Maiſon de Lorraine. 90
Droits de la Maiſon de la Tremoille. 91

2°. MILAN. 94
Prétentions des Sforces. 107
Prétentions de la Maiſon d'Arragon. ibid.
Prétentions de la Maiſon d'Orléans. 108

GENES. 112.

CHAPITRE TROISIEME. *Intérêts. Vues. Diſpoſitions des diverſes Puiſſances de l'Europe. Caracteres des Principaux Souverains.* 121

DIVISION DE CE CHAPITRE.

ITALIE. *ibid.*
Florence & Rome. 124
Veniſe. 128
Savoye. 133

ALLEMAGNE. 134
CORPS HELVETIQUE. 142
ESPAGNE. 149
PAYS-BAS. 160
PORTUGAL. 161
ANGLETERRE. 162
ECOSSE. 166
ÉTATS DU NORD. 169
POLOGNE, BOHEME ET HONGRIE. 170
TURQUIE. *ibid.*

Récapitulation. 173

CHAPITRE QUATRIEME. *Constitution & ressources intérieures de la France.* 175.

DIVISION DE CE CHAPITRE.

PRINCES DU SANG. 179
Maison d'Alençon. 180
Maison de Bourbon. 181
Branche de Montpensier. 182
Branche de Vendôme. 183
Branche de Carency. 185
Maison légitimée d'Orléans de Longueville. 186

HISTOIRE.

LIVRE PREMIER.

Contenant tout ce qui s'eſt paſſé depuis l'avénement de François I. juſqu'à la concurrence à l'Empire.

CHAPITRE PREMIER. *Diſtribution de graces & d'emplois à la Cour. Négociations. Campagne de 1515. Bataille de Marignan. Conquête du Milanés.* 191

CHAPITRE SECOND. *Entrevue de Bologne. Traité avec les Suiſſes. Mort du Roi d'Eſpagne Ferdinand le Catholique.* 278

CHAPITRE TROISIEME. *Campagne de 1516. Expédition de l'Empereur dans le Milanés. Traité de Noyon.* 298

CHAPITRE QUATRIEME. *Affermiſſement de la Paix. Traité de Fribourg, ou Paix perpétuelle. Nouvelle Alliance avec le Pape. Guerre d'Urbain. Troubles intérieurs du Milanés.* 321

CHAPITRE CINQUIEME. *Traité avec l'Angleterre. Projet avorté d'une Croiſade contre les Turcs. Projet chimérique de l'Empereur. Guerre du Dannemarck.* 343

LIVRE SECOND.

Qui s'étend depuis la concurrence à l'Empire, juſqu'à la Paix de Cambray, dite des Dames, & comprend toute la Guerre de 1521.

CHAPITRE PREMIER. *Démarches pour la ſucceſſion à l'Empire. Mort de Maximilien I. Concurrence des Rois de France & d'Eſpagne.* 360

CHAPITRE SECOND. *Camp du Drap d'or. Guerre de Navarre. Guerre du Duché de Bouillon. Préliminaires de la grande guerre de 1521.* 434

CHAPITRE TROISIEME. *Commencement de la grande guerre de 1521. Hoſtilités du côté des Pays-Bas & de l'Eſpagne, pendant les années 1521. 1522. juſqu'au commencement de 1523. Conférences de Calais.* 484

TOME SECOND.

Suite du Livre Second.

CHAPITRE QUATRIEME. *Expédition du Milanés ſous le Maréchal de Lautrec, pendant les années 1521. & 1522.* Page 1.

CHAPITRE CINQUIEME. *Intrigues de la Cour. Affaire de Semblançay. Prise de Rhodes & de Belgrade, par l'Empereur des Turcs Soliman.* 114
CHAPITRE SIXIEME. *Affaires d'Italie. Défection du Connétable de Bourbon.* 167
CHAPITRE SEPTIEME. *Campagne de l'Amiral de Bonnivet, dans le Milanés, pendant les années* 1523. & 1524. 257
CHAPITRE HUITIEME. *Hostilités du côté de l'Espagne & des Pays-Bas, pendant l'année* 1523. 314
CHAPITRE NEUVIEME. *Campagne du Roi dans le Milanés, pendant les années* 1524. & 1525. 329
CHAPITRE DIXIEME. *Hostilités en Picardie, pendant les années* 1524. & 1525. 425
CHAPITRE ONZIEME. *Contenant ce qui s'est passé depuis la bataille de Pavie jusqu'au Traité de Madrid.* 433
CHAPITRE DOUZIEME. *Opérations de la Ligue en Italie, depuis le Traité de Madrid, jusqu'au Sac de Rome, & jusqu'à la prise du Pape.* 501

CHAPITRE TREIZIEME. *Cartels reſpectifs de Charles-Quint & de François I.* 583

TOME TROISIEME.

Suite du Livre Second.

CHAPITRE QUATORZIEME. *Nouvelle Campagne de Lautrec dans le Milanés. Opérations de la Ligue juſqu'à la délivrance du Pape.* Page 1

CHAPITRE QUINZIEME. *Expédition de Naples. Défection d'André Doria.* 20

CHAPITRE SEIZIEME. *Derniere expédition du Milanés, juſqu'à la Paix de Cambrai, ou des Dames, & à la diſſolution entiere de la Ligue.* 63

LIVRE TROISIEME.

Qui comprend tout l'intervalle de la Paix, depuis le Traité de Cambrai juſqu'à la guerre de 1535.

CHAPITRE PREMIER. *Adminiſtration intérieure. Réunion de la Bretagne à la Couronne.* 117

CHAPITRE SECOND. *Divorce de Henri VIII. Services que lui rend Fran-*

çois I. Alliance intime entre ces deux Princes. 130
CHAPITRE TROISIEME. *Etat général des affaires de l'Europe. Nouveaux points de vue dans le ſyſtême politique. Alliance des Turcs* 145
CHAPITRE QUATRIEME. *Affaires d'Allemagne & de Hongrie. Ligue d'Auſbourg. Ligue de Smalcalde.* 159
CHAPITRE CINQUIEME. *Affaires d'Italie. Ligue de Bologne* 180
CHAPITRE SIXIEME. *Entrevue du Pape & du Roi à Marſeille. Mariage de Catherine de Médicis avec le Duc d'Orléans. Mort de Clement VII.* 194
CHAPITRE SEPTIEME. *Suites de la Ligue de Smalcalde en Allemagne. Affaire de Wirtemberg.* 213
CHAPITRE HUITIEME. *Aſſaſſinat de l'Ecuyer Merveille.* 225

LIVRE QUATRIEME,

Qui contient toute la Guerre de 1535. *juſqu'à la trève de Nice.*

CHAPITRE PREMIER. *Mort de Sforce. Face nouvelle des affaires en Italie.*

Négociations entre l'Empereur & le Roi. 239
CHAPITRE SECOND. *Campagne de l'Amiral de Brion dans les Etats du Duc de Savoye.* 264
CHAPITRE TROISIEME. *Suite des Négociations entre l'Empereur & François I. Scéne ſcandaleuſe donnée à Rome par l'Empereur.* 276
CHAPITRE QUATRIEME. *Suite des affaires du Piémont. Ambaſſade du Cardinal de Lorraine.* 301
CHAPITRE CINQUIEME. *Intrigues & Négociations dans les différentes Cours de l'Europe.* 309
CHAPITRE SIXIEME. *Plan & préparatifs de François I. pour la défenſe de ſes Etats.* 329
CHAPITRE SEPTIEME. *Affaires du Piémont. Défection du Marquis de Saluces.* 336
CHAPITRE HUITIEME. *Expédition de Provence. Mort du Dauphin François.* 385
CHAPITRE NEUVIEME. *Hoſtilités en Picardie. Siége de Péronne. Suite de la retraite de l'Empereur. Fin de la campagne de 1536.* 478

CHAPITRE DIXIEME. *Campagne de 1537. en Picardie & en Artois.* 492

CHAPITRE ONZIEME. *Campagne de 1537. en Piémont.* 520

CHAPITRE DOUZIEME. *Trèves & Négociations pour la paix. Entrevue & Trève de Nice.* 547

TOME QUATRIÉME.

LIVRE CINQUIEME.

Qui comprend tout l'intervalle de l'Armistice, depuis la Trève de Nice jusqu'au renouvellement de la guerre en 1542.

CHAPITRE PREMIER. *Maladie de François I. Révolte des Gantois. Passage de Charles-Quint par la France.* Page 1

CHAPITRE SECOND. *Autres artifices & intrigues de l'Empereur.* 21

CHAPITRE TROISIEME. *Assassinat des Ambassadeurs Rincon & Fregose.* 29

CHAPITRE QUATRIEME. *Révolutions à la Cour de France. Disgraces du Connétable de Montmorenci, de l'A-*

miral de Brion, du Chancelier Poyet & du Cardinal de Lorraine. 55

LIVRE SIXIEME

Et dernier, contenant toute la guerre de 1542. & le reſte des Evénemens de ce regne, juſqu'à la mort de François I.

CHAPITRE PREMIER. *Nouveau ſyſtême de Guerre. Guerre du Luxembourg & du Rouſſillon en 1542. Alliance avec la Suéde.* 87

CHAPITRE SECOND. *Campagne du Piémont pendant la même année 1542.* 111

CHAPITRE TROISIEME. *Révolte de la Rochelle. Clémence du Roi. Campagne de 1543. dans les Pays-Bas.* 135

CHAPITRE QUATRIEME. *Campagne d'Italie pendant la même année 1543* 183

CHAPITRE CINQUIEME. *Campagne d'Italie en 1544.* 203

CHAPITRE SIXIEME. *Nouvelle irruption de l'Empereur en France & autres événemens de la Campagne de*

1544. *juſqu'à la paix de Creſpy.* 239
CHAPITRE SEPTIEME. *Campagne navale de* 1545. 293
CHAPITRE HUITIEME. *Campagne ſur terre pendant cette même année* 1545 *& au commencement de* 1546. *juſqu'à la paix avec l'Angleterre.* 316
CHAPITRE NEUVIEME. *Mort du Duc d'Orléans. Nouveau point de vue politique. Conduite équivoque de l'Empereur.* 340
CHAPITRE DIXIEME. *Mort du Comte d'Anguien. Mort du Roi d'Angleterre. Mort de François* I. *Paralèle de François* I. *& de Charles-Quint.* 361

DISSERTATIONS *ſur divers points de l'Hiſtoire de François Premier.*

Premiere Diſſertation ſur la Deviſe de François I. 383
Lettre de François I. *à la Ducheſſe d'Angoulême, ſur la bataille de Marignan.* 390

TROISIEME DISSERTATION.

TABLEAU de l'Empire Germanique. 403

DIVISION DE CETTE DISSERTATION.

1°. *Période de Carlovingienne.* 404
2°. *Période Saxonne.* 409
3°. *Période Franconienne.* 411
4°. *Période de Souabe.* 415
Période de Haſbourg, Luxembourg & Baviere. 423
6°. *Période Autrichienne.* 432
Récapitulation. 439
Droits reſpectifs des Empereurs, des Electeurs & des Etats. 442
Politique extérieure. Maximes Féodales de l'Empire. 444
Forces de l'Allemagne. 459

QUATRIEME DISSERTATION.

Conférence de Calais. 463

DIVISION DE CETTE DISSERTATION.

1°. *Navarre.* ibid
2°. *Naples.* 480
3°. *Droits sur la Bourgogne.* ibid

CINQUIEME DISSERTATION *sur le Procès & la mort du Sur-Intendant Semblançay.* 489

DIVISION DE CETTE DISSERTATION.

1ere. *Opinion.* 490
2de. *Opinion.* 505
3e. *Opinion.* 509

SIXIEME DISSERTATION. *Procès entre la Ducheſſe d'Angoulême & le Connétable de Bourbon.* 516

SEPTIEME DISSERTATION. *Droits de François I. sur divers Etats du Duc de Savoye.* 526

DIVISION DE CETTE DISSERTATION.

1°. *Droits ſur le Comté de Nice.* ibid
2°. *Hommage de Foſſigny.* 530

HUITIEME DISSERTATION. *Droits ſur la Provence.* 533

NEUVIEME DISSERTATION. *Droits ſur le Rouſſillon & ſur le Luxembourg.* 537

DIVISION DE CETTE DISSERTATION.

1°. *Droits ſur le Rouſſillon.* ibid
2°. *Droits ſur le Luxembourg.* 540

ECLAIRCISSEMENT *ſur l'Article de la Réunion de la Bretagne à la Couronne.* 542

ECLAIRCISSEMENT *ſur le Lit de Juſtice tenu en 1537. contre Charles-Quint, pour la confiſcation des Comtés de Flandre, d'Artois & de Charolois.* 547

Fin de la Table.

Errata du troisieme Tome.

Page 25, ligne 23, *Naples tombant d'elle-même*; liſez: *de lui-même.*

Page 123, lignes 13 & 14, *Préſident au Parlement de Bretagne.* Il s'agit des grands jours, ou ancien Parlement de la Province; car le Parlement de Rennes n'a été créé que par Henri II. en 1553.

Ibidem, ligne derniere, *Montejan les préſida*, ou du moins y aſſiſta au nom du Roi.

Page 128, ligne pénultiéme, *l'a comblé*, liſez, *l'a comblée.*

Page 176, lignes 22 & 23, *ſa premiere expédition militaire*, liſez, *ſa premiere expédition importante.*

Page 207, ligne 2, *Grand Aumônier de France*, liſez, *Grand Aumônier du Roi.*

Page 378, ligne 13, *étendirent*, liſez, *étendoient.*

Page 380, ligne 2, *de-là*, liſez, *là.*

Page 395, ligne 17, *il comptoit*, liſez, *il comprit.*

Page 398, ligne pénultiéme, *du ſuccès*, liſez, *de réuſſir.*

Page 493, ligne 10, *l'aliénabilité*, liſez, *l'in-aliénabilité.*

Page 515, ligne 12, *& ſe prenant*, liſez, *& que ſe prenant.*

647161